

INSTRUCTION METHODIQUE POUR L'ECOLE PAROISSIALE,

dressée en faveur des petites Ecoles.

Divisée en quatre Parties.

La 1. traitte des qualitez & des vertus necessaires aux Maîtres, & aux Maitresses d'Ecole, &c.

La 2. donne des moyens faciles pour élever les Enfans à la Pieté *par* l'assistance aux Offices divins, & aux Instructions qui se font à la Paroisse.

La 3. comprend la Methode que l'on peut garder pour enseigner à lire & à écrire, avec plusieurs Avis pour expliquer les Principes de la Langue Latine.

La 4. *Qui se vend aussi separément pour la commodité des Enfans*, contient des Instructions familieres, pour enseigner, 1. l'Orthographe Françoise sans la connoissance de la Langue Latine. 2. Les principales Regles de l'Arithmetique. 3. Les pratiques plus familieres du Christianisme, conforme à la capacité de la Jeunesse. 4. Les Pratiques plus familieres de la Civilité que l'on peut enseigner dans les Ecoles.

Dediée à Monsieur le Chantre de l'Eglise de Paris.

Par M. I. D. B. Prestre.



P.P.

A PARIS,
Chez PIERRE TRICHARD, ruë saint Victor, proche Saint Nicolas du Chardonnet, au Chef Saint Jean.

M. DC. LXXXV.
Avec Approbation, & Privilege du Roy.

Extrait du Privilege du Roy.

LE Roy par ses Lettres de Privileges, données à Paris le 10. jour de Mars 1669. Signées GUITONNEAU, & scellées du grand sceau, a permis *à Pierre Trichard*, Marchand Libraire à Paris, de faire imprimer, vendre & debiter le Livre, intitulé *Instruction Methodique pour l'Ecole Paroissiale, &c.* Faisant deffenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer ledit Livre, en vendre ni distribuer par le Royaume, Païs & Terres de son obeïssance, sans le consentement dudit *Trichard*, sur peine aux contrevenans de cinq cens livres d'amende, dépens dommages & interests. Comme il est plus amplement porté par l'original des presentes,



A MONSIEUR LE CHANTRE DE L'EGLISE DE PARIS,

COLLATEUR, JUGE, & Directeur des Petites Ecoles, tant en la Ville, Cité, & Université, que Faux-bourg & banlieuë de Paris.

*ONSIEVR,*

Comme c'est une grande Benediction de Dieu sur un Royaume, d'y voir la Jeunesse

bien élevée : l'on peut dire, que nous sommes beaucoup, favorisez du Ciel dans nostre France. Nous voyons particulierement dans Paris, qui sert de Modele à toutes les autres Villes que chacun veut avoir part presentement, au merite qu'il y a d'enseigner les Enfans : Ce n'est plus l'interest qui porte les Maistres, & les Maistresses d'Ecole, à entreprendre cette fonction ; c'est une charité toute pure, & un zele veritablement Chrestien, qui leur donne le desir d'imiter JESVS-CHRIST, *en procurant le salut des Ames par les Instructions. Mais encore que Dieu seul, soit l'Auteur de toutes ces Graces, je ne crains pas neanmoins de luy déplaire, en faisant connoistre que vos travaux continuels pour les petites Ecoles, ont esté les uniques moyens, dont sa divine Bonté s'est servie, afin de nous procurer un si grand Bonheur. Le bon ordre que vous avez étably dans Paris pour l'Instruction de la jeunesse, les soins que vous prenez pour choisir des personnes qui puissent s'acquitter dignement, d'un employ si agreable aux yeux de Dieu, si utile à toute l'Eglise, & si necessaire au bien plublic, enfin les Visites que vous faites dans les Ecoles, & la douce exactitude que vous gardez pour l'execution de vos Reglemens, meritent bien une reconnois-*

sance publique. C'est, MONSIEVR, dans cette pensée, que je vous supplie d'agréer ce petit Ouvrage, qui est le fruit d'une experience de plusieurs Années. Ie dois esperer que vous le recevrez favorablement: parce qu'il ne traite pas seulement, des moyens d'enseigner aux Enfans les Principes des sciences humaines; mais il donne encore la maniere, d'inspirer en même temps, à ces Ames Innocentes, les fondemens des Veritez & des Vertus du Christianisme; ce qui est conforme à vos pieuses intentions, & au zele que vous avez toûjours eû, pour détruire tout ensemble, l'Ignorance & le Peché. Je m'estimeray avantageusement recompensé, pour avoir fait ce petit Recüeil, si Dieu veut bien s'en servir pour sa gloire, & si vous l'acceptés comme un témoignage du respect avec lequel je suis.

MONSIEVR.

pour

Votre tres-humble, & tres obeïssant serviteur, I. D. B. Prêtre.

PREFACE.

L'Exercice de ceux qui ſont employez, aux petites Ecoles, eſt aſſurément tres-rude & tres-penible. L'on peut dire que leur vie eſt toute laborieuſe; & il faut qu'ils arrachent bien des épines, ſur les terres qu'ils défrichent, avant que d'y voir des fruits. Comme l'employ dont ils font profeſſion eſt ſans éclat, il eſt auſſi ſans plaiſir & ſans goût; & ſi ſon utilité ne le rendoit recommandable; ils paſſeroient peut-eſtre toute leur vie, ſans vouloir s'y appliquer. Mais encore que ceux qu'ils inſtruiſent, ſemblent d'abord eſtre peu capables de recevoir & de pratiquer des Preceptes, tant pour les Sciences que pour les Vertus; neantmoins pourveû que l'on garde quelque Methode, en enſeignant les Enfans, l'on remarquera que tous ces travaux ne ſont pas entierement inutiles, principalement pour ce qui regarde leurs mœurs & leur ſalut.

C'eſt particulierement dans cét âge, que l'on doit inſpirer à la jeuneſſe les premieres connoiſſances dont elle à beſoin pour la garantir contre la corruption du ſiecle. Ch[illegible] ſcait, que les enfans retiennent encore q[illegible] choſe de ces graces abondantes qu'ils ont receuës dans leur Bapteme, qu'ils ſe laiſſent conduire comme l'on veut, qu'ils obeïſſent plus facilement que ceux qui ſont dans un âge plus avancé, que leur eſprit eſt plus doux, que leur volonté eſt plus ſoûmiſe, & enfin que leurs inclinations ſont moins depravées.

Aussi est ce l'intention de tous les Parens de voir ceux qu'ils ont mis au monde, également instruits dans les maximes du Christianisme & dans les Sciences prophanes ; puisqu'ils ont esté créez plûtost même pour le Ciel que pour la terre. Afin donc de soulager en quelque façon ceux qui sont dans cét employ, en leur donnant quelque sorte de facilité pour enseigner avec moins de peine, & en moins de temps ce que la jeunesse doit sçavoir de ses premiers Principes : J'ay crû qu'il ne seroit pas inutile de faire part au Public, de ce que l'usage & l'experience m'ont appris dans cét Exercice.

J'ay divisé cét Ouvrage en quatre Parties dont la 1. contient les Qualitez & les Vertus de ceux qui instruisent les enfans, & les choses necessaires pour l'établisement d'une Ecole, &c.

La 2. donne les moyens plus faciles pour élever les enfans à la Pieté, par l'assistance aux Offices Divins & aux Instructions qui se font dans leur Paroisse, &c.

La 3. comprend la Methode que l'on peut garder pour enseigner à lire & à écrire, &c. Avec plusieurs avis pour expliquer les Principes de la langue Latine.

La 4. *qui se vend aussi separément pour la commodité des enfans*, contient des Instructions familieres, pour enseigner 1. l'Orthographe Françoise sans la connoissance de la langue Latine. 2. Les principales Regles de l'Arithmetique, 3. Les Pratiques plus familieres du Christianisme propres pour les enfans. 4. Les Pratiques plus familieres de la Civilité que l'on peut enseigner dans les Ecoles.

Tous ces Traittez sont proportionnez à l'âge & à la capacité des enfans, & contiennent seu-

sement ce que la jeunesse peut apprendre dans les Ecoles. J'espere que ceux qui liront ce petit Recüeil, sans avoir esté encore employez dans les Ecoles, ne le mépriseront point, à cause de la simplicité du langage, dont on s'est servi pour y traiter de tout ce qui regarde les enfans, parce que je crois qu'ils se souviendront bien que l'on doit conformer son Discours en toutes sortes d'occasions aux sujets dont on veut parler. Je ne pretends pas par ce Livre mépriser la Pratique de ceux qui ayant reçeu de Dieu plus de talens que moy pour les Ecoles, suivent d'autres Methodes que leur industrie & leur zele auront inventées; mais je propose seulement les moyens, dont je me suis servi avec assez de facilité & de succés, durant dix huit années, pour instruire les enfans que j'ay eûs sous ma conduite.





INSTRUCTION FACILE ET METHODIQUE, POUR L'ECOLE PAROISSIALE.

CHAPITRE PREMIER.

Des qualitez du Maître, ou Maîtresse d'Ecole.

TOUT de même, que le cœur est le premier vivant & le dernier mourant en l'homme, & qu'il est le siege principal de l'ame ; ainsi le Maître dans l'Ecole doit être le cœur, animé de l'esprit de Dieu, qui donne la vie spirituelle à toute sa petite famille : Nous commencerons par les qualitez dont il doit estre doüé, lesquelles nous par-

tagerons par articles des trois Vertus Theologales, & quatre Cardinales, concluant par l'humilité qui est le fondement de toutes : car ainsi que pour donner l'esprit de la regle aux Novices d'un ordre bien reglé, l'on choisit toûjours quelqu'un des plus zelez, pieux, & doctes de la compagnie ; de méme pour donner l'esprit Chrétien à des enfans dans les petites Ecoles, il faut choisir un homme, soit Ecclesiastique, soit Laïque, qui aye non seulement les Vertus Chrêtiennes & communes, mais qui les aye tellement étudiées, qu'il les sçache enseigner avec facilité à tous ceux que l'on doit mettre sous sa conduite, & par preceptes & par exemples.

ARTICLE I.

De la Foy du Maistre.

§. I.

La Foy suppose une instruction de toutes les choses necessaires à sçavoir pour le Salut. Car *quomodo credent ei quem non audierunt* ? dit Saint Paul ; il faut donc que le Maistre soit bien instruit, non seulement dans les articles du Symbole, les sept demandes du Pater, les Commandemens de Dieu, les sept Sacremens de l'Eglise : mais qu'il les sçache expliquer : il faut qu'il connoisse encore les mystéres des principales Festes de l'année, la Vie des Saints Patrons du Diocese, de la Parroisse, ou de la Ville : pour cét effet il doit avoir des livres propres à cela, comme le Catechisme du Diocese, celuy de Turlot, le Pedagogue Chrétien dernier imprimé in-quarto; & s'il entend le Latin, *Hortus Pastorum*, & *Catechismus Romanus*, le Catechisme de Bellarmin. Ce

n'est pas assez de croire, & avoir la Foy speculative de tous les mysteres, mais il la faut témoigner par les œuvres, & par exemple, portant un grand respect à toutes les choses Saintes, ne parlant, ni souffrant jamais parler qu'avec respect de nostre S. Pere le Pape, de Messieurs les Prelats de l'Eglise, de ses Ceremonies, des Prestres, & de tous les Ecclesiastiques.

De la pratique de la Foy à l'égard des enfans. §. 2.

LE Maître aura soin de ne souffrir aucun livre aux enfans qui ne soit Catholique, & bien approuvé des Docteurs.

S'il a des enfans des heretiques dans son Ecole, il leur témoignera une grande affection, les gouvernant avec toute sorte de civilité & bienveillance, pour les gagner à Jesus-Christ, & même à leurs parens lors qu'ils les leur presenteront pour les recevoir, ou qui les viendront visiter.

Ils ne seront pourtant receus dans l'Ecole qu'à condition. 1. Qu'ils n'y apporteront aucun livre qui ne soit Catholique. 2. Pour y estre Catechisez & instruits à la foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Il prendra garde à ce qu'aucun d'eux ne parle de la Religion prétenduë reformée, ni en public, ni en particulier; défendra aussi aux enfans Catholiques de hanter les enfans heretiques, quoy que parens.

Il en faut faire voir l'importance à leur pere ou mere, & en cas de resistance, il leur rendra leurs enfans, de peur qu'étans gâtez par la mauvaise conduite de leurs parens, ils n'endommageassent quelques-uns de son petit troupeau.

ARTICLE II.

De l'Esperance.

De ce qui appartient à l'esperance en general. §. 1.

LA Foy nous ayant affermy en la croyance de Dieu, nous donne Esperance de recourir à luy en toutes nos necessitez spirituelles & corporelles en cette vie, & d'obtenir la recompense de nos bonnes œuvres en l'autre, avec toute sorte de confiance. Or le Maître doit estre muny de cette vertu principalement : car la vileté & pauvreté de sa nature luy faisant reconnoître son petit pouvoir, & d'ailleurs les grands besoins qu'il a de toutes sortes de vertus, tant pour sa propre perfection, que pour celle des enfans qu'il entreprendra d'enseigner : luy donnera confiance de recourir à Dieu, dont la puissance est infinie & qui seul luy peut donner ce qu'il a besoin pour un si saint ouvrage, & luy fera concevoir une ferme esperance que Dieu ne luy refusera rien de ce qui luy est necessaire.

Des actes d'Esperance en gros à l'égard du Maître. § 2.

L'Acte principal de l'Esperance, c'est la Priere, laquelle doit estre familiere au Maître, puis qu'il rencontrera mille & mille occasions de s'en servir.

Or la priere doit être faite avec humilité, en esprit & Verité, au nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ, avec ferveur, assiduité, & perseverance.

Des actions d'Esperance en particulier. §. 3.

LEs actions pseciales ausquelles il doit avoir recours à l'Oraison, c'est au commencement de la leçon, demandant lumiere à Dieu pour la bien faire ce jour-là, en representant à sa bonté toutes les difficultez qui s'y rencontreront, & notamment s'il a preveu y en avoir ce jour-là quelqu'une : comme quand il aura à traitter avec des parens difficiles, des enfans facheux, & incorrigibles Il pourra encor offrir cela durant la Messe, qu'il entendra, ou celebrera, au commencement de l'Ecole, durant la priere du matin, ou d'apres midy, offrant de bon cœur toutes ces petites ames à nôtre Seigneur, à leurs Anges Gardiens & aux Saints Patrons du Diocese, & du Royaume ; & apres ses Prieres du soir & du matin, il doit remercier Dieu en general, & en particulier, du bon succez de sa leçon, demander pardon à Dieu des defauts qu'il reconnoistra avoir commis, faisant resolution d'agir mieux à l'avenir, en prevoyant les moyens, & luy demandant humblement la grace de les mettre en execution.

De la priere du Maître avant les Catechismes. §. 4.

IL doit avoir recours à Dieu devant que de commencer ses Catechismes, tâchant mesme d'aller à l'Eglise devant le S. Sacrement, pour demander à nôtre Seigneur l'effet de sa parole, qu'il anime son discours, & luy donne l'intelligence de ce qu'il a à traiter à ses enfans pour les en bien instruire : il invoquera à Paris S. Denis comme l'Apôtre de la France, qu'il luy plaise luy impetrer de Dieu une portion de son Esprit, pour renouveller en l'esprit de ses enfans la Doctrine qu'il a enseignée aux dépens de sa propre vie. Et ailleurs,

le Saint Patron du Diocese, & de la Paoisse.

De la pratique de l'Esperance à l'égard des Ecoliers en general. §. 5.

IL aura grand soin de bien enseigner & par paroles & par exemples à prier Dieu à ses enfans, prenant garde exactement de se trouver aux Prieres, & regarder par tout si chacun est dans la posture decente, ne badine point, notamment dans l'Eglise durant la Messe & les Prieres publiques de l'Ecole : & notés qu'il ne faut jamais pardonner de telles impietés aux enfans, leur montrant que c'est une espece de sacrilege que de badiner en priant Dieu, & que c'est se mocquer de luy, ce qui est le plus grand peché que l'on puisse commettre, prendre garde neanmoins que le chastiment soit fait avec tant de prudence & de douceur qu'il ne donne point aux enfans de dégoust ou d'aversion pour le service de Dieu.

Des pratiques des Enfans en particulier. §. 6

IL leur recommandera souvent de faire la Priere à genoux au soir & au matin, sans manquer un seul jour, avec grand respect & reverence, & mesme châtiera ceux dont il aura advis d'y avoir manqué en ayant esté par luy advertis : il leur enseignera à la bien faire, dans les Catechismes par des comparaisons familieres, & il aura soin de leur bien apprendre à prononcer le *Pater*, *l'Ave*, *le Credo*, *le Confiteor* en Latin, & en François, & aussi le *Benedicite* & les prieres de l'Exercice du Chrétien : leur montrant, puisque nous croyons qu'il y a un Dieu, tout-puissant & tout bon, qu'il le faut honorer & avoir recours à luy en toutes nos necessitez, avec une grande confiance & humilité, & c'est-là la veritable Esperance d'un bon Maître d'Ecole : voyons la troisiéme Vertu Theologale.

ARTICLE III.

DE LA CHARITÉ DU MAISTRE.

LA Charité est une vertu par laquelle nous aimons Dieu sur toutes choses, & nostre prochain comme nous-mesmes pour l'amour de Dieu.

Les appartenances de la Charité. §. 1.

CEtte Vertu étant la Reine de toutes les autres ; aussi doit-elle regner dans le cœur du Maître par eminence. Pour ce qui regarde Dieu : il le doit aymer en qualité de Chrestien par dessus toutes les choses creées, & en qualité de Maître, comme il doit avoir toutes les Vertus en plus grande perfection que les autres : aussi la Charité qui est la principale, doit éclater en son ame davantage envers Dieu, puisqu'il ne doit point entreprendre cét office pour aucun respect humain ; autrement il n'y fera rien que s'y damner avec ceux qu'il conduira, mais purement & principalement pour Dieu ; & par ce moyen il supportera facilement les difficultez qui s'y rencontreront, par le moyen des consolations qu'il recevra de son Createur, qui l'a appellé à cét exercice, & qui luy fournira les moyens de s'y perfectionner, & en suite recevoir la recompense eternelle apres sa vie.

De la pratique de Charité à l'égard du Maître. §. 2.

LA pratique de cette Vertu consiste dans un fidele accomplissement de la volonté de Dieu, qui contient premierement, les Com-

mandemens de Dieu. 2. Ceux de son Eglise. 3. Tous les Edits & Ordonnances des Superieurs Ecclesiastiques, laïques & domestiques, sçavoir de Nôtre Saint Pere le Pape, de Messieurs les Evêques & Curez, les reglemens de Messieurs les Directeurs des Ecoles des Communautez, où on reside, car *qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit, & damnationem sibi acquirit, quia quæ à Deo sunt, ordinata sunt*. C'est à dire, que celuy qui resiste aux puissances, resiste à l'ordre de Dieu & s'acquiert la damnation, parce que tout ce qui est de Dieu est selon l'ordre. 4. faire enfin la volonté de Dieu, consiste à s'acquitter de l'exercice de sa vacation.

De la Charité à l'égard du prochain, & encore à l'égard des enfans & de leurs parens. §. 3.

OR la Charité ayant deux faces, apres en avoir rapporté les obligations à l'égard de Dieu, il faut specifier quelque chose à l'égard du prochain : car il est à remarquer que Dieu nous commandant d'aimer nôtre prochain, il ne nous a point dit de l'aimer comme un pere, comme un frere, sçachant bien qu'il y a assez de mauvais enfans & de freres ; mais il a dit, tu l'aymeras comme toy-même : car *nemo carnem suam unquam odio habuit* : personne ne hait jamais sa propre chair, dit l'Apôtre. De ce fondement il faut conclure, que dans les actions particulieres, le Maître doit beaucoup supporter les infirmitez de ses enfans, non pas des riches plûtost que des pauvres de ses amis, ni de ceux qui ont quelque chose d'aimable, plûtost que de ceux qui sont moins agreables : mais regardant ses enfans également d'un œil Chrétien, comme tous ses petits freres, enfans adoptifs de Dieu, & freres de nôtre Seigneur Jesus-Christ Quand

je dis supporter, ce n'est pas qu'il ne les faille corriger avec la prudence requise dans les occasions, mais non point par caprice, par vengeance, par colere, par indignation de leurs parens, à qui ils auroient fait quelque rapport, qui seroient venu crier & faire du bruit en l'Ecole; mais supporter tout cela en patience, se souvenant de ce que dit saint Pierre, *non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto*, ne rendant point le mal pour mal, ni malediction pour malediction : leur remontrant doucement la verité, & s'ils perseverent, il doit prier Dieu pour eux, & ne témoigner jamais aucun mécontentement, ny chatier leurs enfans, (même quand ils auroient failly,) jusqu'à ce que cette bourasque soit passée, tant de sa part que de la part des peres & meres. Il doit témoigner plus de charité aux pauvres, comme membres de N. S. qui a donné pour marque de sa venuë, que les pauvres étoient instruits, *pauperes evangelizantur*, *Charitas omnia suffert, omnia sustinet*, la Charité souffre tout, elle supporte tout, dit S. Paul.

De la Charité du Maître à l'égard de ses Confreres. §. 4.

LA Charité l'oblige à ne faire jamais tort aux autres Maistres : au contraire, par exemple, quand les parens presentent leurs enfans & qu'ils font des plaintes du Maistre, où l'enfant a été à l'Ecole, il doit l'excuser & rejetter la faute sur l'enfant plûtost que sur le Maistre. L'experience fait assez voir la jalousie qui regne parmy les Maistres, & qui empesche la plus grande partie du fruit qu'on espere d'un si saint employ. Un peu de Charité remediera à ce desordre, se sup-

portant les uns les autres, comme étant membres d'un même corps, chacun faisant état de son confrere, loüant les talens en quoy il excelle, ne disant jamais rien contre luy, entendant avec regret les plaintes & medisances que les parens pourroient faire contre les autres Maistres d'Ecole, *Eadem mensura qua mensi fueritis, remetietur vobis.*

De la pratique de Charité à l'égard des écoliers entr'eux. §. 5.

IL entretiendra de cette vertu souvent ses écoliers, leur enseignant de ne s'accuser jamais l'un l'autre, s'ils n'en ont la charge; de n'avoir aucune envie, jalousie, haine, mauvaise volonté, l'un contre l'autre : mesme s'il appercevoit que quelques écoliers se haïssent, il tâchera avec adresse, soit en particulier ou en public, de leur faire vuider leurs petits differens & de les reconcilier ensemble, les faisant embrasser l'un l'autre & demander pardon à Dieu, leur montrant combien ce vice est dangereux, & qu'il conduit en enfer la plusspart des Chrêtiens, qui le gardent en leur cœur ; il leur fera aussi rendre des petits services à celuy de qui ils auront receu quelque tort, comme de demander pardon pour luy ; & s'ils demandent pardon d'eux-mémes pour celuy qui les a offencés, & qu'ils en prient le Maître, il pardonnera à celuy qui a tort, luy faisant faire satisfaction à celuy qui aura esté offencé comme luy demandant pardon, méme à genoux, ainsi que la prudence luy dictera.

Punition des batteries mutuelles §. 6.

ITem s'il arrivoit que quelqu'un eust battu son compagnon, dit des injures, & que l'autre se

fust revangé, il les châtiera tous deux, & ensuite les fera reconcilier ; s'il y en a un des deux qui aye souffert d'être battu ou injurié, il luy fera faire satisfaction par l'autre, luy demandant pourtant s'il ne luy pardonne point de bon cœur, & s'il ne voudroit pas subir la peine que son frere Chrétien va souffrir pour l'avoir offencé.

De la visite mutuelle des compagnons malades. §. 7.

ITem il les doit inviter à s'entr-aller voir en leurs maladies, pourveu qu'elles ne soient point dangereuses, comme veroles, rougeolles, fiévres chaudes, pourpreuses, &c. car alors ils prieront Dieu pour le malade seulement ; & le Maître même n'y doit aller qu'avec trés-grande necessité & precaution, y allant le soir, & faisant un tour apres cela pour dissiper le mauvais air qu'il pourroit avoir contracté.

De la Charité envers les pauvres. §. 8.

ITem il les doit inviter à faire l'aumône d'une partie de leur déjeuner, ou goûter aux pauvres de l'Ecole, ou aux autres : même si on leur donne quelque double, il les invitera de le donner aux pauvres : enfin le Maître entretiendra cette sainte Vertu qui est l'ame du Christianisme, dans le cœur de ses enfans, leur en faisant exercer des actes souvent dans les rencontres, afin de les élever en vrais Chrétiens. Un bon moyen encor de faire pratiquer cette vertu, c'est de faire en sorte que quelque bon écolier qui aura bonne place, la cede à un paresseux par amitié fraternelle, pour l'exciter à bien faire.
Il incitera ceux qui sont parens à s'entr'aimer

l'un l'autre, se faisant du bien, & s'entresupportant pour Dieu les infirmitez les uns des autres, afin de gagner le Ciel. Voila ce qui est des Vertus Theologales : passons maintenant aux quatre Cardinales ou Morales, & premierement de la Prudence.

ARTICLE IV.

De la Prudence du Maistre.

Ce que c'est que Prudence. §. I.

LA Prudence est au dire de Saint Bernard, *non solum virtus, sed auriga virtutum*, non seulement une des quatre Vertus Cardinales, mais la premiere & la principale : puisque c'est elle qui gouverne toutes les autres : c'est cette vertu qui fait trouver le milieu en toutes nos actions. Or s'il y a office dans lequel on ait besoin de prudence, c'est en celuy du Maître d'Ecole ; ayant à conduire tant de sortes d'esprits, qui à peine se peuvent reconnoître, veu le bas âge où ils sont, les difficultez de traiter & gouverner les parens, & enfin toutes les actions de cette charge, en laquelle il faut que le Maître d'Ecole soit un fidele & prudent serviteur que Dieu a constitué sur sa petite famille pour la gouverner.

De la Prudence envers soy-même. §. 2.

LE premier acte de Prudence que le Maître doit exercer, c'est de voir s'il a les vertus & qualitez necessaires, avant que d'entreprendre cét office : je sçay bien que l'on ne peut pas être parfait tout d'un coup ; mais il doit voir s'il y a de la disposition, s'il y est appellé de Dieu, la-

quelle vocation doit estre reconnuë par l'aptitude, affection & zele à un office qui est reputé si bas parmy le monde ; il doit prendre conseil sur cela de personnes prudentes, pieuses & doctes, apres l'avoir souvent recommandé à Dieu : car s'il l'entreprend pour le gain temporel comme un métier pour y gagner sa vie, c'est un mercenaire & non pas un Pasteur, un loup ravissant qui vient seulement pour tirer la laine & le laict de ces petites oüailles, & non pas pour les repaistre & nourrir de l'esprit du Chrestien, qu'il n'a pas luy méme : & partant il ne doit attendre aucune portion en l'heritage des vrais Maîtres de nôtre Seigneur, mais l'heritage des hypocrites (en la division de son Ame d'avec le corps) qui est l'Enfer.

Il se doit contenter du possible des enfans. §. 3.

TOut ainsi que le Maître en l'ecriture doit donner un exemple bien formé & avec perfection, & se contenter de son écolier qui n'écrira qu'imparfaitement en son commencement : de même le Maître d'Ecole doit être parfait en tout ce qu'il aura à enseigner à ses écoliers, & se doit contenter d'un chacun de ceux qu'il connoîtra faire leur petit pouvoir (quoy qu'ils fassent peu de chose) si ce n'est qu'ils fussent tout à fait ineptes à apprendre à lire, ce qui se verra aux uns apres un mois ou deux, aux autres apres quatre ou six, selon la peine & l'industrie qu'il y employera ; & alors les ayant tentés par toute sorte de voyes, il en doit avertir leurs parens, les priant d'avoir patience & leur donner esperance, que peut-être son esprit reviendra, & qu'ils ayent pour agreable de le reprendre, jusques à quelque temps ; car bien souvent ils s'en prennent au Mai-

tre & non à l'écolies s'il ne sçait rien : que si les parens étoient honnestes gens & qu'ils priassent de le garder pour l'empécher de faire mal, n'ayant rien à l'occuper, il le retiendra encor un peu : & s'il est tout à fait inepte à l'étude, il luy apprendra les principes de la Foy & le renvoiera, de peur de perdre davantage le temps au tour de luy.

De la science necessaire au Maître. §. 4.

LE Maître doit avoir non seulement les Vertus Theologales & Morales, mais il doit posseder les sciences qu'il a à enseigner en son Ecole : non seulement pour s'en servir, mais la methode facile de les enseigner à ses écoliers utilement : comme par exemple, dans les Ecoles ordinaires on y doit enseigner (outre la pieté, civilité, bonnes mœurs) à lire, écrire, compter, jetter aux jettons & à la plume, & les principes du Latin & du Grec à ceux qui y seront propres, pour les rendre capables d'entrer en quelque bon College & y étre des meilleurs de leur Classe.

Du credit du Maître. §. 5.

IL doit se mettre & conserver en grand credit non seulement parmy les enfans, mais encore étre estimé des parens : de sorte que ce qu'il aura dit ou fait, pusse étre de tel poids, qu'il ne puisse étre revoqué en doute qu'il a eu raison de dire, ou de faire ainsi : ce qui luy doit donner une grande prudence & discretion en toutes ses paroles & actions, notamment quand il a à converser & conferer avec les parens, & à enseigner les enfans.

Du bon exemple qu'il doit donner. §. 6.

IL est la forme & le patron, sur qui ses écoliers doivent mouler toutes leurs actions, & partant il luy importe grandement en conscience d'être assorty de beaucoup de perfections, & être éloigné de toute sorte de vices. Car les enfans prendront sur luy le ply qu'ils garderont toute leur vie, soit au bien ou au mal; que s'ils prennent de luy un bon exemple voilà de grandes recompenses pour luy en l'éternité: mais s'ils tirent de luy quelque exemple vicieux, en voyant quelque sienne imperfection, ce sont autant de tortures & de supplices qu'il se prepare en l'autre vie.

Exemple des enfans devenus bons ou mauvais selon les Maîtres qui les ont enseignez. §. 7.

L'Experience nous apprend que les enfans retiennent facilement ce qui leur est proposé, aussi-tost le mal que le bien, étans comme des tables rases qui n'ont ni connoissance ni experience: d'où vient qu'on remarque que plusieurs sont demeurez tels qu'ils ont esté élevez en leur jeunesse: on en voit qui étoient bien droits, & qui sont devenus boiteux, ayant demeuré avec un Maître boiteux: on en voit d'humeur douce, ayant vécu avec un Maître de douce humeur. L'on remarque des esprits querelleux & accariâtres, parce qu'ils ont été conduits par des Maîtres qui avoient ce vice là. Saint Thomas d'Aquin, Saint Maur, Saint Placide, Saint Oüen & ses freres, ayant été élevez dés leur jeunesse par des Maîtres sages, prudens & vertueux, sont parvenus à une grande Sainteté: au contraire Julien l'Apostat ayant été enseigné par un Maître

idolâtre, nourrit en ſon cœur cette perfidie, & quoy qu'il euſt pluſieurs Vertus Morales & en apparence Chrétiennes, avant qu'il fut Empereur; neanmoins étant devenu libre de ſes actions, il découvrit le maſque de ſon impieté, & ſe manifeſta idolâtre, & un des plus cruels perſecuteurs de l'Egliſe de Jeſus Chriſt. Alexandre le Grand qui a ſubjugué toute la terre à ſon Empire, n'a pas pû s'exempter des vices qu'il avoit appris de ſon Maître Leonides. Voilà le bien & le mal que peuvent cauſer les mauvais Maîtres à l'endroit des enfans.

Exactitude à ſon devoir. §. 8.

LA prudence du Maître conſiſte à être exact à ſe contenir en ſon devoir : il doit être doux & grave aux enfans, non comme une mauvaiſe mere les gâtant en les flattant; mais comme un pere raiſonnable, ſe gardant bien de familiariſer avec ſes écoliers, ce qui le puiſſe faire mépriſer: s'abſtenant ſur toutes choſes de les baiſotter, mignarder ou faire autres choſes ſemblables, & ce pour pluſieurs bonnes raiſons. Ce n'eſt pas pourtant que cette regle ſoit abſolument neceſſaire & generale, car quand on voit de bons écoliers, on peut quelquefois leur témoigner quelque petite bien-veillance de la veuë ou de parole, d'amitié pour les encourager davantage à bien faire, en particulier, & rarement en public, de peur de jalouſie, & notamment aux plus petits pour les attirer doucement.

Qu'il rende reſpectueux ſes enfans. §. 9.

IL doit faire en ſorte par ſa prudence qu'il puiſſe rendre ſes écoliers reſpectueux, & obéiſſans:

non seulement à leurs parens, mais encore à tous ceux qui les instruisent, ou instruiront à l'advenir.

Qu'il lise son Reglement. § 10.

IL doit sçavoir son Reglement sur le doit, pour le bien pratiquer en temps & lieu : c'est pourquoy il le doit lire souvent comme tous les deux mois, & notamment toutes les semaines l'Agenda, que nous avons mis à la fin, à ce qu'il ne puisse obmettre aucune des petites pratiques & observations ordonnées en iceluy, pour le profit des enfans, tant au Spirituel qu'au temporel : il y aura aussi recours dans les occasions où il doutera de quelque chose, par le moyen de la table.

De la connoissance du naturel des enfans. § 11.

CE qui servira beaucoup à la conduite des enfans, c'est que la prudence du Maître doit se montrer à bien reconnoître leur naturel : à quoy serviront les conferences qu'il aura avec leurs parens, quand ils seront presens, comme nous dirons cy-apres : à cét effet il observera soigneusement les nouveaux receus à l'Ecole pour reconnoître quel est leur naturel, s'ils sont d'humeur douce & tranquile : ce qu'il reconnoistra à la premiere correction qu'il leur fera, s'ils s'humilient & apprehendent le châtiment &c. s'ils se rebutent en se revanchant, s'ils grondent ne voulant obéïr, il les domptera doucement pour le commencement, & notamment s'ils ont été endurcis au châtiment, ou aux coups par leurs parens, ou Maistre d'Ecole precedent : & alors il travaillera avec grand soin à les corriger, tâchant de les gagner s'il peut par amitié,

careſſes, promeſſes ; que s'ils ſont orgueilleux, il les faut punir par quelque confuſion, tâchant de les convaincre toûjours de leur faute, avant que d'en venir à ce remede, parce qu'alors s'ils s'humilient, on leur pourra pardonner pour la premiere & deuxiéme fois, mais non pas toûjours, de peur qu'ils n'en abuſent. Voilà à peu prés quelques pratiques de Prudence. Nous en dirons davantage en parlant des autres Vertus.

ARTICLE V.

DE LA TEMPERANCE.

De ſa definition & diviſion. §. 1.

LA Temperance eſt une vertu qui modere tous les appetis ſenſitifs de l'homme, & fait voir ſa difference naturelle & eſſentielle d'avec les beſtes, Dieu luy ayant donné la raiſon pour cét effet. Or comme les appetits ont été bien dereglez, par la rebellion d'Adam envers Dieu, Jeſus-Chriſt nous a donné en nôtre Bapteſme la grace qu'il nous a acquiſe par ſon ſang, pour moderer les mauvaiſes inclinations de nôtre nature corrompuë.

Les eſpeces de la Temperance, ſont trois principales, à ſçavoir la Sobrieté qui modere l'appetit du boire & du manger, la Chaſteté qui regarde le toucher, & la Modeſtie qui regle les actions & paroles.

De la Sobrieté du Maître. §. 2.

LE Maiſtre aura grand ſoin de n'exceder contre cette Vertu : car autrement, outre qu'il

perdra tout ſon credit & reputation à l'égard des parens, il ne peut donner, tant à ſes domeſtiques, qu'à ſes écoliers que de tres-mauvais exemples de toutes ſortes de Vices, comme de colere, d'impatience, &c.

De la Prudence du Maître, à aller boire ou manger en ville. §. 3.

S'Il eſt invité ſouvent d'aller boire ou manger en ville, il doit remercier & s'excuſer honnêtement & n'y aller que le moins qu'il pourra : notamment s'il eſt Eccleſiaſtique, car quand on va ſi ſouvent en ville boire & manger, cela fait mes-eſtimer : outre que contractant familiarité inſenſiblement avec les parens & les enfans, ils en deviennent plus hardis, moins reſpectueux & ſe departent petit à petit de leur devoir. Je ſçay bien qu'il ne faut pas abſolument toûjours refuſer : mais au moins y aller rarement, & ce avec ces conditions : 1. Quand il prevoira qu'il y aura du fruict à faire en ces rencontres pour les parens & leurs enfans, c'eſt pourquoy il ne ſe doit jamais trouver aux grandes aſſemblées de banquets, de nopces, &c. 2. à la charge que l'on ne luy donnera que l'ordinaire & point de ſuperfluité. 3. qu'il y ſoit libre de boire & manger tant & ſi peu qu'il voudra, tâchant que cette viſite & entretien ſervent pour une plus grande connoiſſance des mœurs de l'enfant, de ſa conduite à la maiſon, & des moyens que ſes parens gardent pour le bien élever.

De la Sobrieté des enfans. §. 4.

L'Excez du boire & du manger eſt non ſeulement dommageable aux Maiſtres, mais en-

cor plus aux enfans, à quoi le Maître tâchera de remedier, les considerant durant leur déjeuner & goûter, & leur recommandant de manger seulement pour la necessité : les enfans de Paris mangent ordinairement beaucoup de pain, à quoy il doit prendre garde, parce que cette nourriture leur abétit l'esprit & les rend ineptes bien souvent à l'age de neuf à dix ans à apprendre : outre que, comme disent les Medecins, *Omnis repletio mala; panis verò pessima.* Toute repletion est mauvaise, mais particulierement celle du pain est tres-dommageable à l'estomach. Ils sont de plus friands & delicats : c'est pourquoy il doit recommander aux parens de leur donner leur déjeuner pour le manger à l'Ecole, & non à la maison, & du pain seul, & en suitte attendre le disner; puis goûter à l'Ecole, & non pas à la maison : ensuitte souper modestement & mediocrement.

Il faut les faire jeûner quelquefois par penitence de quelque faute, leur ostant leur déjeûner pour le leur rendre apres l'Ecole. Il leur faut deffendre étroitement de ne rien prendre à la maison pour friander, sinon ce qui leur sera donné, & leur enjoindre d'y manger modestement, & non point devorer comme les bestes. Il peut & doit leur recommander le jeûne, notamment aux veilles des Festes principales de l'année, les jours de leur Bapteſme & Confirmation, & quelquefois durant le Caresme : à quoy neanmoins il ne les obligera jamais par contrainte, mais il les y invitera par douceur & persuasion, leur montrant le merite du jeûne par les exemples des plus grands Saints qui ont été les plus sobres; comme S. Jean Baptiste, S. Nicolas, S Antoine, & une infinité d'autres.

De la Chasteté. 2. espece de Temperance. §. 4.

LA 2. espece de Temperance, c'est la chasteté qui regarde le toucher des mains ou du visage des enfans, grandement contraire à cette vertu; c'est pourquoy un grand & Saint Personnage de ce siecle, le Pere de Matincourt, qui a pris peine de faire un Institut de Religieux & de Religieuses pour exercer les fonctions des petites Ecoles en l'un & l'autre sexe, étoit si circonspect en cecy, qu'il reprit un jour aigrement un de ses freres, qui touchoit la main d'un enfant, à qui il faisoit dire sa leçon, pour luy montrer ses lettres. De dissuader icy le mélange des garçons d'avec les filles, tant aux Maistres qu'aux Maistresses, apres tant de deffences de Nosseigneurs les Archevesques & Evesques, des Directeurs Collateurs des petites Ecoles : ce seroit une chose ridicule & superfluë; car je croy, que ceux qui voudront entreprendre de faire cet exercice dans l'esprit de Dieu, n'y penseront pas seulement; & il n'y a que les mercenaires, qui en usent ainsi ordinairement. Quelques excuses que l'on puisse apporter pour se purger de ces reproches; le danger en est trop grand & pour les Maistres, & pour les Maistresses engagées à montrer aux enfans, pour les enfans mêmes à cause de la conversation familiere que peuvent avoir les Ecoliers & les Ecolieres mêlez ensemble, en sorte qu'à moins que d'être aveuglé de la passion de gagner, & de la crainte de perdre telle chalandise, il faut être stupide ou malicieux pour l'entreprendre, & negliger entierement son salut: & non seulement le sien; mais aussi celuy d'un grand nombre d'enfans, à qui telles conversations dans les Ecoles, sont des precipices, plûtost que

des moyens pour se sauver. Je n'avance rien sans être bien informé & par exemple, & par experience de ces veritez.

Des moyens de conserver la chasteté du Maître & des enfans. §. 5.

LE Maistre pour conserver sa pureté, doit avoir un grand égard à ne parler jamais seul à seul, en lieu secret, avec fille ou femme, quoy que sous pretexte de pieté ou necessité : mais s'il est necessaire, que ce soit dans un lieu d'où on le puisse voir. Le Maistre aura un grand soin, de ne parler jamais des vices contraires à cette Vertu en presence des enfans, si ce n'est en general, de peur de leur apprendre ce qu'ils ne sçauroient pas encor, il pourra neanmoins & doit leur deffendre exactement. 1. De ne jamais faire leur urine devant les autres, de ne coucher jamais avec leur sœur & servante (*& è contra*, si c'est une Maistresse) ni même avec leur pere & mere, si ce n'est par necessité ; & en cas que quelqu'un fut convaincu de faute en cette matiere, il luy imposera une penitence secrette, l'envoiera à confesse, & le recommandera au Confesseur, tâchant de voir la source de son peché, pour le retirer des occasions qui l'y ont porté, & le mettre en la voye de salut ; l'envoyant à confesse de temps en temps, & ce à un même Confesseur. Mais si le coupable de ce crime ne veut s'amender, il en avertira les parens, puis le renvoiera & le mettra dehors, s'ils n'y donnent bon ordre, de peur qu'il ne gâte les autres. C'est pourquoy même ils ne doivent jamais aller aux lieux deux ensemble. Et on leur doit encharger de ne jamais se découvrir ni se montrer à nud devant leurs servantes ou sœurs, & encor moins de s'a-

muser à joüer dans le lict avec leurs freres, ou domestiques, avec qui ils coucheroient. Le peril est encor à craindre quand ils couchent avec des serviteurs : surquoy il les interrogera adroitement pour y donner ordre.

Il doit leur deffendre de joüer avec les petites filles, encor que ce fussent leurs sœurs, & le plûtost qu'ils pourront s'habiller tous seuls ; il leur recommandera de ne point se laisser habiller, attiffer, ajuster par leurs servantes ni leurs sœurs, ni se laisser jamais baiser ; toutes ces actions étant tres-dangereuses.

Le Maistre se doit recommander à la sainte Vierge & à S. Joseph, luy & toute sa petite famille, pour obtenir de Dieu, cette vertu Angelique, disant à la fin de toutes les prieres qui se font à l'Ecole : *Iesus, Maria, Ioseph, succurrite nobis.* à cette intention.

De la Modestie, troisiéme espece. §. 6.

LA troisiéme espece de la Temperance, c'est la Modestie, qui est une Vertu qui regle nos actions & nos paroles. Elle est tres-necessaire à un Maistre d'Ecole, qui doit être comme l'original & le modele sur lequel se doivent former tant de petites copies.

Or cette Vertu tempere les actions qui regardent la veuë, l'oüie, & le toucher. C'est pourquoy le Maistre doit estre grandement circonspect à ne point avoir une veuë égarée, mais modeste : de ne point roüiller les yeux & faire des gestes de taureau, à l'encontre de ses enfans : ne les jamais frapper de son chapeau, ou bonnet, mais seulement avec la verge, la ferule, ou baguette, sur les doigts & jamais sur la teste.

Il ne doit point tenir les pieds courbez, ou

faire des gestes ridicules, mais tout son maintien & ses habits doivent tellement être reglez, qu'il n'y ait rien qui soit contre la modestie Chrétienne, & encore davantage, s'il est Ecclesiastique; parce que la Modestie doit servir à cette profession, comme de marque exterieure, pour distinguer ceux qui en sont honorez, d'entre les Laïques, qui sont quasi vétus de méme façon que les Prêtres. D'où vient qu'il est méme indecent à un Maistre d'Ecole encor qu'il soit Laïque, d'étre ajusté, poudré, gauffré, & méme d'être habillé, tant en la forme qu'en la matiere, de vétemens qui soient au dessus de sa condition; mais il est bien plus à propos que ses habits soient même plus mediocres que ceux qu'il pourroit porter sans bláme & sans scandale: se souvenant qu'il exerce une fonction Ecclesiastique, & qu'il se doit comporter modestement en ces choses exterieures, pour être plus libre de reprendre les abus qui se trouveroient en ses enfans. Il doit de plus être fort retenu en ses paroles, ne proferant jamais aucune raillerie, injure ou bouffonnerie devant ses Ecoliers.

Modestie des enfans aux habits. §. 7.

QUant aux enfans, il doit extremement leur recommander cette modestie dans leurs habits, où la vanité regne davantage, par où on les accoûtume à renoncer à la promesse & à l'esprit du Baptesme, & à s'entretenir dans l'orgueil & la vanité, qui sont vices opposez entierement à l'esprit d'un Chrétien.

C'est pourquoy il blâmera prudemment en general & en particulier tant de galants, de plumes, de frisures & de poudres sur les cheveux, tâchant de leur donner du dégoust de ces choses,

afin

afin que ses enfans en quittent l'affection : à quoi ils se portent facilement à l'exemple de leurs parens, notamment à Paris & autres Villes tant grandes que petites. Il se pourra servir de l'exemple de nostre Seigneur à cét effet, de ceux des Saints & Saintes, comme de la Sainte Vierge, Saint Joseph, Saint Jean Baptiste, & de tant de Saints Religieux qui ont abhorré toutes ces vanitez; étant indigne d'un Chrétien de faire gloire des marques de nôtre peché.

Modestie des Enfans à l'Ecole. §. 8.

Il fera garder la Modestie aux enfans, en leur faisant observer exactement le silence en l'Ecole, notamment durant la leçon: ne permettant jamais qu'ils fassent du bruit, soit parlant haut, en étudiant leur leçon, soit en causant ensemble; ni méme que d'autres personnes parlent en l'Ecole, sinon en cas de necessité, ni avec lui méme, ni avec les Ecoliers : de peur que par ce moyen il ne soit détourné de l'attention & obligation qu'il a d'enseigner ses Ecoliers.

Il pourra honnétement s'excuser envers les personnes qui le viendront voir durant la leçon, les remettant à un autre temps: ou bien s'il y a peu de choses à dire, il aura soin de se depécher, & se remettre ensuite à son office : car il est bien difficile aux enfans de faire leur devoir, quand le Maître ne fait pas le sien lui-méme. Pour faire garder ce silence & cette modestie, il employera tous les moyens necessaires & convenables d'autant plus, que c'est une des choses plus importantes, pour le bon gouvernement de l'Ecole, pour la conservation du Maître, & pour l'avancement de tous ses Ecoliers. Et pour y parvenir, il se pourra servir de deux moyens principaux.

Le premier, ce ſera de faire garder une grande modeſtie aux Ecoliers, depuis qu'ils ſeront entrez dans l'Ecole, méme en ſon abſence, donnant ordre à ſes obſervateurs de marquer exactement ceux qui cauſeront, badineront & feront des poſtures extravagantes en l'Ecole, en quelque temps que ce ſoit. Il pourra permettre qu'ils puiſſent parler d'un ton de voix mediocre, pour faire reciter en ſon abſence, ou bien pour demander l'un à l'autre leurs neceſſitez, ſans ſortir de leur place, ſinon pour faire leur devoir: mais ne jamais courir, joüer, ou ſauter dans l'Ecole, méme les jours de congé, en ſorte que ces fautes ſoient chatiées exemplairement.

Le ſecond moyen, eſt de mettre durant la leçon à chaque coin, un des plus modeſtes de ſes Ecoliers, pour obſerver ceux qui cauſeront, en ſorte qu'ils les nomment tout-haut: & à méme temps les faire mettre à genoux au milieu de l'Ecole, puis ayant examiné leur faute les châtier, ou les renvoyer à leur place.

Modeſtie des enfans en la maiſon & en la ruë. §. 9.

Il donnera ordre que ſes écoliers ſortent modeſtement tant pour aller à la ruë, qu'à l'Egliſe: C'eſt pourquoi ils ſe garderont bien de faire aucune choſe indecente dans les montées, dans la cour, ou dans la ruë: comme de frapper, ou pouſſer les autres, crier, tempêter, courir: mais qu'ils s'en retournent en leurs maiſons, ſans s'arrêter, ni badiner en chemin, ſalüant honnêtement tous les honnêtes gens, qu'ils rencontreront de connoiſſance, faiſant voir par cette modeſtie exterieure, tant dans la ruë que dans leurs maiſons, le profit qu'ils font en l'Ecole.

Pour celle qu'ils doivent observer en l'Eglise, nous en parlerons dans le titre de la Pieté ; suffit de dire ici qu'ils n'y doivent jamais parler, pour quelque cause que ce soit, mais qu'ils s'y doivent comporter avec tout le respect & la reverence deuë à un lieu si Saint : dequoi le Maître leur montrera un tres-fidele exemple, & à quoi il tiendra la main tres-exacte, en châtiant rigoureusement les prophanateurs de la Sainte maison de Dieu.

Voila la Vertu & les pratiques de la Temperance, voyons maintenant la Force.

ARTICLE VI.

DE LA FORCE DU MAITRE.

§. I.

LA Force est une Vertu qui consiste à ne rien craindre que Dieu, & le peché: & supporter courageusement toutes les adversitez & mépriser les prosperitez du monde. Cette Vertu consiste à avoir ses passions mortifiées, & à ne rien craindre: de telle façon qu'on ne se fâche de rien, & que l'on ne desire rien qui ne soit honnête.

Cette Vertu doit être bien familiere à un Maître d'Ecole, qui entreprend avec la grace de Dieu, la conduite si difficile de la jeunesse, où il se rencontre tant de mécontentement, & presque jamais de satisfaction, ni de la part des parens, ni de celle des enfans.

Or comme cette Vertu a quatre especes, nous les marquerons chacune en particulier, avec leur pratique, & leurs deffauts.

De la Magnanimité. §. 2.

LA premiere espece c'est la Magnanimité, qui consiste à entreprendre & exercer des choses de grande consequence avec courage & avec ardeur. S'il y a chose d'importance au regime du Christianisme (comme nous avons montré en la preface de cét œuvre) c'est le bon gouvernement des petites Ecoles : il faut un grand courage pour faire son devoir en cette charge ; avec l'intention & les talens requis pour s'acquitter dignement d'un emploi si saint & si utile, & qui est d'ailleurs si difficile, si ravallé, & si méprisé de la plus grande partie du monde, mais neanmoins fort relevé devant Dieu, & les gens de biens.

De la Confiance. §. 3.

LA seconde espece de la Force, servira à fortifier ce grand courage, & fera que celui qui se reconnoîtra, comme dit nôtre Seigneur, un serviteur inutile, entreprendra neanmoins pour Dieu cét exercice, non pas en se confiant en ses propres forces, & qu'il en viendra bien à bout tout seul: mais bien, avec l'aide & assistance de Dieu, qui ne manque jamais à ceux qui étant appelez & inspirez à un exercice, l'entreprennent purement pour lui : *Propè est Dominus omnibus invocantibus illum in justitia & veritate.* Il est proche de tous ceux qui le reclament en justice & en verité. Car c'est beaucoup dans ce siecle d'orgueil, de presomption, & d'hypocrisie où nous sommes, à un homme de bien & à un bon Ecclesia-

stique (qui d'ailleurs peut avoir des emplois plus relevez) de se presenter à vouloir faire les petites Ecoles. C'est pourquoi tâchant de s'instruire de la bonne methode pour en venir à bout, il peut sans difficulté l'entreprendre : & avec l'aide de Dieu sans doute il y reüssira. *Deus superbis resistit: humilibus autem dat gratiam.* Dieu resiste aux superbes, & donne sa grace aux humbles.

De la Patience en general. §. 4.

LA troisiéme espece de la Force, c'est la Patience, qui consiste à souffrir courageusement & volontairement pour Dieu, les affrons, les injures & les autres difficultez. S'il y a aucune Vertu qui soit necessaire à un Maître d'Ecole, c'est celle ci : car veritablement il en a besoin à toute heure, & à tout moment, tantôt du côté des parens, tantôt de celui des enfans. Les parens viendront se plaindre de ce que leurs enfans n'apprennét rien (encore que le Maître fasse tout son possible pour leur avancement) neanmoins il faut les écouter patiemment, les contenter, leur montrer le deffaut, qui vient toûjours ou de la lourdise & tardiveté ou de la paresse de l'enfant, & leur promettre encore un plus grand soin & vigilance: si pourtant telles personnes ne pouvoient se satisfaire aprés que l'on aura fait ce qu'on aura peu, il faut leur rendre leur enfant, disant qu'il pourra peut-être mieux faire ailleurs, & ce avec tranquillité d'esprit : élevant son cœur vers le Crucifix à cét effet. Il aura d'autres plus rudes secousses, quand les parens, sous ombre de quelque châtiment qu'on aura fait à leurs enfans, soit qu'il y paroisse ou non, blâmeront le Maître, il faut souffrir tout cela comme cét Agneau de bonté & de douceur, *qui se laissa mener par les persé-*

des Iuifs à la boucherie, sans ouvrir la bouche sinon pour prier pour eux: en quoi le Maître le doit imiter. Toutefois si telles personnes étoient de si mauvaise humeur, & tellement amoureux de leurs enfans, qu'ils fissent deux ou trois fois tels scandales, il leur rendra tout doucement leurs enfans, de peur d'un plus grand mal, & scandale qui en pourroit arriver : joint que les enfans en telles occasions viennent à mépriser les Maîtres & deviennent pires.

De la Patience à l'endroit des enfans. §. 5.

LA Patience consiste encore, à supporter les deffauts des enfans, & ne se mettre jamais en colere contr'eux, mais les corriger avec une grande tranquillité d'esprit, & jamais dans la colere, ni l'impatience, de peur d'imprudence, comme nous dirons dans l'article de la Justice.

Il y a quelquefois des Ecoliers qui ne servent qu'à exercer la patience du Maître: les uns à cause de leur stupidité, & il les faut supporter, quand il n'y a point de malice; les autres à raison de leur paresse, & il les faut châtier; les autres à raison de leurs mauvaises habitudes à cajoller, à badiner ; & il les faut gagner avec grande patience, & enfin les faire sortir, s'ils ne s'amendent; les autres par malice, & il faut travailler auprés d'eux & les châtier avec prudence & discretion, se faisant tout à tous, pour celui qui s'est livré pour nous tous. Mais la Patience est bien necessaire, principalement pour souffrir les reproches des pauvres ; car étant d'ailleurs assez fâchez & importunez de leur necessité, ils croyent que quand le Maître les fait attendre pour recevoir leurs enfans, ce n'est qu'à cause de leur pauvreté: si l'on châtie leurs enfãs, c'est à cause qu'ils

ne sont pas Monsieur ou Madame : s'il les met dehors, les injures, opprobres, reproches, se publient par tout contre le Maistre. Enfin il faut faire état de n'avoir jamais d'autre satisfaction de telles gens. Et ordinairement il s'en vont au bout de deux ou trois ans, sans dire adieu, sinon qu'ils battent, ou font quelque injure aux autres écoliers, en dépit du Maistre. Et pour conclusion, bien souvent & presque toûjours, tous les enfans que l'on retire de l'Ecole, c'est sans dire adieu, & bien souvent sans payer ce qu'ils doivent de reste, sinon à la vive force : & enfin les parens & les enfans s'en mocquent, & méprisent par tout, & le Maistre, & l'Ecole ? Voila-t'il pas beau sujet d'exercer cette Sainte Vertu, & cependant ce seront-là les satisfactions ordinaires de l'Ecole, avec toute la peine du corps & le souci d'esprit, qui est continuel pour la bien faire. Il faut donc faire bonne provision de cette Vertu, pour être bon Maistre d'Ecole.

De la Perseverance. §. 6.

LA quatriéme partie de la Force, c'est la Perseverance, qui est une stabilité dans le bien commencé. Cette Vertu est grandement necessaire au Maistre, car ce n'est rien de commencer à travailler en cét œuvre en general, si on vient à se décourager pour les difficultez journalieres, qui s'y rencontrent, & qu'ensuite on quitte tout-là; ce ne seroit rien faire. Mais il faut perseverer jusques à la fin, pour obtenir la couronne : *qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit*, celui-là sera sauvé, qui perseverera jusques à la fin, dit Nôtre Seigneur : de même la perseverance doit

être dans le particulier. Or c'est-là où le Maistre doit montrer sa Vertu de Force, dans la perseverance paisible du bon ouvrage commencé, tant pour le corps de l'Ecole, qu'au regard de quelque écolier qui sera peut-être dur d'esprit pour l'étude, ou bien inveteré dans les mauvaises mœurs, à raison des mauvaises compagnies, ou du peu d'instruction qu'il a eu par le passé. Il faut qu'un bon Maistre ne se lasse point de l'enseigner, de lui parler, de l'instruire jusques à tant qu'il l'ait mis dans le bon chemin de la Vertu; ou bien dans la voye d'apprendre quelque chose : & Dieu le recompensera de ses travaux. Voilà ce que j'avois à dire de la Vertu de Force & de ses parties : voyons à present la Vertu de Justice.

ARTICLE VII.

DE LA JUSTICE DU MAISTRE.

LA Justice c'est rendre à un chacun ce qui lui appartient. Il y en a de deux sortes: l'une qui s'appelle distributive, par laquelle on recompense chacun selon ses merites. Et l'autre que l'on nomme commutative, par laquelle on rend tant pour tant. Vous avez emprunté un sol, il faut rendre un sol Quant à la Justice distributive, elle a six parties; la Religion, la Pieté, la Grace, la Vengeance, l'Observance & la Verité.

De la Religion. §. I.

LA Religion est une Vertu qui nous commande de rendre à Dieu le culte que nous lui devons: le Maistre d'Ecole doit avoir cette Vertu en grande recommandation; puisque non seulement il y doit exceller en tant que Chrétien, mais l'avoir si familiere, qu'il la puisse enseigner à ses enfans, & par ses exemples & par ses paroles. Les pratiques de ce culte sont, 1. interieures, comme l'Oraison mentale, l'adoration de cœur, les aspirations, & les offrandes qu'il doit rendre à Dieu avec ferveur; car il doit être un homme d'Oraison, ayant besoin de tant de graces & de perfections, pour bien instruire ses disciples. Elles sont aussi exterieures, comme les genuflexions, les prieres du soir & du matin, l'assistance à la Sainte Messe, soit qu'il l'entende, ou qu'il y serve, ou qu'il la celebre (s'il est Prêtre) assistant au service divin les Fêtes & Dimanches; recitant ses heures & prieres avec une grande attention d'esprit & modestie exterieure.

2. Il doit enseigner à ses enfans à bien pratiquer cette Vertu à l'égard de Dieu, leur recommandant de faire leurs prieres du soir, du matin, & de l'Eglise: d'assister à tout le service divin, avec un grand respect: leur enseignant que Dieu s'est reservé les jours des Fêtes & Dimanches, afin que nous le reconnoissions au moins en ces jours, en nous abstenant de toutes œuvres serviles & manuelles: & les employant en des actions Saintes & de pieté Chrétienne. De plus il leur montrera à bien servir à la Sainte Messe; leur disant combien il sont indignes de faire cét office, qui appartient aux Anges & aux Clercs, & que ce n'est que par necessité qu'ils y peuvent servir: &

par consequent combien ils doivent garder le respect & la modestie, bien faire les genuflexions, adorations inclinations & autres reverences, se gardant bien de regarder d'un autre côté: les avertissant que ceux qui seront trouvez en telles fautes, seront châtiez de Dieu en l'autre vie tres rigoureusement, & en l'Ecole selon la griéveté de leur faute.

Des pechez contre la Religion. §. 2.

IL doit encore éviter toute sorte de superstition, n'ajoûtant foi ni aux songes, ni aux prestiges, qui n'ont aucun rapport avec la cause à qui on les rapporte ; & méme il doit beaucoup desabuser les enfans & leurs parens, dans les occasions, de telles réveries ; leur montrant que c'est un tres-grand peché, & que méme il y a de certaines maladies ou adventures, qui arrivent par sorcelerie, ou magie, ou par quelque pact du diable fait il y a long temps : ou bien c'est pour mépriser les Saints, comme quand ils tournent trois tours au tour du feu de saint Jean par superstition, s'ils croyent qu'il ne faut point sonner à midi la Veille du méme S. de peur (disent ces pauvres abusez) que les sorciers ne cuëillent leurs sortileges durant ce temps: s'ils disent que les tisons tirez du feu de la saint Jean, conservent du tonnerre, en les y remettant quand il tonne, & quantité d'autres pareilles sottises inventées par le demon, pour ternir l'honneur deu à Dieu, & à ses Saints: à quoi il doit prendre soigneusement garde, pour bien observer cette Vertu de Religion.

De la Pieté. §. 3.

LA 2. partie de la Justice, c'est la Pieté, qui est une vertu qui montre à rendre à nos parens & amis l'amour, la reverence, & la bienveillance que nous leur devons. Cette Vertu doit être bien avant dans le cœur du Maistre, & il la doit pratiquer diligemment à l'endroit de ses Superieurs, tant Ecclesiastiques (comme Nosseigneurs les Evêques, Messieurs les Curez & Prêtres,) comme aussi Laïques, à sçavoir, le Roi, en parlant avec respect de sa personne, les Juges Laïques, Magistrats, Gouverneurs des Provinces & des Villes; & notamment ses pere & mere.

Il la doit extrémement recommander aux enfans, s'enquerant de temps en temps, de l'honneur, amour & obeïssance qu'ils portent à leurs Pere & Mere, Oncles & Tantes, Tuteurs & Tutrices, Pareins & Mareines, ne leur souffrant jamais les desobeïssances & murmures, comme de parler à eux sans les saluër, mais avec respect, c'est ce que le saint Concile de Trente recommande aux Maistres d'enseigner aux enfãs entr'autres choses, dans leurs Catechismes, c'est pourquoi le Maistre châtiera exemplairement ceux qui seront accusez & convaincus de telles fautes, & même les envoyera avec un de ses plus fideles, demander pardon à genoux à la personne offencée, si c'est un de ses parens : comme aussi il doit les porter à reverer, obeïr & honorer les Ecclesiastiques, leurs Confesseurs, & Messieurs les Curez- specialement de prier Dieu pour eux, en reconnoissance de la peine qu'ils ont pour leur salut. Il ne doit encore jamais permettre qu'ils parlent qu'avec respect de leurs anciens Maistres d'Ecole,

les châtier s'ils font autrement, comme d'un vice d'ingratitude, méme les envoyer demander pardon, s'ils leur avoient dit ou fait quelque injure.

Il ne doit jamais souffrir qu'ils parlent mal, ou racontent ce qu'ils auront entendu dire, contre le Roi, la Reine, les Princes & autres Potentats de l'Estat : mais il les reprendra aigrement, méme les châtiera, si la faute a été dite malicieusement & avec mépris, leur remontrant, combien il faut honorer ceux que Dieu a ordonnez pour nous conduire encore méme qu'ils fussent méchans, & qu'ils abusassent de la puissance que Dieu leur a donnée sur nous, & qu'il ne faut pas croire tout cela, mais qu'il faut prier Dieu pour eux, qu'il lui plaise leur donner un bon Conseil. Voilà en gros ce que contient la Pieté.

De la Grace & reconnoissance. §. 4.

LA 3. partie de la Justice, c'est la grace & reconnoissance des biensfaits receus. C'est à quoi le Maistre doit avoir grandement égard, remerciant pour cét effet ceux qui lui feront du bien, tant spirituel que corporel, ce qui doit paroître quand les Ecoliers lui apporteront quelque petit present; se contentant autant du petit comme du grand, prenant d'aussi bon cœur le petit que le pauvre lui donne, comme le grand que le riche lui offre.

Il doit pareillement enseigner à ses enfans de reconnoître ceux qui leur donnent, & de ne jamais prendre rien de la main de leurs parens ou d'autres personnes, sinon en baisant la main & faisant la reverence; ce qu'il leur doit faire pratiquer en son endroit, quand il leur donne quelque present, ou qu'ils reçoivent quelque chose de sa main pour le porter ou donner à d'autres,

leur disant que la reconnoissance est une Vertu de bienseance & méme d'obligation Chrétienne, notamment aux enfans qui n'ont rien à eux, & qui reçoivent tout ce qu'ils ont besoin.

De la vindication. §. 5.

LA 4. partie de la Justice, c'est la vindication qui punit les fautes faites par les moyens moderez d'une peine, proportionnée à la faute commise. En ce point le Maistre doit être exact à châtier prudemment en temps & lieu, les fautes de ses Ecoliers, & moderé aux châtimens & corrections qu'il leur fera. Il ne les frappera jamais par la tête, ni avec les verges, ni avec les mains, méme ne leur tirera les oreilles ou le nez, ou les jouës, pour éviter de grands inconveniens qui en peuvent arriver. Il ne se laissera aussi emporter pour quoi que ce soit à la colere, de peur que cela puisse causer de l'excez au châtiment, & ne se servira jamais contr'eux de paroles âpres, en les tutoyant, ou frappant & injuriant.

Maniere de corriger les enfans. §. 6.

LOrs que pour quelque faute il châtiera un enfant dans l'Ecole publiquement, & exemplairement, il declarera avec la prudence & circonspection convenable, la cause de ce châtiment : afin que d'une part tous les autres voyent la justice & correction, que l'on exige pour la faute de leur compagnon, & d'autre part que cela leur donne une crainte de tomber dans la méme faute ; se gardant bien toutefois de reveler aucunement les larcins, impuretez & autres pechez qui scandalisent l'enfant : sinon que telles fautes fussent déja connuës.

Châtimens des nouveaux. §. 7.

LEs nouveaux seront plus doucement châtiez au commencement, afin de reconnoître plus facilement leur naturel: principalement s'ils sont durs, ou tendres au châtiment; afin que s'il s'apperçoit qu'il soient durs au châtiment, il les punisse une autrefois d'une autre peine, qui les puisse détourner du vice & porter à la Vertu. Pour ceux au contraire, qu'il connoîtra tendres à la correction, il pourra user des punitions suivantes; comme 1. leur faire quelque confusion ou vergogne en particulier ou en public. 2. leur faire perdre leur place. 3. les faire mettre à genoux & les y faire tenir un temps notable, au milieu de l'Ecole, ou debout sur un banc, tête découverte. Pour ceux qui sont si durs & d'un si mauvais naturel, que ne se souciant point des châtimens, ils ne pleurent point du tout, ni durant, ni aprés, ni devant le châtiment: il faut les châtier un peu plus fort, crainte qu'ils ne deviennent enfin incorrigibles, & méme il faudroit rechercher tels enfans tantôt par amour, tantôt par crainte, les faire jeûner pour les émouvoir au bien, plûtost que de les rudoyer davantage. Et en cas que tout cela ne servît de rien, aprés les avoir recommandez à Dieu instamment, leur avoir parlé en particulier pour voir s'il n'y a point quelque peché cahé, qui les retient dans ce mauvais chemin (auquel cas il les doit faire confesser) & enfin tout cela n'operant pas, il en doit avertir les parens d'y donner ordre, & les leur rendre, en cas qu'ils n'y apportassent les remedes necessaires.

La maniere à garder pour la correction en détail. §. 8.

LE Maistre pour châtier les enfans, doit 1. examiner le fait dont ils sont accusez, & ne croire jamais de leger, méme aux parens des enfans, qui bien souvent animez de passion plûtotôt que de justice, font des plaintes de leurs enfans au Maistre; ausquels il doit répondre en ce cas, que l'on en fera justice, puis examiner le fait diligemment, & rendre la justice, ou en punissant, ou en pardonnant: leur donnant neanmoins toûjours à entendre, qu'ils ont le tort, & non jamais leurs parens, de peur qu'ils ne conçoivent une haine contre leurs parens & contre leur Maitre, pour ces fausses accusations.

2. Il faut leur faire reconnoistre & avoüer leur faute, & méme (s'il y avoit moyen) leur faire avoüer qu'ils meritent correction: car le plus grand mal qui puisse arriver à un Ecolier, & au Maistre, c'est de châtier un enfant sans raison, ce qu'ils retiennent toute leur vie & n'en font aucun profit.

3. Il les faut empêcher de crier durant, ou avant, ou aprés le châtiment. Que si quelqu'un resistoit au Maistre quand il le veut corriger & qu'il demeurât obstiné: il lui faut laisser refroidir le feu de sa colere, ne faisant semblant de rien: puis une heure ou une leçon aprés, on lui doit faire entendre sa faute, & le châtier exemplairement devant tous les autres, & puis lui faire demander pardon à genoux à Dieu, au Maitre, & à tous les Ecoliers qu'il a scandalizés, & ensuite, pour toutes les fautes quoi que petites qu'il fera, il le faut humilier, pour abaisser ce courage, durant 15. jours: auquel cas il ne faut

pas les faire tenir par aucun des Ecoliers, de peur de querelle.

De la correction des enfans gâtez. §. 9.

IL y a de certains enfans, qui ont été nourris en leur maison dans toutes sortes de douceurs, & de caresses, comme les garçons uniques : pour ceux-là il les faut mortifier tout doucement, notamment quand ils sont d'une humeur superbe & accariâtre, reserver à les châtier avec plusieurs autres, parce que la consolation des affligez, est d'avoir des semblables: cela les résoud à la correction plûtost que si on les châtioit seuls, à raison que la honte & la confusion en seroit plus grande & leur seroit plus sensible à cause de leur superbe.

Observations sur les rapports. §. 10.

IL faut observer principalement de ne châtier jamais un enfant sur des simples conjectures, ou sur le témoignage d'un seul, méme desinteressé : mais le Maistre doit bien s'informer de ceux qui les accuseront, si ce n'est qu'eux mémes confessent leur faute ; & alors il faut un peu relâcher de ce qu'ils meritent, leur faisant entendre que c'est à cause qu'ils ont dit la verité, & méme en les faisant preparer à la correction, il faut bien mediter & ruminer la faute, & les châtier toûjours moins qu'ils n'ont merité. On doit aussi leur assembler les fautes passées, & les punir tout ensemble, leur en faisant ressouvenir & avoüer.

Remedes pour les obstinez. §. 11.

IL y en a quelques-uns qui ont des têtes obstinées, & sont si glorieux qu'ils murmurent

aprés le châtiment : il faut pour y remedier, au bout de quelque temps aprés la correction, les obliger à quelque chose, à quoi on connoistra qu'ils ont de l'affection, sans qu'il leur semble qu'on les recherche: comme les envoyant servir à la Messe, leur donnant une place, qu'il semble qu'ils auront gagnée: & puis quand on verra leur visage un petit accoisé, il faudra leur faire entendre leur faute & promettre que s'ils font bien dorénavant, de ne les plus châtier, & leur montrer que ce sont eux qui en sont la cause.

Des sortes de corrections. §. 12.

LA diversité des châtimens se doit prendre sur la diversité des fautes qu'ils commettent.

Ainsi il est convenable d'appliquer punition corporelle pour corriger les fautes de paresse, ou de malice.

Priver les gourmands d'une partie de leur manger, avec discretion pour ne pas nuire à leur sâté.

Les glorieux par confusions.

Les buissonniers doivent être retenus par force, soit en la maison des parens, soit en l'Ecole.

De l'Observance du Maître. §. 13.

LA 5. partie de la Justice distributive, c'est l'observance, par laquelle on reconnoit ceux qui le meritent, à raison de leur qualité, ou de leur Vertu: c'est qu'il faut avoir égard à certains enfans de l'Ecole, à raison de la pieté, sincerité & vertu de leurs parens, joint à la qualité qu'ils possedent: étant bien raisonnable d'employer plus de peine & de travail à l'endroit de ceux, qui doivent avoir le maniement des charges de la Republique ou d'une nombreuse famille, pour les

ftiler d'autant plus à la Vertu & Pieté Chrétienne. Il doit aussi pareillement traiter les parés, avec le respect & l'hóneur dont la Civilité Chrétienne oblige parmi les hommes, d'user à l'endroit des personnes de consideration; non à cause de leur personne, mais à cause de la charge & vertu, en laquelle ils pourroient exceller par dessus les autres de la Ville ou du Village, où ils sont.

Pratique de cette Vertu à l'endroit des Ecoliers. §. 14.

LA Vertu d'Observance, doit aussi inciter le Maistre à recompenser les enfans selon leur merite, & pour cét effet il pourra se servir des moyens suivans pour les encourager à mieux faire à l'avenir, & inciter les paresseux à les imiter.

1. Il faut distribuer & placer les Ecoliers chacun selon son merite & science, ce qui se fait à leur entrée, & se renouvelle tous les quinze jours par les exemples ou themes, & méme encore plus souvent par les disputes journalieres, pour gagner les places des uns des autres: en quoi il doit bien prendre garde de donner à un chacun la place qui lui appartient, se gardant bien de favoriser personne à cause de sa condition, de ses biens ou de sa parenté Il pourra pourtant, *cæteris paribus*, preferer quelquefois quelques enfans paresseux, pour les encourager à bien faire.

2. Il faut loüer les diligens publiquement, pourveu que cela ne puisse pas enfler de Vanité, celui que l'on veut encourager à la Vertu, ce qui dépend de l'industrie du Maistre.

3. Il doit leur donner quelques recompenses honoraires; comme images, grandes, petites, mediocres, enluminées, enjolivées de papier mar

bré, chacun selon son merite : lesdites images pourront être signées de lui, pour leur sauver le châtiment, une, deux ou trois fois : excepté pourtant pour les fautes d'Eglise, desobeissance à la maison, larcin, impuretez qui sont des cas irrémissibles. Et dautant que les choses qui ne sont estimées qu'à proportion de ce qu'on les fait valoir; le Maistre les doit donner avec appareil: relevant sa marchandise, si ce sont des Agnus, des Chapelets, livrets, selon son pouvoir, imitant en cela un petit mercier, qui releve beaucoup sa marchandise, qui de soi n'est pas grande chose.

De la Verité à l'égard du Maistre. §. 15.

LA verité, derniere partie de la Justice, est une vertu, comme dit saint Augustin, par laquelle on mõtre ou manifeste ce qui est, ou on dit les choses comme elles sont. Cette vertu doit être grandement recommandable à un Maistre, dont les paroles doivẽt être la verité méme. C'est pourquoi il ne doit jamais rien avancer à la vôlée, mais seulement ce dequoi il soit bien asseuré, principalement en la Doctrine Chrétienne, & pour les histoires, parce qu'il se met en hazard de perdre son credit envers les parens, & les enfans qui reconnoistroient cela : aussi il ne doit jamais rien promettre à personne, qu'il ne tienne, principalement, si c'est quelque chose favorable : & s'il promet quelque correction avec advertance, & sans restriction à un Ecolier pour faute qu'il auroit faite, il doit l'executer sans remission afin que ses paroles soient de plus grand poids, & ses menaces plus apprehendées par les siens: car s'il promet legerement & qu'il ne tienne pas, tout ce qu'il dira sera méprisé en aprés, comme les enfans ordinairement font chez leurs pa-

rens, qui ont bien souvent plus de passion, que de raison.

Leçon du Maître aux enfans, de dire toûjours la Verité. §. 16.

QUant à ses enfans, il doit extrémement leur recommander de dire toûjours la Verité, & de ne mentir jamais pour quoi que ce soit, exigeant toûjours dans les causes douteuses (quand ils sont accusez) la verité de leur boüche, & quand ils les disent librement (pourveu que la faute ne soit griéve ou malicieuse) il leur pardonnera, ou leur remettra une partie de la peine, ce qu'il fera valoir afin que les autres y prennent exemple. Au contraire, il doit punir les menteurs au double, & pour la faute commise (quand ils en seront deuëment convaincus) & pour la menterie: & tous ceux qui feront quelque mensonge, seront punis (quelque leger qu'il puisse être,) & ensuite on leur fera demander pardon à Dieu à genoux & baiser la terre. Comme il a été dit ci-dessus.

Il doit leur remontrer souvent l'horreur de ce vice, disant par exemple, que les menteurs sont les enfans du diable, qu'il y a eu des Saints qui ont aimé mieux mourir cruellement, que de mentir legerement, ou méme permettre que l'on commît un petit mensonge pour les cacher; comme il se rapporte d'un bon Evéque, qui étant cherché par des satellites, qui étoient envoyez pour le prendre & l'amener pour être fait mourir avec de grands tourmens pour la Foi de Nôtre Seigneur, les ayant receus & traités, & s'étant donné à connoître à eux, ne voulut pas qu'il mentissent, disant qu'ils ne l'auroient pas trouvé; mais alla souffrir le Martyr courageuse-

ment. Il faut enfin être fort exact à deraciner ce vice de mensonge, auquel sont fort enclins les enfans. Voilà les six parties de la Justice distributive.

De la Justice commutative. §. 14.

QUant à la Justice commutative, qui est de rendre à un chacun ce qui lui appartient, tant pour tant: Le Maître pour la bien pratiquer doit, 1. ne jamais rien demander aux Ecoliers, que la petite retribution laquelle on aura coûtume de donner, selon la science, les personnes & les lieux, à qui il aura affaire. Il ne doit jamais permettre qu'ils apportent rien à l'Ecole, de chez eux; ni qu'ils changent leur pain, leurs livres, leurs écritoires, images, &c. car il leur doit remontrer qu'ils n'ont rien à eux que ce qu'on leur donne, & qu'ils n'en peuvent point disposer: c'est pourquoi, quand il appercevra tels petit marchands, il faut les châtier avec l'acheteur, l'un pour avoir receu & recelé, & le vendeur pour avoir donné; leur deffendant cela tres-expressement. Comme aussi il ne doit jamais permettre que les Officiers Observateurs, demandent ou reçoivent jamais rien, pour ne pas marquer ou rapporter les particuliers; & en ce cas il deposera les Officiers de leurs charges, & les châtiera avec celui qui aura baillé. Et il doit avertir les Officiers, Observateurs, ou Intendans, que si quelqu'un leur offre quelque chose pour les corrompre, ils lui apporteront, & alors ce corrupteur sera châtié, aprés avoir été enquis où il a pris ce qu'il vouloit donner. Il advertira aussi les enfans de lui rapporter fidellement, ceux des Observateurs, Officiers, ou Intendans, qui leur auront demandé quelque chose, qui seront

châtiez exemplairement, étans convaincus, & deposez comme il a été dit, & seront obligez de rendre ce qu'ils auroient receu, & les donneurs de reporter où ils l'auront dérobé.

De la punition des enfans qui dérobent. §. 18.

POur ce qui est des larrons, qui seront apperceus avoir dérobé quelque chose dans l'Ecole ils seront châtiez & chassez, comme indignes de l'Ecole, notamment si la faute est connuë publiquement, parce que aprés cela, on les soupçonneroit toûjours d'avoir pris tout ce qui auroit été perdu. S'ils ont fait ce larçin en leur maison, ils seront examinez en particulier sur le fait, & pressez de nommer leurs complices, puis chastiez en public, sans dire la cause, si elle n'étoit connuë, puis mis en prison, & durant un jour ne manger qu'à midi leur déjeûner, qui sera reservé à cét effet, & ce sous le bon-plaisir des parens, avec lesquels le Maistre conviendra prudemment de cette punition. Que s'il y avoit quelque complice qui eût déja fait cela, ou qui eût poussé cét Ecolier à dérober pour friponer, il sera châtié & chassé de l'Ecole, de peur qu'il n'en gâte d'autres. Voilà ce qui regarde la Justice commutative, & enfin ce qui est des Vertus Cardinales que le Maistre doit avoir & pratiquer avec l'aide de la grace de Dieu. Mais avant que de finir ce Chapitre des Vertus du Maistre, je dirai encore un mot du fondement de toutes les Vertus, qui est l'Humilité.

ARTICLE VIII.

De l'Humilité du Maistre.

CEtte vertu avec la douceur, que Nôtre Seigneur a laissée pour Testament à ses Apôtres, est comme un racourci de toutes ses merveilles, qui servira pour mettre le sceau à ce petit traité des Vertus du Maître d'Ecole, qui consiste à ne s'estimer rien & vouloir être pensé & reputé tel des autres, par une connoissance de sa propre foiblesse, comme dit saint Bernard. Les pratiques de cette Vertu Chrétienne, inconnuë aux Payens, sera de ne s'estimer pas plus ques les enfans; mais en leur servant de Maistre, les croire en son cœur beaucoup meilleurs & plus relevez devant Dieu que lui, & se tenir au milieu d'eux comme nôtre Seigneur avec ses Apôtres, *sicut qui ministrat*, non pas se faire servir à baguette, par superbe; mais s'il a besoin d'eux hors leur devoir de l'Ecole, il les doit prier. Il se doit bien garder de ne jamais mépriser les autres Maistres d'Ecole, ni souffrir le faire à ses enfans, estimant en son cœur qu'un chacun fait le mieux qu'il peut, & il ne doit jamais oüir ses loüanges de personne, réjettant toûjours le bien qu'il pouroit avoir operé à l'endroit des enfans, ou bien sur la Misericorde de Dieu, ou sur le bon ordre de Messieurs les Superieurs, soit Curés ou autres, dont il n'est que le chetif instrument, ou sur la diligence des enfans en son absence. Enfin il doit penser qu'aprés qu'il aura fait tout son pouvoir, il obmet encore beaucoup de choses, & quand il auroit tout fait il n'est qu'un serviteur inutile, que la grace de Dieu a mis en ouvrage,

pour operer dans les enfans, ce peu de bien qui s'y rencontre : *quia omnis qui se humiliat, exaltabitur, & qui se exaltat, humiliabitur.* Car tout homme, dit nôtre Seigneur, qui s'humilie sera exalté, & celui qui se releve sera humilié.

CHAPITRE II.

DE LA DISPOSITION & du meuble de l'Ecole.

ARTICLE I.

Du lieu de l'Ecole.

§. I.

APRES avoir parlé d'un Maistre d'Ecole, & remarqué les talens & vertus qu'il doit avoir, il faut maintenant parler d'un lieu pour faire l'Ecole. Ce lieu doit être le plus à l'écart du voisinage que l'on pourra, non point sur la ruë, mais plûtost sur un derriere, neanmoins le plus proche de l'Eglise Paroissiale qu'il sera possible, afin que les enfans puissent être conduits plus facilement au service divin & Paroissial, aux Fêtes & Dimanches, comme nous dirons cy-aprés, dans la seconde partie de ce livre, parlant de la Pieté Chrétienne.

De la Chambre ou Salle d'Ecole en particulier. §. 2.

LA Chambre ou Salle, où se fera l'Ecole, doit être grande & spacieuse, à proporti n des enfans que l'on y doit recevoir, comme par exemple, il faut une Chambre de vingt-six pieds en longueur, dix-sept à dix-huit de largeur, & douze de hauteur pour cent enfans, de peur que les chaleurs ne causent quelque puanteur, & ensuitte une maladie, & au Maître & aux enfans, notamment dans Paris, où l'air est fort grossier : & ainsi sur cette mesure on peut regler le reste à proportion : elle doit être bien percée de fenêtres à vitres, ou au moins à chassis de papier bien clairs. Et s'il étoit possible qu'elle fût percée des trois côtez, & même des quatre, ce seroit le mieux, car en Eté que le temps est chaud, on ne peut avoir trop d'air, pour évaporer toutes les mauvaises odeurs des Enfans.

Des fenêtres. §. 5.

LEs fenêtres doivent être bien closes de peur du froid, durant l'Hyver, à quoy les enfans qui ne sortent point d'une place, & ne remuënt point, sont fort sensibles : neanmoins le Maître donnera ordre à quelqu'un de les ouvrir aussi-tost qu'ils seront hors de l'Ecole, afin de faire sortir le mauvais air, & en reprendre du nouveau, puis les refermer un peu avant que les enfans r'entrent ; & durant le temps doux, il les fera ouvrir pendant la leçon.

De la porte. §. 4.

LA porte de l'Ecole sera fermée à clef durant que les enfans n'y seront point, si ce n'est que ladite chambre serve de demeure, ou de passage au Maistre, qui doit avoir une étude ou cabinet au moins, dans ladite chambre (sinon qu'il fût logé dessus) pour voir ses Ecoliers, afin que par sa presence il les tienne toûjours dans le respect; il pourra avoir une petite jalousie, ou au plancher de sa chambre, s'il est dessus, ou à la porte de son étude ou cabinet, d'où il puisse remarquer leurs actions hors le tems de la leçon: ce qui est fort necessaire.

De la cheminée, & des bans pour se chauffer. §. 5.

IL y aura dans l'Ecole une cheminée large & spacieuse de douze pieds au moins, & s'il se peut faire, sans jambages, afin que plusieurs se puissent chauffer à la fois, également, les uns aprés les autres (comme nous dirons cy-aprés) étant assis sur un ban fait en demi cercle qui puisse tenir dix ou douze Ecoliers, un pied pour chacun suffit: ce ban doit étre de la hauteur de quatorze pouces, pour la commodité des plus petits; Le foyer sera fourni de pincettes, pelle à feu, de deux landiez de fer; & d'un soufflet pour servir au feu; lesquels ustencilles seront serrez en été, à ce qu'ils ne se perdent.

ARTICLE II.

DES MEUBLES DE L'ECOLE.

Images. §. I.

DAns ladite Ecole, il y aura une grande Image du Crucifix en taille-douce de papier collé sur de la toille, ou dépeinte sur de la toille, ou du bois: laquelle sera placée au lieu le plus honorable, & qui neanmoins regardera le lieu du Tabernacle de l'Eglise de la Paroisse, afin que de-là les enfans puissent en priant Dieu, adorer le Saint Sacrement: cette Image pourra être choisie de celles qui se vendent à Paris, sur du papier en taille-douce, qui ont deux pieds & demi de hauteur; il la faut coller bien proprement sur de la toille, & orner tout au tour d'une bordure de deux pouces de large de papier noirci, puis l'attacher sur un chassis de bois tout simple: ceux qui voudront & auront commodité d'y apporter plus d'artifice & de frais, il leur sera loisible de le faire.

Outre cette Image du Crucifix, il y aura une Image de la Vierge, & une de Saint Joseph, qui pourront être placées aux deux côtez du Crucifix, & aussi une du Patron du Diocese, comme de S. Denis à Paris, & du Patron des Ecoliers, S. Nicolas, & de sainte Catherine pour les filles, & une du Patron & Titulaire de la Paroisse de même grandeur que celle de la Vierge, qui pourront être placées à l'écart les unes des autres; lesquelles seront collées bien proprement sur de la carte, afin de durer davantage, pour être honorées par les enfans.

Outre ces Images, il seroit encor bon d'avoir une grande Image, de deux pieds en quarré, en taille douce, qui se vend à Paris, qui represente le Jugement general, le Paradis, & l'Enfer : laquelle sera collée aussi sur de la toille & enchassée comme l'Image du Crucifix, pour être mise sur la cheminée, & servir souvent pour donner de la terreur aux enfans, en leur montrant l'Image de l'Enfer, quand ils auront fait quelque faute, comme de mentir, ou dire des paroles sales & mauvaises, &c. & les encourager à la vertu, en leur montrant le Paradis. Ces Images seront époudrées deux fois la semaine, avec quelque petit balai de plumes.

Des autres sujets de Dévotion. §. 2.

AU dessous du Crucifix, personne des Ecoliers ne sera placé, par honneur & respect au Saint Sacrement, & à l'Image du Crucifix ; le Maître se placera dans une chaire à bras qui aura le siege haut de deux pieds, en un lieu d'où il puisse voir tous ses enfans : il pourra même élever sa chaire de deux pieds sur un marche-pied, ce qui est assez commode.

Outre ces Images on pouroit placer en divers endroits de l'Ecole, plusieurs placarts colez sur des cartons bien proprement, qui puissent servir de bon motif aux Ecoliers, pour les retirer du vice & les entretenir en la Vertu. De plus, il restera une place vuide pour placer l'image du Mystere, dont l'on se servira, comme nous dirons cy-aprés, au Catechisme & Instruction des Fêtes & Solemnitez principales de l'année. Il y aura même un chassis de bois bien fait, dans lequel on enchassera chaque Image en son temps, quand on en aura besoin, lequel sera resserré de peur d'égarement.

Des attaches ou porte-manteaux, porte-sacs & tablettes. § 3.

IL y aura au lieu le plus commode de l'Ecole des barreaux de bois, attachez contre la muraille, où il y aura des chevilles de bois, pour attacher les sacs des enfans, en aussi grande quantité, à peu prés, comme peuvent monter les deux tiers du nombre des Ecoliers, qu'il y aura en l'Ecole : comme par exemple ; pour cent Ecoliers, il faut avoir trois barreaux, portant chacun vingt-quatre chevilles. Il y aura encore d'autres barreaux portant chevilles, pour attacher quelques manteaux. Il y aura aussi quelques ais, ou tablettes posées sur des chevilles, au dessus desdits barreaux, deux ou trois seulement, pour mettre les livres ou papiers sur le champ, ou pour étre resserrez en temps & lieu, afin que rien ne traîne, & que tout soit en bon ordre.

L'on aura aussi une armoire fermant à clef, où seront resserrées exactement tant les choses cy-dessus specifiées, que les autres, dont nous allons parler.

Des livres de l'Ecole. §. 4.

LEs livres servans à faire la lecture spirituelle, comme la Vie des Saints du Pere Ribadeneyra, in quarto, ou en petit volume, de Lion, qui est en deux tomes. Ce livre est tres-necessaire aux enfans de l'Ecole, pour leur apprendre la vie des Saints. *Item* le Maître pourra encore avoir les deux tomes de la Fleur des Exemples, pour en tirer des Histoires pour ses Catechismes : le Catechisme du Diocese, quelque petits Abregez des Mysteres de la Foy, de la Confirmation, de la Confession, du Baptéme, de la Communion

pour s'en servir au besoin, & même pour en donner aux enfans, quand il le jugera à propos pour aider à les instruire; Ces abregez se vendent à Paris, chez le Libraire qui a imprimé ce Livre. Il aura encore le *Paradisus puerorum*, imprimé à Doüé, qui est encore excellent pour les Histoires, dont le Maistre doit faire bonne provision, en ayant besoin à toutes sortes de rencontres; car les enfans retiennent plûtôt les exemples de leurs semblables, que les preceptes.

Des livres du Maître. §. 5.

OUtre ces livres de pieté & d'instruction, il pourra avoir un Despautaire, un Monet, une petite Grammaire Greque, pour s'en servir, s'il a des enfans qui apprennent le Latin, De plus il faut qu'il ait trois livres blancs, l'un pour écrire les noms, la demeure & l'âge des Ecoliers de la Paroisse, qui seront admis dans l'Ecole, comme nous dirons cy-aprés. Le 2. pour mettre ceux des autres Paroisses, si on en admet : ou bien il les pourra mettre derriere le même livre, s'il est assez gros pour cela. Le 3. sera pour marquer les receptes des retributions des Ecoliers, mettant le nom du mois à capite, à la marge un chiffre du quantiéme, en suite le surnom de l'Ecolier qui aura apporté, & à côté la quantité de l'argent qu'il aura donné : & derriere ce même livre il pourra mettre les mises & dépenses qu'il auroit fait pour les particuliers, & pour l'Ecole, s'il est responsable de ce qu'il reçoit, de peur que se confiant trop à sa memoire en la chargeant de ces choses, il n'en arrive des inconveniens pour le méconte, & des querelles en suite. Il pourra encore avoir de petites & grandes Images de plusieurs sortes, des Agnus, & des Chapelets pour recompenser les diligens.

Des Images pour representer les Fêtes des Saints. §. 6.

IL aura les Images des Mysteres, qui doivent être de papier, au moins de taille-douce, grande d'un pied & demi en bordure, & colées sur de la carte bien proprement : il en pourra coler deux sur chaque carte, une derriere & l'autre devant : ces images pourront coûter deux sols ou six blancs en papier, de chacune desquelles il rognera la bordure à proportion de la grandeur du chassis, qui servira à toutes les Images, pour les exposer; lequel sera haut de quinze pouces, & large d'un pied, portant tout au tour deux pouces de nerveures pour tenir les Images dans le vuide, & sera noirci sur le bord. Il y aura encore d'autres moindres Images (comme d'un sol la piece) collées sur des cartons des deux côtez, representans les images des Saints & Saintes moins solemnels, desquels on fait Feste d'obligation durant l'année, afin d'en exposer briévement la vie & les actions aux enfans, quand elles écheront. Comme aussi onze Images representant les mysteres de la Passion de Nôtre Seigneur. Il y aura aussi un marteau, des cloux, tenailles, plumes, canifs, pour s'en servir dans le besoin. Il fera encore resserrer en ladite armoire, les papiers, ivres, écritoires des absens, afin que rien ne se perde, & à ces fins elle doit être garnie de serrure, & fermer à clef.

Du reservoir des Images gâtées & usées, & des fueillets des livres. §. 7.

LE Maistre tâchera de menager en quelque endroit de son Ecole, une petite caisse de bois

ouverte par en haut, pour y resserrer les Images gâtées, les feüillets des livres contenans quelque chose de la Sainte Ecriture; pareillement les papiers dans lesquelles sont écrits les Saints Noms de JESUS & Marie, ou de quelques Saints, crainte de prophanation, étant foulez aux pieds: le Maitre les pourra brûler à son loisir.

ARTICLE III.

Des Tables et des Bancs de l'Ecole.

Division de l'Ecole. §. 1.

L'Ecole est divisée en trois parties, la premiere & la plus honorable sera pour ceux qui apprennent le Latin.

Il y doit avoir en cette partie trois ou quatre tables à écrire, dont les deux premieres qui seront rangées le long des fenestres au bout de l'Ecole, seront hautes, l'une de trois pieds pour les plus grands, & l'autre de deux pieds & demy pour les petits; qui seront empietées de bons pieds de chêne, ou posées sur des traiteaux, lesquelles tables seront larges de quinze pouces. Il y aura des laïettes tout le long pour mettre leurs livres, lesquelles seront faites, si l'on veut, avec des douves de muids, ou bien avec des ais de sapin. Il est à souhaitter qu'il se trouve autant de places aux tables, qu'il y aura d'écrivains, pour éviter les confusions que font ordinairement les plus paresseux, qui passent volontiers deux ou trois jours sans écrire, & donnent pour excuse, que les places étoient occupées par d'autres.

Des bans des petits de cette partie. §. 2.

DE l'autre côté le long de la muraille, il y aura trois bancs de chaque côté, où seront assis ceux qui liront en Latin & en François; mettans ceux de mediocre condition ensemble, & les pauvres ensemble. Cette separation des pauvres & riches se faisant, non pour favoriser la superbe des riches; mais afin que les riches ordinairement propres ne participent aux vermines inseparables des pauvres, qui est cause que lesdits accommodez sont retirez des Ecoles, & privez du profit Spirituel qu'ils y pourroient percevoir. Ces bancs seront longs de dix pieds chacun, ou moins, selon la longueur du lieu. Le premier de chaque côté sera haut de quinze pouces, & on y mettra ceux qui lisent en François. Le second d'un pied, & on y mettra ceux qui lisent bien au Latin, & commencent à lire en François. Au troisiéme, haut de neuf pouces de chaque côté, ceux qui sont à A, B, C, ceux qui épellent, & commencent à assembler les syllabes.

De la place des nouveaux venus. §. 3.

IL y aura outre ces bancs un petit siege environ de six pieds en quelque lieu commode à la veuë du Maître, pour mettre les nouveaux venus pour quelque temps, cinq ou six jours, pour les reconnoître, & les faire instruire des devoirs & coûtumes de l'Ecole: & en suite de cela on leur donnera place selon leur capacité, quand le Maître l'aura reconnuë suffisamment, en les faisant reciter attentivement, les donnant en charge à quelqu'un des plus zelez Ecoliers à cet effet, afin de les bien stiler aux petites pratiques de l'Ecole.

De la clochette & eau beniste. §. 4.

IL y aura une petite clochette attachée au plancher, pour avertir les Ecoliers, tant pour les Prieres, que pour le Catechisme, sortie & entrée, &c. & même pourra servir pour montrer la façon de sonner quand on sert à la Messe, à l'élevation de la Sainte Hostie, lors que le Maistre en fera l'exercice Il y aura un eau-benistier à la porte, dans lequel un chacun prendra de l'eau-beniste avec respect : en entrant & sortant de l'Ecole.

Des tablettes à marquer les noms des Ecoliers. §. 5.

EN quelque lieu commode de l'Ecole, il y aura deux tablettes de bois, larges de huit pouces,& longues de deux ou trois pieds (s'il y a cent Ecoliers.) L'une de ces tablettes servira pour mettre les noms des Officiers de l'Ecole, & dans l'autre seront tous les noms des Ecoliers. On peut se servir de cartes coupées de la longueur environ d'un doigt, pour écrire les noms des enfans ; ces cartes seront attachées sur les tablettes avec de petites cordes, en sorte qu'elles puissent être ôtées facilement.Vis à vis des noms l'on fera faire quelques trous, pour y marquer les absens avec de petites chevilles.

Des cornets à l'encre, & regles d'Ecriture. §. 6.

IL y aura des cornets de plomb, ou de corne enchassez dans du plâtre, pour mettre l'encre en commun, qui seront posez & arrêtez sur la

table, en sorte qu'un cornet serve à d'eux. Item sept ou huit boüettes de bois, pour mettre la poudre. Deux regles qui seront faites d'un morceau de bois de chêne plat, long de quinze pouces, & large de huit, où seront attachées des lignes de cordes à violon, ou à boyau, dans l'espace d'un quart de pouce, ou environ, au nombre de ving- & quatre ou trente, bien proportionnées; pour servir à regler les papiers, en mettant le reglet dessous la feuille sur laquelle on a à écrire bien droit, & tenans la main gauche dessus, de peur qu'il ne branle, il fraudra presser du pouce de la droite sur les lignes de corde, à travers du papier. Cette invention est tres-excellente: ces deux regles seront attachées à chacun bout de l'Ecole.

Il y aura un petit panier, pour receuillir les aumônes & les restes des Ecoliers, quand ils auront dé euné, ou goûté, pour les distribuer aux pauvres. Il y aura aussi deux ou trois balleis & une ratissoire, pour balleyer & ratisser l'Ecole (selon le temps que nous prescrirons cy-apres.) Item un pannier, pour receuillir les ordures, & les porter dehors l'Ecole; un sceau pour mettre de l'eau; un arrousoir de terre ou d'airain, pour arrouser l'Ecole, avant que de balayer.



CHAPITRE III.

DE L'ADMISSION DES enfans à l'Ecole.

DES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES A L'ECOLE.

Des enfans des Heretiques. §. 1.

LEs enfans de ceux de la Religion pretenduë reformée, doivent être admis avec les conditions portées dans les Reglemens & Ordonnances de Monsieur le Chantre de Paris Directeur & Instituteur en chef de toutes les petites Ecoles de la Ville, Faux-bourgs, & banlieuës de la Ville, à raison de sa qualité de Chantre de Nôtre-Dame de Paris, données le 6. May, en l'assemblée ordinaire des Maîtres 1633. en ces termes: *Et d'autant qu'il n'est permis à ceux de la Religion pretenduë reformée de tenir Ecoles publiques, & qu'étant pour ce necessaire d'envoyer leurs enfans en nosdites Ecoles, & que plusieurs Maîtres & Maîtresses refusent de les admettre: Nous leur avons enjoint, & enjoignons, de les y admettre & recevoir, à la charge qu'ils ne leur souffriront apporter aucun mauvais Catechisme, ou autres livres suspects d'heresie; leur ordonnant au contraire, de leur faire apprendre le Catechisme ordinaire les prieres & les lettres, comme aux enfans Catholiques, & de les traitter avec pareille humanité & douceur, à peine de destitution.* Cette regle parle suffisamment, pour être mise en execution.

Des enfans d'une autre Ecole. §. 2.

CEux qui auront été à une autre Ecole, & qui n'auront satisfait à leur Maître, ne seront admis jusqu'à ce que l'on soit certain, qu'ils l'auront contenté raisonnablement; ce qui se reconnoitra par l'interrogation que le Maître en fera aux parens.

Les enfans de la Paroisse admissibles. §. 3.

LEs enfans de la Paroisse tant pauvres que riches seront admis, y ayant place; les pauvres seront enseignez gratuitement, & pour ceux qui auront moyen de donner quelque chose, on recevra ce qu'ils donneront. Il faut pourtant (celui qui est de l'Autel, devant vivre de l'Autel) donner liberté au Maître de demander le salaire juste & raisonnable, pour la peine qu'il employe au tour de l'enfant, aux uns plus, aux autres moins; ce qui se doit regler selon ce que les enfans apprennent, selon la faculté des parens, & selon les coûtumes raisonnables des lieux. Cette recommandation n'aura point de lieu à l'endroit des honnestes gens, qui étans doüez de raison, & faisant profession de s'en servir, sçavent assez recompenser un si digne service, qu'on leur rend en la personne de leurs enfans; en quoy le Maître usera de prudence.

Prudence sur le nombre des enfans. §. 4.

LA Chambre d'une Ecole n'étant pas suffisante, pour contenir tous les enfans de la Paroisse; & le Maître avec son Coadjuteur, ne pouvant pas suffire à tous les enfans qui lui se-

roient presentez; joint qu'il y a d'autres Maîtres d'Ecoles en la Paroisse, qui doivent aussi être employez : Il faut que le Maître d'Ecole use de prudẽce en l'admission des enfans, afin de ne s en charger outre mesure, & par dessus ses forces; ce qui apporteroit un grand prejudice aux enfans, & causeroit dommage & mécontentement aux autres Maîtres d'Ecole, tant de la Paroisse, que des quartiers voisins. D'où vient que le nombre des enfans peut être reglé à cent pour le Maistre, & son Coadjuteur, & soixante pour un seul Maistre.

Des enfans des pauvres honteux. §. 5.

LEs enfans des pauvres honteux, étant receus dans l'Ecole ordinaire de ceux qui donnent retribution, comme leurs parens, quoi que incommodez, & dans une indigence inconnuë, nanmoins par honte ou autrement, n'oseroient manquer de presenter quelque largesse ou retribution ordinaire au Maistre d'Ecole, craignans que faute de cela leurs enfans seroient negligez, & perdroient leur temps; en tel cas on ne doit pas accepter telle largesse, & sans le reveler à personne, le Maistre tâchera par sa bonne intention de les rendre capables, & témoignera en suite toute sorte d'affection, & de vigilance à leurs enfans. Cette regle peut être observée par les Maistres, qui en auront le pouvoir & la devotion, laquelle se garde comme les autres inviolablement, par les gens de bien, & non de biens.

Des enfans des autres Paroisses. §. 6.

LEs enfans des autres Paroisses, pourront être admis, autant que la commodité, le temps

& les forces du Maistre & de son Aide, se pourront étendre. Il ne se chargera d'enfans de dehors, qui puissent apporter prejudice à ceux de la Paroisse, & fera en sorte que lesdits enfans se reglent les Fétes & Dimanches à l'Eglise, comme les enfans de la Paroisse, pour étre instruits dans les Catechismes qui se font lesdits jours en l'Eglise & en l'Ecole, & ne causer d'ailleurs occasion à ceux de la Paroisse de s'absenter.

Des filles. §. 7.

LEs filles ne peuvent jamais étre receuës en l'Ecole des garçons, ny les garçons, en celle des filles tenuë par les Maistresses, selon le reglement de Monsieur le Chantre cy-dessus datté, & selon plusieurs censures fulminées par Monseigneur l'Archevesque de Paris, contre les Maistre, & Maistresses, tant des petites Ecoles, que les Maistres Ecrivains même, demeurans dans toute l'étenduë de son Diocese, par une Ordonnance donnée en l'an 1641. à l'occasion d'un grand malheur, qui étoit arrivé, & des inconveniens qui arrivent journellement, & en peuvent arriver par la communication des deux sexes: à quoi le Maistre doit grandement tenir la main, par une genereuse resolution, & ne se relâcher par aucune promesse ou crainte de perte d'amitié, de fortune, ou de gain, telle qu'elle pourroit être. De quoi jamais on ne s'est departi en quantité d'Ecoles bien reglées, tant de l'un que de l'autre sexe, à Paris, & ailleurs.

ARTICLE II.

DE LA FORME A GARDER EN LA Reception des Enfans.

Du registre de l'Ecole. §. I.

LE registre sert pour y avoir recours en temps & lieu, pour connoître les mœurs des enfans, leur avancement à la pieté, au Catechisme, aux lettres, &c. selon le temps d'Ecole, leur esprit & jugement, qu'il trouvera marqué depuis sa reception. Item, il servira pour reconnoître (comme nous avons dit cy-dessus) les causes tant de la sortie de ceux qui auront été chassez pour leur indocilité, & mauvais exemple, que de ceux qui seront sortis, ou pour aller demeurer ailleurs, ou pour quitter cette Ecole sans raison, ny sans dire adieu, pour aller à une autre.

Avis à donner aux Parens. § 2.

LE Maître conferera avec eux de ce qui sera à faire pour le plus grand profit de l'enfant, tant pour son instruction en la Doctrine Chrétienne, que pour ses bonnes mœurs & actions, selon la vacation à laquelle il est designé: comme par exemple, si cét enfant avoit été gâté par la negligence des parens, en la compagnie de quelque mauvais enfant, il les priera de le retirer de ces mauvaises occasions, & qu'ils prennent un grand soin de le bien gouverner doresnavant à

la maison. S'il avoit été mal enseigné, comme si on lui avoit montré à écrire avant que de lire, ou le Latin devant la lecture & écriture: il fera entendre aux parens ces deffauts, à quoi il faut remedier, en montrant seulement à lire pour un temps à l'enfant, puis le faisant bien écrire, & enfin le Latin. En cette conference le Maître avisera à deux choses. 1. Que les parens tiennent leurs enfans en devoir, à ce qu'étans mal appris ou vicieux, ils ne nuisent aux autres de l'Ecole. 2. Il representera prudemment à ceux qu'il connoîtroit, ou douteroit étre des personnes sujets à dire des maledictions à leurs enfans, (comme sont ordinairement les pauvres,) que comme les enfans nomment le feu du feu, le pain du pain, pour l'avoir oüi dire; ainsi ils jurent, querellent, disent des paroles sales, pour les avoir oüi dire.

Du 2. avis aux parens, de disposer leurs enfans à quelque vacation doucement. §. 3.

IL leur remontrera, que c'est chose necessaire, & bien-seante aux parens, de disposer (non par force) doucement leurs enfans, à embrasser une vacation morallement sortable à la condition de leur maison paternelle. L'utilité de cette demande servira principalement, à ce que le enfans qui seront designez à étre massons, boulangers, charpentiers, ou à quelque autre métier, ou que l'on voudra mettre incontinent dans quelque boutique de Marchand, ne seront point amusez à perdre le temps à la leçon du Latin, qui leur seroit inutile. Mais comme ils sont tous obligez de vivre Chrétiennement, étant baptisez, ils doivent bien étre Catechisez, & moriginez en toutes sortes de Vertus Chrétiennes, comme aussi enseignez à bien lire, écrire, à jet-

ter à la main, & à la plume, l'Arithmetique, & bien servir à la sainte Messe.

Avis sur les talens extraordinaires des enfans. §. 4.

SI dans le cours & temps de l'Ecole, on reconnoissoit qu'un enfant destiné à un mêtier ou à une boutique, aye l'esprit & le jugement bon, & qu'il eût inclination à l'étude; on pourra, s'il est encore jeune, quand il sçaura bien lire & écrire, lui apprendre le Latin: car bien souvent les enfans, qui sont comme des tables rases, ne sçachant à quoi ils se doivent appliquer, ne peuvent souvent discerner à quoi Dieu les a destinez, à cause de la foiblesse de leur âge, & font seulement ce que leurs parens leur disent Et neanmoins il s'en trouve, à qui Dieu a donné des talens pour l'Etat Ecclesiastique, que l'on destinoit à apprendre un métier, & qui étant mis à l'étude ont tres-bien reüssi. C'est pourquoi en ce cas le Maître consultera avec les parens de l'enfant sur ce fait; puis il executera fidellement ce qui aura été arrêté avec eux.

Des enfans Tonsurez. §. 5.

SI l'enfant est Tonsuré, il ne sera receu en l'Ecole, sinon en habit décent à un Ecclesiastique, à sçavoir étant revêtu d'une Soûtane troussée, & un court manteau noir pour les jours de leçon, & un surplis qui demeurera en l'Ecole, pour aller à l'Eglise, & pour servir à la Messe tous les jours d'Ecole, & au service Paroissial des Fêtes & Dimanches, avec la permission de Monsieur le Curé du lieu.

Le Maistre aura un soin special de ces enfans,

leur donnant en l'Ecole, une place honnorable, & separée des autres, leur parlant souvent de la vie Clericale, & faisant en sorte qu'ils ne joüent point avec les autres : & même il leur pourra montrer le Plein-chant, & les attirer pour se promener & se recréer avec lui.

ARTICLE III.

Les Avertissemens a donner aux Parens. §. 1.

IL leur dira. 1. A quelle heure l'enfant doit partir de la maison, & y être retourné, tant avant midi, que le soir; qu'il doit être à sept heures du matin à l'Ecole, & apres midy un quart devant deux heures en été, ou devant une heure & demie en Hiver : & de là ils jugeront l'heure qu'il doit partir de la maison, & être de retour de l'Ecole, en leur Maison. Or le temps qu'on employe aux Ecoles, est depuis huit heures precises, jusques à onze; & l'apresdinée depuis deux, jusques à cinq pour Paris. C'est l'intention des Statuts, ainsi que Monsieur Desroches, Chantre de Paris, l'ordonne dans l'explication qu'il a faite desdits anciens Statuts.

Avis sur la propreté des habits des enfans. §. 2.

QUe les enfans soient propres en leurs habits, non pas avec vanité ou affectation, leur donnant des habits trop somptueux, au dessus de leur condition: qu'ils ne portent des plumes à leurs Chapeaux & Bon nets; mais qu'ils soient

proprement vétus, que les cheveux soient peignez, & non pas poudrez ou frisez, qu'ils soient nets de vermine.

De ne donner de l'argent aux Enfans. §. 3.

LEs parens seront avertis, de donner d'argent aux enfans, pour quoi que ce soit, afin d'empécher leurs friandises, petits marchez & communications avec les bandoüilliers & coureurs de pavé.

L'entrée de l'enfant à l'Ecole. §. 4.

A Ce qu'il plaise à Dieu benir cét enfant dés l'entrée à l'Ecole, le Maître lui fera faire à genoux la priere du *Pater*, *Ave*, & *Credo*, devant le Crucifix, & faire produire un Acte de contrition, en la lui faisant dire mot à mot, comme elle est dans l'Exercice du Chrétien. Il sera instruit ensuite pour étre confessé, incontinent aprés sa reception (s'il ne l'avoit été depuis peu:) ou bien, si on est proche de quelque solemnité, en laquelle les enfans de l'Ecole se doivent confesser, on le pourra differer jusques à ce temps.

ARTICLE IV.

DES DIVERS OFFICIERS DE L'ECOLE.

De la fin des Officiers. §. 1.

POur bien conduire un Royaume, une armée, une Ville, une famille, il faut qu'il y ait de l'ordre. Et celui qui est le Chef, doit se servir de divers Officiers, qui se rapportent l'un à l'autre par subordination. C'est ce qui se doit pratiquer

exactement dans une Ecole, où le Maître qui en est le chef, doit se servir de ses Ecoliers (comme nous voyons pratiquer dans les Colleges, & Ecoles les mieux ordonnées,) qui lui aideront, non seulement à conduire leurs compagnons, mais encore pour les porter eux-mêmes dans la perfection de la Vertu, & de la science, par emulation, & par affection, tant à leur propre bien, qu'à celui de leurs compagnons: car c'est un excellent moyen pour apprendre, d'écouter, encore plus, d'étudier, & beaucoup d'avantage, en enseignant les autres. C'est le dessein que le Maître doit avoir avec les enfans, pour conserver un ordre dans l'Ecole, d'établir des Officiers: ce qui servira à les porter par emulation les uns des autres à bien faire, puis que ces offices ne seront donnez qu'à ceux qui les auront meritez par leur travail, ou par leur Vertu, & qui se chargeront de temps en temps, afin de donner courage à un chacun d'y aspirer par leur pieté & diligence.

Maniere d'élire les Officiers, & leurs places.

§. 2.

SUpposé que l'Ecole est disposée comme nous avons dit cy-dessus, à proportion de cent Ecoliers, parmy lesquels il y en quelqu'uns qui apprennent le Latin; d'autres apprennent à bien lire, écrire, l'Arithmetique, l'ortographe, &c. les autres en Latin & François; & comme tous ne sont pas propres également à remplir les Offices de l'Ecole, il est necessaire de choisir les plus capables qui puissent bien remplir les Offices qu'on leur donnera. Pour ce faire, il sera utile le premier jour d'Ecole de chaque mois, donner à tous des places selon leur capacité: en donnant pour les Latins un thême, ou quelques noms ou verbes à composer dans l'Ecole.

Pour ceux qui apprennent seulement à écrire & lire, le Maistre les avertira que sur l'écriture qu'ils vont faire ce jour, on fera le jugement des places à donner.

Le lendemain pendant le déjeuner il leur donnera places, conformement à leur capacité & diligence, ayant au préalable reproché les défauts du precedent mois, & loüé hautement le bien qu'il aura remarqué ; il sera bon de recompenser sur le champ les particuliers qui auront profité.

Ces places ainsi assignées, il pourra facilement élire ses Officiers, pourveu qu'il ait égard à l'industrie & diligence de l'Officier qu'il veut mettre en chaque Office.

Des Officiers de l'Ecole, & premierement des Intendans. §. 3.

LEs premiers de ces officiers seront appellez Intendans, qui seront deux des plus grands, des plus zelez & affectionnez à l'Ecole, & aux bonnes pratiques d'icelle leur soin sera de veiller avec le Maistre sur tous les autres officiers, instruire les nouveaux officiers de leur devoir, & de l'avertir de temps en temps des défauts d'un chacun. Or ces deux Officiers sont de grande consequence, c'est pourquoi aprés les avoir bien choisis, il aura une attention particuliere sur eux, il leur parlera souvent en particulier, les encouragera à bien faire, les continuëra le plus ou moins qu'il verra en avoir besoin, & qu'ils s'acquitteront dignement de leurs charges : il commandera à tous les autres officiers tant ceux que nous avons déja nommez qu'aux autres que nous allons designér, de leur obeïr, en sorte qu'ils puissent, quand ils veront quelque officier ab

sent, prendre un autre pour faire son office, en attendant que le Maistre vienne : à ce que rien ne manque (pour l'absence de quelqu'un) du bon ordre de l'Ecole. Dequoi le Maistre les instruira, leur assignant ceux dont ils se pourroient servir en tel cas. Ils marqueront les absens à la fin de la leçon, sur la table susdite.

Des Observateurs. §. 4.

IL choisira deux des plus fideles & avisez, pour prendre garde au desordre & aux immodesties de l'Ecole, & de l'Eglise. Ils écriront les delinquans & immodestes sur un morceau de papier, ou une tablette pour les donner au Maistre: ces officiers seront nommez Observateurs. Leur office consiste. 1. A prendre garde, & marquer diligemment les causeurs de l'Ecole, quand le Maistre n'y sera pas, ceux qui sortent de leur place, & ceux qui en recitant leur leçon parlent trop haut. 2. Ils conduiront tous les jours les enfans à la Messe deux à deux, marqueront ceux qui causeront, demeurant à cet effet un sur le devant à côté de la bande, & l'autre sur le derriere, durant que les Intendans demeureront, l'un à la montée ou à la sortie, & l'autre dans l'Ecole, pour les faire ranger & marcher en ordre. 3. Ils observeront le même toutes les fois que l'on doit aller à l'Eglise, en remarquant exactement ceux qui parlent, & qui poussent les autres, ceux qui s'arrestent sur les montées ou en chemin, ou s'écartent du rang, ou demeurent derriere pour regarder quelque chose. 4. Ils se mettront encore à la sortie de l'Ecole, l'un à la porte de l'Ecole, & l'autre en la ruë, pour remarquer, (comme il a été dit,) ceux qui feront quelque immodestie, causerie, ou clameur dans la ruë, dans l'allée, ou sur les mon-

tées. 5. Le Maître leur recommandera exactement à la Messe journaliere, de faire ranger les Ecoliers dans la Chappelle, où on la dira : Et de les faire retourner à l'Ecole deux à deux, les conduisant , & remarquant leurs défauts. 6. Durant la Messe ils demeureront au milieu des rangs, un à un bout, & l'autre au milieu : & les deux Intendans qui doivent retourner les premiers pour conduire , demeureront au bout d'en bas , & remarqueront tous en emble, ceux qui ne prient pas Dieu, ceux qui n'ont pas de livre, ou chapelet durãt la Messe, ayãt soin de leur en presenter, ou faire préter par quelqu'un des autres Ecoliers : le Maître garnira à cét effet les Intendans de deux ou trois vieilles paires d'Heures, & d'une douzaine de chapelets de bois, pour en préter,& les recueillir aprés la Messe, à ceux qui n'en auront pas ; ne laissant pas pour cela de marquer ceux-là, pour les deferer au Maître. Il avertira sur tout tant les Intendans, que les Observateurs, de ne marquer personne par vengeance, ou legereté (c'est à dire, pour peu de chose) mais par charité, se gardant bien de faire à aucun de leurs compagnons, qui sont leurs freres Chrétiens , ce qu'ils ne voudroient pas leur être fait,s'ils étoient tombez en pareille faute. Le Maître aura soin de parler aussi de fois à autre à ces deux Officiers, & les continuëra selon qu'il jugera à propos ; deposant ceux qui auront commis quelque lâcheté, & recompensant les fidelles de quelque prix digne de leur diligence, & affection au bon ordre de l'Ecole.

Des Admoniteurs. §. 3.

Outre ces Observateurs, il choisira en chaque coin de l'Ecole, des meilleures , & des plus modestes

modestes; qui durant la leçon ou Catechisme, auront charge de prendre garde à ceux qui parleront, ou qui bourdonneront en étudiant leurs leçons, ceux qui n'écriront pas, ou qui badineront, & les nommeront tout haut, & alors le Maître les fera mettre à genoux aussi-tôt au milieu de l'Ecole, & les punira, on renvoira selon que leur faute le meritera, & que la prudence lui dictera. Ce moyen est tres-excellent pour tenir la modestie dans l'Ecole, & aussi pour empêcher les excuses, que ceux qui sont marquez ont coûtume d'apporter, & mentir pour s'excuser, afin d'éviter la correction; car étant pris sur le fait, ils n'ont pas le loisir de penser à s'excuser, & leur faute est reconnuë plus facilement.

Des Repetiteurs. §. 6.

POur faire profiter les enfans, les uns en montrant, les autres étant enseignez; il faudra se servir encor de douze des plus sçavants, pour faire reciter deux à deux, à chaque demie-heure, durant la leçon de l'Ecole. Or ils feront cela en cét ordre. Les deux premiers Recitateurs commenceront immediatement aprés la Priere à faire reciter, allant à cét effet l'un d'un côté, & l'autre de l'autre, commencant aux bancs des plus avancez, & ainsi continuant jusques à la premiere demie écoulée. Or pour faire cela plus facilement, ils observeront ce qui suit. 1. Ils sortiront de leurs places modestement, & iront se mettre entre les deux premiers de chaque côté, & leur feront dire leur leçon; leur faisant épeler les mots qu'ils ne pourront lire, & prenant garde qu'ils prononcent bien. 2. Ils se garderont de regarder d'un autre côté, mais seront attentifs à celui qui dit. 3. Ils parleront si bas, qu'il n'y ait

que celui qui fait reciter qui l'entende, & qui le reprenne aussi bas 4. Il prendra garde de les faire arrester aux points,& virgules, & qu'ils disent autant comme ils ont accoûtumé de dire au Maistre. 5. Pour ceux qui auront déja dit leur leçon au Maistre,ils leur feront dire une autre suivante, & non pas lamême; si ce n'est qu'ils eussent été renvoyez pour l'apprendre. 6. Pour les petits qui ne connoîtroient pas encor leurs lettres, ils leur montreront l'Alphabet, & ne diront point les mots à ceux qui lisent, ni ne nommeront les lettres à ceux qui épellent : & quand il y aura des mots difficiles, ils les leur feront repeter trois ou quatre fois, pour le moins, afin qu'ils les retiennent mieux. 7. La demie-heure finie, l'Intendant fera aller les deux suivans, & ainsi de suitte chacun de son côté, lesquels côtez seront partagez & assignez à un chacun par le Maître, & les suivans continuëront à faire dire, où les autres ont quitté. Durant le déjeuner & le goûter, personne ne fera dire,& les trois quarts jusques à dix heures seront partagez entre les quatre suivants de la troisiéme & quatriéme demie heure. Aprés midy, les deux premiers ne feront point dire, parce qu'il n'y a que cinq demies, à cause du goûter, & du Catechisme. Si le Maistre apperçoit quelqu'un des Repetiteurs en faisant reciter, qui regarde d'un autre côté,il le punira, afin qu'il soit une autrefois plus attentif: il tâchera aussi d'encourager tous les Repetiteurs à bien faire leur devoir, car de-là dépend l'avancement des petits enfans, pour se perfectionner dans la lecture.Cette methode pouvant faire autant de Maistres que d'Ecoliers,le Maistre sera soigneux de leur montrer la Methode de bien faire dire les Ecoliers, soit en les faisant approcher de lui, quand il fait reciter la leçon; soit

en les faisant exercer en sa presence de fois à autre, quand il en aura la commodité.

Des Recitateurs des Prieres. §. 7.

IL choisira deux des plus sages & plus pieux des Ecoliers, qui ayent bonne voix, pour faire les Prieres, tant devant, que durant & aprés la leçon, selon l'ordre qui en sera prescrit cy-aprés au Chapitre des Prieres: il aura soin de les bien instruire de l'ordre qu'il faut garder aux Prieres, afin de ne causer de la distraction aux enfans, en une action si Sainte; & les nommera de mois en mois, les continuëra, ou changera, selon qu'il verra y en avoir besoin. Et il est bon, s'il y en a plusieurs qui puissent bien faire, de les y appliquer, afin de voir comment ils la font en leur particulier, même pour les accoûtumer personnellement à la bien faire.

Des Lecteurs. §. 8.

IL nommera toutes les quinzaines, trois de ceux qui sçauroient bien lire, pour faire la lecture Spirituelle, tant aux Dimanches & Festes, qu'és veilles des Festes solemnelles, & autres temps qui seront marquez cy-apres, au Traité de la Pieté Chrétienne. Il les enseignera. 1. Les jours & les temps qu'ils doivent lire. 2. en lisant qu'ils observent diligemment de parler haut, distinctement, posément, gardant les points & virgules, s'arrestant un peu a chaque virgule, & un peu davantage au point, & aux deux points. 3. Avant que commencer la lecture, ils se tiendront assis, il y aura un petit pupître, pour soûtenir leur livre. 4. Ils feront le signe de la Croix, puis diront

le titre de la lecture;comme la vie d'un tel Saint: discours sur un tel Mystere: ou s'il a déja été commencé, ils diront : continuation de, &c. 5. Il y aura un des Lecteurs qui sera auprés de celui qui lira, pour lui suggerer tout bas, les mots qu'il manquera ; & pour se soulager à lire l'un l'autre, ils pourront succeder en une même lecture (si el le est unpeu longue.)

Des Officiers d'Ecriture. §. 9.

IL y aura deux Officiers d'Ecriture, qui seront choisis chaque mois, desquels le devoir sera 1. De venir de bon matin,à sept heures au moins le matin ; & avant la leçon d'aprés-midy. 2 Ils auront soin de ranger les papiers grands & petits à la place d'un chacun, dont ils doivent trouver une partie dans l'étude du Maître Ecrivain, & l'autre dans le coffre de l'Ecole : & pour ce ils auront chacun leur quartier.qui leur sera assigné par le Maître. 3. Ils mettront tous les cornets d'encre communs à leur place, & les boëttes à poudre. 4. Ils reserreront tous les soirs aprés, ou le matin, quand on n'écrira point aprés midy, les papiers, cornets, & boüettes à poudre dans leur place.

5. Ils porteront les papiers selon l'ordre du Maître Ecrivain dans son étude, où il y aura besoin de faire exemple ; & quand quelqu'un aura égaré son papier durant la leçon, ils tâcheront de le trouver ; & quand quelqu'un aura manqué d'avoir exemple, & qu'il n'eût rien à faire, ils auront soin de le porter au Maître Ecrivain pour y en faire.

Des Receveurs pour l'Encre & la poudre.
§. 10.

IL y aura deux autres Officiers qui seront choisis des plus fidelles, & le Maître pourroit prendre les Obsérvateurs, ou autres qui soient des plus grands, & ayent de l'esprit, lesquels. 1. Auront le soin par ensemble de receüillir & faire payer aux Ecrivains par chacun mois, quinze deniers pour l'encre, & pour la poudre : & pour ce ils auront un billet de tous les noms des Ecrivains, avec la datte à la marge du jour qu'ils sont venus, en chiffre : à ce qu'ils leur puissent demander, deux ou trois jours aprés que le mois sera écheu : ce qui se payera par avance, & les nouveaux en entrant le donneront. 2. Ils auront soin d'acheter de l'encre, & de la poudre. 3. Ils auront soin de venir de bonne-heure, & de mettre de l'ancre dans tous les cornets, de la poudre dans toutes les boüettes : & à la fin de la leçon le soir, ou le matin, quand on n'écrira point apres midy, ils vuideront les cornets dans la burette, & la poudre dans un sac de cuir, dans lequel on la doit conserver : puis resserreront tout cela dans le coffre aux papiers. 4. A la fin du mois ils rendront compte au Maître, de ce qu'ils auront receu & dépencé. 5. Ils nommeront de temps en temps ceux qui negligeront de payer, lesquels y seront contraints par le Maître. Or il se faut bien garder d'exempter personne de cette regle : car elle est excellente pour conserver la modestie de l'Ecole, & le bon usage de l'Ecriture, comme nous avons dit cy-devant.

Des Balleyeurs. §. II.

LE Maître choisira de quinzaine en quinzaine, des plus forts pour balleyer la chambre de l'Ecole, lesquels 1. aussi tost que les Ecoliers seront sortis, rangeront les bancs, ouvriront toutes les fenestres, un d'eux arrousera la chambre seulement, (& jamais les montées) plus en esté, qu'en hiver, puis ils balleyeront.

2. Un d'eux alternativement, aprés que les autres auront recueilly les ordures, les portera au lieu destiné.

3. Une fois la semaine, à sçavoir les Samedis, avant que commencer à balleyer, ils nettoieront le plancher avec un grand ballet; puis housseront les images avec le petit ballet de plume.

4. Tous les jours de congé, ils ratisseront la chambre, & les montées, avant que commencer à balleyer.

5. Ils balleyeront deux fois l'Ecole par jour, depuis Pâques jusques à la saint Remy, & depuis la saint Remy jusques à Pâques, aprés la leçon du matin seulement.

6. Ils ne balleyeront pas aux Dimanches & Festes, si ce n'est, qu'il y eust trois Festes de suitte; & en ce cas, ils balleyeront la seconde Feste aprés Vespres.

7. Les Lundys & les lendemains des Festes, ils balleyeront durant la Messe des Ecoliers, & en entendront une autre durant ou aprés la leçon aprés avoir balleyé.

8. Ils auront soin de resserrer les ballets & ratissoires, remettre les bancs en leurs places, & mettre dans le coffre ce qu'ils auront trouvé à terre

Pour aller à l'Eau. §. 12.

LEs Balleyeurs sortant de charge, seront pris pour aller querir de l'eau dans le sceau, une fois le jour à quelqu'heure commode en Esté, & en Hiver, en deux jours une fois, ou à la fontaine, qui leur sera destinée, lequel ils porteront à deux avec un bâton, le couvriront & le mettront derriere la porte : si on en a besoin davantage, ils en iront querir avec modestie, & sans s'arrester en chemin.

Du Portier. §. 13.

CHaque quinzaine, il choisira deux Portiers, qui seront pris de ceux qui seront assis le plus proche de la porte, lesquels auront alternativement le soin d'ouvrir & fermer la porte. Il ne laissera entrer personne que les Ecoliers: & quand on heurtera, il demandera avec respect ce qu'ils desirent, & le dira en suitte au Maître. Il aura le soin de fermer la porte au verrouil, avant que l'on commence toutes les Prieres, quand on sera prest de châtier quelqu'un : & il nouvrira à personne, jusques à ce que se soit fait. Il se tiendra à la Priere devant la leçon du matin, & d'aprés-midi hors la porte, donnant charge à son compagnon de la fermer & n'ouvrir à personne, afin de remarquer ceux qui viendront durant la Priere, & avertir le Maître, quand ils sont venus. Ce Portier se changera toutes les semaines.

De l'Aumônier. §. 14.

IL choisira un de ceux qui n'écrivent point, qu'on nommera l'Aumônier, pour recueillir

aprés le déjeuner & le goûter, ce que les Ecoliers voudront volontairement donner pour les Pauvres; il ira tête découverte par les places de l'Ecole, presentant le panier, qu'il prendra sous les pieds du Crucifix, où il sera attaché. 2. Ayant recüeilly les aumônes, il les viendra presenter au Maître avec respect.

3. Il aura soin aussi d'aller à dix heures trois quarts, demander à la Sacristie, à Monsieur le Sacristain, en quelle Chappelle on doit dire la derniere Messe des Ecoliers; & le viendra dire au Maître, afin qu'il y puisse faire marcher les Ecoliers qui n'auroient pas entendu la Messe. 4. Il se gardera de badiner ou s'arrester, en allant ou en venant de l'Eglise à l'Ecole. Cét Officier demeurera un mois seulement.

Des visiteurs. §. 15.

L'Experience du passé nous ayant fait voir les grands desordres, que les enfans commettent en leurs maisons, tant à l'égard de Dieu, que de leurs parens, Maîtres & Maîtresses, Freres, Sœurs, Serviteurs & Servantes, &c. desquels les parens n'advertissent que rarement le Maître d'Ecole, & n'y donnent aucun ordre de leur part: c'est pourquoi pour remedier à un si grand abus, & negligence des parens, on a trouvé bon de choisir quelqu'un des plus fideles & modestes de l'Ecole, duquel on se peut servir, pour aller de la part du Maître aux maisons de ceux, desquels ils auroient charge, pour s'enquerir tous les mois de leur vie & déportemens: or cette invention ayant assez bien reüssi, depuis trois ou quatre ans en-ça en quelque Ecole, dans l'ordre qui y a été étably, on a trouvé a propos de le con-

tinuer, d'autant que les enfans craignans les plaintes de leurs parens dans cette visite, se tiennent toûjours sur leur garde.

Or pour bien faire reüssir cette visite, il faut diligemment y garder les circonstances, que nous allons cotter, dont la

1. Sera d'en informer civilement les parens, quand ils presenteront leurs enfans à l'Ecole, comme nous avons déja dit, dans les advertissemens aux parens.

2. Le Maître choisira les Visiteurs au nombre de huit, pour une Ecole de cent Ecoliers.

3. Il divisera le nombre des enfans en quatre quartiers égaux, selon la situation des demeures de ces enfans, assignant des Visiteurs à chaque quartier. Et à cét effet il donnera à chacun des Visiteurs une carte ou papier, où seront contenus les noms, surnoms, & demeures des enfans, chacun selon leurs quartiers, dans lequel il y aura une espace d'un pouce, au dessous de chaque nom, pour marquer les réponses des parens.

Ils choisiront quelque jour de congé, ou quelque Feste, sur les quatre à cinq heures en Esté, au commencement du mois, pour aller aux visites: Ils n'iront jamais seuls, mais deux ensemble. Ils porteront leur écritoire, pour écrire ce que les parens leur diront étant sortis de la maison.

Le Maître doit bien instruire ses Visiteurs, des cinq choses suivantes, qu'ils doivent demander aux parens

1. Si un tel prie Dieu, soir & matin, à deux genoux, bien devotement devant son Oratoire (qu'ils demanderont à voir, pour cét effet:) & s'il dit le *Benedicite*, & les graces devant & aprés le repas?

2. S'il n'est point gourmand, ou menteur à la maison?

3. S'il est bien obeïssant à tout ce qu'on lui commande ?

4. S'il ne bat ou querelle ses freres, sœurs, serviteurs ou servantes ?

5. S'il ne sort point (sans demander congé) de la maison, & s'il revient à l'heure de l'Ecole ?

Ils écriront les réponses des Parens. §. 16.

AYant entendu la réponse, l'un d'eux l'écrira sans y adjoûter, ni diminuer. Et si les parens sont contents, ils mettront une S. puis ayant salué les assistans, sortiront bien honnestement, & iront à une autre. Que s'il y avoit plusieurs enfans Ecoliers, Freres, ou Parens en une méme famille ; ils s'enquesteront l'un aprés l'autre d'un chacun d'eux, pour écrire ce qui leur en sera dit. A la fin de leur visite de chaque mois, ils presenteront leur papier au Maistre.

Observation sur l'élection des Visiteurs. §. 17.

LE Maistre prendra garde, de ne donner à personne sa maison propre à visiter, ou celle de ses Parens, de peur de fraude ; mais il donnera ordre à deux autres d'un autre quartier d'aller en telle maison, durant le temps qu'un tel visitera ce quartier avec deux autres. Ces Visiteurs seront continuez le plus qu'il sera possible tant qu'ils s'aquitteront bien de leur charge : car comme cette methode est de grande importance, le Maistre en doit avoir grand soin. Et par-là il tiendra tous ses enfans en bride, aussi bien en la maison qu'à l'Ecole.

Avis de conduite pour ces Visites. §. 18.

QUand les Parens viendront voir le Maistre, il pourra s'enquester adroitement, de ce qu'ils ont dit à la visite de leurs enfans, pour voir si les Visiteurs ne fraudent point; & en tel cas les Visiteurs seroient rejettez de leur offices, & châtiez selon la griéveté de leur tromperie. Il faudra recompenser de temps en temps, ceux qui s'acquitteront bien de leur devoir, les encourager en particulier, & en public, leur remontrant l'importance de se bien acquitter de cette visite, & la recompense qu'ils en auront de Dieu; étant cause de beaucoup de bien, qui se fera par ce moyen.

ARTICLE VII.

Du Sous-Maistre, ou Coadjuteur de l'École.

Des qualitez du Sous-Maître. §. 1.

S'Il y a cent Ecoliers à l'Ecole, ou environ, il faut avoir un second, ou Coadjuteur, qui soit le Maistre d'Ecriture. Les qualitez de cette personne doivent étre, les mémes Vertus, & qualitez sinon toutes, au moins approchantes du Maitre d'Ecole, que nous avons deduites au premier Chapitre.

Il doit preparer les Exemples d'écritures. §. 2.

LEs fonctions du Sous-maître doivent étre, de faire avant la leçon, les Exemples des Eco-

liers qui écrivent, les corriger, tailler leurs plumes le matin, & l'aprés midy, leur montrer à les tailler, visiter leurs papiers, voir de fois à autre s'ils tiennent bien leur plume, & s'ils prennent peine de s'avancer à l'Ecriture.

Il doit faire lire. §. 3.

IL doit faire lire ceux que le Maître lui assignera, changeant à cét effet de temps en temps, afin de reconnoître tous deux ensemble le profit des enfans, gardant tous les moyens que nous marquerons dans la Methode d'apprendre à lire.

Du Jet. §. 4.

IL doit montrer à jetter, & compter à la plume, & aux jettons & les quatre Regles principales de l'Arithmetique, au moins à ceux qui en seront capables, selon l'ordre & la methode que nous dirons cy-aprés.

Il assistera à la Messe tous les jours, & à tous les services des Festes. §. 5.

IL aura soin à l'Eglise de prendre garde aux enfans, faisant entendre la Messe à ceux qui iront aprés l'Ecole: leur montrera à prier Dieu, & à s'y tenir en modestie, & devotion : il les conduira, quand ils entrent & sortent de l'Eglise, à ce qu'il ne se puisse rien commettre contre la reverence d'un lieu si Saint : aux Dimanches & Festes il se trouvera à la grande Messe avec eux, demeurera à sa place ordinaire, en les observant, comme nous dirons cy-aprés. Il assistera aussi aux Vespres, tant aux premieres, qu'aux secondes ; & aidera à bien conduire les enfans avec le Maître principal.

Il doit convenir avec le Maître principal, du reste de son devoir. §. 6.

ENfin il conviendra avec le Maistre principal, de toutes les autres choses en particulier, selon le temps & le lieu qu'il aura à faire. Quand le Maistre sera absent, ou ne sera encore arrivé, il aura soin de faire comme s'il y étoit; & s'il avoit besoin de quelqu'un pour aider à faire la leçon, il se pourra servir d'un des plus sçavans Ecoliers, sur lequel il aura l'œil, & aura une plus grande vigilance sur les actions des Ecoliers, que quand le Maistre principal est present. Quand il aura besoin de sortir à la ville, ou aux champs, il en avertira le principal Maistre, pour être pourveu de quelqu'un à sa place. Nous marquerons plus en particulier les obligations dudit sous-Maistre, lesquelles il doit lire souvent, pour s'en bien acquitter, comme le devoir de sa conscience l'oblige, & que le Maistre s'attend à lui: autrement qu'il sçache, qu'il répondra devant Dieu, de toutes les fautes qu'il fait faire, ou sera la cause que les enfans commettront, faute d'y prendre garde, & de les châtier, ou faire châtier en temps & lieu.



SECONDE PARTIE.

DE LA PIETE'

Aprés avoir parlé en nôtre premiere Partie du devoir, & des qualitez du Maître & des Ecoliers, il faut maintenant expliquer ce qu'on leur doit enseigner, sçavoir. 1. La Pieté. 2. La Science: Nous parlerons en cette seconde Partie, de la Pieté des Enfans.

CHAPITRE PREMIER.

Des Instructions & Catechismes.



NOUS montrerons premierement la façon de bien enseigner la Pieté aux enfans, avant que d'en écrire la pratique, qu'on leur doit montrer tant à l'Eglise, qu'en l'Ecole; ce qui se verra dans les instructions & Catechismes, qui sont de cinq sortes.

1. Le Catechisme journalier.
2. Le Catechisme du Diocese.
3. Le Catechisme des Mysteres.
4. Celui des Sacremens.
5. Celui des Fêtes & Dimanches.

ARTICLE I.

Du Catechisme Journalier.

§. I.

PUis qu'il est impossible de croire, sans étre instruit, & que l'on ne peut operer, sans sçavoir; il faut necessairement, si l'on veut que les enfans apprennent à servir Dieu, & à vivre en Chrétiens, leur en montrer l'obligation & la pratique journaliere : ce qui se fait principalement en ce Catechisme journalier tous les soirs, employant le dernier quart-d'heure en quelque instruction pieuse.

De la matiere du Catechisme Iournalier. §. 2.

QUinze jours avant les jours ordinaires de Confession, la Matiere de ce Catechisme sera du Sacrement de Penitence, qui sont ordinairement quinze jours avant Noël, le Caréme, les Rameaux, la Pentecôte, l'Assomption, la Toussaints, & tout le long du Caréme. Ce Catechisme n'est employé à autre chose, qu'à bien instruire les Ecoliers de ce Sacrement, jusques au Samedi des Rameaux; durant lequel temps, le Maistre tâche de gagner une demie heure entiere, pour cette Instruction, prolongée jusques à cinq heures passées : or comme le temps de la Confirmation & de la Confession se rencontre en mémes jours, il faudra alors le faire durant la quinzaine l'une aprés l'autre.

Aux autres temps cette matiere est diverse. §. 3.

HOrs le temps de Confirmation ou de Confession ordinaire, il employera ce dernier quart d'heure, à leur bien expliquer (en interrogeant) les Prieres & actes de l'Exercice du Chrétien, la Sainte Messe, & comme il la faut entendre, à bien di.e le chapelet : & de plus quand le temps ne lui aura pas permis d'expliquer & faire entendre toute la leçon du Catechisme du Diocese, le jour ordinaire precedent ; il le pourra continuer au jour suivant en ce petit Catechisme, ou bien il pourra faire lire quelque Artic e du Reglement de l'Ecole, qui les regarde, & le leur expliquer.

De la maniere de faire ce Catechisme. §. 4.

LA methode de faire ce Catechisme, c'est que aussi-tôt que le dernier quart est sonné, il doit faire mettre les Ecoliers en état d'entendre, leur faisant promptement quitter les livres, plumes, papiers, & écriture, faisant sonner la clochette pour en advertir. Cela fait, chacun étant en sa place. 1. Il fera le signe de la Croix que les Ecoliers feront aussi. 2. Il leur proposera les questions qu'il a à leur demander, qui seront deux ou trois seulement : & s'il avoit déja commencé la même matiere en quelque Catechisme precedent, il repetera succintement, avant que de proposer les questions, ce qui en fut dit la premiere fois. 3. Il proposera les questions qu'il aura à demander, & repetera la premiere deux ou trois fois, sans changer les mots. 4. Il la demandera à quelqu'un qui n'aye besoin, & qui sçache être des p us attentifs; & ainsi l'ayant fait repeter

à huit ou dix, il la repetera lui-même, & leur proposera la seconde & troisiéme question, de la méme façon. 5. Il repetera les trois questions ensemble, & finira par une petite Histoire propre au sujet. Or s'il veut s'acquitter dignement de ce devoir, il doit preparer les questions & l'Histoire avant l'Entrée de l'Ecole.

Du Catechisme du Diocese, & des jours de ce Catechisme. §. 5

SElon l'ordre de Monsieur le Chantre, Superieur des petites Ecoles de Paris, on doit en chaque semaine les jours de Mercredi & Samedi, aprés midi faire la leçon du Catechisme du Diocese, en l'expliquant, & faisant apprendre aux enfans.

Maniere pour faire apprendre le Catechisme du Diocese. §. 6.

POur obliger les Ecoliers qui sçauront lire en François, à sçavoir la leçon du Catechisme ordinaire du Diocese, qui leur doit avoir été marquée & indiquée le dernier jour ordinaire de la precedente semaine; celui qui aura soin de les faire reciter, les obligera pareillement de repeter un couplet du Catechisme par cœur, chaque jour aprés leur leçon, & le jour du Catechisme aprés midi, ils reciteront par cœur la leçon entiere : à quoi le Maistre tiendra la main. Et pour ce faire, les Officiers marqueront ce jour là en un billet les paresseux, qu'ils lui donneront en entrant.

Ordre de ce qui se doit faire avant l'entrée du Maître le jour du Catechisme. §. 7.

UN quart-d'heure avant l'entrée du Maître, qui doit étre l'heure ordinaire de l'Ecole de l'aprés midi, selon le temps que nous marquerons ci-aprés: l'Intendant donnera ordre à quelqu'un des Lecteurs, jusques à ce que le Maistre soit entré en l'Ecole, lise quelque livre Spirituel; comme le Pedagogue Chrétien, la Vie des Saints, tâchant que ce soit toûjours, tant que faire se pourra, quelque matiere approchante du sujet; à laquelle lecture tous se rendront attentifs & le Portier laissera la porte ouverte, afin que le bruit d'icelle n'interrompe la lecture: Ceux qui arriveront durant cette lecture, demeureront à genoux au milieu de l'Ecole, de peur qu'en allant à leur place, ils empéchent les autres d'entendre & faire profit de ce que l'on lit; à quoi les Intendans & Observateurs auront l'oeil, marquant exactement sans parler, les immodestes & cajoleurs, & les donneront au Maistre en entrant. Cét ordre de lecture doit étre observé toutes & quantes fois qu'on la fera dans l'Ecole, en quelque temps que ce puisse étre.

De la preparation du Maître à ce Catechisme. §. 8.

LE Maistre d'Ecole qui doit faire le Catechisme, doit ce jour-là, ou un autre, lire attentivement la leçon du Catechisme qu'il aura à traiter; méme prévoir les demandes du petit Abregé de la Foi, qu'il doit faire aux plus petits; comme aussi preparer une Histoire pour confirmer ce qui leur aura dit, laquelle il tirera des li-

vres que nous avons marquez ci-dessus (en parlant des ameublemens de l'Ecole) en quoi il prendra garde de changer les Histoires, & ne dire pas celle que les Ecoliers auront déja entendu, si ce n'est depuis long-temps.

Priere que le Maître doit faire à Dieu, un peu avant le Catechisme. §. 10.

OUtre cette preparation, il est à propos qu'il recommande à Dieu ce jour-là, le bon succez de ce Catechisme, en ses Prieres & à la Messe, demandant lumiere à Nôtre Seigneur, pour répandre la semence de la Doctrine Chrétienne dans ces petites ames, & qu'il dispose leurs petits cœurs pour la recevoir dignement, & en faire le fruit qu'il desire. Le jour du Catechisme, aprés midi, il se retirera dans l'Eglise, ou dans son cabinet, un quart-d'heure devant le commencement de l'Ecole, pour se recüeillir, & penser attentivement à ce qu'il doit faire; pour trouver les moyens, & la methode de les bien instruire. Il employera l'assistance de la sainte Vierge, de S. Joseph, de son bon Ange, & de tous ceux des enfans; principalement celle du Saint Apôtre du Diocese, comme de saint Denis à Paris.

De l'entrée du Maître en l'Ecole, & de la Priere avant le Catechisme. §. 10.

L'Heure sonnée de l'Ecole le Maistre entrera ce jour-là avec plus de gravité, qu'en autre temps, puisqu'il va annoncer la Doctrine de salut, comme Ministre deputé de Dieu; & alors la lecture cessera, & la clochette ayant averty, tous se mettront à genoux, & lui aussi la face tournée vers le Crucifix, les mains jointes en une

posture honneste, modeste & devote : à quoi il aura l'œil durant la Priere, avertissant tous ceux qui badineront, reservant toutesfois à les châtier aprés la Priere, selon la qualité de la faute. Les deux Recitateurs des Prieres ayant fait le signe de la Croix, commenceront & diront le premier couplet du *Veni Creator*, & les Ecoliers diront le second, & ainsi continuëront alternativement ; puis un d'eux dira l'Oraison de la Tres-sainte Trinité, l'Antienne, Verset & Oraison du Patron, & ensuite l'Antienne de l'Apôtre du Diocese, & le Verset qui est à Paris, *O beate Dionysi &c. Ora pro nobis, &c.* puis *Iesus Maria, Ioseph succurrite nobis* : à quoi les Ecoliers répondront comme à la priere de la leçon d'aprés-midi, ainsi que nous dirons cy-aprés.

Division de ce Catechisme en trois Parties. De la premiere. §. I.

POur le profit des petits & des grands, il est necessaire de commencer durant la premiere demie-heure, à montrer aux plus petits, à faire bien le signe de la Croix, leur montrant luiméme, & le faisant faire devant eux à quelqu'un des Ecoliers qui le fait le mieux, & notamment aux nouveaux venus, quelques grands qu'ils puissent être ; pour voir s'ils le font bien. Il fera dire en suite le *Pater, Ave* & *Credo* à ces mémes petits, & à ceux qu'il doutera ne le pas bien sçavoir, ou ne le pas bien prononcer : leur faisant dire aux uns la moitié du *Pater* aux autres tout, aux autres l'*Ave*, aux autres le *Sancta*, & fera ainsi dire les *Commandemens de Dieu, les sept Sacremens de l'Eglise*, aux autres qui sont un peu plus grands. Quand il aura montré une semaine le *Pater, Ave* & *Credo* en Latin : il les fera dire en la suivante en

François. Durant qu'il fait ainsi le Catechisme, les Observateurs prendront garde tres-exactement sur les causeurs & badins; & le Maitre à cét effet pourra distribuer les deux Intendans & les deux Observateurs aux quatre coins de l'Ecole, d'où il puisse remarquer tous ceux qui n'écouteront pas, les nommant tout-haut, & le Maistre les fera mettre à genoux, & en punira quelqu'un exemplairement sur le champ, afin de donner crainte aux autres.

De la seconde partie du Catechisme, & de la maniere de le faire. §. 12.

COmme il se trouve dans les Ecoles, aussi bien des petits que des grands; d'avancez en la Doctrine Chrêtienne, & des ignorans: Il est necessaire pour le profit des uns & des autres, de diviser son temps, pour ne pas tout donner aux uns, & rien aux autres. Le Maistre pourra se servir de cette methode. Aprés la premiere demie-heure, il passera à la seconde partie du Catechisme. & proposera une partie des questions de l'Abregé des principaux mysteres, en interrogera les petits & les mediocres, & leur expliquera ce qu'il y aura de difficile à entendre: ou bien le demandera aux plus sçavants, puis le fera repeter aux autres. Il tâchera de parler clairement, & de ne point proposer aux petits des réponses longues, mais courtes, & succintes. Il apprendra & fera repeter souvent, ce qui est du mystere de la sainte Trinité, & de l'Incarnation, aux plus petits & nouveaux: jusques à ce qu'ils le sçachent bien. Il pourra diviser la feüille de l'Abregé des Mysteres de la Foi en quatre Parties, & ce sera pour quatre Catechismes, avant que de commancer la seconde Partie, il repetera succin-

ctement ce qu'on aura dit de la premiere, afin de leur bien imprimer ce qu'ils auront déja apris; car les enfans oublient facilement : Or pour se rendre ces mysteres faciles à expliquer, il pourra lire le petit Catechisme de Bellarmin, ou de M. de-Richelieu, en son particulier, qui est tres-clair & net en cette matiere. Il prendra garde durant ces interrogations, que personne ne suggere à celui qu'il interrogera; car ordinairement il font manquer celui, à qui ils veulent suggerer : c'est pourquoy il deffendra cela expressément, & punira ceux qu'il y attrapera sans remission.

Continuation de la maniere susdite. §. 13.

IL repetera toûjours les questions proposées lui méme distinctement, avant que de passer à une autre; & ainsi il continuëra durant trois quarts-d'heure, depuis la premiere demie; & alors ayant repeté toutes les questions, il pourra adjoûter quelque petit exemple, ou comparaison, pour leur faire entendre ses propositions, & ainsi terminera cette seconde Partie du Catechisme, recommandant à ses Ecoliers de bien retenir cela, afin de n'étre pas responsables devant Dieu de l'ignorance de ces mysteres. Avant que de commencer la troisiéme Partie de son Catechisme, il pourra punir les causeurs, souffleurs & immodestes, ou quelqu'un d'eux, afin de tenir les autres attentifs.

De la troisiéme Partie du Catechisme, qui est la recitation de la leçon du Catechisme Diocesain. §. 14.

POur commencer l'explication du Catechisme du Diocese, il fera en trois ou quatre pe-

riodes, une recapitulation de la matiere proposée la derniere fois: puis passant à celle qu'il doit expliquer, il leur en dira succinctement le sens, durant trois quarts-d'heure: il leur fera dire la leçon, l'un contre l'autre, pour les exciter à la bien apprendre pour gagner la place: à cét effet il les fera monter sur leur banc, ou bien passer au milieu de l'Ecole, l'un à un bout, & l'autre à l'autre, & s'entredemanderont les questions de la leçon; durant quoi un Censeur marquera & rabattra les fautes de l'un & de l'autre; & quand il y aura huit points gagnera la place: si celui qui attaque est vaincu, il sera obligé de dire à genoux un *Pater* & un *Ave Maria* sur le champ, pour celui qu'il a attaqué.

Observation sur les paresseux de ce Catechisme. §. 15.

A Mesure qu'ils diront, le Maître pourra avoir les billets des noms de ceux qui n'auront apris leur Catechisme, lesquels billets lui doivent avoir été donnez par les Officiers, qui leur auront fait reciter durant la semaine, tous les deux jours, ou tous les jours un couplet, selon qu'ils seront grands, ou petits; & le jour du Catechisme au matin, ils seront obligez de reciter la leçon toute entiere, comme il a été dit cidessus. Il remarquera cependant ceux qui auront été marquez, & les fera dire; s'ils disent bien, il leur pardonnera, leur enchargeant à l'avenir de le mieux reciter à l'Officier: s'ils ne le sçavent pas, il les fera mettre à genoux le reste de l'Ecole, pour les punir selon leur paresse en temps & lieu.

De la Methode pour faire reciter le Catechisme. §. 16.

CEux qui diront le Catechisme, le prononceront distinctement, posément, à voix haute, de sorte qu'ils puissent facilement étre entendus de tous les Ecoliers, à ce qu'ils l'apprennent, & l'impriment davantage en leur esprit, en l'entendant repeter plusieurs fois : & méme les autres qui ne sçavent pas lire, le pourront apprendre, en se rendant attentifs par ce moyen-là. Il fera une rude reprimande à ceux qui n'auront pas appris leur Catechisme, & les châtiera : Il recompensera ceux qui l'auront bien appris, marquant lui méme dans un livre exprés, un point de diligence à chacun de ceux qui l'auront bien dit ; & quand il y aura trois points, il leur donnera une Image, & au quatriéme il la signera. Il pourra marquer des points de paresse, à ceux qui ne sçauroient point couramment, les punissant legerement à la premiere & seconde fois, & à la quatriéme plus rudement.

Explication du Catechisme. §. 17.

LE reste du temps, il expliquera la leçon du Catechisme, en interrogeant ceux qui ne l'auront pas dit, soit en leur faisant dire une partie de l'article, soit le tout à un chacun : puis l'ayant expliqué nettement, & distinctement, il en poura interroger ceux qui ne lisent pas encor au François, leur faisant entendre par des comparaisons familieres, & repeter par des questions tres-courtes, la leçon proposée de ce Catechisme. Il fera briévement une recapitulation de toute la leçon du Catechisme du Diocese, & finira par

par quelques paroles d'amour, à mieux faire à l'avenir, leur reprochant les fautes & pechez ordinaires, comme les immodesties à l'Eglise, à l'Ecole, les des-obeïssances aux parens, qu'il reconnoîtra. Il assignera ensuitte la leçon du prochain Catechisme, & finira, se servant de ces paroles, ou autres: *Or-sus, mes chers enfans, remercions Dieu de nous avoir donné la grace d'être instruits de telles & telles choses, &c. Demandons-lui pardon de nos pechez & negligences du passé, & la grace de bien retenir & pratiquer ce que le saint Esprit nous a appris aujourd'hui; faisant une ferme resolution de mieux faire à l'avenir, afin que vivant en sa crainte & en son amour, nous puissions bien mourir. A cette intention nous dirons maintenant bien devotement les Litanies du Saint Nom de Jesus.*

De la Priere aprés le Catechisme. § 18.

APrés le Catechisme, les deux Recitateurs de la Priere ordinaire, diront les Litanies de Jesus, & les autres répondront, étant tous à genoux la face tournée vers le Crucifix, & les mains jointes: puis l'on fera la Priere ordinaire d'aprés la leçon du soir, comme nous dirons ci aprés. Enfin le Maître les exhortera à remercier saint Denis, disant à la fin *Ora pro nobis sancte Dionisi cum sociis tuis*, pour nous avoir apporté la Foi en France; ce qui se pourra dire du S. Apôtre du lieu où on est, hors du Diocese de Paris. Aprés la Priere, le Maître les exhortera briévement, de rapporter à leurs Parens, ce qu'ils auront appris au Catechisme, & même à leurs serviteurs, freres & sœurs: car l'intention de cette Ecole, est qu'autant d'enfans qui seront en l'Ecole, soient autant d'exemples dans leurs maisons pour porter leurs parens à fuir le vice, & acquerir la Ver-

tu, cooperant par ce moyen bien ſouvent au ſalut de leurs parens, qui ſe convertiſſent à l'exemple de leurs enfans.

ARTICLE III.

Du Catechisme des Mysteres de l'année, ſur l'Image.

LOrs que les Solennitez des grandes Fêtes de l'année approchent, le Maître en doit inſtruire ſes Ecoliers, comme étant une choſe des plus neceſſaires à la vie Chrétienne, & neanmoins qui eſt ſi negligée par ceux qui ſont chargez des enfans, comme leurs Parens, & leurs Maiſtres: Auſſi eſt-ce une choſe pitoyable, de voir la pluſpart des Chrétiens plus ignorans des Myſteres de leur Religion, & des Saintes pratiques de l'Egliſe, comme des Jeûnes, des Proceſſions, &c. que des Turcs. C'eſt pourquoi ils n'aſſiſtent aux Solemnitez, que tres-peu; ou s'ils s'y trouvent, c'eſt ſans eſprit, ni devotion: & tout cela vient de ce qu'ils n'en ont pas été inſtruits; notamment durant leur jeuneſſe. C'eſt dequoi je prétens vous donner la Methode preſentement.

Des jours que cette Inſtruction ſe doit faire.

§. I.

POur proceder par ordre en cette Methode d'inſtruction il faut deſtiner premierement les jours auſquels il faut propoſer cette Doctrine aux enfans, qui ſera le jour le plus proche de la Fête, l'aprés-midi toute entiere, au lieu du Catechiſme ordinaire du Dioceſe, qui ſera obmis en ce cas, pour être ſupplée au Dimanche, ou à la Fête ſuivante.

Les Solennitez ausquelles on doit instruire les enfans du Diocese de Paris, sont. 1. Le Samedi devant le premier Dimanche de l'Avent, auquel on expose l'Image de l'Annonciation, laquelle doit demeurer jusques au Catechisme de Noël.

2. Un jour ou deux avant la Fête de saint Nicolas d'Hiver, auquel on expose l'Image du Saint Patron des Ecoliers, au lieu de celle de l'Avent, & demeure durant l'Octave.

Le jour de S. Nicolas durant le Sermon, on fait le Catechisme pour le jour de la Conception de la sainte Vierge, avec l'Image de ladite Fête qui sera mise à côté de celle de S. Nicolas, pour jusques au lendemain de la Conception seulement.

Deux jours avant Noël, avec l'Image de ce Mystere, qui demeurera durant l'Octave

La veille de la Circoncision, avec l'Image de ce Mystere, qui demeure jusques à celui des Rois.

La veille de l'Epiphanie, avec l'Image de ce Mystere, qui demeurera exposée durant toute l'Octave.

Deux jours avant la Chandeleur, avec son Image, qui demeure jusques au lendemain de cette Fête seulement.

Les Samedis avant les Dimanches de la Septuagesime & Sexagesime, se fera le Catechisme assigné pour ces jours, avec l'Image du Iugement, pour détourner les enfans des débauchés du Carnaval, tant par la veuë des joyes du Paradis, que des peines de l'Enfer. Cette Image doit être toûjours dans l'Ecole, & cela s'entend pour les lieux où l'on fait les Prieres des quarante-heures.

Le Mardi devant les Cendres aprés midi, &

le Mercredi jour des Cendres au matin, se fera avant l'Office le Catechisme du Carême, le divisant en deux Parties égales, sur l'Image ordinaire du Crucifix de l'Ecole.

Le Vendredi Saint se fait le Catechisme de Pâques, aprés midi, avant les Ténebres, avec l'Image de la Fête, & cette Image demeure jusques au Catechisme de l'Ascension.

Deux jours avant la Translation des Reliques de S. Nicolas, neuviéme May, c'est le Catechisme de la Veneration des Reliques, avec l'Image du même S. Nicolas, qui demeure jusques au lendemain de la Fête. Parce que c'est le Patron universel de tous les Maîtres d'Ecole, & Ecoliers de la Chrétienté.

Le cinquiéme Dimanche d'aprés Pâques, on fera le Catechisme des Rogations.

La veille de l'Ascension, on fait le Catechisme de ce Mystere, avec son Image, qui est exposée durant l'Octave.

Le Vendredi avant la Pentecôte, le Catechisme du Mystere, avec son Image, qui demeure durant l'Octave.

Le Vendredi d'aprés la Pentecôte, le Catechisme de la Sainte Trinité avec son Image, qui demeure jusques au Lundi d'aprés.

Le Mardi, avant la Fête-Dieu, le Catechisme du tres-Saint Sacrement, avec son Image, qui demeure durant l'Octave.

La veille de S. Jean, le Catechisme de sa Nativité, avec son Image, qui demeure durant l'Octave.

La veille de S. Pierre, & S. Paul, le Catechisme sur les Images des mêmes Saints.

Deux jours avant l'Assomption de Nôtre Dame, le Catechisme de la même Fête, avec son Image, qui demeure durant l'Octave.

La veille de la Nativité de la Vierge, le Catechisme de la fête, avec son Image, qui demeure durant l'Octave.

La veille de S. Denis, Patron du Diocese de Paris, le Catechisme dudit Saint avec son image.

Trois jours avant la Toussaints, le Catechisme de la même fête, avec son Image, qui demeure durant l'Octave.

Le jour de la Toussaints avant Vêpres, le Catechisme de la Commémoration des Trépassez. Si on pouvoit avoir quelque Image de la Mort, ou du Purgatoire, on s'en serviroit pour faire cette Instruction.

La veille de Saint Martin, le Catechisme dudit, Saint, avec son Image.

Deux jours avant la fête de sainte Catherine, qui est en beaucoup de lieux la Patrone des Ecoliers, & notamment des Ecolieres, le Catechisme de la fête, sur son Image.

On peut adjoûter les Instructions des fêtes des propres Patrons des Paroisses, ou Dioceses, où l'on demeure, que l'on fera à l'imitation des Catechismes de S. Nicolas, de S. Denis, & de Sainte Catherine, laissant neanmoins le Catechisme de S. Nicolas & de Sainte Catherine d'Eté & d'Hiver, en toutes sortes de Paroisses, cette fête devant être celebrée des Ecoliers, avec la permission de Messieurs les Curez des lieux, puisque c'est leur propre Patron: & ils doivent passer ces jours en reverence de ce grand Saint avec la pieté ordinaire des autres jours Solennels de l'année; ce qui se fera par la diligence du Maître, & la bonne volonté de Messieurs les Curez, qui celebreront s'il leur plaist, le Service divin en ces fêtes, à l'occasion des Ecoliers, & Ecolieres de leur Paroisse; afin de les mettre sous la protection de ce grand Saint, & de cette Sainte

Vierge, comme aussi de la Dedicace de sa propre Eglise, au jour qu'elle se celebrera.

De la preparation pour le Catechisme de l'Image. §. 2.

LE jour destiné à ce Catechisme, le Maître exposera aprés la leçon du matin, l'Image du Mystere; & ayant preveu exactement tout ce qu'il aura à dire sur l'explication du Catechisme, avec l'Histoire qui doit étre du Mystere duquel il a à traitter, il la prendra dans la Legende des Saints ou ailleurs.

De l'entrée du Maître, & de la maniere de faire la premiere & seconde partie de cette Leçon. §. 3.

LE Maistre entrera à l'Ecole à l'heure ordinaire de la leçon, d'aprés midi avec gravité, & modestie, faisant faire la Priere, comme nous avons marqué ci-dessus en l'Article 2. de ce Chapitre, y ajoûtant l'Invocation du Saint, ou Sainte, sur quoi on fait le Catechisme ce jour-là, à la fin de la Priere, disant: *Sancte N. Ora pro nobis*. Il employera la premiere demie, comme il a été dit, à faire reciter le *Pater*, *Ave*, & *Credo*. Et la 2. à instruire des Mysteres principaux de la Foi, comme aux autres Catechismes.

De demandes de l'Abregé, à faire aux Solemnitez des Mysteres de la Foi. §. 4.

AU Catechisme des Mysteres de la Foi, sçavoir Noël, Pâques, les Rois, l'Ascension, Pentecôte, Sainte Trinité, Saint Sacrement, le

demandes de l'Abregé seront faites aux enfans, sur les Mysteres que l'on aura à traitter, leur en expliquant les particularitez, dont les plus petits seront capables; se servant de comparaisons familieres. A cét effet, il faudra neanmoins toûjours leur faire quelque question de la Sainte Trinité, de l'Incarnation : afin qu'ils n'oublient jamais ce quils sont obligez de sçavoir & croire explicitement, pour leur salut.

Maniere de commencer cette Instruction. §. 5.

LA premiere heure de la leçon passée, le Maître s'asseira vis àvis de l'Image exposée; où pour commencer son instruction, il rapportera briévement & clairement le sujet du Mystere qu'il a à traitter, tâchant d'accommoder son discours aux particularitez de son Image, afin de leur faire connoître par quelques especes visibles la grandeur des Mysteres de la Religion. Il se pourra servir d'une longue baguette, afin qu'à mesure qu'il expliquera ses particularitez du Mistere, il en montre la figure & representation dans son Image. Ce qui est une excellente Methode, pour faire comprendre aux enfans (qui ont encore le jugement, & l'esprit grossier) les Mysteres admirables de nôtre Sainte Religion, & qui peut servir comme d'argument à l'explication que les Ecoliers en vont répondre, selon qu'ils en auront appris. Durant ce temps, les enfans se tourneront modestement vers l'Image, pourront même s'approcher avec respect, pour voir (sans s'incommoder l'un l'autre) puis ils retourneront à leurs places ordinaires sans bruit.

De la recitation des parties de cette Instruction. §. 6.

APrés avoir montré ainsi ce qu'il a à dire sur l'Image, il fera lever les enfans, qui auront appris une même partie, & les interrogera les uns aprés les autres sur les demandes, leur en faisant reciter une toute entiere à un à chacun posément, à voix haute & distincte, prenant garde que chacun soit attentif. Puis ayant expliqué la demande, il passera à une autre: & ensuite, il pourra interroger les petits, qui ne l'apprennent point, leur faisant des petites questions courtes sur ce qui aura été dit: puis continüera à faire reciter tous ceux qui auront appris cette même Instruction, demande à demande, faisant lever tous ceux d'une partie ensemble, selon l'ordre qu'ils auront à dire: si quelqu'un d'eux ne sçait pas sa partie, il en reservera le châtiment au lendemain, sans le menacer. Il prendra garde que durant que les uns recitent leur partie, aucun des autres n'étudient, ou même ne regarde dans leur livre, celle qu'ils auront à dire aprés; mais qu'ils soient tous attentifs, les interrogeant même & faisant repeter ce que les autres auront dit: afin que ne pouvans apprendre toute l'Instruction mot à mot, au moins ils en retiennent la substance, & ainsi à force d'entendre repeter une demande plusieurs fois, ils la retiennent facilement. Il pourra punir les immodestes sur le champ, ou en les faisant mettre à genoux, ou même les châtiant publiquement, pour donner crainte aux autres.

De la fin de ce Catechisme. §. 7.

APrés que les enfans auront tous recité leur Catechisme, il fera une briéve recapitulation; les excitant par des paroles d'amour & de crainte, aux pratiques qu'ils viennent d'entendre dans l'Instruction; confirmant son dire par l'histoire qu'il aura preparée, & finissant ainsi, en demandant pardon à Dieu des fautes commises en la celebration de la fête, dont on a traité, & même de celles qu'ils ont fait au Catechisme, soit en ne l'ayant pas appris, ou ayant été immodestes durant icelui; & enfin demandera la grace à Dieu de bien faire à l'avenir ce qui vient d'être dit. Enfin on dira les Litanies du Nom de Jesus, & les Prieres ordinaires du soir (comme il a été dit ci dessus; & le Maître leur recommandera de reciter cette Instruction à leurs parens, & même montrer dans leurs livres, ce qu'ils doivent faire en la celebration de cette fête, pour en profiter, comme vrais Chrêtiens & Catholiques.

ARTICLE IV.

Du Catechisme de la Confirmation, ordinaire & extraordinaire.

C'Est une chose des plus importantes à un Chrêtien, de recevoir le Sacrement de Confirmation, & non seulement de le recevoir, comme beaucoup font, en y approchant tout de même qu'ils feroient de quelque simple ceremonie sans aucune preparation; mais en s'y presentant aprés en avoir été instruits suffisamment. Pour

cét effet, nous avons mis ici un Article exprés, pour bien instruire les enfans à ce Sacrement, qui servira tant à ceux qui l'auroient déja receu, pour le leur remettre en memoire, que pour ceux qui le pourroient recevoir.

De la premiere leçon du Catechisme de la Confirmation. §. 1.

A La premiere leçon de ce Catechisme, le Maître exhortera ses enfans à s'y bien disposer, leur disant cinq ou six periodes de la grandeur des effets de ce Sacrement; comme l'on y reçoit le S. Esprit méme, la troisiéme Personne de la Tres-Sainte Trinité; & que s'ils s'y preparent bien, ils recevront le méme S. Esprit, que les Apôtres & les premiers Chrétiens receurent le jour de la Pentecôte. En suite, il leur proposera deux questions, ou davantage, s'il a plus de temps. La premiere sera, que la Confirmation est un Sacrement, qui donne la grace de confesser la Foi de Nôtre-Seigneur devant tout le monde. La seconde, que ce Sacrement donne la vertu de faire les actions Chrétiennes sans crainte ni honte. Il leur fera bien repeter ces deux questions; puis il finira par l'Histoire de la reception du S. Esprit, le jour de la Pentecôte. *Act. Ap. cap.* 2.

De la seconde Leçon. §. 2.

IL expliquera la definition de la Confirmation par quelque comparaison, disant: Que comme ce n'est pas assez à un soldat d'étre enrollé pour aller à la guerre, mais il faut encor qu'il soit armé: ainsi un enfant Chrétien n'a que faire d'armes, n'ayant rien à combatre, avant l'usage de la raison: mais aussi-tost qu'il est capable de dis-

cerner le bien d'avec le mal, il a besoin de la force de l'esprit de Dieu, pour se deffendre, & pour terrasser le Diable, le Monde, & la Chair, ses ennemis : C'est pourquoi il faut recevoir ces armes en la sainte Confirmation, pour demeurer ferme en la foi, & en faire dignement les actions. Il fera deux ou trois petites questions là-dessus ; puis finira par une Histoire, tirée de la force de S. Estienne à souffrir le Martyre. *Act. Apost. cap* 7.

De la troisiéme Leçon. §. 3.

A La troisiéme leçon, il faut expliquer en quoi consistent les actions Chrétiennes, sçavoir est : De prier Dieu soir & matin à genoux sans vergogne. Endurer doucement les injures, & même d'être battu pour l'amour de Dieu. Assister au Service bien devotement sans repugnance, les Festes & Dimanches. Donner l'aumône, obeïr aux Parens, bien travailler, & étudier à l'Ecole, durant la jeunesse. Au contraire, les malices, mensonges, gourmandises, paresse, &c. sont des Actions de démons, & non pas d'enfans, qui ont receu l'Esprit de Nôtre-Seigneur au Baptême, & à la Confirmation. Il interrogera ainsi par petites questions, en demandant tantôt à l'un, tantôt à l'autre, pour leur bien faire comprendre ce point, qui est le principal effet de la Confirmation : puis il finira par l'Histoire des Machabées, qui aymerent mieux mourir, que de manger de la chair qui étoit deffenduë par la Loi de Dieu. *Machab. lib.* 2.

De la quatriéme Leçon. §. 4.

IL leur enseignera qu'il y a deux sortes de dispositions necessaires pour recevoir ce Sacrement. La premiere est, qu'ils doivent sçavoir leur *Pater*, *Ave*, & *Credo*, en Latin & en François, les Commandemens de Dieu, ceux de l'Eglise, & les sept Sacremens. La seconde, les principaux Mysteres de la Foi. En cette leçon, il se contentera de leur faire dire le *Pater*, *Ave*, & *Credo*, en Latin & en François, & les Commandemens de Dieu & de l'Eglise: & à la suivante (si non qu'il y eût assez de temps) il leur apprendra, & fera repeter les questions du petit Abregé de la Foi, jusques à la Communion

De la cinquiéme Leçon. §. 5.

IL leur fera quelques questions qui sont dans l'Abregé de la Confirmation, dequoi il se servira à cét effet: & même s'il y en avoit quelqu'un de ceux qui n'auroient été confirmez, qui sçeussent lire, il leur ordonnera d'en achepter & apprendre par cœur les principaux points, & même les principaux Mysteres; ou bien il leur en donnera, s'il en a lui-même. Pour les autres leçons, elles seront employées jusques au jour de la Confirmation, à les bien instruire à se confesser.

Des dispositions exterieures à ce Sacrement. §. 6.

LE dernier jour avant la Confirmation, le Maître arrêtera par nom, & surnom, ceux qui seront designez pour la Confirmation; on a

accoûtumé de leur recommander de jeûner le jour de la Confirmation, ou le jour de devant, pour se preparer à dignement recevoir un si grand Sacrement : (cela est de devotion seulement.) Il faut leur dire.

1. Qu'ils ayent à preparer un bandeau de toile blanche, qui soit double, & large de trois à quatre doigts, bien net, & qu'il aye quatre cordons, pour l'attacher. 2. D'être vétus de leurs habits des Dimanches, pour un plus grand respect. 3. Il les fera confesser ce jour-là au soir, ou bien s'ils ne doivent étre Confirmez que le lendemain aprés midi, il les fera confesser le méme jour au matin, & entendre bien devotement la sainte Messe, en laquelle ils reciteront les sept Pseaumes, & les Heures du S. Esprit. Il leur recommandera de retrancher quelque chose de leur déjeuner & dîner, pour en faire part aux pauvres 4. Il les avertira de faire couper leurs cheveux honnêtement, & principalement sur le front ; de se le laver, comme aussi les mains.

ARTICLE V.

Catechisme du Sacrement de Penitence.

IL est tres-à-propos par tout, de faire Confesser tous les enfans de l'Ecole qui ont sept ans, par chacun an six fois, avant les six principales Solemnitez de l'année. 1. Le premier Vendredy ou Samedy du Caréme. 2. Le Vendredy ou Samedy avant le Dimanche des Rameaux. 3. Le Vendredy, ou la veille de la Pentecôte. 4. Le jour de S. Laurens, pour la Feste de l'Assomption de la

Vierge. 5. Le jour de S. Simon S. Jude, pour la Fête de la Toussaints. 6. Le jour de S. Thomas, pour le grand jour de Noël. L'on pourra encor les faire confesser aux Fêtes des Saints, desquels ils porteront le nom; comme à la S. Jean, ceux qui s'appellent Jean. Outre ces Confessions ordinaires, ceux qui ont l'âge de dix à douze ans, & au dessus, doivent être exhortez de se confesser plus souvent; comme aux Fêtes de la Dedicace, & des Patrons de leur Paroisse, aux Fêtes de Nôtre-Dame, de S. Denis, de la Dedicace de leur Eglise, &c. & encor quand quelqu'un en aura besoin; pour quelque peché commis de nouveau. C'est pourquoi le Maître prendra un temps notable, specialement avant ces six generales Confessions, pour les biens instruire à s'approcher dignement de ce Sacrement: faute dequoi, les enfans ordinairement font autant de sacrileges, que de Confessions.

Le Maître doit remarquer, que s'il a des enfans d'autres Paroisses, il les peut & doit instruire; mais il ne les peut faire confesser à la Paroisse où il est, sans la permission de Monsieur le Curé ou Vicaire de la Paroisse d'où ils sont. Il faut neanmoins, se bien garder de contraindre aucun Ecolier d'aller à Confesse, mais laisser cela en leur liberté, méme de prendre tel Confesseur qu'ils voudront, pourveu que ce soit ou en sa Paroisse, ou dans la Paroisse de l'Ecole seulement (avec permission, s'il est d'une autre.) Le Maître remarquera neanmoins ceux qui s'en éloigneront, les prendra en particulier, & tâchera doucement & avec adresse, de sçavoir la cause pourquoi ils ne veulent pas aller à Confesse, & comme un bon Medecin donnera le remede que sa prudence, ou le conseil qu'il prendra lui dictera en tel cas disposant avec le temps cét enfant à se Confesser

car bien souvent ceux qui contraignent les enfans à aller à Confesse, sont cause de plusieurs sacrileges qu'ils commettent, ne se confessant que par mine, & recelant une partie de leurs pechez tout exprés. Pour les petits qui sont au dessous de l'âge de sept ans, on les presentera aussi à confesse, pour recevoir la Benediction, (si ce n'est que la malice suplée à l'âge) deux fois par an, avant le Dimanche des Rameaux, & à la Fête de S. Thomas, pour les habituer à un si saint devoir.

De la prememiere leçon du Catechisme? Qu'est-ce que Penitence? §. I.

POur bien Catechiser les Enfans & les preparer à la Confession, dix jours avant les jours ci-dessus specifiez, le Maître instruira, comme nous allons dire, prenant à cét effet le temps du Catechisme du dernier quart d'heure; ou bien les festes, ou Dimanches, durant le Sermon, quand il y en aura; ou bien méme le jour du Catechisme ordinaire du Mercredi, ou autre jour de la Semaine qu'il sera fait, au lieu de la seconde Partie qui est des Mysteres de la Foi, aprés la recitation du *Pater, Ave, & Credo*, avant la recitation du Catechisme du Diocese, ou des Instructions sur l'Image, environ durant l'espace de trois quarts d'heure. Or pour faire cette Instruction metholiquement, à la premiere leçon, il montrera l'importance de se bien confesser: autrement qu'ils se damneront: les invitant de bien écouter, apprendre & retenir les instructions qu'il pretend leur donner, pour les preparer à se bien confesser un tel jour, pour une telle Fête. 2. Il leur proposera que la Penitence est un Sacrement, par lequel Dieu nous pardonne les

pechez commis aprés le Baptéme ; repetant cette definition deux ou trois fois : & le faisant repeter à dix ou douze, commençant par les plus anciens, & en suitte le faisant dire aux petits & aux nouveaux venus. 3. Il expliquera clairement cela par quelque comparaison, en disant: quand le linge est sale on le blanchit en le mettant à la lescive, qui est composée d'eau, & de cendre échauffez par le feu ; ainsi nôtre ame étant blanchie au S. Baptéme, quand elle est sallie par quelque tache du peché, il faut la reblanchir par le Sacrement de la Penitence, marqué par la cendre, & ensuite la grace nous est donnée par le S. Esprit, vray feu de l'amour divin. Il dira encore que nôtre Seigneur nous a donné ce remede, en mourant pour nos pechez en la Croix; & que s'il ne fut mort, nous ne pourrions jamais être rachetez ; & finira cette leçon, par une petite Histoire de *Hortus puerorum* ou du *Pedagogue* qui sera propre à ce sujet.

Ce que c'est que Peché. §. 2.

A La seconde leçon il expliquera ce que c'est que le Peché, repetant la definition de la Penitence briévement; montrant combien le peché est une chose horrible devant Dieu, tant pour le dommage dont il est cause, que de la peine dont il punit les pecheurs si griévement dans l'Enfer pour le peché mortel, & dans le Purgatoire pour le veniel : en disant cela il leur montrera avec une baguette dans le placard du Jurement les tourmens des damnez. Il demandera ensuitte à quelqu'un ce que c'est que Peché en general? R. C'est une parole, ou pensée, ou oeuvre, faite, ou omise contre la volonté de Dieu : laquelle réponse il fera repeter à plusieurs. 2. Il

demandera à d'autres. D. Combien il y a de sortes de peché ? R. Deux : Originel & Actuel. 3. D. Qu'est-ce que peché Originel ? R C'est celuy que nous apportons en venant au monde, pour la desobeïssance d'Adam. 4. D. Si on se doit confesser de ce peché ? R. Non, parce qu'il est effacé seulement par le Bapteme. D. Qu'est-ce que peché Actuel ? R. C'est une parole, pensée ou œuvre commise, ou obmise contre la volonté de Dieu. Il leur expliquera ces questions, leur disant que tous les pechez mémes veniels (encor que petits à nos yeux, sont toutefois grands devant Dieu) & seront punis griévement : car ce sont autant de coups de foüets, qui tirent le sang de nôtre Seigneur. Ensuitte il dira : Qui d'entre vous voudroit frapper avec un foüet, sur le dos de nôtre Seigneur comme ont fait les Juifs ? ceux qui auroient fait un tel crime, quelle punition meriteroient-ils ? Et ainsi finira par une histoire cette leçon, ayant repeté les questions proposées.

Des circonstances de la Penitence. §. 3.

A La troisiéme leçon, il leur apprendra les cinq conditions necessaires pour se bien confesser ; à sçavoir, penser à ses pechez, en concevoir la douleur, faire un ferme propos de n'y plus retourner, les dire tous au Confesseur, & faire la Penitence qu'il nous ordonne. 1. Il fera repeter aux plus petits, & aux nouveaux venus ces conditions plusieurs fois. S'il a du temps, il expliquera les moyens de bien examiner sa conscience, ou penser à ses pechez : dont le premier est, demander à Dieu sa grace, assistant à la sainte Messe, pour obtenir de luy (comme nous apprend le Saint Concile de Trente) le don de

la Penitence, c'est à dire la grace de la bien faire, par le merite de son Fils, qui est-là offert en Sacrifice pour nos pechez, à sa divine Justice. Il leur montrera que le pecheur est comme un homme tombé dans un puis profond, où il y a de la bourbe, d'où il ne se peut retirer sans l'aide de quelqu'un : ainsi une personne tombée en peché mortel, n'en peut sortir que par la grace de Dieu, laquelle il ne donne qu'à ceux qui la lui demandent avec affection. Le 2. moyen est, de se retirer à part, & voir ce qu'on a fait contre Dieu, contre le prochain & contre soi-même : en pensées, paroles & œuvres. Par exemple, contre Dieu : s'ils ont fait leurs prieres soir & matin à deux genoux: si ç'a été en badinant, regardant de côté & d'autre, ou par contrainte : s'ils n'ont point badiné, ni cajolé à la Sainte Messe : si ç'a été les Dimanches & Fêtes; s'ils n'ont entendu que cette Messe-là : si cela a duré un temps notable (comme le tiers de la Messe :) s'ils ont prié Dieu, ou s'ils n'ont point fait causer leurs compagnons : s'ils n'ont point fait semblant par hypocrisie de prier Dieu à l'Eglise, quand le Maître les regardoit : si ç'a été durant un temps notable : s'ils ont assisté aux Vespres les jours de Fêtes : s'ils ont prié Dieu, cajolé, &c. s'ils n'ont point commis d'irreverences dans l'Eglise, s'ils ne se sont point arrestez à joüer durant le Service divin, dans les rues, ou ailleurs, entierement, ou en partie, ou même durant le Catechisme : s'ils ont bien dit tous leurs pechez en confession : s'ils n'ont rien retenu, ou par honte, ou par crainte, ou par malice : s'ils ont fait la penitence qui leur a été donnée : s'ils n'ont point negligé de quitter les occasions du peché, comme quelque compagnon jureur, menteur, &c. coucher avec leur sœur ou servante, &c.

Le 2. chef d'examen, est des pechez contre le prochain: comme s'ils ont dit des injures à leurs compagnons: s'ils ont frapé, si ç'a été outrageusement: s'ils les ont envié, si par vengeance ils les ont fait châtier, ou accusé au Maître faussement: s'ils ont des-obey à leur Pere & Mere, Tuteur ou autres personnes chargez d'eux, à leur Maître d'Ecole: s'ils ne leur ont point desiré du mal, quand ils les ont châtiez, comme la mort, quelque grande maladie: s'ils n'ont rien dérobé, si ç'a été grand'chose, si ç'a été dans l'Eglise s'ils l'on rendu: s'ils n'ont point menti, pour s'excuser, même en jurant: s'ils ne se sont point mocquez ou raillés de leurs compagnons, ou d'autres personnes.

Le 3. chef c'est contre soi même: qui sont les pechez que l'on commet par orgüeil: comme s'ils ne se sont point estimez plus que les autres, ou se sont vanté du bien, ou du mal qu'ils n'ont pas fait: s'ils n'ont point consenti à des mauvaises pensées (surquoi il faut user d'une grande discretion, de peur de découvrir aux enfans ce qu'ils ne sçavent pas:) s'ils n'ont point fait leur devoir d'étudier, de lire, d'écrire, &c. negligeans d'observer les regles qu'on leur donne, pour leur avancement. Il faut aussi qu'ils pensent, combien de fois il ont fait ces pechez. Il finira toûjours, en repetant ce qu'il aura dit, avec une histoire Cette Leçon se pourra faire en plusieurs fois, si on n'a pas le temps suffisant.

De la Contrition. §. 4.

A La Leçon suivante il montrera, comme ce n'est pas assez d'avoir pensé à ses pechez, & tâché de s'en bien souvenir pour s'en confesser,

mais qu'il faut en avoir un grand regret. Sur cela il leur dira. 1. Que la Contrition, seconde partie de la Penitence, est une grande douleur d'avoir offensé Dieu; & le leur fera repeter. 2. Il leur proposera les moyens de le faire, qui sont en considerant. 1. Qu'ils ont crucifié Nôtre Seigneur leurs pechez étant cause de sa mort. 2. Que Dieu damne dans les feux éternels les méchans. 3. Qu'ils perdent les joyes du Paradis: & en 4. lieu il leur fera repeter ces raisons ou motifs, & dira ensuite. Or sus, qui de vous autres, qui ayant eu l'effronterie de crucifier Nôtre Seigneur, n'en seroit marry? Quelle Penitence ne voudriez-vous pas faire plûtôt, que d'être jetté dans un chaudron d'huile boüillante, ou dans un four chaud. &c. Vous craignez tant d'être châtiez, & qu'est-ce que cela au prix de l'Enfer, & méme du Purgatoire, où l'on va pour des simples pechez veniels? Et finira par une Histoire, aprés avoir repeté ce que dessus.

Du ferme Propos, troisiéme condition. §. 5.

IL leur montrera, qu'il faut non seulement avoir regret de ses pechez passez, mais encor un ferme propos de n'y plus retourner, moyennant la grace de Dieu. Il leur fera bien entendre que cette condition de la Penitence est si necessaire, que d'elle dépend presque toute la bonté, ou nullité de la Confession, c'est pourquoi il leur fera deux ou trois questions en cette leçon. 1. D. Qu'est-ce que ferme propos? R. C'est vouloir plûtôt mourir, que d'offenser jamais Dieu 2. D. Que faut-il faire pour l'avoir? R. Il faut en demander à Dieu la grace, quitter toutes les occasions du peché, comme par exemple, la compagnie ou hantise des méchans garçons, &c. &

enfin c'est de commencer de bonne-heure à s'amender de ses pechez ordinaires. 3. Il leur demandera, ce qu'il faut faire pour conserver ce ferme propos? 1. Il le faut renouveller tous les jours de bon cœur, & pratiquer fidellement les avis & Penitences enjointes par le Confesseur Il leur dira ensuite, que l'on verra s'ils ont eu ce ferme propos, & s'ils ne se seront point mocquez de Dieu cette fois, à qui ils ont tant de fois promis de s'amender de tel & tel peché, & cependant ils n'en ont rien fait encor: Et que si c'est un si grand crime de se mocquer du Roi, aprés qu'on lui a promis de ne lui plus des-obeïr, & qu'il a pardonné, ainsi & à plus forte raison, de desobeïr à Dieu. Et il finira par l'Histoire d'Antiochus; ou autre convenable, apres avoir repeté les questions. *Machab. l. 2.*

De la Confession, ou de la maniere de la faire. §. 6.

A La Leçon suivante, il faut leur montrer la façon de se bien accuser, leur demandant. Qu'est-ce que confesser tous ses pechez? R. C'est les dire volontairement tous au Prêtre, pour en être absous. D. Est-ce assez que de les dire tous? R. Non, il en faut encor dire le nombre & les circonstances: par exemple j'ai menti, des-obey, juré trois fois, quatre fois, &c. le temps qu'il y a que l'on y est habitué, comme s'accuser combien on y est tombé de fois, ou par jour, ou par semaine Il est bon même de les faire confesser de toutes sortes de pechez, tant mortels que veniels: parce que, comme ils ne peuvent pas les distinguer, ils pourroient prendre l'un pour l'autre, & rendre leur Confession invalide, en ne voulant confesser seulement que les pechez mortels. Il leur faut de-

mander en suite. D. S'il faut attendre que les Confesseurs interrogent ? R. Non : mais il faut s'accuser soi-méme, en disant, Je m'accuse, &c. D. Si on dit ses pechez comme une Histoire ? R. Ce n'est pas bien fait, il les faut dire avec grand ressentiment. D. Ceux qui s'accusent en Confession, ainsi : on ment, on jure, on parle mal,: ou bien qui disent, si j'ai m'enti, si j'ai juré, si j'ai detracté, j'en demande pardon à Dieu : est-ce bien s'accuser ? R. Non : il faut dire, je m'accuse d'avoir fait, ou dit, &c. & concluëra par l'Histoire.

De la pratique de se bien Confesser. §. 7.

IL faut en cette Leçon, leur demander ce qu'il faut faire, quand on va à confesse ? R. Il faut entendre la Messe, pour recevoir la grace de se bien Confesser. 2. D. Que faut-il faire ensuite? R. Il faut se mettre à genoux au pied du Prêtre, & là faire quatre choses 1. Faire le signe de la Croix, & demander sa benediction, disant : *Benissez-moi, mon Pere, car j'ai peché* 2. Il faut dire son *Confiteor* jusques à *mea culpa*. 3. Dire le jour de la derniere Confession, s'il n'y fut rien oub'ié, & si on a fait la Penitence enjointe. 4. S'accuser de tous ses pechez, selon l'ordre de l'Examen qu'on a fait. D. Quand on a dit ses pechez ? R. Il faut dire : Mon Pere voilà tous les pechez que j'ai commis, & de tous ceux dont il ne me resouvient pas, j'en demande pardon à Dieu, & à vous Penitence & absolution. D. Aprés cela, que faut-il faire ? 1. R. Il faut dire *mea culpa*, en frappant sa poictrine, & achever le *Confiteor*. 2. Il faut écouter humblement & avec attention la Penitence, & les avis ou questions du Prestre, & y répondre. 3. Il faut s'incliner profondément, pour re-

cevoir la Penitence & l'Absolution. 4 Aprés la Confession, il faut faire trois choses. 1. Aller remercier Dieu de la grace receuë. 2. Renouveller la douleur de l'avoir offensé, & le ferme propos de n'y plus retourner. 3. Enfin faire la Penitence enjointe au plûtôt. Il finira par l'Histoire, & par une briéve repetition.

Resolutions sur les mauvaises Confessions. §. 8.

A La derniere Leçon, il leur fera cette question. D. Si tous ceux qui vont à confesse, reçoivent la remission de leurs pechez? R. Non. Il n'y a que ceux qui se Confessent avec les dispositions requises, que nous avons rapportées cidevant D. Pourquoi? R. Parce que de ceux qui ont retenu, ou par faute d'examen, ou par malice, ou par honte, quelque peché mortel; de ceux qui n'ont point de douleur, ou de ferme propos d'avoir offensé Dieu, la Confession ne vaut rien. D. Que faut-il faire? R. Il faudroit faire une Confession Generale. Et le Maître s'offrira à tous ceux qui seront tombez en ce malheur, de les Instruire pour la bien faire, & bien purifier leur Conscience pour une bonne fois: ou bien de leur donner un Confesseur zelé pour cela; leur disant, que ceux qui feront autrement, & qui continuëront dans tels desordres, se damneront infailliblement, foulant aux pieds le Sang de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, duquel ils seront jugez comme des criminels, en son Jugement épouvantable. Aprés cela, il leur enjoindra de se trouver exactement du matin pour se Confesser, selon l'heure, & la commodité des lieux & des personnes, aux Fêtes & jours designez ci-dessus. Ils se recommanderont bien à Dieu, à la sainte Vierge, & à S. Joseph, pour cét effet en leurs Prieres du soir, comme aussi au Saint à qui ils ont

ſpeciale devotion. Il finira par un Exemple, aprés avoir repeté ce que deſſus.

Advis pour faire Confeſſer les enfans. §. 9.

LE jour arreſté pour faire confeſſer les enfans, étant arrivé aprés s'être aſſeuré de Meſſieurs les Confeſſeurs, & convenu avec eux de l'heure la plus commode, (n'étant expedient que le Maître d'Ecole confeſſe ſes Ecoliers,) il les envoyera entendre la ſainte Meſſe, à meſure qu'ils viendront en l'Ecole, pour en ſuite les diſtribuer aux Confeſſionnaux, leur enjoignant d'être modeſtes : & à cét effet, il les viſitera de fois à autre, & fera tenir auprés des Confeſſionnaux quelqu'un des plus grands & affidez, pour les tenir en reſpect. Tous étans confeſſez, il les reconduira en l'Ecole, où 1. Il obſervera ceux qui ne ſe feront preſentez pour ſe confeſſer, il en examinera la cauſe prudemment, & tâchera de leur perſuader de faire comme les autres. 2. Il les exhortera à mieux vivre à l'avenir, ſuivant la promeſſe qu'ils ont faite à Dieu. 3. Il leur fera dire tout haut le *Te Deum*, & étans tous debout. 4. Il leur enjoindra de demander pardon à genoux à leur Pere & Mere, ſi-toſt qu'ils ſeront de retour en leurs maiſons.

ARTICLE VI.

DU CATECHISME DE LA SAINTE Communion §. 1.

POur ce Catechiſme, il faut conſiderer ce qui ſe fait en pluſieurs Paroiſſes de Paris bien reglées; & en ſuitte, ce qui ſe doit & peut faire d'ans

dans les autres lieux, pour la premiere Communion en general & en particulier. Le Maître aura soin de les faire recevoir au Catéchisme de la premiere Communion, dés le premier Dimanche des Advents: s'ils ont l'âge, & les dispositions necessaires, & s'ils sont Confirmez, & s'ils ne le sont, les fera Confirmer au plûtôt. L'âge est environ douze ans passez au moins, ou treize, ou quatorze, selon qu'il verra leur jugement ouvert: il aura specialement jusques à Pâques l'œil sur eux, pour donner témoignage de leurs comportemens en temps & lieu, durant le Caréme, auquel temps on fait le Catechisme deux ou trois fois la semaine. Il aura soin ces jours-là, de leur faire faire leur Exemple, dire leurs leçons, ou devant, ou aprés, selon l'heure du Catechisme: à ce qu'ils ne perdent rien de l'instruction ni de la leçon de l'Ecole. Il les excitera à jeûner quelques jours de la semaine, durant le saint temps de Caréme, & à faire devotement l'abstinence des viandes deffenduës par l'Eglise en ce temps, pour se bien disposer à la Sainte Communion, à ce qu'il plaise à Dieu les rendre dignes d'être la demeure, & le tabernacle vivant de son Fils. Il donnera ordre qu'ils ayent fait une Confession generale de toute leur vie, avant le Caréme: s'ils en avoient déja fait une, ils feront seulement une reveuë de ce qu'ils auroient fait depuis celle-là, afin que la penitence du Caréme, leur soit plus profitable, étans bien purifiez de leurs pechez.

De l'exercice des Ceremonies, pour ceux de dehors la Parroisse §. 2.

HUit ou quinze jours, avant le jour destiné pour la premiere Communion de ceux de

dehors la Paroisse, le Maitre fera presenter par les parens à Monsieur leur Curé, ou autre deputé, ceux qu'il auroit instruit, pour les interroger & les recevoir (s'il le trouve bon) au nombre des premiers Communians de cette année, en sa Paroisse. Etans receus, il leur dira de fois à autre quelque bonne parole, pour les embrazer à l'amour & respect qu'ils doivent porter à une si Sainte action. A cét effet, tous les Catechismes durant le Caréme ne doivent étre faits que de la Confession & Communion, excepté ceux de l'Image. Il leur enseignera ensuite la façon de s'approcher de la sainte Communion, quand ils seront receus, les exhortant à se bien reconcilier dés la veille, demander pardon à leurs parens, & le jour de leur Communion leur demander à genoux leur benediction avant que d'aller à l'Eglise. Ensuitte il choisira le Mercredy de la semaine sainte aprés la Leçon, pour leur faire exercer les Ceremonies de la premiere Communion.

Avis à ceux qui communient la premiere fois.

§. 3.

CE jour là donc, dans l'Ecole, aprés la leçon, il preparera une table avec une boëte, où il y aura une douzaine ou deux de petits pains à Communier, un banc, & une serviette pour étẽdre sur les mains, une tasse avec un peu d'eau, dequoi il se fournira avant l'Ecole; & ayant fermé la porte il les fera aller à ce banc, ou table basse, où étant il les exhortera, 1. Leur montrant la grandeur & l'importance de ce qu'ils ont à faire, les moyens & les vertus à pratiquer pour Communier: comme la Penitence, la Foi, l'Esperance, la Charité, & la Patience: & leur fera

entendre cette preparation, par une comparaison de ceux qui ont à recevoir le Roi en leur maison, lequelle ils nettoyent haut & bas, ensuitte la parent & meublent de tapisseries, & ornemens les plus exquis qu'ils peuvent rencontrer: ce qu'il appliquera en la preparation spirituelle de la Communion. 2. Qu'ils doivent s'habiller honnêtement, & non pas avec superfluité, & vanité, comme allant aux nopces du Fils de Dieu. 3. Qu'ils se couchent de bonne heure, le jour de devant la Communion, & qu'ils fassent leurs Prieres plus longues qu'à l'ordinaire, disant les Litanies de la sainte Vierge, ou du S. Nom de Jesus, tâchant de se reposer dans la pensée & l'esperance de joüir dans leur Communion, du plus grand bonheur du monde, ayant à recevoir celuy qui rend les Anges bienheureux dans le Ciel. 4. Il est bon aussi de les avertir de laver leur bouche & leur visage dés le soir, avant se coucher, plûtôt que d'attendre au lendemain: de peur que la voulant laver le jour de la Communion, ils n'availent quelque goutte d'eau qui leur empêche la sainte Communion. 5. Il leur recommandera de jeûner ce jour-là, ou de souper peu & sobrement, s'il n'est pas jour de jeûne. 6. Que le lendemain à leur réveil ils s'écrient: *Ah mon Sauveur Jesus-Christ! c'est donc aujourd'hui que je recevrai vôtre Corps & vôtre Sang, vôtre Ame & vôtre Divinité!* & s'entretenant en de bonnes pensées, ils se leveront, s'habilleront proprement, & honnêtement. Puis ayant fait leurs Prieres ordinaires du matin, avec plus de devotion qu'à l'ordinaire, y ajoûtant même les Litanies des Saints, pour implorer leur secours: ils demanderont la Benediction à leurs Parens à genoux, comme nous avons dit, & quelque argent selon la commodité d'un chacun, pour faire l'au-

mône aux pauvres. Puis s'en iront ainsi en leur Eglise Paroissiale, s'entretenant de quelque bonne pensée le long du chemin, & non pas regarder deçà & delà : ils prendront de l'eau benîte à l'entrée, feront leurs prieres, se reconcilieront (s'ils en ont besoin encore :) ils se rangeront dans l'Eglise en quelque place retirée, ou avec les autres, pour attendre l'heure de la Communion, & entendre la grande Messe, durant laquelle ils reciteront les Heures de nôtre-Dame, ou les sept Pseaumes, & quelque Oraison propre à la sainte Communion.

Suitte des avis particuliers. §. 4.

IL les avertira d'aller à l'Offrande avec un cierge en la main allumé (si c'est la coûtume :) & étant prés de Communier, d'écouter attentivement la remontrance qui leur sera faite par celuy qui les doit Communier, & la mettre en pratique, puisque c'est la voix de leur Pasteur, qui a receu la charge de Dieu, non seulement de les nourrir de son sacré Corps, mais aussi de sa Sainte parole. Il les advertira, que quand l'heure de recevoir la sainte Communion sera venuë, ils s'approchent avec un grand respect de la table, mettant bas leur chapeau, gans, Heures, ou Chapelet ; & s'étant mis à genoux, ils prennent la nappe des Communians sur leurs mains, disant le *Confiteor* avec un grand ressentiment de leurs pechez, & un ferme propos de s'amender. Quand le Prestre dira *Domine non sum dignus*, ils diront dans le fond de leur cœur : *Ha Seigneur, je suis indigne tout-à-fait, que vous entriez en mon corps, & en mon cœur : mais dites une seule parole, & mon ame sera guerie.* Puis ouvrant la bouche mediocrement, & avançant un peu le bout de la langue

ſur les levres, ils recevront la Sainte Hoſtie, ſe gardant bien de la porter contre le palais de leur bouche, mais l'humectant un peu, ils l'avalleront, & ſe garderont bien de cracher auſſi-tôt. Aprés avoir receu la Benediction, ſans faire aucune Priere, ſinon de cœur, ils ſe retireront en quelque endroit commode de l'Egliſe, où ils puiſſent, 1. Rendre graces à Dieu pour un ſi grand bienfait. 2. Lui repreſenter toutes leurs imperfections, & lui demander la grace de s'en corriger. 3. Faire quelques Prieres & Oraiſons propres à cela, qui ſont dans les Heures, ou dire quelque partie du Chapelet 4. Ils feront l'aumône, & s'en retourneront bien devotement & modeſtement en leur maiſon; évitant ce jour-là toutes ſortes de compagnies. 5. Ils aſſiſteront au Sermon, aux Vêpres; & viſiteront les Hôpitaux, & autres lieux de Pieté.

De la pratique des Ceremonies de la premiere Communion. §. 5.

OR afin qu'ils reçoivent bien la Sainte Hoſtie: leur ayant fait faire la reverence & mettre à genoux prés de la table, la tête droite, les yeux baiſſez: il leur fera prendre le bord de la nappe ſur leurs mains, qui ne ſeront pas jointes en pointe, mais ils tiendront de la main droite contre la poictrine le bord de la nappe, & de l'autre par deſſous étenduë contre la table. Puis il leur montrera le Pain qui n'eſt pas conſacré, les interrogeant ce que c'eſt: ſi aprés que le Preſtre a dit les paroles de la Conſecration il y a du changement: Quand il rompt l'Hoſtie conſacrée, s'il y a autant ſous une petite, qu'en une grande: Si rompant le pain, Nôtre Seigneur n'eſt pas rompu, &c. Aprés cela, il leur fera ouvrir la bouche

mediocrement, & suffisamment, pour pratiquer exterieurement, ce que nous avons dit ci-dessus, leur faisant bien user l'Hostie; & en cas de deffaut, il en donnera plusieurs à user à une méme. Il leur donnera méme quelques goutes d'eau, pour aider à l'user, leur montrant bien à avancer le bout de la langue sur les dents : & enfin il fera repeter une partie de ce qu'il a dit aux uns, une partie aux autres, puis les congediera.

Avis pour les premiers Communians de la Paroisse. §. 6.

POur les enfans de la Paroisse, il s'en enquêtera à leurs parens, rendra le témoignage de ce qu'il connoîtra ; & conferera avec celui qui sera deputé pour faire le Catechisme de la premiere Communion, de ce qui sera à faire pour les recevoir. Il s'enquétera de lui, durant & avant le Caréme, si ses Ecoliers qui sont en son Catechisme profitent ? s'ils sont modestes ? s'ils apprennent bien leurs leçons ? afin de les punir en temps & lieu. Il fera prier Dieu pour eux à l'Ecole le jour de la premiere Communion ; & aprés celle-là, il les regardera d'orénavant, non plus comme des enfans, mais comme des Disciples de Nôtre Seigneur, qui doivent montrer aux autres l'exemple de toutes les Vertus Chrétiennes, lesquelles il leur enseignera ; comme de pardonner les injures, faire l'aumône, enseigner leur compagnons pour l'amour de Dieu, &c. leur disant souvent : Que celui qui mange veritablement le Corps de Nôtre Seigneur, doit vivre non plus pour lui (c'est à dire, en contentant les desirs de sa chair) mais en pratiquant les Vertus & actions de Jesus-Christ.

Le Maître doit exhorter les premiers Communians. §. 7.

LE Maître pourra voir quelques jours avant la premiere Communion, tant ceux de la Paroisse, que ceux de dehors la Paroisse en particulier, leur montrant l'importance de l'action si Sainte qu'ils pretendent faire; les interrogeant méme de fois à autre.

Avis pour ceux qui auront Communié avant que de venir à l'Ecole. §. 8.

CEux qui auront déja Communié, si ç'a été avant le temps qu'ils vinssent à l'Ecole, il les interrogera, & les instruira de ce qu'ils doivent faire, notamment si ç'a été aux champs, ou en quelque Paroisse en laquelle on ne fait point de Catechisme: & méme differera leur Communion, jusques à ce qu'ils soient biens instruits, & qu'ils ayent fait une bonne Confession generale. Aux grandes Fétes de l'année, & méme les premiers Dimanches des mois, selon l'avis de leurs Confesseurs, les Communians seront disposez en particulier pour bien Communier par le Maître, qui les instruira de se preparer cinq ou six jours auparavant à une Sainte si action, & de se souvenir d'aporter autant de preparation, quand ils ne seront plus à l'Ecole, pour retirer le fruit, qu'une si sainte action apporte à ceux qui s'en approchent dignement. Quand ils se retireront, il leur enchargera de se bien souvenir de toutes les bonnes pratiques, qui leur auront été enseignées à l'Ecole, comme de prier Dieu, soir & matin à genoux, s'employer à quelque exercice ou à l'étude, fuir les mauvaises compagnies, &

lire quelque bon livre, comme le Pedagogue Chrétien, l'Introduction à la vie Devote, la Vie des Saints, Grenade, entendre la Messe, les Vêpres, Sermons & Catechismes, qui se feront en leur Paroisse. Il est à noter, que les Ecoliers doivent toûjours être exhortez d'aller au Catechisme de la Communion, notamment ceux de la Paroisse, les deux ou trois ans suivans aprés leur premiere Communion. Et à cette fin ils assisteront à toutes les ceremonies & exhortations qui se feront pour les nouveaux Communians; ce qui les renouvellera dans leur bon propos, & affermira davantage en la vie Chrétienne.

Methode pour instruire les enfans à la premiere Communion en tout lieu. §. 9.

LA premiere Communion des enfans est de si grande consequence, qu'il est necessaire qu'on fasse en chaque Paroisse un Catechisme, (pour les instruire à la premiere Communion,) tous les Dimanches & Festes, & outre ce, deux fois la semaine durant le Carême. Ce Catechisme durera au moins depuis le commencement de l'année jusques aprés Pâques. La matiere de l'Instruction sera 1 Des principaux Mysteres de la Foy, & de tout ce qui est dans le Catechisme du Diocese. Or en cas qu'il n'y eût point de Catechisme ordinaire dans la Paroisse pour les premiers Communians, le Maître doit instruire dans son Ecole les futurs Communians, selon la methode cy-dessus prescrite, tâchant de gagner envers Monsieur le Curé de la Paroisse, qu'ils puissent être Communiez à part, le Lundy ou Mardy de Pâques, ou autre jour commode: leur faisant quelque exhortation, même les conduisant à la Procession, derriere les autres enfans, ce

jour-là, deux à deux, avec un cierge en main, pour une plus grande reuerence à la Sainte Communion.

ARTICLE IV.

DE CE QUI SE DOIT FAIRE LES Dimanches.

LE Saint Dimanche ayant été institué de Dieu pour être employé en œuvres Saintes par les Chrétiens; pour donner un bon enseignement de cette verité aux enfans, il les faut 1. détourner de l'occasion du mal, auquel sont adonnez ordinairement ceux de leur âge, en ce Saint jour, & les employer au bien, par de pieux & Saints Exercices, lesquels nous allons marquer, qui ont été instituez dés le temps des Saints Apôtres en la naissance de l'Eglise, à sçavoir la Messe Paroissiale, le Prône, Sermon, Catechisme & Vêpres, tant les jours de Dimanches & Festes, que la veille d'iceux, qu'on appelle depuis les premieres Vêpres. Car les premiers Chrétiens, comme il est dit aux Actes des Apôtres 2. *erant perseverantes in doct. ina Apostolorum, & communicatione fractionis panis, & orationibus*. Or pour détourner les enfans du mal qu'ils pourroient contracter les jours des Festes & Dimanches par la hantise des autres enfans du lieu de leur residence, il faut pratiquer exactement ce que nous allons décrire.

De l'heure de venir à l'Ecole, & des pratiques des Dimanches. §. 1.

LE Maître d'Ecole obligera ses Ecoliers de venir les Dimanches à l'Ecole à huit heures, chacun à sa place ordinaire, où le Maître un quart-dheure aprés, fera lire quelque chose du Pedagogue, ou du Grenade, ou de la Vie des Saints, jusques à huit heures & demie; à laquelle on fera la Priere, c'est à dire la méme qui se fait tous les jours au matin, excepté qu'on ne dira point les Litanies des Saints. Aprés la Priere, la porte demeurera ouverte, & ceux qui viendront tard, demeureront à genoux par pénitence, rendront conte de leur paresse & seront punis selon leurs demerites. Le Maître fera une petite Instruction, tantôt du Saint Dimanche, tantôt de la maniere de bien entendre la Messe Paroissiale, & de l'obligation qu'ils y ont, selon la coûtume ancienne de l'Eglise: il pourra sur ces matierres dresser quelques Instructions Catechistiques, pour s'en servir en ce temps, proposant trois ou quatre questions à chaque fois; & méme il poura finir par l'Histoire de l'Evangile du Dimanche occurrent. Enfin il leur representera les defauts ordinaires qu'ils commettent, soit à la Procession, soit à la Messe, &c. afin qu'ils s'en souviennent, & continuëra ainsi, jusques à ce que le dernier coup de la Messe soit sonné aprés lequel il les fera ranger deux à deux, faisant marcher six des plus grands devant, & tâchera de les appareiller. Il mélera au milieu du rang deux des mieux avisez, pour tenir l'ordre: au derriere marcheront les Observateurs; & à côté les Intendans, pour les conduire en cét ordre à l'Eglise. S'ils passent par devant le S. Sacrement, ils

feront la genuflexion bien modestement, deux à deux l'un aprés l'autre. Or afin que cette petite troupe soit bien conduite dans ce bel ordre, le Maître marchera le premier, & le sous-Maistre derriere; on les excercera quelquesfois, comme une Féte ou Dimanche, pendant le Prône du matin, ou de la Predication aprés midi.

Pendant la Messe ils garderont les ceremonies dressées pour les Laïques, qui sont diverses selon la diversité des lieux: sur tout le Maistre aura soin pour empécher l'évagation d'esprit de ses Ecoliers, (autant que faire se peut,) de les faire continuellement prier Dieu.

Observations pour l'aprés-midi des Dimanches. §. 2.

QUand il y n'y aura point de Sermon, tous les Ecoliers se trouveront à l'Ecole à une heure & demie, ou étant il fera lire quelque livre de pieté; & étant tous assemblez, environ un quart-d'heure aprés, il fera faire la Priere ordinaire d'aprés midi. Aprés la Priere, chacun étant à sa place, il employra ce temps jusques aux Vêpres à demander compte à ceux qui auront été au Prône le matin, de ce qu'ils auront entendu: & par-là il pourra reconnoistre ceux qui seront capables d'y profiter, pour continuer à les y envoyer: ensuite il leur fera un petit rapport de ce qui aura été dit au Prône, faisant quelque question tant à ceux qui auront assisté, qu'aux autres, afin que chacun profite de cette petite conference spirituelle. Il finira par quelque Exemple, ou Histoire à propos. Aux lieux où on ne fait point de Prône, le Maistre leur rapportera l'Histoire de l'Evangile du jour, & en tirera quelque fruit.

Observation des Dimanches ausquels il y a Sermon à l'Eglise. §. 3.

AUx Dimanches qu'il y aura Sermon à l'Eglise, ils s'assembleront au son de la premiere cloche du Sermon en l'Ecole; & aussi-tôt que l'on changera de cloche, le Lecteur commencera à lire ce que le Maître lui aura assigné. Quand la derniere cloche aura cessé de tinter, le Maître fera faire la Priere ordinaire, & aprés leur fera repeter le Prône, comme il a été dit cy-dessus: ensuitte, si ces Dimanches sont dans les temps des Instructions de la Confirmation, ou de la Confession, il leur fera le Catechisme de ce sujet, commençant où il en seroit demeuré, en l'ordre que nous avons dit, des Catechismes de la Confirmation & de la Confession.

De l'assistance des Vespres. §. 5.

AUssi-tôt que la cloche sonnera pour commencer Vêpres, il les conduira à l'Eglise, les avertissant auparavant des Pseaumes & Hymnes que l'on y doit chanter, à la fin de l'Antienne de Nôtre-Dame. A la fin il leur fera dire tout bas le *Pater*, *Ave*, *Credo* puis les renvoira, ayant observé & fait marquer les absens. S'il y a Catechisme à la fin des Vêpres quand l'on dira *In manus*, il les envoira bande à bande (si le Catechisme se fait en divers endroits, comme aux grandes Paroisses) les faisant marcher deux à deux, & prendre leurs places modestement; à quoy il prendra garde, tâchant que chacun se range modestement, demeurant à l'Eglise jusques à la fin des Catechismes; & à cét effet il fera la ronde de Chapelle en Chapelle durant ce

temps, pour observer les immodesties de ses Ecoliers. Aprés le Catechisme, il les fera sortir de l'Eglise modestement.

Observation pour le Catechisme du Dimanche. §. 5.

DAns les lieux, où il ne se feroit point de Catechisme, le Maître de l'Ecole, s'il est Ecclesiastique, sera obligé de le faire (sous le bon plaisir de Monsieur le Curé de la Paroisse) publiquement dans l'Eglise, & méme si le lieu est grand, l'on pourroit diviser ce Catechisme en deux ou trois endroits de l'Eglise, ou Chappelles : mettant les garçons & filles les plus petits en la premiere Chappelle, avec un Ecclesiastique, qui leur enseigne le *Pater*, *Ave*, *Credo*, en Latin, & en François, *les Commandemens de Dieu, les Graces, le* Benedicite, Confiteor, *& les principaux Articles de la Foy, comme de la Sainte Trinité, de l'Incarnation, du Saint Sacrement de l'Autel*, non tout à la fois, mais seulement deux ou trois Articles.

Au second Catechisme, on mettra les mediocres avec un Ecclesiastique, qui leur enseignera en plusieurs Leçons, le petit Abregé des principaux Mysteres, & les Prieres qui sont dans la feüille de l'Exercice du Chrétien. Et au troisiéme Catechisme, qui sera des plus grands de l'un & de l'autre sexe, étans d'un côté les garçons bien separez des filles, qui seront d'un autre côté, il y aura un Maître qui enseignera le Catechisme du Diocese, & les interrogera au premier quart-d'heure, des Articles des principaux Mysteres. Il seroit bien à propos que ce Catechisme fût fait dans la Nef, au dessous du Crucifix, à cause du peuple qui s'y rencontre. Pour la façon de biẽ

faire ce Catechiſme, nous en donnerons un petit Traité ci-aprés: & pour l'heure, elle ſera choiſie toutes les Fêtes & Dimanches, ou devant Veſpres, ou aprés, ou à la fin de Complie, ſelon l'ordre des lieux, des temps, & pratiques des Dioceſes. Aux lieux où il y auroit peu d'enfans, ou bien où il n'y auroit ſuffiſamment d'Eccleſiaſtiques, on n'en fera qu'un, où tous les enfans de la Paroiſſe, tant garçons que filles, ſeront aſſujettis par toute ſorte de voyes deuës & raiſonnables à la diligence des Maîtres & Maîtreſſes d'Ecole, & des parens. En ce Catechiſme, au premier quart-d'heure, on enſeignera aux plus petits alternativement le *Pater*, *Ave*, *Credo*; aux mediocres d'âge & d'eſprit, l'Abregé des principaux Myſteres. Aux plus grands, le reſte de l'heure du Catechiſme, on enſeignera le Catechiſme du Dioceſe; finiſſant toûjours par une Hiſtoire convenable au ſujet. Voilà ce que nous pouvons dire des Catechiſmes preſentement.

ARTICLE V.

MANIERE DE BIEN MONTRER à ſervir à la Meſſe.

De la preparation au ſervice de la Meſſe.

§. I.

LE Maître preparera devant la grande Meſſe une table, deux Chandeliers avec leurs cierges, un Miſſel, un Calice, une Patene, un Voile, un Corporal, un baſſin, deux Burettes.

Il faut que les enfans soient si bien disposez, qu'ils puissent tous voir les ceremonies de la Messe. Il en choisira deux de ceux qui servent le mieux, donnant à l'un les Burettes, qu'il portera, en passant un doigt de la main droite dans les ansettes, & soûtenant le plat de la gauche par dessous, & à l'autre il donnera le Livre, montrant comme il le faut porter, toûjours en apuiant le bout d'enhaut sur la poitrine, & soûtenant le bout d'embas de la main droite, l'ouverture tournée vers la gauche : puis lui prenant le Calice, il designera quelque coin qui servira comme de Sacristie, d'où il faut partir pour venir à la table, qui sert d'Autel. Il pourra même désigner quelque Image, devant laquelle il leur montrera les mémes ceremonies qu'il convient faire, quand on passe par devant un Tabernacle, où le S. Sacrement est r'enfermé. Il sortira ainsi pour aller à l'Autel, faisant marcher celui qui a les Burettes devant, celui qui porte le Livre aprés, & lui ensuite portant son Calice. Quand ils seront devant l'Image designée, pour representer le S. Sacrement, les deux servans se separeront l'un d'un côté, l'autre de l'autre, sçavoir celui qui porte les Burettes au côté droit, & l'autre au côté gauche, le Prêtre au milieu : où étant, ils feront tous deux la genuflexion ensemble, puis marcheront jusques à la table preparée, où étans ils se separeront, sçavoir, celui qui porte les Burettes entrant le premier, & se rangeant au côté de l'Evangile, & l'autre au côté de l'Epitre, qui recevra le bonnet du Prêtre, & feront ensemble l'inclination à la Croix de l'Autel. Si le S. Sacrement est à l'Autel, ils feront la genuflexion ; puis celui qui porte le Livre le placera sur le coussin, & attachera le bonnet du Prêtre à quelque clou, & jamais sur l'Autel ; il

prendra le Cierge, l'ira allumer (si cela n'avoit été fait avant que de venir à l'Autel) & ensuite celui qui porte les Burettes, les placera au côté de l'Epitre au lieu destiné ; puis s'en retournera du côté de l'Evangile, & se mettra à genoux au bas du dernier degré de l'Autel. L'autre Servant ayant allumé le Cierge, du côté de l'Evangile, se mettra à genoux de l'autre côté ; où ils demeureront la face tournée vers l'autel, sans jamais regarder deçà ni delà, tenans les deux mains jointes, sinon quand il faudra servir, ou faire le signe de la Croix, ou frapper sa poitrine.

Avis generaux pour bien servir à la Messe. §. 2.

1. IL faut remarquer, que toutesfois & quantes qu'il faut passer par le milieu de l'Autel, il faut faire la genuflexion : & quand il n'y a qu'une Croix, il faut s'incliner profondement.

2. Toutesfois & quantes qu'il faut presenter quelque chose au Prêtre, il le faut saluer devant & aprés, par une inclination de tête, baiser auparavant ce qu'on lui donne, & baiser toûjours la main, avant que rien recevoir.

3. Il ne faut jamais que celui qui sert seul, demeure du côté du Livre ; mais quand le Livre change de côté, il faut qu'il change aussi.

4. Quand il n'y a qu'un Servant, il porte les Burettes de la main gauche, & le Livre de la droite, s'il n'ayme mieux porter les Burettes & allumer le Cierge, avant que le Prêtre sorte pour aller à l'Autel, ce qui est plus à propos : il se doit toûjours tenir à la gauche du Prêtre, sinon quand le Livre est du côté de l'Evangile.

5. Quand il y a deux Servans, celui qui est le principal doit toûjours être du côté de l'Epitre, en quelque temps que ce soit, & le second du côté de l'Evangile; le Servant principal doit servir à tout, & le second doit porter seulement, & raporter les Burettes, reporter le Livre du côté de l'Evangile au côté de l'Epitre.

6. Il faut que les Répondans en servant, suivent la voix du Prêtre; qu'ils ne parlent jamais, ni plus haut, ni plus bas, ni même plus doucement: ni plus briévement, ce qu'ils ont à répondre, se conformant tout à fait à la voix & à la façon du Prêtre.

7. Ils doivent avoir une attention continuelle sur les ceremonies que le Prêtre pratiquera, afin de l'imiter en tout; comme quand il frapera sa poictrine, fraper la leur, & ainsi du reste: hormis au *Confiteor* du Prêtre, qu'ils ne doivent point s'incliner, ni frapper la poictrine; car le Prêtre en cette action de la Messe ne represente point l'Eglise, mais sa personne particuliere.

8. Quand le Prêtre venant ou retournant de l'Autel à la Sacristie, passera devant un Autel, où l'on fait l'élevation du Corps de Nôtre Seigneur, ils se separeront (comme nous avons dit) laissant le milieu au Prêtre, se mettront à genoux, & celui du côté droit prendra le bonnet du Prêtre; demeureront ainsi pour adorer Nôtre Seigneur, jusques aprés l'élevation du Calice: aprés laquelle celui qui a reçeu le bonnet, le representera au Prêtre, en faisant inclination de tête, & baisant la corne: se leveront, & poursuivront leur chemin

Toutesfois & quantes qu'il faut transporter quelque chose, d'un côté de l'Autel à un autre, le Servant aura égard à ne retourner le dos au Crucifix, qui est au milieu de l'Autel.

De la pratique des Ceremonies de la Messe.

§. 3.

TOut étant disposé, le Prêtre descend en bas du dernier degré, & ayant fait une inclination profonde, fait le signe de la Croix, & les assistans font le méme toûjours à genoux, & les mains jointes, sinon quand il faut servir. Toutesfois & quantes qu'ils servent de la main droite, ou font quelques ceremonies, comme le signe de la Croix, ils mettent l'autre étenduë sur le bas de la poictrine.

Quand le Prétre commence *Introibo ad altare Dei*, ils répondent *Ad Deum, &c.* & ainsi du reste, parlant intelligiblement sans hausser ni baisser au dessous de la voix du Prétre, prononçant bien les mots & les syllabes : & quand ils disent le *Misereatur*, ils inclinent la teste : en disant le *Confiteor*, ils s'inclinent profondement; & depuis qu'ils ont dit le *Confiteor*, jusques à ce que le Prétre monte à l'Autel, ils demeureront la teste inclinée : en disant au *Confiteor* (*& te Pater, & tibi Pater*) ils tournent un peu la teste vers le Prétre.

Au *Kyrie*, il faut répondre à la premiere fois; *Kyrie*, à la 2. & 3. *Christe*, & à la 4. *Kyrie*. Quand le Prestre fera une inflexion de voix à la fin de l'Epistre, ils répondront *Deo gratias*, & le Servant se preparera de porter le livre, se tenant debout, (sinon quand il y aura Prose.) Quand le Prêtre quittera le côté de l'Epitre, il montera sur le marchepied de l'Autel, les mains jointes; tirera le signet à côté, & le tenant par le bout de la main gauche, sans mettre le pouce dans le livre, le fermera & le portera de l'autre côté, tenant le coussin par dessous. Il descendra au bas de l'Autel, fera la reverence au milieu, puis remontant vers

le côté de l'Evangile, posera le coussin non pas droit sur l'Autel, mais un peu tourné vers le Prêtre, & puis mettra le livre ouvert dessus : en ensuite retournera du côté de l'Epitre, répondra au Prêtre, & se signera avec lui le front, la bouche, & le cœur avec le pouce droit, demeurant les mains jointes & debout durant l'Evangile ; aprés laquelle il se mettra à genoux, & fera une profonde inclination à ces paroles du *Credo*, (*& homo factus est.*)

Depuis l'Offerte, jusques à Orate fratres. §. 4.

AYant répondu au *Dominus vobiscum* de l'Offerte, il se levera & ira au côté de l'Epitre, pleira l'essuie-mains à petis plis froncez, environ de la largeur d'un pouce, & le posera sur le coin de l'Autel; & ayant pris la burette au vin de la main droite, & celle de l'eau de la gauche, se tournera vers le Prêtre, lui fera inclination, & ayant baisé par le bas la burette à vin, lui tournera l'anse pour lui donner. Durant que le Prêtre versera du vin dans le Calice, il changera la burette à eau en sa droite, baisera la gauche pour réprendre celle du vin; & ensuite presentant celle de l'eau, aprés que le Prêtre l'aura benit, il lui donnera, comme il a fait celle du vin, puis baisant la main droite, la reprendra; & ayant fait inclination au Prêtre, remettra la burette au vin à sa place. Il prendra le plat à laver, qu'il tiendra par dessous, de sa main gauche, & ayant posé la burette à l'eau dans le milieu du plat, tenant l'anse tournée vers lui. Il demeurera au coin de l'Autel. Quand le Prêtre approchera pour laver les doits, il lui fera inclination: puis ayant élevé la burette environ de 4. doits au

dessus des mains du Prêtre, lui versera de l'eau sur le bout des doits, la faisant couler comme un filet, jusques à ce qu'il fasse signe que c'est assez ; & il recevra l'eau avec le plat, ou bien la laissera couler à terre, s'il n'y a point de plat. Ayant fait l'inclination il se retournera, versera l'eau à l'écart de l'Autel, ou plûtôt dans le piscine, s'il y en a, remettra ensuite les deux burettes dans le plat, étendra la serviette pour la seicher, laquelle il repliera à la fin, (si ce n'est qu'elle demeurât attachée au coin de l'Autel, ce qui toutesfois est défendu par les Rubriques ; mais toleré des Superieurs par necessité,) puis retournera à genoux du même côté.

Depuis Orate fratres, *jusques à la fin de la Messe.* §. 5.

QUand le Prêtre dira *Orate fratres*, il attendra à répondre *Suscipiat*, qu'il soit retourné vers l'Autel. Quand il commencera *Sanctus*, il sonnera la clochette en trois coups seulement, puis allumera le 3. cierge du *Sanctus*, qui doit être au bas du côté droit de l'Autel. Quand le Prêtre fera l'élevation, il ne levera point le bord du Chasuble, mais il adorera, en s'inclinant profondement, Nôtre Seigneur Jesus-Christ, & sonnera trois coups seulement, durant que le Prêtre l'adore trois coups quand il le montrera au peuple, & fera le même quand le Prêtre adorera & élevera le Calice.

Quand le Prêtre frappera sa poictrine, il la frappera aussi, & quand il fera la 2. élevation du Corps de Nôtre Seigneur devant le *Pater* il l'adorera sans sonner, ni dire *Ave salus*, sinon tout bas sans être entendu. Quand le Prêtre dira *Agnus Dei*, il frappera sa poictrine, tâchant de

faire un acte de Contrition ; & s'il ne se sent pas coupable de peché mortel, il se disposera pour recevoir spirituellement Nôtre Seigneur avec le Prétre, le remerciant ensuite d'un si grand bienfait. Quand il verra que le Prétre prendra le Calice pour se Communier, il ira prendre la burette à vin, la tenant par l'anse ; & si le Prétre n'est encore prest de prendre la purification au Calice, il demeurera à genoux, sur la derniere marche de l'Autel, au côté de l'Epitre étant tourné vers icelui, & tenant la main gauche étenduë sur la poictrine. Quand le Prétre presentera le Calice, il se levera, fera inclination, & versera du vin dans le Calice, jusquesà ce que le Prétre haussant le Calice, fasse signe que c'est assez ; puis ayant fait inclination, prendra aussi la burette à eau, & ayant fait inclination, versera modestement sur les doits du Prétre de l'un & l'autre : puis ayant fait l'inclinatiõ, reportera les burettes dans le plat, & ira à l'autre côté, pour rapporter le Livre au côté de l'Epitre, de la méme façon qu'il l'a porté à l'Evangile avec son coussin, lequel il posera droit sur le coin de l'Epitre, comme il y étoit auparavant. Il laissera le Livre ouvert, comme il l'a trouvé au côté de l'Evangile; puis éteindra le 3. cierge avec l'éteignoir, & retournera à genoux du côté de l'Evangile au bas du marchepied. S'il y avoit deux Servans, le premier éteindroit ledit cierge, durant que le second reporteroit le Livre pour le poser comme dit est, & demeureront à genoux en leur place.

Du reste de la Messe. §. 6.

ILs répondront au Prétre quand il dira, *Ite Missa est*, ou *Benedicamus Domino*: *Deo gratias*; & aux Messes des Morts, à *Requiescant in pace* ; di-

ront *Amen*. Quand il donnera la Benediction, ils s'inclineront un peu, puis se signeront comme au premier Evangile : & quand le Prêtre laissera le livre ouvert, ou ne l'ayant pas laissé, fera signe que l'on le porte de l'autre côté; le principal Servant le portera de la même façon qu'au premier Evangile, le posant aussi ouvert comme auparavant. Sur la fin du dernier Evangile, il prendra le bonnet d'une main, & le livre de l'autre ; & ayant donné le bonnet au Prêtre avec reverence, prendra les burettes; ou s'il y a un autre Servant, il les lui laissera prendre : & ayant fait inclination ou genuflexion, comme il a été dit pour l'entrée à l'Autel, ils retourneront à la Sacristie, comme ils en ont sorti ; où étans ils feront inclination au Crucifix avec le Prêtre remettront les burettes, le plat & le livre, chacun en sa place, puis se mettant à genoux, baiseront le bas du devant de la Chasuble du Prêtre, & lui demanderont sa Benediction : l'ayant reçeuë, un d'eux demandera au Prêtre, (si le Sacristain n'y est) s'il est besoin d'éteindre les cierges, & s'il est necessaire, il les ira éteindre. Puis ayant remercié Dieu de l'honneur qu'ils ont receu de sa bonté en cette action, ils retourneront à l'Ecole, ou à la maison, selon l'heure qu'il sera.

Observations sur ce qui a été dit. §. 7.

IL faut que le Maître en montrant les ceremonies de la Messe, fasse remarquer les fautes qu'ils commettent ordinairement, en servant à la Messe. A cét effet, il excercera plusieurs en une même fois à bien donner les burettes, à laver, à porter le livre, tant de la Sacristie, que d'un côté de l'Autel à l'autre : Il leur doit montrer que quand ils prennent le livre au côté de l'Evangi-

pour le reporter au côté de l'Epitre, ils doivent tourner doucement le Livre, le prenant par le coin qui est vers eux, & l'ayant tourné en face le prendre & le reporter, comme nous avons dit, se gardant bien de toucher au Corporal, ni à la Patene qui est sur l'Autel.

Quand il y aura plusieurs Propheties à la Messe, à sçavoir, à celles des Quatres-Temps, ils doivent se garder de porter le Livre jusques aprés l'Epitre de la Messe, qui se dit aprés le *Dominus vobiscum*, & l'Oraison, répondant à chaque inflexion de voix, qui se fait à la fin desdites Propheties, *Deo gratias.*

De la Methode de ranger les enfans aux Processions des Fêtes & Dimanches. §. 8.

POur bien ordonner les enfans, aux Processions ordinaires aux Fêtes & Dimanches 1. Le Maître doit avoir soin pour les accoûtumer à marcher deux à deux, de les faire aller en cét ordre, tous les jours à l'Eglise, pour entendre la Messe, ou les Vêpres. 2. Il doit faire ensorte que tous les grands garçons depuis l'âge de quinze ou seize ans, ne se mettent point parmi les petits en la Procession: mais il doit se servir de l'authorité de Monsieur le Curé & des Notables de la Paroisse, pour les faire marcher derriere le Clergé avec les hommes; parce qu'autrement ils causeroient plus de confusion, que tous les petits ensemble. 3. On doit ranger à la Procession, non seulement les Ecoliers d'une Ecole, mais aussi de toutes celles qui se rencontrent dans la Paroisse, les Maîtres s'unissant bien à cét effet, afin qu'il ne se rencontre aucune division, & qu'étant conduits par plusieurs personnes, ce soit neanmoins dans un même Esprit de Charité. 4. Il faut aussi

conduire les enfans de la Paroisse qui n'iront point à l'Ecole ; car autrement ceux-là étant ordinairement les plus libertins (sans conduite & sans crainte,) pourroient causer du desordre parmi les Ecoliers : c'est pourquoi il les faut ranger quelque part que ce soit, tantôt par amour, tantôt par crainte, priant leurs parens d'y tenir la main. Et s'il plaisoit à Monsieur le Curé d'apuyer cét ordre par son authorité, en parlant dans ses Prônes, cela auroit un grand poids sur l'esprit des Paroissiens, pour obliger leurs enfans à s'y soûmettre.

De l'ordre à garder pour les faire marcher en Procession. §. 9.

CEla supposé, tous les enfans étant assemblez en leurs écoles, les fétes & Dimanches, selon les heures que nous avons prescrites ci-devant, au Chapitre des Fétes & Dimanches : le Maître aura soin de les ranger deux à deux, faisant marcher aux trois premiers rangs, six des plus grands & plus modestes, pour conduire le reste. Si le nombre des enfans étoit grand, il en faudroit encore mettre deux ou quatre des plus adroits au milieu, pour maintenir le rang. S'il y a plusieurs Ecoles, les Maîtres joindront chacun leur rang ensemble, pour les conduire à l'Eglise le long du milieu de la nef du Chœur ; où étant bien disposez, ils demeureront à genoux, jusqu'à ce que la Procession soit preste à sortir. Alors on les fera marcher devant la Croix immediatement par le chemin ordinaire, soit dedans l'Eglise, soit dedans le Cimetiere, étans conduits par le Maître, ou s'il ne pouvoit, par deux des plus entendus & zelez Ecoliers, qui marcheront tantôt au commencement, tantôt des deux côtez du rang : pour

pour observer & avertir ceux qui ne prieroient pas Dieu durant la Procession, ou qui regarderoient d'autre côté : car le Maître doit donner ordre qu'ils marchent toûjours la veuë baissée, la téte droite, chacun ayant son Capelet à la main pour le dire. Etant arrivez dans l'Eglise de la Procession, il les faut placer en quelque lieu commode où ils puissent demeurer, & avec eux un ou deux Maîtres pour les garder, & faire prier Dieu, durant la Messe ou Station. Puis on les fera sortir sur la fin de la Station. Il sera bon de prévoir les lieux où on les pouroit mettre, quelques jours avant la Procession ; ce qui servira pour les autres années ensuite, si la Procession est annuelle.

ARTICLE II.

QUELQUES REMARQUES SUR CES Processions ordinaires de l'Année.

IL y a certains jours en l'année, où il se rencontre quelque chose de particulier à observer, à raison des ceremonies speciales attachées à la solemnité du jour, dequoi nous ferons mention en cét article.

Pour le jour des Rois. §. I.

LE premier de ces jours est la Féte de l'Epiphanie ou des Rois, en laquelle selon la coûtume de plusieurs Eglises, & notamment au Diocese de Paris, on fait la Procession à rebours ; dequoi, les enfans doivent étre avertis & instruits, auparavant qu'étre conduits à l'Eglise.

De la Procession de la Purification. §. 2.

CE jour, le Miatre aura soin de faire venir les Ecoliers à l'école, à sept heures & demie du matin au plus tard avec chacun un cierge ou une chandelle de cire blanche, tant que faire se poura; dequoi il les doit avoir avertis le jour precedent. Etant à l'Ecole, il fera lire le discours du Mystere en la Vie des Saints, durant un quart-d'heure, & en suite la Priere ordinaire des Fêtes: il poura faire marquer à chacun le cierge ou la chandelle, attachant leurs noms sur un billet avec une épingle au tour du cierge ou de la chandelle. Si-tôt qu'on entendra le dernier coup de la Messe, il les fera ranger, pour marcher en ordre à l'Eglise dans le milieu de la Nef à l'ordinaire, leur montrant comme il faut porter le cierge droit, & en dehors, leur recommandant sur-tout de se garder de brûler les cheveux & les habits de leurs compagnons. Etant à l'Eglise, ils demeureront à genoux durant la Benediction des Chandelles. Et quand on commencera *Lumen*, le Maitre allumera leurs cierges: & ils pouront répondre, *ad revelationem*, chantant avec le Chœur. Si c'est la coûtume (comme à Paris) que le Celebrant aille par l'Eglise pour asperger les Chandelles, ils demeureront de bout durant cette aspersion; & durant le reste de la ceremonie à genoux, jusqu'à ce qu'il faille partir, pour aller au lieu destiné à la Procession; aprés laquelle, étant retournez à leurs bancs, ils éteindront leurs cierges. S'il se pouvoit faire sans confusion; ils les allumeront à l'Evangile, à la fin de laquelle ils seront éteins; ils doivent les tenir allumés encore depuis le *Sanctus*, jusqu'aprés la Communion du Prêtre. Le Maistre pourra (durant qu'il ne faut

point tenir les cierges allumez,) les faire mettre auprés d'eux, de peur qu'ils ne badinent, au lieu de prier Dieu durant la Messe.

Pour le Dimanche des Rameaux. §. 3.

LE Dimanche des Rameaux, les Enfans se trouveront à l'Ecole au plus tard à sept heures & demie, où la Lecture sera faite du commencement du Livre des Meditations de S. Bonaventure; ensuite la Priere: un quart avant huit heures, il leur distribuera du Buis preparé dés le jour precedent, ou le matin dudit jour avant que d'aller à l'Eglise, les instruisant au préalable de la signification du Buis qu'ils vont porter; comme aussi de la Station qu'ils vont faire au retour de la Procession dans l'Eglise. Aussi tôt que l'on sonnera le dernier coup de la grande Messe, il les fera marcher au milieu de la Nef, portant leur Buis les feüilles en bas. Et aprés la Benediction qui en sera faite, ils tiendront les feüilles en haut: & quand la Procession sera prête à marcher, il les conduira au lieu destiné: où étant arrivez, si on s'arrête (comme c'est la coûtume) pour dire l'Evangile; ils doivent être rangez en quelque place commode, pour eux, sans incommoder le peuple, qui assiste volontiers à cette ceremonie.

Le Maistre a soin de ne se laisser surprendre, pour le retour en l'Eglise Paroissiale, en laquelle étant entré avec ses écoliers, il les placera proche le porte principale, (qui doit être fermée, le visage tourné vers icelle: & aussi-tôt que les Ecoliers qui sont pour lors enfermez dans l'Eglise, auront répondu au Celebrant pour la seconde fois, *Quis est iste rex gloriæ*? Ils retourneront à leur places ordinaires pour entendre la grande Messe.

Durant que l'on dira la Passion, ceux qui sçauront lire, la pourront reciter en leur Livre ou faire quelqu'autre Priere à la discretion du Maître.

ARTICLE III.

Des Processions de dehors la Paroisse. § 1.

1. Il faut que le Maître prenne garde, quand la Procession va loin & en quelque lieu difficile, de n'y point conduire les plus petits enfans, ni ceux qui sont foibles. 2. De les faire venir une heure à l'Escole, auparavant que la Procession sorte, leur faire apporter un Chapelet, ou des Heures, & à déjeuner dans leurs poches. 3. Si c'est dans Paris, ou en quelque grande ville, où les Carosses, Charettes, & chevaux marchent sans aucune discretion, durant ce temps, & au travers des Processions, il faut que le Maître tâche d'en empêcher le passage avec prudence; ou arrester les enfans tout court, pour en suitte les joindre. 4. Qu'il prevoye en toutes les Eglises, où on va en Procession, durant l'année, la porte par où les enfans doivent entrer, qui est ordinairement la grande; le lieu où ils doivent demeurer durant la station, ou la Messe qui se fera ou dira en ce lieu; & en suitte le temps pour les faire sortir pour déjeuner, si la Procession va loin. 5. Vers la fin de la Messe ou station, il les faudra faire ranger dans le milieu de la Nef, où ils demeureront à genoux, (s'il se peut) jusqu'à ce que la procession soit prête à sortir. C'est une regle generale qu'ils doivent marcher devant la Baniere; tâchant de bien instruire celui qui la portera, de n'avancer, ni reculer qu'autant qu'il sera be-

soin, pour ne troubler le rang des enfans, ne permettant qu'aucun marche devant, à la debandade : si le Maître craignoit quelque attaque des Enfans d'une autre Procession, quand elle approchera, il se tiendra au devant des rangs, pour empécher l'incursion des méchans.

De la Procession du Saint Sacrement, & de l'Octave. §. 2.

LE jour du Saint Sacrement, & de l'Octave, les enfans doivent se trouver à sept-heures & demie precises à l'Ecole, avec chacun leur cierge ou chandelle. On fera la Lecture & Priere des Festes; & à huit heures ils seront rangez, & conduits au milieu de la Nef de l'Eglise, où ayant demeuré quelque temps à genoux, le Maître les fera sortir en la ruë, pour les ranger le long de la muraille, & allumer leurs cierges. Quand on reposera le Saint Sacrement durant le chemin, il les fera arrester, tournez vers le Saint Sacrement, & mettre à genoux; puis les fera relever & continuër leur chemin en ordre, faisant porter le cierge allumé en dehors.

CHAPITRE IV.

DES PRIERES.

LES jours des Fêtes, Dimanches & de Leçon, l'on fait en commun certaines Prieres, desquelles nous écrirons l'ordre & la qualité en ce Chapitre ; & afin que la Methode de les faire soit plus facile, je dresserai ici des Cartes, où seront les Prie-

res distinguées, lesquelles pourroient être attachées sur une tablette de bois, ou un fort carton, qui se couvrira d'un linge, à ce qu'elles ne se gâtent, étant toûjours à l'air. Ces prieres sont distinguées en quatre principales, celle du matin avant la Leçon, celle d'aprés la méme Leçon, & celles de l'aprés-midi avant & aprés la Leçon.

ARTICLE I.

De la Priere avant, et apres la Leçon.

L'Heure de commencer la Priere, devant & aprés l'exercice du matin, ou du soir, étant sonnée, le Maistre y étant toûjours present; ceux qui sont destinez pour ces Offices (qui s'appelle Recitateurs de la Priere) se mettront à genoux sur un petit banc devant le Crucifix; pareillement, tous les enfans avertis par trois ou quatre coups de la clochette, se mettront aussi à genoux, les mains jointes & la face vers l'Image. Le Maistre veillera, à ce que chacun se tienne dans le respect durant la Priere; & se tiendra en lieu d'où il les puisse tous voir, pour avertir doucement ceux qui ne prieroient point Dieu, ou qui badineroient. Toutes lesquelles choses s'observeront exactement durant les quatre Prieres ci dessus specifiées, & autres qui se font à genoux, ou debout.

De la Priere du matin avant la Leçon. §. I.

A L'heure de la Leçon, le Maistre fera faire la Priere du matin en cette sorte: Tous étans à genoux, un des Recitateurs fera le signe de la Croix, & les enfans le feront avec lui, disant seul à voix intelligible, *In nomine Patris, &c.* puis

au même ton prononcera posément & distinctement pour la Leçon du matin en entrant, *Veni Sancte Spiritus*, *&c.* le verset *Emitte*, *&c* & les enfans répondront, *Et renovabis*, *&c.* puis il dira l'oraison, *Deus qui corda fidelium*, *&c.* ils répondront *Amen*. Et ensuite il dira les actes de l'Exercice du Chrétien au matin, selon la division des paroles qui se trouvera dans la Carte des Prieres, les enfans repetans les mémes mots aprés lui : aprés quoi les deux Recitateurs diront les Litanies, qui sont composées des Principaux Apôtres, Martyrs, Confesseurs, Saints, & Saintes du Roiaume, du propre Diocése, & de la Paroisse. Le modelle qui est dans nôtre Carte poura servir quasi par tout, ajoûtant le Saint Apôtre du Diocese, les Saints Patrons, ou Patrones de la Paroisse, ou de la Ville, sans obmettre Saint Nicolas & Sainte Catherine, qui sont les Saints Patrons des Ecoliers; & les enfans répondront *Miserere*, ou *Ora pro nobis*. Aprés les Litanies, un des Recitateurs prononcera le verset *Angelus*, tout-entier, & les Enfans diront *Ave*, & *Sancta Maria*: puis *Ecce ancilla*, Et les enfans *Ave*, puis, *Et verbum caro factum est*: & les enfans *Ave*: & aprés il dira l'Oraison *Gratiam*. Cette Priere de l'*Angelus*, se dit debout, depuis le midi du Samedi de Pâque jusqu'au Lundi d'aprés la Sainte Trinité, & les Dimanches commençant dés le midi des Samedis: le reste du tems elle se dit à genoux. Puis la Priere se terminera par *Iesus*, *Maria*, *Ioseph*, *succurrite vobis*, que les enfans repeteront aprés le Recitateur.

Pour la Leçon du soir on observera les mêmes regles : le Recitatur dira *O salutaris hostia*, ainsi qu'elle est dans la Carte ci-aprés, pour l'entrée d'aprés midi, & pour la fin de l'Ecole, *Nôtre Pere &c.*

PRIERES
DRESSE'ES POUR L'USAGE DES PETITES E'COLES.

AU MATIN AVANT LA LEÇON.

LE *Recitateur se faisant le signe de la Croix, dira.* In nomine Patris, & Filii & Spiritus Sancti. Amen.

℟. Veni sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, & tui amoris in eis ignem accende.

℣. Emitte Spiritum tuum, & creabuntur.

℟. Et renovabis faciem terræ.

Oremus.

DEus qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu recta sapere, & de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

℟. Mon Dieu je vous donne mon cœur.

Mon Dieu, je vous adore, & aime de tout mon cœur.

Je vous remercie de m'avoir mis au monde, fait Chrêtien, & conservé durant cette nuit.

Je vous offre toutes mes actions, & vous prie me faire la grace de ne vous point offencer, durant ce jour.

Mon Dieu, je vous offre le travail que je vay faire, donnez-y vôtre benediction, s'il vous plaist.

LES LITANIES.

Kyrie eleison
Christe eleison,
Kyrie eleison.
Christe audi nos.
Christe exaudi nos.
Pater de cælis Deus, Miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, mis.
Spiritus sancte Deus, mis.
Sancta Trinitas unus Deus, mis.
Sancta Maria, Ora pro nobis.
Sancta Dei Genitrix, ora.
Sancta Virgo Virginum, ora.
Sancte Michaël, ora.
Sancte Gabriël, ora.
Sancte Raphaël, ora.
Omnes sancti Angeli & Archangeli Dei, orate.
Omnes sancti Beatorum Spirituum ordines, orat.
Sancte Joannes Baptista, ora.
Sancte Joseph, ora.
Omnes sancti Patriarchæ & Prophetæ Dei, orate.
Sancte Petre, ora.
Sancte Paule, ora.
Sancte Jacobe, ora.
Sancte Joannes, ora.
Omnes sancti Apostoli & discipuli Domini, orate.
Omnes sancti Innocentes, orate.
Sancte Dionisi cum sociis tuis, ora.
Sancte Stephane, ora.
Sancte Laurenti, ora.
Sancte Vincenti, ora.
Sancte Cassiane, ora.
Sancte Justine, ora.
Omnes sancti Martyres, orate.
Sancte Nicolae, ora.
Sancte Martine, ora
Sancte Marcelle, ora.

Sancte Germane, ora.
Sancte Carole, ora.
Sancte Ludovice, ora.
Sancte Bernarde, ora.
Sancte Francise, ora.
Sancte Clodoalde, ora.
Sancte Roche, ora.
Omnes sancti Pontifices & Confessores, orate.
Sancta Anna, ora.
Sancta Maria Magdalena, ora.
Sancta Catharina, ora.
Sancta Genovefa, ora.
Sancta Aurea, ora.
Sancta Clotildis, ora.
Omnes sanctæ virgines & viduæ. orate.
Omnes Sancti & Sanctæ Dei, orate.

Puis le Recitateur dira Angelus Domini &c *debout, depuis le midi du Samedi Saint, jusqu'au Lundi matin d'aprés le Dimanche de la Trinité, & tous les autres Dimanches de l'année, commençant dés le Samedi à midi : les autres jours il se dira à genoux.*

℣. ANgelus Domini nunciavit Mariæ, & concepit de Spiritu sancto. ℟. Ave Maria, &c.

℣. Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. ℟. Ave Maria. &c.

℣. Et Verbum caro factum est, & habitavit in nobis. ℟. Ave Maria, &c. *Oremus.*

GRatiam tuam quæsumus Domine mentibus nostris infunde; ut qui Angelo nunciante Christi Filij tui Incarnationem cognovimus, per passionem ejus & Crucem ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Jesus, Maria, Joseph, succurrite nobis.

Les Dimanches & Fêtes on fait la Priere du matin sans Litanies.

Aprés la Leçon du matin, le Recitateur fait le signe de la Croix, disant, In nomine Patris, &c.

PAter noster, qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum, adveniat regnum tuum: fiat voluntas tua, sicut in cœlo & in terra : Panem nostrum quotidianum da nobis hodie : Et dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris : Et ne nos inducas in tentationem : Sed libera nos à malo. Amen.

AVe Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, & benedictus fructus ventris tui Jesus. Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis peccatoribus; nunc & in hora mortis nostræ. Amen.

CRedo in Deum Patrem omnipotentem, Creatorem cœli & terræ. Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Maria Virgine, passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus & sepultus: descendit ad inferos, tertia die resurrexit à mortuis, ascendit ad cœlos sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis: inde venturus est judicare vivos & mortuos.

Credo in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam Catholicam, sanctorum Communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem vitam æternam. Amen.

LES COMMANDEMENS DE DIEU.

UN seul Dieu tu adoreras, & aimeras parfaitement.

Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.

Les Dimanches tu garderas, en servant Dieu devotement

Pere & Mere honoreras, afin que vives longuement.

Homicide point ne feras, de fait ny volontairement.
Luxurieux point ne feras, de corps ny de consentement
Les biens d'autruy ne prendras, ni retiendras à ton écient.
Faux témoignage ne diras, ny mentiras aucunement.
L'œuvre de chair ne desireras, qu'en mariage seulement.
Les biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement.

LES COMMANDEMENS DE L'EGLISE.

LEs Dimanches Messe oiras, & Fêtes de Commandement.
Tous tes pechez confesseras, à tout le moins une fois l'an.
Ton Createur recevras, au moins à Pâques humblement.
Les Fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement.
Quatre temps, Vigiles jeûneras, & le Carême entierement.
Vendredy chair ne mangeras, ni Samedy pareillement.

LES SEPT SACREMENS.

LE Baptême nous fait Chrêtiens.
La Confirmation nous donne grace pour devenir parfaits Chrêtiens.
L'Eucharistie contient le corps & le sang de Nôtre Seigneur Jesus-Christ.
La Penitence remet nos pechez.
L'Extreme-Onction nous aide à bien mourir.
L'Ordre nous donne la puissance d'exercer les fonctions sacrées.
Le Mariage donne grace pour élever des enfans selon Dieu.

ANgele Dei qui custos es mei, me tibi commissum pietate superna, hodie illumina, custodi, rege & guberna. Ut valeam tecum cœlestia scandere regna. *& puis* Ang lus, *comme dessus.* *Jesus Maria.*

Sancte Nicolae, Sancta Catharina, ora. ora.

Aux jours de Catechisme ordinaires, de Congé & les Samedis, après le Credo, *les deux recitateurs debout diront les Responses de la Messe, l'un interrogeant, & l'autre répondant.*

Quand l'heure sonnera, le Recitateur étant debout fera le signe de la Croix, disant, In nomine Patris, &c. *puis.* Mon Dieu, faites-moi la grace de ne vous offenser jamais. *Et ensuitte.* Ave Maria, *&* Sancta Maria

Quand le saint Sacrement passera, tous se mettront à genoux tournez vers la ruë, & le Recitateur dira.

Ave salus mundi, verbum Patris, hostia sacra vera, viva caro, deitas integra, verus homo. *Puis,* Mon Dieu donnez à ce malade ce qui lui est necessaire, pour vôtre gloire & son salut, *& ensuitte tous diront*, Ave, *&* Sancta Maria, &c. *Quand le Saint Sacrement repassera, le Recitateur dira à genoux :* Je crois encor fermement, &c. *comme cy-dessus.*

Quand le corps d'un deffunt passera, ou que l'on sonnera la premiere fois pour lui, si c'est un Adulte, le Maître dira, tous étans debout. ℣. Requiem æternam dona eis Domine. ℟. Et lux perpetua luceat eis. ℣. A porta inferi. ℟. Erue Domine animam ejus. ℣. Requiescat in pace. ℟. Amen.

℣. Domine, exaudi, &c. *Oremus.*

TIbi Domine commendamus animam famuli tui, *vel*, famulæ tuæ, ut defunctus, *vel*, defuncta sæculo tibi vivat : & quæ per fragilitatem humanæ conversationis peccata commisit, tu venia misericordissimæ pietatis absterge. Per

Christum Dominum nostrum. Requiscat in pace, Amen.

Quand Monseigneur l'Archevêque, l'Evêque, Diocesain, Monsieur le Curé, ou le Prêtre de la Paroisse mourra, on fera la Priere susdite durant huit jours, aprés la Priere du soir; & au lieu de l'Oraison, Tibi Domine, *on dira la suivante.* *Oremus.*

DEus, qui inter Apostolicos Sacerdotes, famulum tuum Pontificali, *seu* Sacerdotali, fecisti dignitate vigere, præsta quæsumus, ut eorum quoque perpetuo aggregetur consortio. Per Christum, &c. Requiescat in pace. Amen.

Si quelqu'un des Maistres d'Ecole de la Ville, ou Ecoliers de l'Ecole qui soit Adulte, meurt, on fera la Priere susdite durant huit jours; disant l'Oraison pour le Maitre qui sera Prestre, Deus qui inter, &c.

Si le Pere, Mere, Tuteur ou Tutrice de quelque Ecolier, se meurt, on fera la même Priere une fois seulement.

Quand le corps d'un enfant passera, ou quelque Ecolier mourra au dessous de l'âge de discretion, l'on aira debout, Gloria Patri, &c. Sicut erat, &c.

Avant le déjeuner ou goûter, le Recitateur dira, tous étans debout: Mon Dieu benissez la nourriture que je vais prendre, pour m'entretenir en vôtre service, *Puis.*

BEnedicite, Dominus: nos, & ea quæsumus sumpturi, benedicat dextera Christi. In nomine Patris, & Filij, & Spiritus sancti. Amen.

Aprés le repas, tous étans debout, le Recitateur dira:

Mon Dieu, je vous remercie de la nourriture que vous m'avez donnée, faites-moy la grace d'en bien user.

AGimus tibi gratias, rex omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis. Qui vivis & regnas Deus. Per omnia sæcula sæculorum. Amen. Benedicamus Domino. Deo gratias.

Animæ omnium fidelium defunctorum per mi-

ſericordiam Dei ſine fine reſquiſcant in pace. Amen.

Et beata viſcera Mariæ virginis, quæ portaverunt æterni Patris Filium. Amen.

Quand on entendra le Tonnerre extraordinairement, tous ſe leveront & ſe decouvriront, & le Maiſtre les aſpergera d'Eau-beniſte, diſant, Aſperges, &c. *Puis ſe mettront à genoux, & le Maiſtre dira alternativement avec les Ecoliers le Pſeaume,* Domine ne in furore, &c. *1. des 7. Pſeaumes,* ℣ A fulgure & tempeſtate ℟. Libera nos Domine 3. *f.* ℣ Deus refugium noſtrum & virtus. ℟. Adjutor in tribulationibus quæ invenerunt nos nimis.

℣. Deus in adjutorium meum intende. ℟. Domine ad adjuvandum me feſtina. ℣. Domine exaudi, &c. *Oremus.*

A Domo tua, quæſumus Domine ſpirituales nequitiæ repellantur: & aërearum diſcedat malignitas tempeſtatum. Per Chriſtum, &c.

DOmine Jeſu qui imperaſti ventis & maris, facta eſt tranquillitas magna, exaudi preces familiæ tuæ, & præſta: ut Signos tuæ Sanctæ Crucis omnis diſcedat ſevia tempeſtatum. Qui vivis, &c.

Pour les Confeſſions & Confirmations, à neuf heures deux Recitateurs diront.

VEni Creator Spiritus, mentes tuorum viſita, imple ſuperna gratia, quæ tu creaſti pectora.

Tu ſeptiformis munere, dextræ Dei tu digitus; tu ritè promiſſum Patris, ſermone ditans guttura.

Hoſtem repellas longius, pacemque dones protinus, ductore ſic te prævio, vitemus omne noxium.

Gloria Patri Domino, Natoque qui à mortuis Surrexit, ac Paraclito, in ſæculorum ſæcula.

℣. Emitte.

Oraison, Deus qui corda, *comme à la priere du matin.*

Apres midi avant le goûter, on dira l'Antienne de la Vierge, selon la diversité du temps, Salve, *ou* Regina, *ou* Ave Regina cœlorum, *ou* Alma, *sans Verset ni Oraison, pour la même intention.*

Durant le Carême aux mêmes heures, on dira chaque jour au matin, à neuf heures un des sept Pseaumes, & on divisera le cinquiéme en deux jours : & apres midy, avant le goûter, Ave Regina, *à genoux, pour les penitens.*

Apres midi avant la Leçon. Prieres.

IN nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti. Amen.

O salutaris hostia, quæ cæli pandis ostium, bella premunt hostilia, da robur, fer auxilium.

O Tres-sainte Trinité ! je vous adore, & crois fermement que vous êtes un seul Dieu en trois personnes, Pere, Fils & S. Esprit.

O mon Sauveur Jesus-Christ. Je croi pareillement que vous êtes le Fils unique de Dieu, qui vous êtes fait homme, prenant un corps & une ame comme moi au ventre de la glorieuse Vierge Marie, & que vous avez souffert la mort de la Croix, pour me rachepter de l'enfer & me sauver.

Je croi encore fermement, que la veille de vôtre mort, vous nous avez donné vôtre Corps, vôtre Sang, vôtre Ame & vôtre divinité au S. Sacrement de l'Autel, sous les aparences du pain & du vin pour demeurer avec nous, & nous servir de nourriture & de gage à la vie éternelle.

Faites moi la grace (ô mon Seigneur) de vivre & mourir en la croyance de ces veritez, & de toute celle que l'Eglise Catholique m'enseigne

par les merites de vôtre Passion, & les intercessions de vôtre sainte Mere. Ainsi soit-il.

Copiosæ charitatis Nicolae Pontifex, qui cum Deo gloriaris in cæli palatio, condescende supplicamus ad te suspirantibus, ut exutos gravi carne pertrahas ad superos. ℣. Ora pro nobis Beate Nicolae.

℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oremus.

DEus qui beatum Nicolaum Pontificem tuum innumeris decorasti miraculis: tribue quæsumus, ut ejus meritis & precibus, à gehennæ incendiis liberemur. Per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

Jesus, Maria, Joseph, Succurrite nobis.

Au lieu de cette Antienne, Verset & Oraison, on dira celle du Saint, ou Sainte, aussi Patrons de la Paroisse propre de chaque lieu.

Au jour de Catechisme, Priere.

LEs deux Recitateurs diront alternativement avec les Escoliers, couplet à couplet, tout entier, *au lieu d'O* salutaris: Veni Creator. *puis* O tres-sainte Trinité, *l'Oraison* Copiosæ. Deus, &c. *Puis.* O Beate Dionisi, magna est merces tua, intercede pro nobis ad Dominum Deum nostrum; ut nos charitate licet tibi dissimiles, sua gratia largiente faciat esse consortes. Jesus Maria, &c.

Hors les Dioceses de Paris & de Meaux, on dira l'Antienne du Saint Patron Apôtre du Diocese.

Apres la leçon d'apres midy, le Recitateur dira.

AU nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit, Ainsi soit-il.

Mon Dieu, je vous adore, & vous aime de tout mon cœur, je vous remercie de m'avoir mis au monde, fait Catholique, racheté par le sang de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & conservé durant ce jour.

Pensons aux pechez que nous avons commis en ce jour, *pose d'un* Pater: Mon Dieu je vous demande pardon de tous les pechés que j'ai commis en cette journée & en toute ma vie: je m'en repens de tout mon cœur pour l'amour que je vous porte, & me propose de m'en garder à l'avenir moyannant vôtre sainte grace.

L'Oraison Dominicale.

NOstre Pere qui êtes és Cieux, Vôtre nom soit sanctifié, vôtre Royaume nous avienne, Vôtre volonté soit faite en la terre comme au Ciel; donnez-nous aujourd'hui nôtre pain quotidien; & nous pardonnez nos fautes, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés & ne nous induisez point en tentation, mais delivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

*La Salutation Angelique, ou l'*Ave.

IE vous salue Marie pleine de grace, le Seigneur est avec vous, vous estes benisțe entre les femmes, & benist est le fruit de vôtre ventre Jesus. Sainte Marie Mere de Dieu, priez pour nous pauvres pecheurs, maintenant & à l'heure de nôtre mort. Ainsi soit il.

Le Symbole des Apostres, ou le Credo.

IE croy en Dieu le Pere tout puissant, Createur du Ciel & de la Terre, & en Jesus-Christ son fils unique Nôtre Seigneur, qui a été conçeu du Saint Esprit, né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, mort & ensevely, est descendu aux Enfers, le tiers jour est ressuscité de mort à vie. Est monté aux Cieux, est assis à la dextre de Dieu le Pere tout-puissant: d'où il viendra juger les vivans & les morts Je croi au Saint Esprit, la Sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints, la Remission des pechez, la Resurrection de la chair, la Vie eternelle. Ainsi soit il.

JE me confesse à Dieu Tout-puissant, à la bienheureuse Vierge Marie, à Saint Michel Archange, à Saint Jean Baptiste, à Saint Pierre, & Saint Paul Apostres, & à vous mon Pere, parce que j'ai peché, par pensée, par parole & par œuvre, dont j'en dis ma coulpe, ma coulpe, ma tres-grande coulpe. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Vierge Marie, Saint Michel Archange, Saint Jean Baptiste, Saint Pierre & Saint Paul Apostres, & vous mon Pere, de prier Dieu nôtre Seigneur pour moy.

Ange de Dieu par lui commis,
pour me garder des ennemis;
Faites si bien vôtre devoir,
Qu'ils ne me puissent decevoir:
Faites moy si bonne compagnie,
Qu'en bon état finisse ma vie.

Fidelium, & Requiescant in pace. Amen.

Angelus, &c. comme au matin. *Jesus Maria, &c.*

Au jour de Catechisme, ceux Recitateurs disent

LES LITANIES DE IESVS.

KYrie eleison. Christe eleison.
Kyrie eleison.
Jesus audi nos.
Jesu exaudi nos,
Pater de cœlis Deus, mis.
Fili Redemptor mundi Deus, mis.
Spiritus sancte Deus, mis.
Sancta Trinitas unus Deus, mis.
Jesu Fili Dei vivi, mis.
Jesu splendor Patris, mis.
Jesu candor lucis æternæ, mis.
Jesu Rex gloriæ, mis.
Jesu Sol justitiæ, mis.
Jesu Fili Mariæ Virginis, mis.
Jesu admirabilis, mis.

Jesu Deus fortis, mis.
Jesu Pater futuri sæculi, mis.
Jesu magni consilii Angele, mis.
Jesu potentissime, mis.
Jesu patientissime, mis.
Jesu obedientissime, mis.
Jesu mitis & humilis corde, mis.
Jesu amator castitatis, mis.
Jesu amor noster, mis.
Jesu amator pacis, mis.
Jesu auctor vitæ, mis.
Jesu exemplar virtutum, mis.
Jesu zelator animarum, mis.
Jesu Deus noster, mis.
Jesu refugium nostrum, mis.
Jesu Pater Pauperum, mis.
Jesu Thesaurus fidelium, mis.
Jesu bone pastor, mis.
Jesu lux vera, mis.
Jesu sapientia æterna, mis.
Jesu bonitas infinita, mis.
Jesu via & vita nostra, mis.
Jesu gaudium Angelorum, mis.
Jesu Rex Patriarcharum, mis.
Jesu inspirator Prophetarum, mis.
Jesu Magister Apostolorum, mis.
Jesu doctor Evangelistarum, mis.
Jesu fortitudo Martyrum, mis.
Jesu lumen Confessorum, mis.
Jesu puritas Virginum, mis.
Jesu corona Sanctorum omnium. mis.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi, Parce nobis Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Exaudi nos Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Miserere nobis.

Puis les Prieres susdites, apres lesquelles avant que dire, Angelus, *le Recitateur dira* Ora pro nobis beate Dionisi cum sociis tuis. ℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi. *Oremus.*

DEus qui beatum Dionisium Martyrem tuum atque Pontificem virtute constantiæ in passione roborasti : quique illi ad prædicandum gentibus, Rusticum & Eleutherium sociare dignatus es : tribue nobis quæsumus, ex eorum imitatione, pro amore tuo prospera mundi despicere, & nulla ejus adversa formidare. Per Christum, &c. *Puis* Angelus, &c.

TOUS LES SAMEDYS

Deux Recitateurs diront

LES LITANIES DE LA VIERGE.

KYrie eleison, Christe eleison.
Kyrie eleison.
Christe audi nos.
Christe exaudi nos.
Pater de cælis Deus, miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, miserere nobis.
Spiritus sancte Deus, miserere nobis.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.
Sancta Maria. Ora pro nobis,
Sancta Dei Genitrix,
Sancta Virgo Virginum,
Mater Christi,
Mater Divinæ gratiæ,
Mater purissima,
Mater castissima,
Mater inviolata,
Mater intemerata.
Mater amabilis,
Mater admirabilis,
Mater Creatoris,
Mater Salvatoris,
Virgo prudentissima,

Ora pro nobis.

Virgo veneranda,
Virgo prædicanda,
Virgo potens,
Virgo clemens,
Virgo fidelis,
Speculum justitiæ,
Sedes sapientiæ,
Causa nostræ letitiæ,
Vas spiritnale,
Vas honorabile,
Vas insigne devotionis,
Rosa mystica,
Turris davidica,
Turris eburnea,
Domus aurea,
Fœderis arca,
Ianua cœli,
Stella matutina,
Salus infirmorum,
Refugium peccatorum,
Consolatrix afflictorum,
Auxilium Christianorum,
Regina Angelorum,
Regina Patriarcharum,
Regina Prophetarum,
Regina Apostolorum,
Regina Martyrum,
Regina Confessorum,
Regina Virginum,
Regina Sanctorum omnium.

Ora pro nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Puis f.ront les Prieres ordinaires du soir, aprés la

Leçon, comme dessus, aprés lesquelles un deux lira tout-haut cét Avertissement

AUX DIMANCHES ET FESTES.

IL est bien raisonnable de rendre plus de service à Dieu, qu'aux jours ouvrables, & à cét effet assister aux Offices divins & Instructions qui se font en la Paroisse, employer son temps en l'exercice des bonnes œuvres, & s'abstenir des mauvaises & serviles.

TROISIE'ME PARTIE

DE CE QUI SE DOIT enseigner à l'Ecole, qui est la Science.

CHAPITRE PREMIER.

De la maniere de bien montrer à lire en Latin, & en François.



OUR bien montrer à lire, il se faut bien garder d'embroüiller les enfans en voulant enseigner tout à la fois, à assembler, & à lire, en François & en Latin: mais se servir de l'ordre, & ne point entreprendre de les faire voler dans la lecture, avant que de sçavoir épeler les lettres, car voulant les avancer en leur apprenant tant de choses à la fois, on leur rend la lecture si confusse qu'outre qu'ils sont long-temps à apprendre, ils ne sçavent jamais bien lire, ni en Latin ni en

comme une maison qui n'a jamais été bien fondée, à laquelle il y a toûjours à craindre & à refaire. Pour proceder donc par ordre, il faut 1. Enseigner aux petits enfans, à connoitre les lettres. 2. A les assembler, pour en faire des syllabes. 3. A épeler les syllabes, pour en faire des mots; & ensuitte, lire les mots, pour en faire des periodes Latines : puis à bien lire en François.

ARTICLE I.

De la façon de montrer les Lettres aux enfans. §. 1.

IL faut considerer quels enfans on doit enseigner; car s'ils sont petits, & qu'ils ayent l'esprit dur ils seront plus tardifs, & par consequent il y faut plus employer de temps, leur montrer moins de lettres à la fois, & leur faire repeter plus souvent qu'à ceux qui auroient un bon esprit, bonne volonté, & le jugement fait: pour ceux qui auront l'esprit dur, & seront avec cela paresseux, il faut avoir une grande patience & industrie pour leur faire connoitre les lettres. Enfin, plus un enfant à d'esprit & de jugement, plus il le faut pousser & inciter, s'il a bonne volonté : & moins il en a, & plus il faut employer de temps, de soin & le faire moins avancer en une autre Leçon; puis qu'il oublie plus facilement, & apprend plus difficilement que les autres.

De la façon du premier Alphabet. §. 2.

POur bien montrer aux enfans les lettres, il leur faut faire apporter au commencement un petit Livre de quatre ou cinq feuillets, qui contienne

contienne 1. Les Lettres communes, capitales, abbréviations, Italiennes, grandes & petites. 2. Deux colomnes de syllables, de toutes les Lettres qui se peuvent assembler, tant avec les simples Voïelles, comme ba, pa, qu'avec une Liquide & une Voïelle, comme bra, bla.

Il y a vingt & une lettre Latine, a, b, c, d, e, f, g, h, i, *ou* j, l, m, n, o, p, q, r, s, *ou* ſ t, u, *ou* v, x, z, & deux Grecques, k, & y. Les Lettres se divisent en Voïelles, & Consones. Les Voïelles ainsi dites, à cause qu'elles donnent le son à la syllable, sont cinq Latines, a, e, i, o, u, & une Grecque y. Entre ces Voïelles il y en a 2. qui servent quelquefois de Consonnes, autres fois de Voielles, i, u: quand elles servent de Voyelles, elles sont marquées i, u, quand elles sont Consonnes, elles sont marquées j, v Pour les bien distinguer au son, aussi bien comme en la prononciation, au lieu de dire, i, il faudroit dire ié, comme au lieu de dire, i, o, io, il faudroit dire ié, o, io. De méme l'v, Consonne, au lieu de dire u, o, vo, il faudroit faire prononcer vé, o, vo, y ayant pareille raison de les faire consoner, comme bé, pé, té. Des Voïelles il y en a de doubles, qui s'appellent Diphtongues, c'est à dire, deux Voïelles jointes ensemble, & qui ne rendent qu'un seul son, comme æ, sonne é; au, & o, u, qui donnent le son au, & ou. Voila ce qui est des Voïelles.

Pour ce qui est des Consonnes, il y en a dix-sept Latines, à sçavoir, b, c, d, f, g, h, l, m, n, p, q, r, s, t, x, z, & une Grecque k. De ces Consonnes, il y en a treize, qui s'appellent Mutes, c'est à dire, qui ne sonnent jamais qu'avec des Voïelles, à sçavoir b, c, d, f, g, h, l, m, n, p, q, r, s: quatre Liquides, qui se joignent entre une Voïelle, & une Consonne, pour faire une syllable, comme

ble, bre, præ, mne, tmi, quelquefois auſſi ſ, ſe joint avec un p, t comme ſpi, ſti.

Or afin de bien faire connoître aux enfans les lettres, il faut que le premier Livre d'Alphabet, ſoit composé de la ſorte que nous allons dire.

De la compoſition de l'Alphabet. §. 3.

LE premier Livre de l'Alphabet, doit être composé ſeulement de quatre ou ſix fuëillets la 1. Page doit contenir les vingts-trois Lettres communes de l'Alphabet, a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, ſ, t, u, v, x, y, z: le même Alphabet ſera mis à rebours enſuite, commençant par la derniere z, & finiſſant par la premiere a. 2. Il doit avoir les vingt-trois Lettres Capitales, qui ſervent à marquer la premiere Lettre des Periodes, & des Noms propres lequel Alphabet ſera mis enſuite à rebours comme deſſus. 3. Les vingt quatres Lettres Italiennes, pour diſtinguer par Caracteres, la diverſité des mots Latins & François, mélez enſemble, ou les titres des Chapitres, ou des Articles. 4. Les Ligatures de quelques Lettres, qui de pluſieurs compoſent un caractere, comme ſſ, ſl, ff, ſi, ſſi, ſb, ſt: & les Abbréviatures, qui ſont les cinq Voyelles, qui ont au deſſus une petite marque en façon d'accent circonflexe Grec, comme, ã, ẽ, ĩ, õ, ũ, ñ, m̃, ou à côté, comme p, pour, us. 5. Deux Alphabets des anciens caracteres Gotiques, qui pour n'être pas enſeignez aux petits enfans, ne peuvent ſe ſervir des Livres, qui ſe trouvent en grande quantité, écrits & imprimez en cette forme; l'une des Lettres communes, avec ſes Abbréviatures, & Ligatures; & l'autre en lettres Majuſcules, Capitales.

De la forme du Syllabaire. §. 4.

APrés ces Alphabets, ce Livret doit contenir le Syllabaire, c'eſt à dire, des ſyllabes ſeparées av.c points, ſur-tout, l'Alphabet, tant de deux, que de trois ſyllabes, en cette ſorte.

ba.	be.	bi.	bo.	bu.	bra.	bre.	bri	bro	bru.
ca.	ce.	ci.	co.	cu.	bla.	ble.	bli.	blo.	blu.
da,	de.	di.	do.	du.	cra.	cre.	cri	cro.	cru.
fa.	fe.	fi.	fo.	fu.	cla.	cle.	cli.	clo.	clu.
ga.	ge.	gi	go.	gu.	dra.	dre.	dri.	dro.	dru.
ha.	he	hi.	ho.	hu	fra.	fre.	fri.	fro.	fru.
ja.	je	ji.	jo	ju.	fla.	fle.	fli	flo.	flu.
ka.	ke.	ki.	ko.	ku.	gra.	gre.	gri.	gro.	gru.
la.	le.	li.	lo.	lu.	gla.	gle.	gli.	glo.	glu.
ma.	me.	mi.	mo.	mu.	mna	mne	mni	mno.	mnu.
na.	ne.	ni.	no.	nu.	pra.	pre.	pri.	pro	pru.
pa.	pe.	pi.	po.	pu.	pla.	ple.	pli	plo	plu.
ra.	re.	ri.	ro	ru.	ſta.	ſte.	ſti.	ſto.	ſtu.
ſa.	ſe.	ſi.	ſo.	ſu.	ſpa.	ſpe.	ſpi.	ſpo.	ſpu.
ta.	te.	ti.	to.	tu.	tra.	tre.	tri.	tro.	tru.
va.	ve.	vi.	vo	vu					
xa.	xe.	xi.	xo.	xu.					
za.	ze.	zi.	zo.	zu.					

Et enſuite de ce Syllabaire, il y doit avoir en ce méme Livre le *Pater*, *Aue*, *Credo*, *Miſereatur*, *Confiteor*, *Benedicite*, *Agimus*, *Et beata*, & *Angele Dei*. Imprimez en Lettres communes, groſſes, & bien diſtinguées, les ſyllabes ſeparées l'une de l'autre environ de l'épaiſſeur d'un teſton de France. Car quand on donne des Alphabets aux enfans, qui ont les Lettres petites, broüillées & mal-imprimées, en ces petits commencements, on leur donne double peine, leur étant beſoin d'une

double attention, l'une pour débroüiller les lettres, & l'autre pour les connoistre & les nommer. Il seroit donc fort à propos que les Alphabets fussent composez de la façon susdite. Ces sortes d'Alphabets, & les deux autres Livres se trouvent chez l'imprimeur de ce Livre.

Deuxiéme sorte de ce Livre pour épeler. §. 5.

QUand les Enfans commencent à épeler, il leur faut donner un Livre, qui soit composé du *Magnificat: Nunc dimittis: Salve Regina*, Verset, & Oraison, des sept Psaumes, & des Litanies des Saints, du S. Nom de Jesus, & de celle de la Sainte Vierge: D'une Liste des Nombres des chiffres communs, 1. 2. 3. 4. 5. 6 7. 8. 9. 10. 20. 30. 40. 50. 60. 70. 80. 90. 100. 200. 300. 1000. des Versets & des Réponses de la Messe: Car ayant déja veu le *Pater*, *Ave*, *Credo*, *Confiteor*, dans le premier Alphabet, avec l'Alphabet des Lettres, si vous les remettez encore dans le deuxiéme Livre, cela les dégoûtera; & même ils apprendront plûtôt par memoire les lettres & les syllables de ces choses, que non pas par connoissance & jugement.

Du troisiéme Livre pour lire en Latin. §. 6.

LE troisiéme Livre doit être imprimé en Lettres mediocres & lisibles, contenant l'Office de Nôtre-Dame, celui de la Sainte Croix, du Saint Esprit; les sept Pseaumes, l'Office des Trépassez, & les Vépres du long de la Semaine, avec les Réponses de la Sainte Messe, les Hymnes du Diocese, qui se disent à Vépres. Et ensuite, il leur faut donner des livres Latins, mal imprimez, comme des Pseautiers imprimez

Roüen & à Troyes, pour les rompre davantage dans la Lecture Latine: & ensuite leur donner des livres en François, 1. en grosses Lettres, & en suite en petit Volume, à ce que la grandeur des caracteres les facilite à la connoissance des mots, & que le changement frequent de Volume les encourage à bien apprendre.

De la Methode à montrer les Lettres. §. 7.

POur bien montrer les Lettres, il faut les faire commencer à bien faire le signe de la Croix: puis, avec une petite touche d'un bout de plume, (& non pas de fer ou de cuivre, ce qui gâte & déchire les livrets,) le Maistre leur fera tenir le Livret par le milieu, de la main gauche, & la touche de la droite. Aprés les ayant encouragé à bien apprendre, il leur montrera les trois ou quatre premieres Lettres à la premiere Leçon, leur faisant repeter trois ou quatre fois; puis les prenant à rebours, leur fera montrer avec la touche, & nommer ces trois ou quatres lettres; & ensuite les donnera à leur Officier, pour avoir soin de leur faire repeter leur Leçon, & apprendre les 3. on 4. suivantes. A la seconde Leçon, il leur doit faire repeter la premiere; & s'ils la sçavent bien, c'est àdire, qu'ils connoissent & nomment bien les lettres, il leur fera repeter quatre autres lettres ensuivant; & ainsi les donnera à faire reciter la premiere & seconde Leçon à leur Officier, & ensuite en apprendre une autre pour le jour suivant; faisant toûjours repeter toutes les lettres precedentes, avant que de leur en faire apprendre de nouvelles. Quand il leur aura bien fait comprendre, connoistre & nommer toutes les Lettres de l'Alphabet, il leur fera dire à rebours; puis leur fera toucher & nommer tan-

tôt une lettre au milieu, tantôt à la fin, tantôt au commencement. Et quand ils sçauront bien ce premier Alphabet, il passera à leur faire apprendre les autres, les Abbréviations & Ligatures, selon la méme methode. Le Maistre se gardera bien d'épouventer les petits enfans dans ce commencement; se souvenant de la mansuetude, avec laquelle Nôtre Seigneur recevoit les enfans, leur témoignant de l'amour.

ARTICLE II.

De la Maniere de Montrer a Assembler les Lettres. §. I.

QUand les enfans connoîtront bien les lettres, tant grandes, qu'Italiennes, Gotiques, Ligatures, Abbréviations; le Maître les fera passer aux Syllabes, se gardant bien de les faire sauter d'une Leçon à une autre, c'est à dire leur voulant apprendre à assembler les Lettres, avant que de les connoître parfaitement, & en toutes sortes de caracteres: ni même leur faire assembler ces lettres & syllabes tout ensemble, pour en faire des mots; mais allant par ordre, de degré en degré, il leur apprendra à bien faire sonner & prononcer les syllabes premieres, qui sont composées de deux lettres seulement, puis celles de trois, (selon la Methode prescrite en Alphabet ci-dessus, leur faisant repeter toûjours la Leçon precedente, avant que leur en enseigner une nouvelle; prenant deux, trois, quatre rangs de syllabes à la fois, selon la capacité de leur esprit & jugement, & même de la bonne volonté qu'ils ont.

Observations pour assembler. §. 2.

POur bien faire prononcer aux enfans les Syllabes, par exemple, 1 ba, il faut qu'il leur fasse dire b, a, ba, seulement, se gardant bien de leur faire dire tout ensemble ba, be, bi, bo, bu 2. Quand c, se rencontre avec un a, avec un o, un u, il leur apprendra, qu'il se prononce comme un q : & quand il se rencontre avec un e, & un i, on le doit prononcer comme une s. 3. Quand le g, se rencontre avec un a, un o, un u; il le faut faire sonner comme un gamma Grec, qui s'appelle g, dur. Quand il se trouve avec un e, & un i, il sonne comme une j Consonne, ge, gi, qui s'appelle, g mol. 4. Quand l'on trouve un j consonne jointe avec une autre voyelle (ce qu'on connoîtra, quand il sera avec queuë) au lieu de dire j, a, ja, il faut dire je, a, ja : car je m'étonne comme dans la Methode ordinaire de plusieurs, (qui se sont mélez, & se mélent tous les jours de montrer la Lecture) ils mettent une double difficulté à faire prononcer l'j Consonne; parce qu'il y a bien plus de difference entre dire j, a, ja, que de dire je, a, ja; parce que pour distinguer l'i voyelle d'avec l'i consonne, il faudroit pronõcer l'un je, sans accent, pour le destinguer du son du gé; étant bien raisonnable de lui donner un son particulier, puisqu'il est marqué autrement que l'i voyelle. Quand t, se rencontre avec un i, & qu'il suit une voyelle aprés, comme en ce mot *ratio*; il le faut prononcer comme un c, avec un i. Quand l'u consonne se trouve avec une voyelle, pour faire une syllabe, comme ua, faut dire ué, a, ua, au lieu de dire u, a, ua : y ayant autant de raison de donner un son particulier à l'u consonne, sans le prononcer, comme l'u voyelle; puisqu'il y a

beaucoup plus de facilité pour les Enfans, de dire ué, a, ua, que de leur faire deviner le son de la Consonne, en leur faisant prononcer dans l'assemblage des lettres, comme l'u voyelle. Voilà ce qui est de plus remarquable, pour bien montrer à l'assembler : nous en toucherons encor quelque chose dans l'Article de la lecture Françoise. Ceci suffira pour la Latine, qui est le fondement des autres.

De la maniere à enseigner à épeler. §. 3.

POur bien montrer à épeler, ou faire assembler les syllabes, pour en faire des mots, il faut faire sonner les mémes syllabes, par la prononciation des lettres, & le Maistre doit faire son possible, pour leur bien faire assembler les syllabes du Syllabaire, tant de deux, que de trois lettres (selon la Methode prescripte en l'Article precedent,) avant que de leur faire épeler des mots entiers, car il leur donneroit une double difficulté. Le Maistre donc pour faire épeler, passant du Syllabaire au *Pater*, leur fera dire P, a, Pa: t, e, r, ter, *Pater*. Et ainsi de tous les mots, tâchant de leur donner une Leçon plus longue, ou plus courte, selon leur capacité : faisant, par exemple, les premiers jours qu'ils épeleront, dire trois ou quatre lignes de leur Livre : huit ou quinze jours aprés, sept ou huit lignes ; & quand ils commenceront à bien épeler, douze lignes.

Observations sur les Abbréviations. §. 4

IL faut prendre garde, quand il se rencontre des Abbréviatures parmi les mots de leur Leçon ; comme quand il se trouve un titre sur les cinq Voyelles, qui fait sonner la Voyelle, comme à

elle avoit m, ou n, aprés. Dans ces rencontres, le Maistre fera repeter plusieurs fois à l'enfant cette Syllabe abbregée, em, ou in, ou im, ou om, ou um, tout d'un coup : sans lui faire dire, selon la Methode de plusieurs, qui par exemple, pour épeler *Deum* disent D, e, De, ũ, titre um, *Deum* : au lieu de le faire dire d, e, de, um, *Deum*. Et ainsi ceux qui font dire & e, tranché & ; ce qui est superflu. Tout de même à l'Abbreviation d'us qui se marque par ce petit caractere ⁹, par exemple : pour faire épeler *Deus*, au lieu de dire d, e, de contresure *Deus*, il faut dire d, e, de, ⁹*us*, *Deus* : le reste étant superflu. Ainsi dans p. les croisez au dessous, qui signifient *pro* : ou entortillez, qui signifient *per*. De méme ceux qui font dire, à par soi à, ou e par soi e, &c. C'est à dire quand une Voyelle seule, sans Consonne, fait la premiere syllabe d'un mot, comme *amor*, *equus*, *iter*, *odor*, *usus* ; il faut nommer absolument cette Voyelle, sans y adjoûter, par soi.

Observation pour faire épeler. §. 5.

Il faut remarquer, en faisant épeler, que quand il se rencontre dans un méme mot deux Consonnes entre deux Voyelles, il les faut separer, en nommant une desdites consonnes, avec la syllabe de devant, & gardant l'autre pour la syllabe d'aprés. Si ces deux Consonnes étoient jointes ensemble, ne faisant qu'un caractere de deux lettres, comme ſt, il ne les faudra pas separer. Exemple, aſtructus, dire a, ſtruc, aſtruc, tus, aſtructus. Quand ſ, se rencontre avec p, ou t, au commencement d'un mot, il les faut joindre ensemble avec la Voyelle suivante, comme *Spiritus*, il faut épeler ſ, p, i, ſpi, r, i, ri, Spiri. &c. Quand il se rencontre trois Consonnes ensemble

aprés la premiere syllabe, faut prendre la premiere, & la joindre avec la Voyelle de devant, & reserver les deux autres, pour joindre à la voyelle suivante : comme par exemple, substantia, dire s, u, b, sub, st, a, n, stan, substan, &c. Exceptez de cette regle, quand une de ces deux consonnes, qui se rencontre ensemble, est Liquide, à sçavoir une de ces quatres lettres, l, m, n, r; il les faut joindre ensemble, specialement quand une de ces quatre Liquides est aprés une autre consonne, ou une semblable lettre, comme en ce mot ablatus, dire a, bla, abla, &c. Et quand la Liquide se rencontre devant une autre consonne, ou Liquide, (comme en ce mot, *carnis*) ou quand n, se rencontre devant m, il les faut separer, comme si c'étoit deux simples consonnes, comme *omnis*. Pour la dernierre syllabe d'un mot, on doit joindre toutes lettres, comme en ce mot printemps, dire p, r, i, n, prin, t, e, m, p, s, temps, printemps. Quand il faut prononcer plusieurs consonnes en un mot abbregé, il faut le prononcer tout d'un coup; comme, Dominus, il faut faire dire aux enfans *Dominus*, & non pas dū titres, *Dominus*, ce qui est superflu. Nous remarquerons encore quelque chose sur la maniere d'épeler, en l'Article de la lecture Françoise.

ARTICLE III.

De la Maniere de montrer à lire les mots Latins.

Pour bien enseigner à lire en Latin, il faut que l'enfant sçache parfaitement épeler toutes sortes de mots, soit entiers, ou abregez, avant que de commencer à lui faire dire les mots ne-

tiers : car pensant (comme font plusieurs) avancer les Enfans à lire, en leur faisant marmoter les lettres tout bas; avant que de dire le mot haut, ont les recule, & on fait perdre le temps; & comme les mauvais Maistres du Chant, qui pour faire paroistre leur suffisance davantage, montrent à solfier & chanter tout ensemble, ils ajoûtent difficulté sur difficulté, en les faisant épeler & lire tout ensemble : ce qui est cause que les enfans n'étant pas bien fondés en la maniere d'épeler ces mots, oublient facilement à épeler, en apprenant à lire; ce qui fait qu'ils ne peuvent trouver un mot qu'ils ont oublié, ne le pouvant épeler.

Maniere pour commencer à lire en Latin. §. I.

QUand donc l'enfant sçaura bien épeler, il faut pour le commencer à faire lire, donner sa leçon à quelque endroit qu'il ne sçache point par cœur, comme aux sept Pseaumes, &c. & non pas au *Pater*, *Ave*, *Credo*, *Benedicite*, & *Response de la Messe*; parce que quand on leur fait lire ce qu'ils sçavent par cœur, ils n'apprennent rien pour la lecture : & pour ce faire plus facilement, le Maistre doit mettre son doigt sur le reste du mot, & ne faire paroître qu'une syllabe à la fois, laquelle il fera prononcer à l'enfant, en lui faisant marquer de sa touche, & ainsi de syllabe en syllabe : & quand il prononcera facilement les syllabes sans hesiter, il lui fera prononcer les mots mettant son doigt sur le mot suivant, pour lui faire prononcer le precedent, en lui faisant montrer de sa touche. Quand l'enfant manquera, il ne lui faut pas dire le mot, mais il lui faut faire épeler; puisque ce qui est étudié, se retient mieux, que ce qui est simplement prononcé & suggeré.

Observation pour la Prononciation. §. 2.

1. IL faut toûjours prendre garde, que l'Enfant prononce bien toutes les syllabes, & quand il lira les mots, qu'il les prononce avec leurs Accens, faisant observer exactement la quantité des veritables Latins. 2 Quand ils liront les periodes entieres, il leur fera observer les Virgules, & les Points; les faisant arrêter un peu à la Virgule, & plus aux deux Points; & faire prendre leur haleine à chaque Point. Toutes lesquelles choses il doit observer aussi dans la lecture Françoise.

Observation sur la lecture Latine. §. 3.

FAut remarquer, que quand le g, se rencontre avec un n. soit au commencement du mot, soit au milieu, il le faut prononcer tout entier; & en g. dur, comme en ce mot *Regnat*, sans feindre n. en Latin. De méme il faut encore remarquer que, *que*, *qui*, *que*, *quod*, *quamquam*, *&c.* en quelque cas que le Relatif se rencontre, il ne faut pas prononcer comme anciennement qi, sans faire sonner l'u, qui est entre le q, & la Voyelle, mais *qui*. Voila ce que nous pouvons remarquer sur la lecture Latine; nous dirons quelque chose de plus en l'Article suivant, qui est de la lecture Françoise.



ARTICLE IV.

De la Lecture Françoise.

LA lecture Françoise est bien plus difficile à prononcer que la Latine, encore qu'elle s'écrive avec les mémes lettres ou caracteres, distinguez en Voyelles, Diphthongues, Consonnes & Liquides (excepté le k, qui ne sert qu'aux mots Grecs, écrits en caracteres Latins, comme nous avons dit ci-dessus aux Articles de la lecture Latine.) C'est pourquoi nous ferons quelques Observations, pour en faciliter la bonne Methode aux Maistres & aux enfans.

De la disposition requise aux enfans, pour lire en François. §. I.

IL faut premierement, que les enfans avant que d'étre mis à la lecture Françoise, sçachent bien lire en Latin en toutes sortes de livres: car cette lecture étant le fondement de la Françoise, puis qu'elle contient les mémes caracteres & syllabes, si on monstre à un enfant à lire en Latin & en François tout ensemble, il donnera grande peine au Maistre, n'apprendra la lecture qu'à force & avec longueur de temps; & méme bien souvent, n'étant pas bien fondé dans la lecture Latine, quand il commence le François, il oublie la premiere en apprenant la deuxiéme: ce qui n'arrive presque jamais, quand il est bien habitué en la lecture Latine, avant que d'étre monstré en la Françoise. Il faut donc que les enfans sçachent bien lire en Latin, pour leur donner premierement un petit livre François; parce que

changeant ſouvent de livre, ils s'encouragent à mieux apprendre. Il faut encore que le premier & deuxiéme livre François, qui leur ſera donné, ſoit de groſſes lettres bien imprimées : parce que donnant des lettres menuës à un enfant, on lui donne double difficulté à ſurmonter : à ſçavoir la diſtinction des caracteres, l'aſſemblage, & la prononciation des mots. Il faut auſſi toûjours, que ce livre contienne quelque ſujet de pieté ; afin qu'apprenant à le lire, ils en puiſſent en même-temps ſuccer le fruit.

Du commencement de cette Lecture.

§. 2.

QUand on commence à montrer la lecture Françoiſe à un enfant, il lui en faut montrer les difficultez petit à petit : & il eſt neceſſaire qu'il ne quitte pas ſa lecture Latine entierement, mais qu'il en liſe enſuite de chaque leçon Françoiſe, quatre ou cinq verſets à la fois, juſqu'à ce qu'il commence à bien lire en François : & alors il quittera entierement la Latine.

Des premieres difficultés pour la Prononciation.

§. 3.

LA premiere Remarque qu'il faut faire entendre à l'enfant, c'eſt qu'un a, joint à un i, ſe prononce comme e : exemple, faire, comme fere, gâi, comme gué, au, comme un o : exemple heaume, faut prononcer heôme, pauvre, comme pôvre. Quand la voyelle ſe diſtingue d'avec une autre qui y eſt jointe, il y a ordinairement deux petits points ſur la derniere, comme haïr, eſt diſtingué de haine : ce qui ſe voit plus ordinairement, quand il y en a trois jointes enſem-

ble : comme poüille : trois voyelles ne servant qu'à faire un seul son. L'é avec un accent aigu, se prononce comme en Latin, comme bonté, châtié; l'e sans accent, se prononce sans son, comme docte, fable. E devant u, addoucit le son de l'u, comme Docteur. Quand e se rencontre au commencement du mot, il se prononce comme en Latin : comme élargir Quand e, est en la premiere syllable du mot, aprés une Consonne, il doit sonner comme en Latin, comme rénier : quand il est trouvé au milieu, & que le mot est tiré du Latin, (comme benefice) on le fait aussi sonner comme en Latin. Mais autrement, quand il se rencontre au milieu, il n'a point de son, comme cacheter. Quand r, se rencontre aprés un é, elle se fait sonner; comme tâcher. Quand e se trouve devant m, il le faut prononcer quasi comme un a; comme empoigner, encre, tourment. Quand un e, est au bout d'un mot, & que le mot suivant commence par une voyelle: l'e qui est au bout du premier mot, ne sert de rien, & de deux mots il n'en faut faire qu'un, en le prononçant : comme pour dire, belle ame, il faut dire bellame. Quand (ent) se rencontre à la fin d'un verbe, il le faut prononcer comme s'il n'y avoit point, nt : comme, ils chantent, il faut dire, ils chante.

De la Prononciation du c, t, s, & z. §. 4.

C Se prononce comme une s, quand il y a au dessous une petite virgule, comme limaçon: g devant n, se prononce doucement, comme mignon : i, devant deux il, les adoucit, comme vieille fille: s, entre deux voyelles sonne comme z, aisement : s au bout du mot, ne se prononce point, quand le mot suivant se commence par

une consonne, comme les bons Peres: mais quand le mot suivant se commence par une voyelle, il faut prononcer s, comme un z, exemple, bonnes ames, comme bonne z'ames: le t, se gouverne deméme, il parloit de Jean, il faut dire comme s'il y avoit, il parloy, sans t, & s'il suit une voyelle, comme (il disoit à Pierre) faut prononcer le t. Quand s, est au milieu du mot avant une autre consonne, il ne la faut point prononcer; comme (teste) faut dire, tete: ti, devant une voyelle, ou devant, c, se prononce comme une s, comme (action) acsion. Le Relatif François, encore qu'il s'écrive que, ou qui, avec un u, se prononce comme sans u: quand, suit la méme regle, se prononçant comme s'il y avoit, qand. Quand n, t, se trouvent à la fin du mot, qui est nom ou adverbe, il le faut prononcer comme soutien, soit. Quand e, se trouve devant une m, ou en n, seule, il ne le faut prononcer comme a, mais comme e; combien, on ne, dit pas, combian. Ph, se prononce comme f.

Moyen de faire entendre ces difficultés aux enfans. §. 5.

LE Maistre doit avec discretion, par ordre, & non tout à coup (à chacun selon la portée de son esprit) faire entendre ces difficultés à ses Ecoliers: parce que si tout au commencement de la lecture Françoise, il vouloit faire exercer toutes ces regles, il leur accableroit l'esprit: mais il doit commencer par les principales, & ainsi avancer par ordre, à mesure qu'ils avanceront dans la lecture Françoise.

De la maniere d'avancer les enfans en cette Lecture. §. 6.

QUand les enfans auront leu leur premier Livre, il leur en faut faire donner un autre un peu plus difficile à lire; & quand ils liront bien dans le François, il leur fera apporter quelque Civilité, contenant tous les devoirs des enfans tant envers Dieu & leurs Parens, que la bien-séance & conduite des bonnes Mœurs, tant Chrétiennes que civiles; l'on pourra se servir de celle qui est à la fin de ce livre, & qui se vend à part pour la commodité des enfans.

De la lecture des Ecrits à la main. §. 7.

ENsuite le Maître doit commencer à montrer l'Ecriture; & alors il leur doit faire lire en des papiers ou parchemins écrits à la main, leur en donner des mieux écrits pour le commencement, & ainsi avançant toûjours de difficile en plus difficile écriture à lire.

De la lecture Commune ou par bandes. §. 8.

LEs Maîtres qui n'ont point de sous-Maître peuvent se servir de la Methode suivante. Ils diviseront les Ecoliers par bandes, de dix ou douze, ou plus, qui soient de même capacité, & ayent le même livre, & de même impression, tant que faire se pourra. Le Maître tenant un pareil livre en sa main, les Ecoliers regardans tous la leçon prescrite, bien attentifs, le premier commencera, & lira six lignes; & tous les autres de la bande suivront, avec leur touche ou

leur doigt, & liront fort bas ces six lignes que le premier lira tout haut, posément, distinctement, en s'arrêtant aux virgules, points. Ensuite le second lira six autres lignes tout haut, & ainsi les autres. Le Maistre aura soin cependant de considerer, si tous suivent, & pourra arrêter celui qui lit au milieu pour faire poursuivre un autre qu'il doute n'être attentif. Il aura égard que les autres étudient, & gardent le silence. Ceci ne se peut bien pratiquer dans les Ecoles où deux personnes feront lire ensemble.

De la lecture des caracteres Gothiques. §. 9.

DUrant qu'ils apprendront la Civilité, & les Lettres écrites à la main, le Maistre les fera lire en quelque Livre imprimé en lettres Gothiques, leur faisant bien connoistre les caracteres, Ligatures, Abbréviatures, & grandes lettres en cette espece de caractere, une fois le jour seulement. Voila ce que nous avons pû remarquer, qui peut servir à la bonne lecture Françoise, tant pour l'enseigner, que pour l'apprendre.

CHAPITRE II.

DE LA METHODE POUR enseigner l'Ecriture.

CE n'est pas mon intention en ce Chapitre, d'enseigner les moyens de montrer la perfection de toute sorte d'Ecritures, comme Financiere, Bârarde, Italienne, Commune, Minute, &c. Mais seu-

lement de donner quelque Methode de pratique, pour montrer l'Ecriture commune aux enfans, qui sont enseignés dans les petites Ecoles, leur donnant dés le commencement de bons caractères, & leur faisant prendre de bonnes habitudes, & éviter les mauvaises, tant au corps des Lettres, qu'en la façon de les bien former, & tenir le corps, la main & les doigts dans une posture facile & decente. Ceux qui voudront apprendre la perfection des Ecritures, se pourront servir des Methodes, qui ont été mises en lumiere depuis quelques années, par les plus habiles Maistres de Paris.

ARTICLE I.

AVant que de passer aux particularitez de l'Ecriture, il faut parler des lieux & places destinées pour leur montrer.

De la situation & place pour faire écrire. §. I.

CEs places doivent être des tables larges de quinze ou seize poulces, & longues de six ou neuf pieds, selon la commodité du lieu, qui doivent être portées sur des treteaux hauts de deux pieds, ou deux & demi pour les plus grands: il doit y avoir aussi des sieges pour asseoir les Ecrivains, d'autant qu'ils en écrivent plus a l'aise; les sieges doivent être environ un pied plus bas que la table, & de même longueur Le Maître doit avoir autant de tables pour faire écrire, qu'il se rencontre d'Ecrivains en son Ecole ensemble ordinairement (comme nous avons décrit ci dessus au Chapitre de l'Ameublement de l'Ecole) se

gardant bien de les faire écrire, les uns aprés les autres, en une méme place, si ce n'est par necessité : car de cela il arrive ordinairement deux inconveniens, le 1. C'est que les enfans n'ayans pas chacun leur place, ne font que de la confusion & du bruit dans l'Ecole ; ce qui arrive par le changement de places. 2. C'est que n'ayant pas le temps suffisant pour faire leur Exemple, & pratiquer les corrections durant les heures de la leçon (qui doivent être bien reglées és bonnes Ecoles ;) assez souvent ou ils ne font que courir pour achever leur tâche d'écriture bien ou mal, ou bien en laissant une partie, ne font en deux leçons, que ce qu'ils devroient avoir fait en une.

De la place des Tables à écrire. §. 2.

CEs tables doivent être placées au lieu le plus clair de l'Ecole, chaque bout d'icelles posé sur la fenêtre, ensorte que les enfans ayent le côté gauche vers ladite fenêtre. Chacun doit avoir quatorze pouces pour sa place, s'il est de mediocre grandeur ; si c'est un petit, douze ; si c'est un grand, seize. Il est encore necessaire, que les Tables ne soient pas toutes de pareille hauteur, mais qu'il y en ait partie de plus grandes ou de plus petites, afin de pouvoir placer commodément les enfans pour bien écrire.

Des Plumes & du Canif des Ecoliers. §. 3.

LE Maître aura soin que tous les Ecrivains apportent tous les jours exactement chacun deux plumes, à ce que s'ils en perdoient une, ils se puissent servir de l'autre ; & ceux qui commencent à bien écrire, doivent apporter un canif,

pour apprendre à les tailler : lesquelles plumes ils doivent avoir soin de conserver dans une petite casse d'écritoire, la reserrant tout autant de fois qu'ils cessent d'écrire, afin qu'elle ne s'egare (ce qui cause du desordre à raison des plaintes de la perte de leurs plumes.) Enfin il prendra garde que les plumes soient toûjours bien nettes, & non pas barboüillées d'encre, ni rongées par le bout, ni rognées trop courtes. Qu'ils les fassent tailler à chaque Exemple ou Coppie qu'ils auront à faire ; ils ne doivent pas mettre leur plume à la bouche, ou la laisser traîner, mais la mettre à l'oreille, ou la resserrer dans la casse, comme nous avons dit.

Du Papier pour écrire. §. 4.

LE Maistre aura soin de faire apporter à chacun des Ecrivains une main de Papier relié & couvert proprement d'une carte ; le papier ne sera point moite, mais bien sec, bien colé, à ce qu'il reçoive l'encre sans boire (comme on parle communément :) ils tiendront toûjours leur papier bien propre, bien net, sans oreilles, autrement le Maistre les punira exactement. Ils auront soin de mettre tous les papiers en quelque endroit destiné chaque jour, dont l'Officier d'Ecriture les puisse prendre & porter au Maistre, pour y faire des Exemples : lequel Officier d'Ecriture aura soin par l'ordre du Maistre, de visiter chaque jour les papiers, pour voir si chacun a fait son Exemple & Coppie, s'il a corrigé & pratiqué la correction, s'il n'a point de pâtez, d'oreilles, ou broüilleries pour en faire le raport au Maistre, lequel punira telles negligences, afin d'y conserver le bon ordre.

De l'Encre des enfans. §. 5.

CHaque Ecolier aura soin d'apporter de bonne encre pour écrire à l'Ecole, dans son cornet, laquelle ne soit ni bourbeuse, ni trop blanche; mais bien colorée, bien nette & coulante. L'ordre que l'on garde maintenant en plusieurs Ecoles bien reglées, est assez bon, puis qu'il empêche toutes les plaintes & immodesties que les enfans ont coûtume de faire les uns contre les autres; tantôt de ce que ceux qui n'apportent point d'encre prennent celle de leurs compagnons: tantôt de ce que la prenant furtivement, ils laissent tomber l'encre sur l'Exemple, ou papier de leurs compagnons, ce qui cause bien souvent du desordre dans l'Ecole. Or pour remedier à cela, & à quantité de friponneries qui se commettent par les enfans, à qui on donne de l'argent pour avoir de l'encre lequel il dépense: on a établi, que chacun des Ecoliers qui écriront, donnera par avance au commencement de son mois un sol à quelqu'un des plus fideles, qui sera choisi à cét effet, pour avoir soin d'acheter & fournir de l'encre en commun à tous les enfans: laquelle sera mise dans des cornets de plomb ou de corne enchassées dans du plâtre, qui seront posés & arrétés sur des tables avec quatre petites chevilles au tour, de peur qu'ils ne les renversent: & il faut étre exact à faire garder cét ordre à tous les enfans qui écrivent, en faisant voir la consequence aux parens qui y trouveroient quelque difficulté. Cette encre commune sera conservée dans une burette de terre bien nette & sera achetée souvent pour la renouveler, parce que la provision de l'encre ne vaut rien, puisque plus elle est vieille, & moins elle est net-

te:il y a des Maîtres assés industrieux qui en peuvent faire eux-mêmes, en voici la composition.

Composition de l'Encre. §. 6.

Elle se compose ordinairement avec du vin blanc ou de l'eau de pluie, ou de la biere, laquelle il faut mettre dans un pot de terre tout neuf, verni ou plombé, de grandeur à proportion de ce que l'on en veut faire, & il faut que le pot n'ait servi qu'à cét usage. Il faut méler dans le vin, eau, ou biere, par exemple, pour avoir une pinte d'encre mesure de Paris, un demi-quarteron de noix de gale, de la plus noüeuse & noirâtre que l'on pourra trouver, qui sera cassée seulement en trois ou quatre morceaux, & non pas broyée: laquelle il faut laisser tremper dans ladite biere à froid, 24 heures, ou bien même en Eté exposée au Soleil, dans un lieu le plus ardent. On se peut encore servir pour faire de l'encre, d'eau de cisterne, ou de neige fonduë, ou de pluie: mais il faut que cette eau soit exposée plus long temps au Soleil, comme environ deux jours avec ladite noix de gale: laquelle eau doit être passée dans un linge délié, auparavant que d'y méler la noix de gale. Quand cela aura trempé un jour ou deux (selon qu'il est dit ci-dessus) il faut la mettre au feu, & la faire boüillir deux ou trois boüillons: & quand elle commencera à noircir, il y faut mettre un demi-quarteron de coupperose broyée: puis environ une once de vraye gomme d'Arabie, bien broyée, que l'on fera boüillir encore deux ou trois boüillons: que si elle étoit trop épaisse, il faut y ajoûter un peu de vin, de biere, ou d'eau de pluie ou de neige à proportion de ce qu'il lui en faudra: que si elle étoit trop claire, il faut la faire boüillir

davantage; & si elle perçoit le papier dans l'essay, il y faudroit adjoûter quelque peu de gomme, puis la laisser refroidir dans le même pot, & ensuite a couler avec un petit crible ou étamine dans la cruche, laquelle il faut bien boucher & resserrer en quelque lieu fraischement. Il faut mettre des drogues, de l'eau, du vin, ou de la bierre, à proportion de ce que l'on veut faire d'encre.

De la Poudre. §. 7.

AFin que les enfans qui écrivent, ne puissent point effacer leur Exemple fraichement écrite, il faut se servir de la poudre de bois, ou de buis, soit de sieure de peignes, ou autres, ce qui se peut rencontrer dans les Villes: soit de sable graveleux, qui se trouve dans les ravines, & qui doit être bien seché & épluché, en le passant par un petit crible a farine, dequoi le Maistre fera faire provision aux Officiers d'Ecriture. Comme, si c'est de la poudre qu'il faille achepter il faut faire apporter trois deniers chaque mois à chaque Ecrivain pour en acheter, & lui en fournir: laquelle sera mise à cét effet dans des boëtes ou coffres de bois, sur les tables d'Ecriture: ceux qui n'auront que du sable, observeront le même. On peut encore se servir de grais, bien broyé & bien seché au Soleil, & passé ensuite. Voilà ce qui regarde les choses necessaires pour l'exterieur des Ecoliers d'Ecriture; voyons maintenant ce qui regarde le Maistre.

ARTICLE II.

De la Diligence du Maître d'Ecriture.

LE Maître doit avoir un grand soin de se perfectionner le plus qu'il lui sera possible, en l'art de bien écrire, tant en se servant des Exemplaires de meilleurs Maîtres ci-dessus cotés, que par l'habitude & étude qu'il employera à bien former les lettres & liaisons, dans ses Exemplaires, & corrections. Il doit avoir soin à cét effet, de preparer tous les jours avant la leçon ordinaire de l'Ecole du matin, les Exemples necessaires pour les Ecoliers, chacun selon qu'il sera avancé dans l'ecriture: soit qu'il les mette sur des petites feüiles volantes, soit qu'il les écrive dans les papiers des enfans. Il seroit à propos qu'il y eût en l'Ecole, une planche en laquelle fussent écrits les noms des Ecrivains, & au dessous de chaque nom, des cordons de cuir pour tenir les plumes, lesquelles seront taillées par le Maître avant l'Ecole, & remise chacune à sa place.

Des choses necessaires au Maître pour bien écrire. §. 1.

PRemierement, il doit avoir des plumes, qui ne soient ni trop minces, ni trop épaisses mais bien rondes, fermes, claires, seiches, sans rides, ni tache: non pas de la premiere, mais de la seconde poussée.

Du Canif. §. 2.

POur bien tailler la plume, il faut avoir un bon canif, bien choisi: les meilleurs de Paris

se prennent ordinairement en la ruë de la Coustellerie au Pistolet. Pour bien conserver le Canif, il faut le passer quelquefois legerement sur une pierre douce, avec une goute d'huyle, quand il est un peu rude à la taille, ou émoussé. Il ne s'en faut servir ni pour couper papier, ni ongles, ni pour percer aucunes choses, si on le veut conserver sain & entier; ni même le laisser en quelque lieu, où d'autres que lui s'en puissent servir.

Maniere de bien tailler la Plume. §. 3.

POur bien tailler la Plume en lettre Françoise aprés l'avoir bien choisie, il la faut tenir avec le pouce, & le premier doigt de la main gauche, appuyer ladite plume sur le troisiéme, en tenant le Canif de la main droite, sur le quatriéme doigt de la gauche: il faut 1. Ouvrir le bout du tuyau de la plume, par le dos, & par le ventre. 2. Au milieu justement de l'ouverture du dos de la plume, il la faut fendre legerement avec le Canif. 3. Il faut la tailler, commençant par une petite hoche sur le dos de la plume avec le Canif, le tranchant tourné en bas; ou faire cette hoche par le dedans de la plume, le Canif y étant tourné enhaut, les deux façons sont bonnes; il faut seulement prendre garde, que le trenchant du canif soit posé bien droit, achevant la fente commencée nettement, en la faisant éclater avec le bout du manche du Canif, ou avec une autre plume, en mettant le pouce dessus, de peur que la fente ne s'éclate trop. 4. Il faut faire le bec de la plume, qui doit être aussi long que le tuyau est large; & se doit vuider autant d'un côté comme de l'autre, en dedans du côté droit & en dehors du côté gauche. 5. Il faut découvrir le tuyau par dessus, sçavoir en longueur

deux fois & demie la longueur de son bec; & de profondeur, jusques au milieu de la grosseur.
6 Il faut rogner le bec ainsi (ce qui est le principal:) il faut poser le bec de la plume sur le pouce de la gauche, ou sur une autre plume, comme l'on sera plus habitué, décharger le dessus de ce bec plus ou moins, selon l'épaisseur de la plume; & ensuite coupper le bout du bec, gros ou delié, selon la lettre qu'on veut écrire: mais il faut bien se garder en coupant le bec, de pancher, ou hausser le canif, mais le tenir bien droit & ferme, & l'appuyer à plomb sur le pouce, sans adoucir les cornes du bec, en passant le canif par dessus. 7. Il faut remarquer, que le principal de la taille de la plume dépend de ces deux conditions, à sçavoir qu'elle soit fenduë nettement, & qu'elle soit bien coupée par le bout du bec. 8. Il faut que le côté du pouce en écrivant, soit un peu plus long & plus gros, que le côté des doigts, & cette longueur se fera facilement si en coupant le bec de la plume, on tient le canif un peu en biaisant.

Observation sur la taille de la Plume. §. 4.

IL y a trois principales façons de tenir la plume les plus usitées; dont la 1. Est de ceux qui la tiennent toute droite, sans pancher ni d'un côté ni d'autre; & pour ceux-là il leur faut couper le bec également, ensorte que les deux côtez soient égaux en longueur. La 2 est de ceux qui panchent un peu la main du côté droit, qui est la plus ordinaire & la meilleure; & pour celle-là il faut couper le bec de la plume en telle sorte, que le côté du pouce en écrivant, soit un peu plus long que l'autre. La 3. est de ceux qui panchent

du côté gauche ; & pour ceux-là il faut que le côté gauche soit coupé plus court : c'est à quoi le Maistre doit bien prendre garde, en montrant à tenir la plume à ses enfans, afin de leur donner une bonne & facile Methode dés le commencement, le plus qu'il sera possible ; tâchant pourtant de s'accommoder à leur infirmité, en leur montrant une des trois façons.

Pour montrer à tailler les Plumes. §. 5.

LE Maître doit enseigner à ses enfans de bonne heure, à tailler leurs plumes: car il arrive souvent que negligeant ce devoir, ils ont bien de la peine à le faire quand ils sont sortis de l'Ecole, & oublient ainsi l'Ecriture qu'ils auroient apprise : c'est pourquoi il doit leur montrer, les faisant tenir auprés de lui, quand il les taillera ; puis leur faire pratiquer ensuite, & visiter de fois à autre la taille de leur plume, pour leur en corriger les défauts.

Quand les Plumes sont molles, il faut que la fente soit plus courte, que quand elles sont dures & seiches ; & méme en Eté il est bon de ne pas laisser les plumes au Soleil, ni en Hiver la casse de l'Ecritoire où elles sont, auprés du feu : mais quand elles sont trop seiches & dures, il les faut faire tremper dans de l'eau, autant de temps qu'il en sera besoin. A quoi servira beaucoup ces petits cornets de plomb, pleins d'eau, avec quatre petits trous aux quatre coins, & un petit verre au milieu pour contenir l'encre : car l'on peut mettre les plumes rafraîchir & nettoyer dans l'eau quand il en sera besoin : outre que l'eau tient l'encre fraîchement en Eté, qu'il ne se bouche pas si tôt : mais en Hiver, notamment quand il gele, il se faut bien garder de mettre de l'eau

dans le carré de plomb ; car cela casse le cornet de verre où est l'encre.

ARTICLE III.

De la Maniere de montrer l'Ecriture aux Enfans.

TOutes les choses ci-dessus étant bien disposées, le Maistre aura soin de preparer les Exemples des Enfans. 1. Pour les commençans des lettres, ensuite des syllabes, des mots, des ignes, &c. dés le matin, ou le soir avant la Leçon.

Avis à donner aux Commençans à écrire.

§. 1.

QUand un enfant sçait bien lire au François, le Maistre lui doit faire apporter un papier pour écrire. Il lui fera 1. un Exemplaire de la lettre c, & o. Puis ayant reglé son papier, pour la premiere fois, il le placera auprés de lui, tant qu'il sera possible, & lui montrera à bien tenir sa plume, lui recommandant de tenir son papier net, de prendre de l'encre discretement, en trempant seulement le bout de la plume, puis la secoüant legerement dans le cornet, & non jamais à terre. De ne pas faire d'oreilles au papier, ni le laisser traîner, mais le mettre à sa place aprés qu'il aura écrit.

Pour bien tenir la Plume. §. 2.

LA meilleure façon de tenir la plume, c'est de la tenir à trois doigts, qui sont le pouce, le 2. & celui du milieu : notamment du pouce & du second doigt, parce que le 3. ne doit appuyer que fort peu sur la plume. Le bout de ce troisiéme doit être posé du côté droit, au dessous de l'ouverture du tuyeau de la plume, qui y doit être appuyé : comme pareillement, elle doit être appuyée par le haut sur le premier doigt, à l'endroit du milieu de l'intervalle qui est entre les deux & troisiéme jointures dudit premier doigt; & le pouce au milieu de l'intervalle qui est entre le bout de ce premier doigt, & la premiere jointure. Le même Pouce sera un peu plié en dehors, afin qu'il obéïsse mieux pour le mouvement, qu'il doit avoir avec les deux autres doigts qui tiennent la plume, qui se doivent plier ensemble, & se mouvoir tout d'un temps. Que si le pouce étoit plié en dedans, il ne pourroit pas se mouvoir, & empêcheroit encore le mouvement des autres doigts; & sans ces mouvemens, on ne peut ni bien, ni diligemment écrire, pource qu'on est contraint de mouvoir tout le bras, qui donne à même temps un bransle à tout le reste du corps. Il ne faut pas que le poignet de la main touche sur le papier, mais qu'il soit élevé, & que la main soit soûtenuë legerement sur les quatriéme & cinquiéme doigts. Ces quatriéme & cinquieme doigts se doivent toucher, & être un peu retirez en les pliant au contraire des autres trois qui tiennent la plume, lesquels doivent être étendus. Ces mémes 4. & 5 doigts ne doivent toucher sur le papier, que jusques au milieu de l'intervalle qui est depuis leur bout jusque

à leur premiere jointure : mais il faut prendre garde, que ce soulevement ne porte pas entierement le poids de la main, dont la pesanteur se doit plûtôt jetter du côté du pouce, qu'autre part ; parce qu'on ne sçauroit trop dégager, ni rendre trop libre les deux doigts de dessous ; & il faut que les trois autres qui tiennent la plume, ne touchent pas, mais qu'ils soient tant soit peu éloignez de ces deux de dessous, sur qui la main est legerement soûtenuë, afin qu'ils demeurent libres pour faire les traits ; passant dessus & dessous le corps de l'Ecriture. Voila ce qui se peut dire de la Methode de bien tenir la plume, à quoi le Maître doit avoir grand égard, de la bien faire observer à ses Commençans : car dela dépend la bonne maniere d'écrire.

Comme il faut faire tenir le Corps de l'Enfant, en écrivant. §. 3.

APrés avoir montré à tenir la plume, il faut faire tenir le Corps de celui qui écrit, de telle façon qu'il ne soit ni trop panché sur le papier, ni trop droit, mais dans une agreable mediocrité : à cét effet il observera, que le bras gauche soit posé à son aise sur la table, & que la pesanteur du corps y soit entierement appuyée, afin de soulager le bras droit, qui par ce moyen demeurera plus libre pour bien écrire, & arrêté. Il faut tenir le corps droit devant le papier, n'inclinant ni à droit ni à gauche, mais seulement baissant mediocrement la tête & les épaules vers l'Ecriture. Le bras droit ne doit porter sur la table que jusques au milieu de l'intervalle, qui est depuis le bout des doigts jusques au coude : que le reste du corps, notamment l'estomac, ne soit appuyé sur la table, sinon legerement : car outre

que cela est de mauvaise grace, cette posture pourroit causer de grandes douleurs à l'estomac, à quoi il faut prendre garde : car toutes ces choses sont de grande consequence, & quand l'enfant a pris une mauvaise habitude, il ne la pert presque jamais.

De la maniere de gouverner la Plume en écrivant. §. 4.

APrés ces Instructions generales, le Maître lui donnera l'o pour Exemple. Il prendra garde de ne les pas tant attacher les premiers jours à bien former ses lettres, comme à le façonner à bien tenir son papier droit, sa plume, & son corps selon les Regles precedentes: car un enfant est assez occupé à se maintenir dans ces postures au commencement, & il est à remarquer, que c'est une bonne methode, de ne pas donner d'autres Lettres les 3. ou 4. premiers jours à un enfant, afin qu'il s'occupe entierement à garder les Regles precedentes : à quoi il s'habituëra aisément, en lui tenant la main, puis le laissant faire seul, & produire souvent droit sur les lignes o, à cause que pour le former, il faut mouvoir également les doigts qui tiennent la plume.

Le maniement de la plume doit étre reglé de telle façon, qu'elle ne soit ni trop, ni trop peu serrée entre les doigts en écrivant : dautant que le trop empéche d'écrire long-temps également & de méme force, la main devenant bien-tôt lasse, & produisant l'écriture inégale : & le trop peu la rendant foible, & mal-asseurée ; qui sont deux extremitez à éviter.

La plume ne doit poser sur le papier que mediocrement ; & cette mediocrité sera gardée, si son bec n'est pas forcé, en posant trop dessus :

mais qu'elle produise les traits naturellement: à quoi contribuë beaucoup la pesanteur reglée de la main.

Le 4. & le 5. doigt, qui sont dessous, doivent couler ou glisser sur le papier, à mesurer que la main avance en écrivant: car autrement, cela arréteroit la main, qu'il faudroit porter de tems en tems, au lieu qu'il faut qu'elle aille librement, d'un bout à l'autre bout des lignes.

De la façon de conduire la main de l'Enfant. §. 5.

L'Enfant étant bien affermi à bien tenir le Corps & la plume, il faut lui donner d'autres Lettres ensuite de l'Alphabet, lui montrant à les bien former, & par où il les faut commencer; quand il faut lever la plume, & quand il ne la faut lever, & ce qu'il faut faire tout d'un trait. Aprés les Letres communes il lui faut donner les lettres Majuscules, qui se mettent au commencement des Articles, ou des Noms Propres; & aprés on lui doit donner les syllabes, ou mots d'une syllabe, comme, il, tost, mort, cour, vingt, &c. l'exerçant à bien tirer ses liaisons, en soulevant un peu la plume. Apres les Exemples des syllabes, il lui faut donner des Exemples de mots entiers les plus courts, comme de deux syllabes les premiers; puis les plus longs, ensuite. Et quand on lui fera faire les mots, lettres & syllabes, il faut lui faire faire autant de lignes de chaque lettre, mots, ou syllabes, qu'il y aura dans son Exemple, méme les recommencer. Laquelle chose quand il aura bien exercée, il faut lui donner une ligne, puis deux, & ensuite trois; dont la premiere sera des lettres Majuscules. Quand les enfans commencent à bien écrire aux

deux lignes, on a accoûtumé de faire leurs Exemples dans de petits papiers, notamment quand le Maitre est expert en l'art d'Ecriture : parce que l'Ecolier peut garder ses Exemplaires toute sa vie, & le Maistre lui en peut donner moins souvent, prenant plus de peine à les bien faire.

ARTICLE VI.

DE LA MANIERE DE CORRIGER & visiter les Ecrivains.

LA Methode de corriger les Exemples des enfans, est, de les faire venir le matin à la place du Maistre, qui doit avoir une Tablette pour cela devant soy, avec une plume & un cornet d'encre : & à mesure que l'un sera corrigé, l'autre suivra. Il faut commencer par les plus grands, deux à la fois seulement.

Observation pour corriger l'Ecriture. §. 1

QUand les enfans viendront corriger, il les fera rendre attentifs aux corrections qu'ils fera, leur marquant par un petit trait de plume, les principales fautes qu'ils ont faites. Il suffit quand ils commencent, de leur faire remarquer deux ou trois fautes seulement : car de leur en donner davantage, c'est les embroüiller, comme un estomac à qui on donne trop de viandes, ne digere rien. Le Maistre leur recommandera pour les fautes principales, de prendre garde comme il fait ses mots ou lettres : & les ayant formez, ou au bas, ou à la marge de leur Exemple, il les envoyera pratiquer. Pour les plus Petits, il les pourra tenir auprés de lui, afin de

les voir écrire, & leur tenir la main, pour leur donner un bon commencement. Le Maistre même rendra les deux qui seront devant lui, attentifs tant à la correction de leur Exemple, qu'à celle de leur compagnon.

Observation seconde, de la Visite des Ecrivains. §. 2.

OUtre cette Correction du matin, le Maître doit le matin visiter ceux qu'il connoist les plus paresseux : afin de remarquer comme ils tiennent leur plume, s'ils prennent peine, s'ils ne courent point la poste. Et aprés midi il doit visiter la plus grande partie de ses Ecrivains, pour les redresser, corriger, tenir la main, &c. prenant garde, quand ils ont peine à faire quelque lettre, ou mot, ou liaison, de leur donner derechef à l'autre Exemple suivante.

De ce que les Enfans doivent écrire. §. 3.

IL faut que le Maistre fasse écrire tous les jours à ses enfans un Exemple le matin, & un Redouble aprés midi, au moins : & pour ceux qui en pourroient faire d'avantage, comme les plus avancez, il doit avoir un nombre d'exemplaires en feüilles, afin que quand ils ont fait leurs Exemples, ils s'en puissent servir pour les copier sur le derriere de leur papier, jusqu'à la fin de la leçon, prenant garde qu'ils ne gâtent rien, mais qu'ils tiennent tout net, sans mettre de l'encre dessus. Le Maître même regardera la pratique de ces redoubles, dont la matiere sera de divers Formulaires de quittances, obligations, baux à ferme, &c. parties de marchandises, selon la vacation d'un chacun, afin de les stiler aux pratiques du trafic

des affaires du siecle, en apprenant l'Ecriture; ce qui donne de la satisfaction aux Parens. Les jours qu'il n'y aura qu'une Leçon (comme les jours de Catechisme, les veilles de Fêtes solemnelles, les jours de congé) il est à propos qu'ils fassent au matin, sans se presser, leur Exemple, & leur Redouble.

Maniere d'apprendre l'Orthographe. §. 5.

Pour stiler les enfans à écrire, & se servir de leur écriture, c'est qu'il faut que quand ils commencent à écrire correctement, & qu'ils vont droit sans regler (à quoi le Maître les doit habituer insensiblement, leur défendant de regler, sinon deux lignes, pour dresser leur écriture:) il faut leur donner quelque Histoire, ou Discours, à copier d'un livre François, leur recommandant de ne rien obmettre de ce qu'ils trouveront marqué, soit Point, soit Virgule, Accent, Lettres Majuscules, &c. & méme de bien former leur écriture; c'est-là la meilleure façon que l'on puisse donner.

Ce qui servira encore à l'Orthographe, c'est de faire lire tous les jours aux enfans leur Exemple avant que de la commencer, & leur corriger ces Redoubles de livre de fois à autre, selon le loisir: ce qui peut étre fait par l'un & l'autre Maistre.

On trouverra un petit Traitté de l'Orthographe à la fin de ce Livre.

Comment il faut recompenser les Diligens, & punir les Paresseux de l'Ecriture. §. 6.

Ce n'est pas assez au Maistre, d'employer tout le soin prescrit ci-dessus, pour faire profiter les enfans en l'Ecriture; parce que les

enfans étant encore raisonnables, & par consequent peu capables de reconnoitre le besoin qu'ils ont d'apprendre, il faut se servir de quelque chose sensible pour leur faire embrasser la peine & le travail qui s'y trouve: proposant aux uns des recompenses, afin de les animer à bien faire, & aux autres des punitions, pour les intimider & retirer de leur paresse. Ces manieres de Prix ont déja été proposées pour la visite des quinzaines, en donnant le places à un chacun selon son merite, & recompensant les Dignitez. Mais outre cela, le Maistre pourra avoir un livret, où seront écrits tous les noms des Ecrivains à un doigt ou deux l'un de l'autre; pour marquer quand il jugera à propos autant de D, qu'il jugera à propos pour leur diligence; & quand ils en auront huit, il leur donnera une Image, & à douze elle sera signée.

Pour les Paresseux, il les faut punir de même façon, faisant écrire leurs noms de l'autre côté du livre de tous les Ecrivains, pour marquer autant de P, comme il jugera à propos: & quand ils en auront douze, ils seront châtiez, prenant garde notamment à ceux qui ne pratiqueront pas leurs corrections, ou qui ne prennent point de peine, afin de les exciter par toutes sortes de voyes à bien faire. Ce papier de Diligence & de Paresse, sera visité par le Maistre toutes les semaines une fois, tant pour recompenser les diligens, que pour punir exemplairement & publiquement les paresseux.



CHAPITRE III.

METHODE POUR ENSEIGNER les Principes de la Langue Latine, & de la Langue Grecque.



ENTRE les enfans des petites Ecoles, il s'en trouve toûjours quelques uns dans les Villes, Bourgs & grands Villages, qui sont capables & peuvent s'avancer dans les Etudes. C'est pourquoi il est bon, tant que faire se peut, que les Maistres d'Ecole qui ont étudié, sçachent une bonne Methode, pour enseigner à leurs Ecoliers les Principes de la langue Latine & de la Grecque.

ARTICLE I.

Des qualitez requises pour apprendre les Langues. § 1.

1. LE jugement bon, la memoire suffisamment heureuse, quelque esprit, & les moyens de fortune raisonnables, pour s'avancer dans les Etudes. 2. Sçavoir assez d'écriture, pour écrire tous les jours nettement & correctement les Leçons & les Thémes.

Pour les pauvres de l'Ecole, qu'on connoîtra avoir bon esprit, jugement, memoire & affection à l'Etude, on tâchera de les aider par le moyen à l'entremise des personnes de pieté, qui volontiers secondent le zele loüable du Maître d'Ecole

Du commencement de cette Methode. §. 2.

IL faut commencer, pour montrer le Latin aux enfans, à leur faire apprendre par cœur, les Noms des cinq Déclinaisons du Rudiment, avec la Methode & terminaison des Cas, qui est au commencement de chaque Déclinaison, les obligeant d'écrire leurs Leçons, tous les jours soir & matin. Il faudra s'accommoder à leur memoire & à leur affection à l'Etude, se gardant bien de les surcharger & intimider d'abord, mais les encourager petit à petit : car la difficulté de cette sorte d'étude, jointe au mécontentement qu'ils recevroient des corrections, leur ôteroit le courage, & feroit perdre l'esperance d'apprendre le Latin.

Aprés qu'ils auront appris le dernier Nom du Rudiment, qui est, *tres*, trois; il faudra leur donner un Nom ou deux à décliner à l'imitation de *Musa*. Et ainsi de tous les Noms de chaque Déclinaison; leur augmentant la Leçon, à mesure qu'ils croîtront en bonne volonté, & que leur memoire y pourra cooperer; laquelle Leçon ils seront obligez d'apporter par écrit tous les jours. Avant que de commencer à former sur le premier Nom d'une Déclinaison, ils repeteront la Methode de décliner, qui est au commencement de chacune Déclinaison ; afin que le Maistre leur fasse corriger les fautes qu'ils feront en déclinant, par les Principes de cette Regle; ensuite dequoi il leur fera connoître les Cas, les Genres, les Déclinaisons, selon la Methode que nous dirons ci aprés.

Il sera bon de leur donner des Noms à décliner, signifiant les parties du corps, les vêtemens, & des choses dont on se sert communément, &

entr'autres de la troisieme Déclinaison. Tous les Samedis, ou au dernier jour de chaque semaine, ils repeteront pour Leçon, ce qu'ils auront apris durant la semaine; à sçavoir, le matin les Leçons du matin, & l'aprés-dînée celles de ce tems-là, & au lieu de Thême, ou d'écrire un Verbe, ou Nom, ils écriront chacun Samedi six Questions pour disputer, qu'ils montreront à l'Officier.

Methode d'enseigner les conditions des Noms.

§. 3.

DUrant le temps que les enfans déclineront les Noms, à l'imitation de ceux qui sont dans leur Livre, le Maistre à la fin de chaque Leçon leur apprendra 1. Ce que c'est qu'un Nom?

2. C'est une partie d'Oraison, qui se decline, ou bien, à qui on peut donner des Cas. Surquoi il leur dira, que tous les Mots du monde, à qui on peut donner des Cas, sont de Noms.

2. Il leur demandera quelque exemple à décliner, comme: *Le Seigneur, du Seigneur, au Seigneur: la Muse, de la Muse, à la Muse.*

Puis ensuite il leur proposera quelque mots François à décliner, leur mélant des Verbes, ou Adverbes, avec des Noms: pour leur bien faire distinguer, en les déclinant: comme, *la table grandement, aimer*, leur faisant bien comprendre cette Leçon; surquoi il les invitera à disputer ensuite.

De la seconde Leçon des mêmes conditions.

§. 4.

A La seconde Leçon il leur enseignera, qu'il y a six Cas en chaque Nombre, à sçavoir,

Nominatif, Genitif, Datif, Accusatif, Vocatif, Ablatif: que l'on connoist le Nominatif d'un Nom, quand il a quelqu'un des Articles suivans avec soi, *la*, *le*, ou *les* : comme, *la Muse*, *le Seigneur*, *les Muses*. Ou bien, si c'est un Nom propre, qui n'a Article au Nominatif, comme, *Pierre*. On connoist qu'il est au genitif, quand il y a, *de*, *du*, *de la*, *des*, comme, *du Maistre*, *de la Table*, *des Temples*, *de Pierre*. Au Datif, quand il y a *à*, ou *au*, ou *aux*, comme, *à la Table*, *au Temple*, *aux Maistres*.

Les trois autres Cas, ne sont pas necessaires, & n'ont point de marque particuliere, ne servant que de regime aux Verbes, ausquels ils sont joints; sinon le Vocatif, qui a *o*, pour article, & qui sert seulement pour appeller quelqu'un, ou en lui commandant, le priant ou defendant, & se joint avec l'Imperatif.

2. Il y a deux Nombres: le Singulier, quand on ne parle que d'un, comme, *la Muse*: le Plurier, quand on parle de plusieurs, comme, *les Muses*. Il faut leur proposer quantité de Questions sur ces deux Observations, afin qu'ils les comprennent bien, & les retiennent; & méme les obliger en leurs disputes, de demander sur la Leçon, qu'ils viendront de dire: par exemple: Dites-moi en Latin, *les Seigneurs? Domini*. De quel Cas est il? Du Nominatif plurier. Comment le connoissez-vous? Parce qu'il y a *les*, &c. Ce qui s'observera toûjours en toutes les leçons des Déclinaisons.

De la troisiéme Leçon, de la distinction des Noms. §. 5.

A La 3. Leçon il leur apprendra, qu'il y a de deux sortes de Noms; Substantif, & Adjectif,

leur faisant entendre que les Substantifs sont comme les Maistres, & les Adjectifs comme les valets. Que le Substantif, c'est celui qui ne peut convenir qu'à soi-méme, comme, *la pierre*, on ne peut pas dire, *un homme pierre*, ni *une femme pierre*. L'Ajectif au contraire, est le valet, car il doit s'accommoder avec toutes sortes de Maîtres, qui sont les substantifs : comme *bonus, bona, bonum*, bon, ou bonne, on peut dire, *un bon homme, une bonne femme, une bonne pierre.*

Il y a deux sortes de Noms Substantifs : le Propre, comme *Pierre, Paris*; l'Appellatif, qui se peut attribuer à plusieurs, comme *la Pierre, la table, le Seigneur*. Sur quoi il leur fera plusieurs Questions, & les invitera à en disputer selon la façon susdite.

De la quatriéme Leçon, des Genres des Noms. §. 6.

A La quatriéme Leçon, il leur faudra enseigner. 1. Qu'il y a trois Genres, Masculin, Feminin, Neutre. 2. Que tous les Noms Substantifs sont d'un seul de ces trois Genres, comme *hic Dominus, hæc Musa, hoc templum*. Ou au plus de deux, comme *hic & hæc homo*. Et les Adjectifs sont des trois Genres, & quelqu'une de deux & trois terminaisons, comme *hic & hæc & hoc fœlix, bonus, a, um*. Ils connoistront de quel Genre un Nom pourra étre, par son Article *hic*, ou *hæc*, ou *hoc* : s'il a *hic*, comme *hic servus*, il est du Masculin; s'il a *hæc*, comme *hæc caro*, il est du Feminin; s'il a *hoc* comme *hoc templum*, il est du Neutre; s'il a deux articles, comme *hic & hæc homo*, il sera de deux Genres.

Or ces articles doivent étre les marques, comme les couleurs, pour faire connoître à quel Gen-

re il faut mettre les Adjectifs, qui ont les trois Genres; afin que s'ils se rencontrent avec un Masculin, ils puissent prendre leur couleur Masculine; si avec un Feminin, la Feminine; si avec un Neutre, le Neutre; comme, *bonus Dominus*, non pas, *bona*, ou *bonum*: *bona Musa*, non pas, *bonus Musa*: *bonum templum*, non pas *bonus*, ou *bona templum*: les avertissant, que quand on leur fait une question sur cela, comme quand on leur demandera, la Muse bonne, il faut premierement trouver en Latin Muse *Musa*; voir de quel Genre il est, qui se connoist par l'Article; & puis voir quel des trois, ou de *bonus*, ou de *bona*, ou de *bonum*, lui convient: car *bonus*, c'est pour le Masculin, *bona* pour le Feminin, *bonum* pour le Neutre. Et il ne faudra pas s'arrêter à la terminaison du Nom, qui est la derniere syllabe: car pour dire *bon temps*, il ne faut pas dire *tempus bonus*, car *tempus* est du Neutre; mais *tempus bonum*, au Genre du Nom. Or pour les faciliter à cela, il faut leur donner des Noms Substantifs de toutes sortes de Déclinaisons à décliner ensemble, comme *Sanctus Dominus*, *Sancta mulier*, *Sanctum tempus*, & les faire disputer souvent sur cela; leur faisant toûjours rendre raison de ce qu'ils répondent. Quand ils disent mal, il faut leur faire comprendre leur faute, en leur representant la Regle contre laquelle ils ont manqué: car ce sont deux Regles generales qu'il faut garder dans toutes les corrections de Leçons, de Themes, de Questions, & de Disputes: à sçavoir de faire rendre raison aux enfans de ce qu'ils répondent & de les corriger ou faire corriger par eux ou par les autres, en leur montrant la Regle, contre laquelle ils ont manqué. Comme par exemple, on demande à un enfant en latin, *les Ecoliers bons*, s'il dit, *boni Scholastici*, il lui faut demander

Pourquoi il dit *Scholastici*, & non pas *Scholasticus*; & s'il manque en disant *bonus Scholastici*, il le faudra reprendre, en lui demandant, en quel cas est *bonus*, & en quel cas est *Scholastici*? & ainsi facilement il reconnoistra, & corrigera lui même sa faute.

De la cinquiéme Leçon, de la distinction des Declinaisons. §. 7.

1. Il faudra faire entendre aux enfans, qu'il y a cinq Declinaisons des Noms. 2. Que l'on connoist de quelle Declinaison est un Nom, par le Genitif singulier. 3. Que les Noms de la 1. Declinaison ont le Genitif terminé en *æ*, ou *es*, comme, *Musa*, *Musæ*, *Penelope*, *Penelopes*. Ceux de la 2. en *i*, *dominus*, *domini*. Ceux de la 3. en *is*, *pater*, *patris*. Ceux de la 4. en *us*, *fructus*, *fructus*; excepté *Iesus*, qui a *Iesu*, & tous les Neutres en *u*, qui sont indéclinables au singulier. La 5. en *ei*, comme *dies diei*: surquoi il faut faire diverses Questions, tantôt d'une Declinaison, tantôt de l'autre: notamment des trois premieres; leur apprenant, que quand ils ont un Nom à decliner, ils doivent sçavoir 1. son Genitif, & de-là ils verront comme il le faut decliner. 2. De quel Genre il est, & par-là ils connoistront quel Article il lui faut donner. Enfin ils doivent être excercés durant quinze jours, ou trois semaines en ces Leçons; & les huit derniers jours du premier Mois, ils apprendront les Pronoms, sans discontinuer pour tant à decliner tous les jours des Noms, ou Adjectifs, ou Substantifs, de la 2. ou 3. Declinaison, tantôt les uns avec les autres, tantôt separément.

De la Leçon des Pronoms. §. 8

LE Maistre donnera à ses Ecoliers durant le reste de son 1. mois, au matin & au soir, 2. Leçons, l'une des Pronoms, *un* ou *deux*; & l'autre de quelque Nom de la 2. ou 3. Declinaison: & ils seront obligés d'écrire seulement la Leçon du Nom, & non pas celle du Pronom.

Il leur enseignera 1. Que le Pronom est une partie d'Oraison, qui se met au lieu d'un Nom; comme, *moi*, *lui*, au lieu de *Pierre*, *Iean*. 2. Qu'il y a cinq Declinaisons des Pronoms. *Ego tu*, *sui*. 2. *Ille*, *ipse*, *hic*, & *is*, qui sont des Pronoms Adjectifs, comme tout le reste des autres du reste des Declinaisons. Ceux de la 3. sont *meus*, *a um*; *tuus*, *suus*, *noster*, *vester*. La 4. *nostras*, *vestras*. La 5. *qui*, *quæ*, *quod*; *ecquis ecqua*, *ecquod*; *quidam*, *quisnam*, *quicunque*, *quilibet*: qui sont autant de Composés du Relatif *qui*, *quæ*, *quod*. 3. Il faudra en faisant dire ces Pronoms, leur montrer les Genres de ces Adjectifs. Exemple, *qui* pour le Masculin, *quæ*, pour le Feminin, *quod* pour le Neutre. 4. Il leur faut faire décliner des Pronoms Substantifs, avec des Adjectis, *meus*, *tuus*, *suus*, *noster*, & *vester*, & aussi avec le Relatif *qui*, *quæ*, *quod* & en ce cas ils n'auroient pas d'autres Noms à decliner: comme *Dominus meus*, ou *ego*, *tu qui*, *mensa mea*, *sua*, ou *quæ*; *templum*, ou *munu meum*, ou *suum*, ou *quod*.

ARTICLE II.

DES VERBES.

QUand les enfans auront passé un bon mois à decliner, tant les Noms que Pronoms de

toutes sortes de Déclinaisons, les changeant de Leçons autant à peu-prés, comme ils en pourront apprendre, & tâchant de les gagner à se porter à l'étude, plus par amour que par crainte, (car s'ils n'y ont le cœur, toutes les Leçons qu'ils apprendront ne serviront de rien, & ils les sçauront comme des Perroquets:) il faudra leur faire apprendre les quatre Conjugaisons des Verbes par cœur, comme ils sont dans le Donets, leur en donnant le tiers d'un Verbe à chaque Leçon, tant à apprendre qu'à écrire, avec un Nom Substantif ou Adjectif, a chaque Leçon Et lors on peut prendre les Participes, Gerondifs, Futurs, Preterits des Verbes, pour leur donner à décliner, un à chaque fois, comme le Verbe *amo*, jusques à l'Imperatif, avec le Participe *amans*, à d'écliner; l'Imperatif, & l'Optatif, avec le Participe *amatus, a, um*; & le reste avec *amandus*, & *amaturus, a, um*. Enfin on pourra encore leur donner à décliner des Noms de divers Genres, avec les Participes: comme *amatus dominus, amata mulier, amatum tempus, &c.*

Methode pour bien faire conjuguer les Verbes aux enfans. §. I.

1. IL faut enseigner aux enfans ce que c'est qu'un Verbe? C'est un mot qui se conjugue, ou à qui on peut donner des personnes, comme, *j'aime, tu aimes, il aime.*

2. Outre les Defectifs, & Anomaux extraordinaires, il y a cinq sortes de Verbes. Actif, comme *ego, te lis*, denotant l'action que l'on fait: le Passif, denotant l'action qui est faite par un autre, qui se connoist, quand il y a le François du Verbe *sum, je suis*: comme *amor*, je suis aimé. Le Déponent, qui se conjugue au Latin, com-

me le Passif, & au François comme l'Actif comme *loquor*, je parle.

Le Neutre, qui est au contraire du Déponent: c'est à dire, qui a le Latin comme l'Actif, & le François comme le Passif, comme, *vapulo*, je suis battu.

Le Commun, qui est des deux façons, tantôt Deponent, tantôt Neutre, comme *vocor*, & *voco*, j'appelle, & je suis appellé.

Il leur faut faire écrire cette Leçon, & l'apprendre avec leur Verbe pour un matin, pour la reciter, & en disputer ensuite.

3. Il y a d'autres sortes de Verbes, qui se verront ci-aprés.

Seconde Leçon, des Mœufs, des Temps, & des Personnes. §. 2.

EN la 2. Leçon, 1. Il leur faut enseigner qu'il y a cinq Mœufs, l'Indicatif, l'Imperatif, l'Optatif, le Subjonctif, & l'Infinitif, avec les Gerondifs & Participes, qui sont des Adjectifs derivés des Verbes, qui ont la méme force que les Verbes, d'où ils sont derivés, c'est à dire, qui regissent les mémes Cas que les Verbes.

2. A chaque Mœuf, il y a cinq Temps: le Present, l'Imparfait, le Parfait, le Plusque parfait, & le Futur.

3. Il n'y a que l'Imperatif, qui n'a que le Present, & le Futur.

4. L'Optatif tire tous ses Temps du Subjonctif, pour s'accommoder à la langue Françoise: car le Present, & l'Imparfait, qui ne sont qu'un, sont semblables pour le Latin, à l'Imparfait du Subjonctif, sinon au François, comme, *amarem* j'aimasse: *amarem*, j'aimerois: le Parfait, & le Plusque-parfait, semblables au Plusque-parfait

du Subjonctif, sinon au François, *amavissem*, j'eusse aimé, *amavissem*, j'aurois aimé : le Futur de l'Optatif est semblable au Present du Subjonctif. Il n'y a que d'eux Mœufs, sçavoir l'Indicatif, & le Subjonctif, qui ayent tous leurs Temps differents : car l'Infinitif, & l'Optatif ont le Present & l'Imparfait semblables ; & le Parfait, & le Plus que-parfait, sont toûjours semblables l'un l'autre ; de méme les Participes

5. Il y a deux Nombres à chaque Temps, Singulier, & plurier.

6. Il y a trois Personnes en chaque Nombre, 1. 2. 3 sinon à tous les Temps de l'Infinitif.

7. Les Gerondifs, & les Participes, se declinent comme des Adjectifs de la 2. comme *amatus*, *amandus*, *amaturus*, *a um*, & de la 3 Declinaison, comme *amans*, *amantis*.

8. L'Imperatif n'a jamais que deux Personnes au Singulier, tant du Present, que du Futur.

9. La premiere Personne du Singulier se connoist, quand il y a en François *je*, comme, *je lis*. La 2. quand il y a *tu*, *tu lis* La 3. quand il y a *il*, *il lit*. La 1. du Plurier quand il y a *nous*, comme : *nous lisons*. La 2 quand il y a *vous*, *vous lisez*. La 3. quand il y a *ils*, *ils lisent*.

10 Il y a de 4. sortes de Conjugaisons ordinaires 1. 2. 3. 4.

Enfin le Maistre leur fera bien comprendre & retenir ces Regles, leur faisant bien écrire, disputer, & proposer souvent des Questions sur ce sujet.

De la maniere de connoistre les Temps §. 2.

La maniere de connoistre les Temps, se fait par la Terminaison Françoise, & Latine de chaque temps. Le Present de l'Indicatif se connoist, quand la chose que l'on fait est presente, comme

comme *je lis*, *je parle*, *je dis*. l'Imparfait en François se termine toûjours en *ois*, comme *je disois*, & en *bam* au Latin, comme *dicebam* : au Parfait il y a *j'ai*, comme *j'ai aimé*, & au Latin il est divers Le Plus que parfait, a *j'avois*, & en Latin il est toûjours terminé en *am*. Le Futur est terminé en *ra* ; & au Latin, & en la 1. & 2. Conjugaison il est terminé en *bo*, *amabo*, *docebo*. Et en la 3. & 4. en *am*, comme, *legam*, *audiam*.

Les Temps de l'Imperatif, & de l'Optatif, se connoissent par usage, l'un étant de commander, & l'autre de desirer.

Le Present du Subjonctif a toûjours *que*, comme, *que j'aime*, & au Latin il est terminé en *em*, aux Verbes de la premiere Conjugaison, comme *amem*, & aux 3. autres en *am*, *doceam*, *legam*, *audiam*. L'Imparfait est toûjours terminé en *rois* au François, & en *rem* au Latin, *amarem*, j'aimerois. Le Parfait a toûjours *j'aie* au François, & *rim* au Latin, j'aye leu, *legerim*. Le Plus que-parfait a *j'aurois* au François, & *ssem* au Latin, *legissem*, j'aurois leu. Le Futur a *j'aurai*, & au Latin *o*, *legero*, j'aurai leu.

Les Temps de l'Infinitif s'apprennent aussi par l'usage.

Il faut faire de cette Leçon, comme des autres.

De la Methode de former les Temps des Verbes Actifs. §. 4.

POur bien apprendre à conjuguer toutes sortes de Verbes, il faut sçavoir former les Temps, l'un de l'autre : qui est une Methode tres-facile pour enseigner briévement à bien conjuguer toutes sortes de Verbes, qui ne changent point de terminaison au François. Il faut donc 1. Sçavoir le Present, le Parfait, & le Supin d'un Verbe &

de-là on forme toutes sortes de Temps. L'Imparfait est formé du Present au latin, aux Verbes de la Premiere, en changeant *o*, en *a*, ajoûtant *bam*, *amo*, *amabam*. Aux Verbes de la 2. il faut ôter *a*, & ajoûter *bam*, *doceo*, *docebam*. A ceux de la 3. & 4. il faut changer *o*, en *e*, comme *lego*, *lege*, *audi* *audie*, & ajoûter *bam*, *audiebam*, *legebam*. Du Preterit parfait se forme 1. Le Plus que-parfait des Indicatifs, changeant *i* en *e*, & ajoûtant *ram*, *amavi*, *amaveram*. 2. Le parfait du Subjonctif se forme du même Parfait, changeant, *i* en *e*, & ajoûtant *rim*, *amavi*, *amaverim*. 3. Le Plus que-parfait suivant, ajoûtant *ssem*, *amavi*, *amavissem*. 4. Le Futur suivant, changeant *i* en *e*, & ajoûtant *ro*, *amavi*, *amavero*. 5. Le Parfait de l'Infinitif ajoûtant *sse*, *amavi*, *amavisse*. Le Futur de l'Indicatif se forme toûjours du Present aux Verbes de la Premiere, changeant *o*, en *a*, *amo*, *ama*, ajoûtés *bo*, *amabo*. A ceux de la 2. il faut ôter *e* & ajoûter *bo*, *doce*, *docebo*. Et à ceux de la 3. & 4. changeant *o* en *am*, *lego*, *legam*, *audio* *audiam*.

Le Present de l'Imperatif se forme aussi du Present de l'Indicatif, à sçavoir aux Verbes de la 1. changeant *o* en *a*, *amo*, *ama*. A ceux de la 2. & 4. ôtant *o*, *doceo*, *doce*, *audio*, *audi*; à ceux de la 3. changeant *o* en *e*, *lego*, *lege*. Le Futur de l'Imperatif se forme du Present, ajoûtant *to*, *lege*, *legito*.

Le Present de l'Optatif & l'Imparfait du Subjonctif se forment du Present de l'Imperatif, adjoûtant *rem*, *ama*, *doce*, *lege*, *audi*, *amarem*, *docerem*, *legerem*, *audirem*. Excepté quatre Verbes, *dico*, *duco*, *fero*, *facio*, *dic*, *duc*, *fac*, *fer*, qu'il faut ajoûter *erem* à *duc*, *dic*, & *fac*, *ducerem*, *dicerem*, *facerem*, à *fer*, *rem*, *ferrem*.

Le Futur de l'Optatif & le Present du Subjonctif, sont formés du Present de l'Indicatif, chan-

geant *o* en *em*, aux Verbes de la Premiere, *amo*, *amem*, & à ceux de la 2. 3. 4. changeant *o* en *am*, *doceo doceam*, *lego*, *legam*, *audio*, *audiam*.
Il faudra bien excercer les enfans en cette Leçon, & quand ils auront appris par cœur, les quatre Verbes des 4. Conjuguaisons ordinaires, il leur faudra bien faire comprendre les regles susdites, puis donner 1. Une moitié de l'Actif d'un Verbe à la fois de la Premiere, pour conjuguer, comme *celo celas*, & un Nom à décliner. Ils écriront toûjours la Leçon du Verbe, & l'apporteront au Maistre, dont il examinera les fautes, points, accents, & virgules, pour les corriger selon la Methode ci-dessus prescrite, leur faisant corriger les fautes, sur les regles contre lesquelles ils auront manqué: ils continuëront ainsi à conjuguer 3. ou 4 Verbes de la Premiere, puis autant de chacune des trois autres. Ensuite ils apprendront pour une Leçon le Verbe *venio*, & celui de *sum* pour l'autre; lequel Verbe *sum*, il leur faut faire apprendre en les interrogeant, car c'est un fondement pour bien apprendre les Verbes Passifs; puis il leur donnera les 4. Passifs ordinaires du Donet en quatre ou cinq Leçons, avec un Nom à chaque Leçon, & avant que de leur en donner à conjuguer à l'imitation, il faudra leur apprendre à former ces Temps des Verbes Passifs.

Methode pour former les Temps Passifs §. 5.

Tous les Temps du Passif sont formés des Temps de l'Actif, le Present, de l'Indicatif, ajoûtant *r*, *audio*, *audior*, les Imparfaits de l'Indicatif & Subjonctif, changeant *m*, en *r*, *amabam*, *amabar*, *amarem*, *amarer*; & le Present, du Subjonctif, en changeant aussi *m* en *r*, *legam*, *legar*. Le Parfait est formé du Supin en ajoûtant *s*,

amatus, amatus, & le Parfait du Present de *sum, vel fui, amatus, amatus eram sum, vel fui*. Au Plus que-parfait de l Indicatif il faut faire de même, prenant l'Imparfait, & le Plus que parfait du Verbe *sum, amatus eram, vel fueram*.

Le Present de l'Imperatif est semblable au Present de l'Infinitif de l'Actif, *amare, amari*, & ainsi du reste.

Le Parfait, & le Plusque-parfait du Subjonctif, ajoûtant l Imparfait & Plusque parfait du Verbe *sum, amatus essem, vel fuissem*. Au Parfait, & au Futur du Subjonctif, & au Parfait pour les Verbes de la 1. 2. 4. Conjugaison de l'Infinitif, ajoûtant les mêmes temps du Verbe *sum, amatus ero, amatus sim, vel fuerim, amatum esse, vel fuisse*.

Le present de l'Infinitif est formé de celui de l'Actif, en changeant *e* en *i*, *amare, amari; docere, doceri; audire, audiri*. Et pour celui de la 3. il est formé du Present de l'Indicatif actif changeant *o* en *i*, *lego, legi*.

Pour ce qui est du François des Verbes Passifs, il est semblable au François de *sum*, en tous les Temps, ajoûtant le Participe François avec chaque Personne des Temps. Comme *j'ai été aimé, tu as été aimé, j'étois aimé* &c. Les Verbes Anomaux se forment presque de même.

Moyens de connoître de quelle Conjugaison sont les Verbes. §. 6.

L'On connoît de quelle Conjugaison sont les Verbes de la 1. quand ils sont à la 2. Personne du Present de l'Indicatif actif, terminés en *as*, *amo, amas*. Ceux de la 2. quand ils ont la 2. Personne terminée en *es, doceo, doces*. Ceux de la 3. quand ils ont la 2. Personne terminée en *is*, & l'Infinitif en *ere, lego, legis, legere*. Ceux de la 4. ont la 2. Personne terminée en *is*, & l'Infini-

en *ire*, *audio*, *audis*, *audit*.

Il faut enseigner aux enfans, que quand ils auront trouvé un Verbe dans le Dictionnaire, ils pourront connoitre par les marques prescrites dans les Methodes susdites de quelle Conjugaison il est, & comment il le faut conjuguer, en se souvenant de la maniere & des Observations faites pour former les Temps, parag. 4. 5. & 6. tant pour l'Actif, que pour le Passif (s'il en a un) ce qui se peut connoitre, si le Verbe a un Supin, c'est signe qu'il a un Passif; & s'il n'en a point, il ne peut avoir de Passif. Pour les Verbes Déponens, qui n'ont point d'Actif, ils ont leurs Preterits particuliers, marqués dans les Dictionaires.

Voila ce qui est des Conjugaisons des Verbes, lesquelles le Maître continuëra jusques au commencement du 3. Mois exclusivement.

ARTICLE III.

DES CONCORDANCES.

QUand les enfans sçauront bien décliner toutes sortes de Noms & de Verbes, Actifs & Passifs, des quatres Conjugaisons communes, il faudra au 3. Mois, leur donner deux leçons, l'une d'une petite Regle de Concordance, & l'autre de la moitié d'un Verbe, de ceux qui suivent dans le Donet aprés *sum*. Il pourra donner des Composés de *sum*, à sçavoir *possum*, *adsum*, *prosum*, *desum*, un entier à chaque Leçon, avec une douzaine de lignes des petites Concordances, ou environ; lesquelles il leur expliquera nettement & briévement, & des autres Verbes suivans, s'ils sont entiers, la moitié, leur donnant pour Théme à écrire, le Verbe qu'ils apprendront, afin qu'ils le retiennent mieux, leur montrant à écrire les

Temps en abregé, comme *præsens, imper. per. plus. perfect fut.* sans mettre tout ce qui est dans le Rudiment; & où le François du Verbe ne seroit pas mis, ils le formeront, & le mettront.

De la fin de cette Methode. §. 1.

CEtte Methode d'écrire la leçon, servira à deux fins : la 1. à apprendre aux enfans leurs leçons. 2. à apprendre l'Orthographe, & à délier la main en l'écriture, pourveu que le Maître soit soigneux de leur faire apporter exactement cette leçon écrite, soir & matin. Il leur pourra donner licence d'en écrire une partie à l'école, s'il leur reste du temps aprés la Leçon, Théme, Dispute, & Exemple.

Quand ils auront passé les Verbes Anomaux & Defectifs, il les leur fera revoir encore une fois, leur en donnant un ou deux à la fois, pour leur bien imprimer en la memoire ces sortes d'Exceptions des Conjugaisons ordinaires des Verbes.

Or la Methode de faire dire les Leçons promptement à plusieurs, c'est de leur faire dire des Noms, Pronoms: chacun son Cas l'un aprés l'autre, & des Verbes chacun sa Personne: c'est le moyen de leur faire dire leur Leçon par jugement, en les faisant reprendre l'un l'autre par leur Emule pour la place.

Maniere de repeter les Concordances. §. 2.

QUand les enfans auront passé leurs Concordances jusques aux Adverbes de lieu, ils recommenceront à les apprendre, & on leur en donnera seize ou dix-huit lignes à chaque leçon, leur faisant mieux entendre, plus nettement & profondement, qu'à la premiere fois à chaque leçon, avec la moitié de quelque Verbe Dépo-

nent le matin, & l'aprés-midi la moitié d'un Nom Comparatif de ceux du Rudiment. Sur ces Concordances & Verbes, ils seront obligés de former deux Questions à chaque leçon, à sçavoir deux Questions sur les Verbes, & deux sur les Concordances, pour disputer contre leur Emule, faisant rendre la raison & les Regles de chacune. Par exemple ils demanderont, Dieu qui aime? *Deus qui amat*. Pourquoi *qui*, & non pas *quæ*? C'est que le Relatif, & l'Antecedent, doivent s'accorder en Genre, & en Nombre. Pourquoi *qui*, & non pas *quem*? C'est que quand il y a *qui* en François, il faut mettre le Relatif au Nominatif. *Amat*, à quelle personne est-il? A la 3. Pourquoi? C'est que *Deus*, à qui il se r'apporte, est de la 3. Personne. 2. D'autant qu'il n'y a qu'*ego* & *tu* qui soit de la 1. & 2. Personne: & que tous les autres Noms & Pronoms (c'est à dire, les Verbes à qui ils sont joints) sont mis à la 3. Personne.

De la maniere de comparer, ou décliner des Comparatifs. §. 3.

1. Il faut faire entendre aux enfans, que tous les Adjectifs François se comparent, & ont trois sortes de Degrés. Le 1. c'est le Positif, comme *Saint*. Le 2. le Comparatif, qui se connoist, quand il y a au François, *plus*, avec l'Adjectif, & *que* aprés, comme *plus Saint que Jean*. Et le 3. est le Superlatif, quand il y a quelqu'un de ces articles François avec l'Adjectif, *le plus*, *du plus*, *au plus*, ou *tres*, comme *le plus docte*, *au plus docte*, *tres-docte*. En Latin tous les Adjectifs se comparent, hormis ceux qui sont terminés en *ius*, comme *pius*, *dubius*. Il y en a encore quelques-uns d'exceptés, qui sont marqués dans les Comparatifs du

Despautere. 2. Chacun des trois Degrés a ses trois Genres. Le Positif, c'est toûjours le même Adjectif, comme *Sanctus*, *Sancta*, *Sanctum*, ou *hic & hæc fortis*, *& hoc forte*. Le Comparatif est toûjours terminé en *ior*, ou en *ius*, comme *hic & hæc Sanctior*, *& hoc Sanctius*, pour s'accorder en tous les Cas à toutes sortes de Substantifs : car par exemple, *Sanctior*, est toûjours pour le Masculin & feminin, *Sanctius* pour le Neutre.

Pour former le Comparatif. §. 4.

LE Comparatif des Noms Adjectifs de la 2. Déclinaison, se forme ordinairement du Genitif du Masculin, comme *sancti*, ajoûtez *or*, *Sanctior* : & pour le Neutre, Exemple ajoûtez, *us*, *Sancti Sanctius*. Aux Noms de la 3. Déclinaison, il se forme ordinairement du Datif, comme *fortis*, au Datif *forti*, ajoûtez *or*, *fortior*, ou *us* pour le Neutre, *fortius*. Il y a quelques Exceptions, mais elles sont rares, lesquelles on pourra apprendre dans les Regles des Comparatifs du Despautere.

Pour former le Superlatif. §. 5

LE Superlatif est un Nom Adjectif terminé en *mus*, *a*, *um*, comme *Sanctissimus*, *a*, *um*, qui convient aux trois Genres. Il se forme de Cas ci-dessus dénommées, à sçavoir du Genitif aux Noms de la 2. ajoûtant *ssimus*, comme *sancti*, *sanctissimus*; & du Datif en ceux de la 3. ajoûtant, *ssimus*, *fortissimus*. Il y a quelques Exceptions, entre autres, les Noms en *er*, ont *rimus* au Superlatif. Et alors il se forme du Nominatif. Exem. *piger*, *pigerrimus*. Les Noms en *is*, comme *humilis*, *docilis* ont le Superlatif formé comme en la Regle pre-

cedente generale; mais au lieu d'ajoûter *ssimus*, ils ajoûtent *llimus*, comme *humilis*, *humillimus*.

Les Noms qui n'ont point de Comparatif, n'ont point aussi de Superlatif.

Il y a trois Adjectifs qui se comparent tout d'une autre façon que les autres, à sçavoir *bonus*, *melior*, *optimus*, & *magnus*, *major*, *maximus*; & *parvus*, *minor*, *minimus*.

Voila à peu-prés, ce qui se peut expliquer des comparatifs, en attendant que les enfans soient plus avancés pour leur enseigner les plus grandes difficultés, en leur faisant voir les Regles du Despautere. Il faudra continuer à bien faire comparer les enfans, leur donnant un Singulier, ou un Plurier à comparer à chaque leçon, avec la Concordance, & le Verbe. Les enfans donc commenceront au 3. Mois à dire tous les jours quinze ou seize lignes de Concordance, le matin, avec la moitié d'un Verbe, joint avec un Nom de son regime, comme *amo Deum*, *&c.* ou *utor calamo*, *&c.* lequel ils seront obligés d'apporter bien écrit. Et aprés midi, ils diront douze lignes de Concordance, avec la moitié d'un Adjectif comparé, lequel ils écriront avec le François. Exemp. *Sanctus*, Saint, *Sanctior*, plus Saint; *Sanctissimus*, tres-saint &c. Surquoi ils disputeront, comme il a été dit, le Maître tâchant sur tout de leur faire toûjours des Questions sur leur Leçon.

Maniere de bien expliquer les Concordances.

§. 9.

LE Maître (aprés que les Ecoliers auront tous recité leur leçon) expliquera la Leçon suivante en cette sorte. 1. Il repetera briévement la Leçon precedente, en éclaircissant les difficultés,

& demandant méme quelques questions dessus, qu'il formera sur le Champ, ce qui servira à leur montrer la forme de disputer sur cette Leçon, & les disposera insensiblement à la Composition. 2. Il passera à l'explication briéve & succinte de la leçon suivante, les rendant tous attentifs, & leur faisant méme repeter quelque chose de ce qu'ils auront dit de fois à autre, pour voir s'ils l'entendent bien; les invitant à dire librement ce qu'ils n'entendent pas, pour l'expliquer encore & le faire concevoir plus clairement.

Voila à peu-prés la Methode d'expliquer les Concordances; surquoi le Maistre doit faire grande attention, & se desbarasser l'esprit alors de toute autre affaire, pour se rendre bien intelligible à ses Disciples, s'il les veut insensiblement & en peu de temps, disposer à bien composer du François en Latin.

ARTICLE IV.

DE LA METHODE DE FAIRE composer du François en Latin.

Du commencement de la Composition. §. I.

AU 4. Mois, le Maistre donnera aux enfans des petits Thémes François, qui seront au commencement de sept ou huit Mots, ou de deux ou trois phrases: comme *Dieu est bon, car il aime les hommes: la Vierge est sainte: le Temple est fort.* Tâchant en la premiere Semaine de leur donner seulement des mots, qui soient dans leurs Donets. Il leur fera achepter un petit Despautere, & un Dictionnaire de Pajot, Latin & françois.

De la maniere de chercher les mots dans le Dictionnaire. §. 2.

IL faut (avant que de leur donner des Thémes composés des Mots qui ne se trouvent dans les Donats,) à quelqu'heure de loisir, leur montrer la maniere de chercher les mots dans le Dictionnaire, leur enseignant, que quand ils ont un Verbe, il faut toûjours chercher par l'Infinitif François. Comme s'ils avoient, *il aime*, il ne faudroit pas chercher à l'i, mais à ai *aimer*; où ils trouveront *amo, as*: c'est à dire, qu'il est de la premiere Conjugaison; *avi*, qu'il a *amavi* au Preterit, & *atum, atu*, qu'il a *amatum, amatu* au Supin: Et il y a ensuite les Cas qu'il regit: s'il y a *ab.* c'est l'Ablatif; s'il y a *ac*, c'est l'Accusatif; s'il y a *gen*, c'est le Genitif. Si c'est un Nom, comme *la table*, il ne faut pas chercher à l. *la table*, mais ôter toûjours l'article comme *la*, *le*, *du*, *de*, *au*, & chercher simplement le mot par la lettre qui le commence, comme *table*, au *ta*; ils trouverent *mensa, mensæ*, c'est à dire: qu'il est de la premiere Déclinaison, *fe* qu'il est du feminin. Si c'est un Nom Adjectif, il faut toûjours chercher le Masculin François: comme s'ils ont *bonne*, ou *sainte*, il faut chercher *bon*, *saint*; & ils trouveront *Sanctus, a, um*; c'est à dire, *Sanctus*, *Sancta*, *Sanctum*. Si c'est un Adverbe, il faut le chercher, & le mettre comme ils le trouveront. Si c'est un participe de Verbe, comme *aimant*, *aimé*, il faut chercher l'Infinitif du Verbe, & en former le participe dont on a besoin, comme *aimant*, ou *aimé*, *aimer*, *amo*, *amare*. Si c'est une preposition (ce qui se connoît, quand il y a *prap.* dans le Dictionnaire) il faut la chercher, & voir ensuite quel Cas elle regit: s'il y a *ac*, c'est signe qu'elle

regit l'Ablatif. Il leur donnera à chacun divers mots à chercher sur le champ, pour les excercer.

Methode pour commencer les enfans en la Composition. §. 3.

LE Maistre donnera tous les soirs aprés la Leçon un Théme François, qu'il prendra (tant que faire se pourra) sur les Regles qu'ils auront veu le matin; & l'aprés-midi, en leurs Concordances: donnant au commencement les Adjectifs & Substantifs, avec le Verbe Substantif *sum*, à accorder seulement au Singulier: puis mettant les Noms & les Verbes au Pluriel, durant les trois premieres Semaines, en frases separées, avec quelques Adverbes ou Prepositions: & ainsi les acheminant petit-à-petit. Ce Thême se dictera posément: en nommant les Virgules, les Points, & deux Points: & même les lettres d'Orthographe communes & difficiles, à ce qu'ils puissent trouver facilement leurs mots, en les écrivant dans un livre relié: à quoi il prendra garde. Aprés le Théme dicté, un d'eux le lira posément & distinctement, & les autres corrigeront les fautes de françois qu'ils auront manqué. Or afin de leur faciliter la Methode de composer, il les fera composer quelque-fois sur le champ, au lieu de disputer: sur tout, au commencement, les huit ou quinze premiers jours, ce qui se doit faire en cette maniere. 1. Le Maistre dira, que pour bien faire son Théme, il faut se mettre à genoux, dire quelque Priere, pour demander lumiere à Dieu, pour le bien faire: ensuite dequoi ils liront le françois deux fois, tâchant de le bien entendre. Il faut chercher dans le Dictionnaire les mots: Voir si c'est un Nom, son Genre, sa Déclinaison, à quel Cas il le faut mettre. Si

c'est un Verbe, le chercher, voir sa Conjugaison, à quel Temps, à qu'elle Personne il est là : mettre le mot qui le suit, au cas que le Verbe regit. Si c'est un Adjectif, ou un Participe, le faire accorder en Genre, en Cas, & en Nombre avec le Substantif avec lequel il s'accorde. Si c'est un Relatif, l'accorder en Genre & en Nombre : puis pour le Cas, le mettre, s'il y a *qui* au François, au Nominatif, s'il y a *que*, au Cas que regit le mot qui suit aprés. Si le Verbe suit aprés un Nom, il est toûjours à la 3 Personne du Singulier, si le Nom est au Singulier : & du pluriel, s'il est du pluriel, comme *Pierre parle*, c'est, comme s'il y avoit, *Pierre il parle* : & *ainsi* il faut doucement aider à faire leur petit Théme, enseignant la Methode de connoistre les mots, les chercher, & les mettre selon la Regle des petites Concordances, à quoi ils se rapportent. Surquoi il les faut toujours corriger, quand ils manquent, & recommander souvent, qu'il faut toûjours bien reconnoistre les mots, s'il sont ou Verbes, ou Noms &c. avant que de les chercher, & tourner en Latin.

Regles ausquelles ils doivent être assujettis, à l'égard de la Composition. §. 4.

1. ILs doivent faire tous les jours leur Théme pour la premiere étude, faisant la Copie dans un livre, laquelle ils doivent relire : & afin de la pouvoir corriger plus facilement, & à la maison & à l'Ecole, ils doivent écrire les mots, & les lignes au large. La Copie faite & relue doit être récrite au net, dans un morceau de papier à proportion du Théme avec tous les points, Virgules, avec leur Nom en Latin, & Surnom, en bas Il leur montrera à plier le papier, & mettre

une grande Lettre au premier mot, observant bien les lettres pour l'Ortographe, ainsi qu'ils les trouveront dans les Livres, où ils les ont cherchés. 2. Ils doivent donner cette Copie à celui qui sera chargé de faire reciter ses Compagnons, & retenir la Copie pour corriger quand il sera temps, devant eux, avec la plume à la main. 3. Ils doivent corriger, à mesure que le Maistre corrigera le Théme. 4 Ils doivent récrire le Théme Latin & François, dans un autre livre au net, soit à l'Ecole, ou à la maison, & le montrer à la fin de chaque Semaine. 5. Ils en doivent tirer 4. ou 5. phrases & Questions, qu'ils écriront, pour montrer chaque Samedi au lieu de Théme, pour disputer.

Maniere de corriger les Thémes. §. 5.

LE Maistre ayant expliqué les Leçons tous les matins, prendra les Copies des Thémes, & fera lire le François au Repetiteur, phrase à phrase: puis ensuite fera lire en Latin la méme phrase, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, faisant corriger les uns par les autres, & voir comme chacun aura mis la méme phrase dans les Copies leur faisant entendre la Regle contre laquelle ils ont failly, demandant pourquoi ils ont mis ce mot-là; & si c'est faute de l'avoir bien écrit, ou pris la peine de chercher, ou pour avoir couru son Théme: il punira les Paresseux; comme aussi ceux qui ne feront leur Théme ou Copie, tant la bonne, que dans leur livre, ou qui ne corrigeront, ou n'écouteront la correction.

Quand les enfans commenceront à bien composer, comme aprés trois mois de Composition, il leur donnera du François de leur Catechisme, plus ou moins, leur faisant bien entendre les

particules Françoiſes, afin de les accoûtumer. Et s'il y avoit quelque choſe trop difficile, il choiſira les Demandes. Il prendra garde que perſonne ne faſſe faire, ou dérobe ſon Théme; ce qu'il pourra voir, en faiſant expliquer les mots que celui-là auroit mis, leſquels s'il n'entend pas, il ſera puni, comme s'il ne l'avoit pas fait. Le Maiſtre avertira, ou fera avertir à la maiſon, les Precepteurs, ou Freres plus ſçavants de ces petits Commençants, de leur faire ſeulement entendre le Théme, montrer à chercher les mots, & avoir ſoin qu'ils le faſſent eux-mêmes, mais de ſe bien garder de leur dire les mots; car en cela penſant faire plaiſir aux enfans, ils ſeroient cauſe qu'ils n'apprendroient rien du tout. Au tems des Solemnités, la matiere des Thémes pourra être priſe auſſi dans le Catechiſme des Fêtes, durant quelques jours; ce qui ſervira auſſi à leur faire retenir ces Inſtructions Chrétiennes.

Des Leçons à donnër aux Compoſants. §. 6.

QUand les enfans commenceront à compoſer, on leur donnera un Théme pour le matin; douze lignes de Concordances, la moitié d'un Verbe, & deux lignes des Genres avec l'explication, comme elle ſe trouve dans le Deſpautere; avec une Queſtion, ou deux, qu'ils ſe demanderont l'un à l'autre. L'aprés midi, il leur donnera deux Regles de la petite Syntaxe du Donet, qu'il expliquera; la moitié d'un Comparatif, & un Nom Grec, ou bien douze des lignes du François ſeulement de la petite Grammaire Grecque; de laquelle quand ils auront veu les cinq Déclinaiſons des Simples, ils les recommenceront, & à chaque Déclinaiſon il leur donnera un ou deux Noms à décliner, de ceux qui ſont dedans; puis il leur donnera à

chaque leçon, d'autres Noms à décliner, à l'imitation de chaque Déclinaison, qu'il prendra de ceux qui sont mis pour Exemple, ou d'autres : lequel ils écriront, & apporteront dans un papier. Le Samedi, ou dernier jour de la Semaine, ils repeteront le matin pour Leçon, toutes les Regles du Despautere, qu'ils auront veuës, avec le sens seulement, & les Leçons des Concordances. L'aprés-midi, ils repeteront les Leçons de Grec, & la Syntaxe, avec un Verbe ou deux : & ils disputeront les uns contre les autres, tant des Thémes, des Genres, des Concordances, que du Grec, le matin, & l'aprés midi.

De la reveüe des Genres. §. 7.

QUand ils auront veu les Genres une fois, ils les repeteront, & la Leçon ordinaire sera augmentée d'une ligne seulement, avec le sens de la Regle, les faisant expliquer en la dispute de ce qu'ils diront ; comme par exemple, s'ils demandent *Petrus, cujus generis? Masculini. Da regulam? Omne viro soli &c.* Qu'est-ce à dire? *Tout Nom propre d'homme est du Masculin.* & même il sera bon de leur faire preparer pour la dispute, des Questions sur les Textes des Regles; & ainsi ils feront tout d'un coup deux choses; la premiere, d'entendre bien les Regles ; & la seconde, de tourner le Latin en François

Ceux qui voudront avancer davantage les enfans suivront la Methode des Colleges, gouvernant un chacun selon sa portée, en divers degrés & Classes Ce qui ne se peut pas faire ordinairement dans les petites Ecoles.

De la Leçon des Declinaisons. §. 8.

QUand ils auront reveu leurs Genres, environ les deux ou trois derniers Mois, avant d'aller au College, le Maître leur donnera le matin deux lignes des Déclinaisons, trois Regles de la petite Syntaxe, & la moitié d'un Verbe, ou Passif, ou Neutre, ou Déponent, à conjuguer, avec un Nom : comme, *vapulo à praeceptore, fruor gratia, amor à Deo &c.* prenant les choses qui sont les plus difficiles, pour la Leçon du matin l'aprés midi, il leur donnera quatre lignes des Genres, & un Nom ou deux à décliner en Grec, ou bien les Regles des Déclinaisons Simples, ou Contractes, avec une douzaine de lignes des Concordances, & un petit Théme qu'ils pourront faire à l'Ecole durant la derniere demie heure. Quand les enfans seront capables d'aller au College, il sçaura la volonté de leurs Parens tâchant de leur persuader qu'ils les mettent en quelque bon College. Le Maistre donc prendra le soin, avec le consentement des Parens, de mener ses enfans au College, soit à la S. Remi, au commencement de l'année, ou au Carême, ou aprés Pâques, comme il jugera qu'ils pourront profiter.

ARTICLE V.

DE LA MANIERE DE FAIRE profiter les enfans en cette sorte d'Etude.

LA maniere de faire profiter les enfans au Latin, est, de les porter à l'Etude, plûtôt par émulation, que par crainte, ou correction:

sur tout au commencement. Ce n'est pas qu'il ne faille se servir de corrections; mais la douceur & les recompenses pour la plûpart, operent plus de fruits dans cette espece d'Etude. Voici quelques moyens de pratique, pour les y porter.

Des Places honnorables. §. 1.

LE premier moyen de porter ces enfans à étudier, c'est (comme j'ai marqué au commencement de ce Livre) de leur assigner leurs places, au lieu le plus honorable de l'Ecole; distinguant ces Places par Dignités, (comme nous avons dit) lesquelles seront distribuées toutes les quinzaines, à ceux qui les auront meritées, tantôt par leur Thême, tantôt par leur écriture. Et méme ces Places se pourront gagner en autres temps, par ceux qui attaqueront: ou par la Leçon, ou par la Dispute, ou par le Thême, assignant un certain nombre de Points pour chaque Place Comme pour le premier, il faut avoir gagné douze Points sur lui, pour avoir la place. pour le 2. & les autres faut avoir 10. points. Il sera puni de 2. points de negligence qui seront acquis à l'attaque, quand celui qui attaque, étant plus bas, perd contre celui qui est attaqué.

Des Images, Agnus, &c. §. 2.

LE Maistre pourra proposer tous les Samedis une Image notable, ou *Agnus*, à gagner à celui qui disputera le mieux: laquelle Image sera signée, & servira pour sauver du châtiment (lesquelles méme pourront étre acceptées par le Maistre) tant pour eux que pour leurs compagnons. Tous les jours à la Dispute du soir, le

Maiſtre pourra donner quelque Prix de fois à autre, propoſant & mettant toûjours en lieu éminant, avant & durant la Leçon & Diſpute, ce qu'il aura à donner, ſoit *Agnus*, ou autres petites & moindres Images, ſelon ſon pouvoir & faculté.

Des Points de Deligence. §. 3.

OUtre cela, le Maître recommandera à quelqu'un des plus diligens & fideles de ſes Etudians, d'avoir un Livre de papier blanc, où ſoient écrits tous les Noms de ſes Ecoliers Latins avec une eſpace ou marge notable entre deux, pour faire marquer des Points de diligence, autant que ſa prudence le requerera, dans les occations où ils les meriteront. Ces Points ſeront viſités chaque Quinzaine, & recompenſés: pour ſix, une Image, & pour douze, elle ſera ſignée.

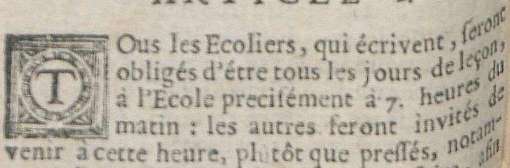
De la punition des Pareſſeux. §. 4.

DE même que l'on recompenſe les Diligents, auſſi il faut punir ceux qui peuvent, & ne veulent, ou negligent de travailler ſelon leur pouvoir : en quoi toutefois le Maiſtre doit avoir une grande prudence. Or ces enfans pourront être châtiés ſans remiſſion, quand ils ne ſçauront pas du tout la Leçon par leur faute. Il doit auſſi leur faire marquer des Points de pareſſe dans un Livre, par celui qui marque les points de diligence, les châtiant au bout de douze.

CHAPITRE IV.

DE LA PRATIQUE journaliere de l'Ecole.

ARTICLE I.



TOus les Ecoliers, qui écrivent, seront obligés d'étre tous les jours de leçon, à l'Ecole precisément à 7. heures du matin : les autres seront invités de venir à cette heure, plutôt que pressés, notamment durant l'hyver ; & cela se doit faire, afin qu'ils assistent tant que faire se pourra, tous ensemble à la Messe, qui sera dite par le Maistre ou autre, selon la commodité des lieux. Au moins ceux qui n'écriront pas, se trouveront un quart avant huit heures.

De l'entrée de l'Ecole, & de l'heure de la Messe. §. I.

LA porte de l'Ecole sera ouverte environ demie heure avant 7. heures, à ce que les plus diligents Ecoliers n'attendent point. Chacun entrera modestement dans l'Ecole, se découvrira, & prenant de l'Eau benîte, saluëra l'Image, & ses compagnons, portera son sac aux chevilles ; puis se rangera en sa place ordinaire sans bruit ; les Ecrivains, pour y regler leur papier, tailler leurs plumes ; & les autres, pour étudier leurs leçons ; à quoi les Observateurs & Intendans auront l'œil, pour marquer les immodestes. Les Officiers d'écriture doivent venir

des premiers, afin de pouvoir ranger les papiers, cornets, poudriers, chacun à leur place, selon qu'il a été dit ci-devant, parlant de leur Office. Les Observateurs & Intendants aussi donneront ordre, à ce que tout soit bien disposé, que personne n'aye besoin de rien, quand le Maistre sera entré.

De la conduite des enfans à la Messe §. 2.

LE Maistre aura soin tous les jours, de dire ou faire dire la Messe à 7. heures & un quart tout au plus tard, pour y faire assister ses Ecoliers avec lui, s'il ne la disoit, ce qui servira à trois fins. 1. pour offrir à Dieu, ses Ecoliers & soi-méme en cét adorable Sacrifice, & lui demander les necessités & celles de sesdits Ecoliers. 2. pour les tenir en respect, tant par sa presence & bon exemple, que par celui de leurs compagnons; les prieres communes étans bien plus fortes, que les particulieres 3 C'est que cela donne une tres grande édification aux assistans, & leur montre sans parler, le respect, la reverence & la pieté qu'ils doivent avoir, en assistant à la Messe. Le Maitre donc aura soin de passer par l'Ecole environ un demi-quart aprés sept heures, pour donner ordre aux Observateurs & Intendants, de ranger & faire marcher les Ecoliers à l'Eglise: durant lequel temps, s'il dit la Messe, il prendra deux Ecoliers pour y servir, à sçavoir un qui serve bien, & l'autre qui apprenne; & il ira à l'Eglise, & étant asseuré de l'Autel, où se doit celebrer la Messe des enfans, il envoyera avertir les Intendants, de les conduire & bien ranger des deux côtez, avec une grande modestie, laissant le milieu de la Chappelle libre au Prétre pour passer à l'Autel.

De l'assistance de la Messe. §.3.

LE prêtre se rendra à l'Autel (s'il se peut) precisément à 7. heures & un quart, pour y celebrer la Messe. Les écoliers en entrant en l'Eglise, salueront le S. Sacrement, & le patron de l'Eglise, & celui de l'Autel où ils entendent la Messe; puis s'étant rangés à genoux, dedans ou devant la Chappelle, diront le *Pater*, *Ave*, *Credo*, & *Confiteor*, pour se bien preparer à l'entendre autant d'esprit que de corps. Aprés cela, ceux qui lisent seront tenus de dire les Sept Pseaumes, ou le Chapelet, avec les Heures du S. Esprit, & de la Sainte Croix: les petits qui ne font qu'épeler, diront leur Chapelet; à quoi le Maître doit instruire & avertir les nouveaux & anciens negligens. Il ne leur est jamais permis de regarder dans l'Eglise derriere eux, pour voir ceux qui passent; encore moins de cajoller, ou badiner durant le temps de la Sainte Messe: mais ils doivent prier Dieu, toûjours à genoux, sinon qu'ils se leveront & signeront du pouce le front, la bouche & le cœur, aux deux Evangiles; & quand on sonnera pour l'élevation du Corps precieux de J. C. ils adoreront, disant de cœur & de bouche; *O mon Sauveur Jesus-Christ, je crois fermement que c'est là vôtre Corps, Sang, Ame & Divinité, je vous y adore de tout mon cœur, & m'offre tout à vous.* Durant la Messe, les Observateurs prendront garde exactement avec les Intendans (comme nous avons dit) à s'acquitter de leur Office; à ce que tout s'observe exactement, marquant & avertissant doucement ceux qui ne prieront pas Dieu, fournissant de Livre ou de Chapelet à ceux qui n'en auroient pas, tant de ceux que le Maître leur aura donnés, que de ceux

qu'ils pourront emprunter à quelqu'un des autres à cét effet. Aprés que le prêtre sera passé, pour retourner à la Sacristie, ils reconduiront les enfans à l'Ecole, selon l'ordre qu'ils sont venus: lesquels marcheront & entreront en l'Ecole avec modestie, en salüant l'Image, & puis se mettront à leur place pour y faire leur devoir.

Durant la Messe, si quelques-uns arrivoient à l'Eglise aprés les autres; si l'Epistre de la Messe est dite, l'Intendant qui se doit tenir à la porte de la Chappelle à cét effet, les renvoyera à l'Ecole, où ils demeureront pour étudier en modestie. Ceux qui viendront avant, ou durant l'Epistre, demeureront derriere les autres, sans passer outre: & les paresseux qui viendront tard, tant à la Messe, qu'à l'Ecole, seront marqués, & pour leur penitence demeureront à genoux durant l'Ecole aprés la priere, pour être reconnus, & rendre compte de leur negligence. Le Maitre aura soin, que durant la Messe il demeure quelqu'un des Officiers d'Ecriture dans l'Ecole, pour empêcher qu'on ne foüille dans les sacs d'autrui: ce qui étant reconnu, on sera puni exemplairement.

Du retour de l'Eglise. §. 4.

LEs enfans étant rentrés dans l'Ecole, les Decurions feront reciter durant ce temps ceux qu'ils ont en charge, avec grande attention, marqueront leurs Absens, & ceux qui n'auroient pas voulu reciter: ceux qui taillent bien les plumes, les tailleront: ceux qui écrivent, regleront & plieront leur papier, étudieront leur leçon, pour être prêts de la reciter, tant au Maistre, qu'à leur Recitateur, sans bruit, mais parlant doucement, pour demander leurs necessités à ceux qui en auront charge. Durant ce

temps, les Intendants auront soin de voir, si chacun des Officiers fait sa charge ; donneront des Recitateurs en la place des Absens, pour faire reciter : les Observateurs marqueront ceux qui parlent haut, qui courent par l'Ecole, & sortent de leur place sans necessité, pour les donner au Maistre en entrant.

De l'entrée du Maître. §. 5.

APrés que le Maistre aura dit la Messe, il se rendra à l'Ecole precisément à huit heures, pour y demeurer avec son sous-Maistre jusques à onze heures, selon l'ordre du Reglement de Monsieur le Chantre de Paris, Directeur des petites Ecoles. Etant entré à l'Ecole dans une gravité modeste, il fera donner le signal de la Cloche, au son de laquelle chacun s'étant mis à genoux, la face tournée vers l'Image du Crucifix, les mains jointes dans une grande modestie, les deux Recitateurs des Prieres étans devant l'Image, feront la priere ordinaire du matin, selon l'ordre prescrit ci-dessus au Chapitre des Prieres. Aprés laquelle, s'il y en a qui apprennent le Latin, le Maistre leur fera reciter la leçon, corrigera leur Théme ensuite jusques à neuf heures, ou environ ; durant lequel temps il pourra se promener, & tailler quelques plumes à ceux qui ne le pourroient faire, s'il se peut ; se rendant neanmoins tres-attentif à ces Leçons, & prenant garde quand-&-quand à faire étudier un chacun : en les avertissant, il aura une longue baguette d'ozier, pour les avertir à cét effet.

Il pourra s'asséoir neanmoins, notamment durant la correction du Théme, & l'explication des Leçons.

L'ordre de faire reciter les Leçons, c'est de faire

dire l'un contre l'autre pour la place, puis ensuite expliquer celle d'apres-midi; donner un theme, s'il en est besoin: puis corriger celui qu'ils auront deu avoir fait, selon l'ordre prescrit ci-dessus au Chapitre de la Methode d'enseigner le Latin. Les jours de Catechisme, & de congé, & aux veilles de grandes Fêtes, il faut toûjours donner le Thême du lendemain, le matin. Durant cette premiere heure d'Ecole le sous-Maistre aura soin de tailler les plumes, s'il ne l'avoit déja fait: faire reciter les Ecrivains qui ne sont point au Latin, commençant par les plus avancés, observant tout ce qui a été dit pour la bonne lecture. Il jettera de fois à autre l'œil pour voir si chacun fait son devoir: le Maître principal pareillement veillera sur toute l'Ecole, pour voir si l'ordre est gardé, & si chacun lit & écrit. Ceux qui iront lire aux Maîtres, ne se trouveront que deux à la fois: & feront le signe de la Croix, avant que commencer à lire. Le sous-maître ayant fait lire ceux de sa tâche, pourra faire une reveuë sur l'Ecriture, en passant pardevant les Tables: & s'arrêtera notamment aux Commençans, afin de les mettre en train de bien faire, les tenant en une petite Table auprés de lui à cét effet: les Repetiteurs feront dire leur demie-heure, selon la maniere prescrite au Chapitre des Officiers.

De ceux qui viennent tard durant l'Ecole §. 6.

CEux qui viendront aprés la Priere, demeureront à genoux devant le Crucifix, tant pour être reconnus du Maître, que pour être punis selon leur faute, avec ceux des Ecrivains qui n'auroient assisté à la messe: & les uns pour-

ront être punis par la privation de leur déjeuner, qui sera donné aux pauvres; & les autres à la prudence du Maistre, qui aura égard au temps, à la saison, à l'incommodité des chemins & à l'infirmité des enfans; selon ce qui a été cy-dessus. Il doit pourtant faire son possible, pour les faire venir à l'heure, car il n'y a rien qui cause tant de desordre dans une Ecole, comme ceux qui ne viennent à l'heure: neanmoins il pourra faire lever plutôt ceux qui doivent écrire, attendant à les punir durant le déjeuner selon sa prudence, & aussi même les petits qui auroient excuse raisonnable. Ces Paresseux, durant qu'ils seront à genoux, 1. Prieront Dieu les mains jointes, disant *Pater*, *Ave*, *Credo*, & les Prieres de l'Excercice du matin. 2. Ayant prié ainsi Dieu les mains jointes, ils étudieront leur leçon, & même les Recitateurs des demies, & les Officiers de ceux qui viennent tard, les feront reciter; eux cependant demeureront à genoux, jusques à ce que le Maître les avertisse de se lever; & alors ayant fait la reverence à l'Image, au Maître, & à leurs Compagnons, ils porteront leurs sacs & manteaux aux chevilles, & iront à leur place pour faire leur devoir.

De la façon du Déjeuner. §. 8.

A Neuf heures, on fera la Priere de l'heure, & ensuite le *Benedicite*, tous étans de bout comme il a été dit: puis chacun déjeunera, hormis ceux à qui on l'auroit défendu. Cependant le Maître prendra garde, à ce qu'il ne se perde rien, & à la façon qu'un chacun garde pour manger; en quoi il pourra discerner les gourmands, les & incivils, qu'il reprendra sur le champ, les privant même de leur déjeuner: Pendant le

temps du déjeuner il fera nommer tous les Absens à l'Officier; il envoyera sçavoir à leur maison la cause, si ce n'étoit qu'il y eût trop loin; auquel cas, ils seront marqués sur la Tablette, & il donnera charge à quelqu'un de l'aller sçavoir aprés la leçon, pour lui en apprendre des nouvelles. Durant ce même tems du déjeuner, il pourra punir ceux qui auroient fait quelque faute d'absence au Service divin, ou à l'Ecole, ou autre manquement, selon la Methode donnée en l'article de la Justice.

Des graces aprés le déjeuner. §. 8.

A Neuf heures & un quart, on dira les Graces, aprés lesquelles l'Aumônier, tête decouverte, récueillera avec le pannier, allant par les bancs, ce qu'un chacun aura devotion de donner. Surquoi le Maitre leur enseignera de se découvrir, comme donnant à nôtre Seigneur même, l'aumône qu'ils font aux pauvres. Toutes ces petites aumônes étant ramassées, il les portera au Maître, qui les distribuëra aux pauvres Ecoliers de l'Ecole, qui en ont le plus besoin. Durant le déjeuner, les Repetiteurs ne feront point repeter de leçon.

Aprés les Graces. §. 9.

LE Maistre, aprés le déjeuner, continuëra à faire reciter les Ecoliers, commençant par les plus avancés, de banc en banc, & finissant par les plus petits, jusques à la fin de l'Ecole, ayant l'œil de fois à autre sur son petit troupeau, pour faire faire à un chacun son devoir, tant de l'étude, que de l'écriture, & principalement sur les Repetiteurs, à ce qu'ils fassent exacte-

ment leur office; ainsi qu'il a été prescrit ci-dessus. En faisant dire les enfans, il leur fera toûjours bien faire le signe de la Croix auparavant. Si quelqu'un le vient demander durant le temps de la leçon: si c'est quelque chose de pressé, il pourra sortir à la porte pour parler briévement, remettant le reste à un autre temps, & tâchant de se détourner le moins qu'il pourra, afin que vacant continuellement à son office, ses enfans gardent la modestie, & fassent leur devoir: & s'il fait autrement, quittant la leçon, ou pour sortir, ou pour s'entretenir à parler avec un autre, il verra bien-tôt tout l'ordre de son Ecole se dissiper.

De la Correction des Ecrivains. §. 10.

APrés que le sous-Maistre aura fait dire la partie qui lui a été donnée par le Maistre principal, il fera venir les Ecrivains deux à deux à sa place, pour corriger leurs Exemples; ainsi qu'il a été dit ci-dessus en l'Article de la Correction, Chapitre de l'Ecriture: observant exactement les Paresseux, pour les punir, ou faire punir, comme il a été dit; recompensant les Diligens, & leur assignant autant de besogne, comme ils en pourront bien faire, le reste de la leçon. Et s'il restoit du temps jusques à onze heures aprés la Correction, il emploïera à corriger plus particulierement, ceux qui en auront besoin (comme les plus paresseux, & les petits) en les faisant écrire devant lui.

De la distribution des enfans entre les deux Maîtres. §. 11.

LE Maistre principal prendra la moitié des Enfans à faire lire, & laissera l'autre au

sous-Maistre; & ceux qui auront dit au Maistre principal, par exemple, le Lundi, reciteront au sous-Maistre le Mardi; & ceux du sous-Maistre, au Maistre principal: ce qui fera que tous deux connoistront également la portée & l'avancement de leurs enfans, & par ce moyen les tiendront toûjours dans leur devoir.

Observation de ceux qu'on envoie servir à la Messe. §. 12.

AUx Paroisses où il se dit nombre de Messes durant la matinée, le Maistre aura soin, quand les Prêtres viendront demander quelqu'un, pour servir à la Messe, de leur en donner de ceux qui n'écrivent point: Il faut prier les Prêtres, quand ils ne seront prests de dire la Messe, de renvoyer les Enfans, & ne les pas tenir à la Sacristie pour perdre leur temps; ou bien même le Maistre commandera aux enfans, que quand ils voyent que le Prêtre n'est pas prest à dire la Messe, ils doivent le quitter sans dire mot; si ce n'étoit, qu'il y eût peu à attendre: durant lequel temps ils prepareront tout ce qui se pourra disposer par avance pour le Service de la Messe.

Observation de la Priere, & sortie de l'Ecole, aprés la Leçon du Matin. §. 13.

A Onze heures, ou environ; on donnera le signal de la Cloche, & chacun étant à genoux, les Recitateurs feront la Priere d'aprés la Leçon du matin, comme il a été dit au Chapitre des Prieres. Aprés la Priere, chacun s'étant remis en sa place, le Maistre fera ranger & aller à l'Eglise, ceux qui n'auroient encore en-

tendu la messe, tant devant que durant la leçon; Le sous-maistre les conduira, & assistera à la messe avec eux, pour leur bien faire entendre: ils les rangera à cét effet dans la Chapelle, où elle se doit dire, les fera prier Dieu, observera les causeurs & indevots, pour les punir en tems & lieu. Aprés la messe, il les renvoyera en leur maison. Tous ceux qui n'auront pas assisté à la messe, étant partis, le maistre fera sortir les autres, faisant lever tous ceux d'un banc à la fois, qui ayant fait la reverence à l'Image, sortiront modestement : les Observateurs se tiendront à la porte de la ruë, pour prendre garde soigneusement à ceux qui criaillent, qui s'arrêtent, ou qui se battent en allant, pour les rapporter au maistre en temps & lieu, pour être punis exemplairement, cela étant de grande consequence.

ARTICLE II.

DE LA LEÇON D'APRE'S-MIDI, ET DE l'heure de venir à l'Ecole.

APrés midi les Enfans se doivent trouver à l'Ecole tous les jours de leçon, (qui contient le temps depuis le jour de Saint André, jusques à la Toussaints) pour faire la priere en Eté à deux heures precises : & en Hiver (qui est depuis la Fête de Toussaints jusques au Carême) à une heure & demie. Le sous-Maistre aura soin de rafraîchir les plumes des Ecoliers, faire reciter, comme au matin, ceux qui lui seront distribuez, comme a été dit, pour le matin: lesque's ayant fait lire, il visitera de table en table, pour voir comme ils tiennent leur plume, leur menera la main, & corrigera les Exemples qu'il auroit corrigez la matin. Une

demie-heure avant le Catechisme, il assemblera les Ecrivains, à qui il doit monstrer à jetter, ou à la plume, ou à la main, selon les jours prescrits ci-dessus au Chapitre du Jet, pour leur en enseigner les pratiques selon la capacité d'un chacun, prenant le premier quart-d'heure pour les moins avancés, & le dernier pour les autres.

De la fin de l'Ecole aprés midi. §. 2.

LA Leçon d'aprés-midi finit à 5. heures, depuis le Caréme jusques à la Toussaints: depuis la Toussaints jusques au Caréme, à 4. heures & demie: à quoi se rapportent les heures susdites qu'il faut entrer à l'Ecole, afin que les enfans ne sortent trop tard pour retourner chez eux. L'heure de la fin étant sonnée, le Maistre, tous étant à genoux, fera faire la Priere du soir, & ensuite les fera sortir; le sous-Maistre se trouvera à la porte de la ruë, & les Intendants, pour observer comme au matin.

ARTICLE III.

DE PLUSIEURS CHOSES A OBSERVER durant le temps de l'Ecole.

De ceux qui demandent d'aller aux Necessités communes. §. 1.

IL faut remarquer, que tant que faire se pourra, les enfans doivent avoir un lieu dans l'enclos de la maison du Maistre, où ils puissent aller aux necessitées: car bien souvent, quand ils sont obligés d'aller dehors, outreque cela est indecent, les enfans prennent de-là pretexte de ne-

cessité, pour perdre leur temps. Ces lieux doivent être fermés ; il y doit avoir un petit siege haut de quinze pouces pour s'asséoir : & de peur que les enfans ne montent dessus, & ne tombent dans le trou, il faut mettre une barre, ou un bâton de bois, de travers au milieu : il y doit avoir un pot de terre attaché avec une corde, pour uriner dedans, & le renverser dans le trou ensuite. Il leur faut défendre de se trouver dans les lieux deux ensemble, pour des raisons de grande importance. Celui qui voudra aller aux lieux, doit prendre le bâton, qui est d'un pied de long, destiné à cét usage, qui est comme la marque de la necessité ; lequel montrant au Maistre, sans parler, en le salüant, il lui donnera congé. Aprés il entre dans les lieux, les ferme sur lui ; puis ayant fait ses necessitez, se gardant bien de monter sur le siege, ni gâter les lieux, il bouchera le trou, s'en retournera, & mettra le bâton à sa place ordinaire, qui doit être à la veuë de tous les Ecoliers, afin que ceux qui auront necessité, puissent s'en servir. Il ne faut pas donner congé d'aller aux lieux, à tous ceux qui le demanderont, car il y a beaucoup d'enfans qui ne peuvent durer en place & prennent bien souvent cette occasion pour être hors de l'Ecole : c'est pourquoi le Maistre verra leur necessité, tâchant de s'accommoder à l'infirmité de ceux qu'il reconnoistra être incommodés, & menaçant ceux qui demandent souvent, & qui n'en ont pas besoin : ce qui se reconnoistra, quand ils demandent avec empressement. Si les Ecoliers sont en deux chambres separées, il y aura deux lieux, assignant le propre lieu à chaque chambre.

Des jours ordinaires de Congé. §. 2.

TOutes les Semaines, les Ecoliers doivent avoir Congé, quand il n'y a point de Fête, le Mercredi & le Jeudi : ce jour de Congé est l'aprés-midi toûjours du Jeudi (si ce n'est quand il est Fête le Vendredi ou Samedi, & alors le Congé se donnera le Mercredi aprés-midi.) Outre ce Congé, l'on donne Vacances tous les ans, depuis le dix-sept de Septembre, jusques au jour de S. Remy, pour relâcher un peu les esprits, & même donner un peu de repos aux Maistres. Durant ce temps, ils seront obligés pour ceux qui demeurent à Paris, de venir assister à la grande Messe, seulement les Fêtes & Dimanches, sur les bancs à l'ordinaire ; pour les Vêpres, & le Catechisme, il leur sera libre d'y assister. Cette coûtume se doit garder par tout, tant que faire se pourra ; & on enjoindra à ceux qui iront aux champs, de faire le même aux lieux où ils demeureront durant ce temps.

Du Feu en Hiver. §. 3.

DUrant le temps qu'il fera froid, le Maître aura soin de faire allumer du feu, pour faire chauffer les Ecoliers, plus ou moins, selon la force de la gelée : car quand il gelera bien fort, il faut allumer du Feu dés sept-heures, & le laisser brusler le long du jour, avec des buches des plus grosses ; quand le froid ne sera que mediocre il suffira d'en allumer au comencement de la Leçon du matin. Il donnera la charge du feu à un ou deux des plus grands, & des plus entendus à cét Office. Or afin que cét ordre soit gardé, il est raisonnable que les enfans fournis-

sent du bois durant l'Hiver (s'ils se veulent chauffer) soit qu'ils en apportent tous les jours quelque bâton, ou buche; soit qu'étant trop petits & foibles pour ce faire les Parens moyennés en fassent apporter, accommodez au commencement de l'Hyver, une charge raisonnable pour chaque enfant. Tout le bois sera resserré dans quelque lieu propre pour cela.

De l'ordre pour faire chauffer. §. 4.

AUssi-tôt aprés la Priere, le Maistre fera chauffer ceux qui auront contribué au feu, & même les Pauvres Enfans qui n'auroient pû rien donner, afin d'enseigner les Ecoliers à pratiquer la charité, il ne permettra que personne parle auprés du feu; mais que chacun étudie sa Leçon : chaque bande demeurera un petit quart d'heure, aprés lequel ils se retireront sans bruit à leurs places, & une autre lui succedera par ordre des bancs. Durant le déjeuner, le Maistre fera chauffer les Ecrivains par bandes, chaque bande y demeurant un demi-quart d'heure. Quand l'Hiver sera passé, le Maistre fera resserrer tout ce qui sert au feu: en lieu, d'où ils ne puissent être égarés.

ARTICLE IV.

DE L'*AGENDA* DE L'ECOLE.

AFin que le Maistre puisse agir prudemment, & n'omettre rien de toutes les Pratiques susdites, j'ai pensé à tracer ici une forme d'*Agenda*, ou sera marqué l'Ordinaire tous les ans, tous les six mois, tous les mois, & tous les jours, auquel le Maistre pourra ajoûter ou diminüer,

ſelon les lieux & le temps qu'il jugera à propos. Cet ordre pourra s'écrire dans une grande feüille ou carte, qui ſera attachée contre la muraille, pour y avoir recours facilement, comme à l'ordre de bien diriger l'Ecole; de peur que ſe fiant trop à ſa memoire, il ne manque à quelque Pratique de conſequence.

1. Tous les ans, le maiſtre doit relire ſon Reglement au commencement de l'annéé Scholaſtique, qui eſt à la S. Remi; le bien comprendre, viſiter toutes les Images, papiers, bancs, & faire racommoder ou fournir ce qui manqueroit. Et afin que Dieu donne ſa benediction à l'Ouvrage ſi ſaint, qu'il va recommencer, il fera une petite reveuë des défauts qu'il y auroit commis l'année paſſée, en demandant tres-humblement pardon à Dieu, & trouvant les moyens d'y remedier. Il ſera bon d'aller en forme de Pelerinage à S. Denis en France, ou à montmartre, pour impetrer de Dieu pardon de ſes fautes, graces & lumieres pour mieux faire à l'avenir par l'interceſſion de ce grand Saint, qui a été le maiſtre de la vie Chrétienne en ce Royaume de France, & Dioceſe de Paris. Ce que je dis de S. Denis, pourra étre fait aux autres Dioceſes, à l'égard des Saints Apôtres propres des lieux.

2. Il fera la viſite du nombre de ſes Ecoliers; recevra de ceux qui ſeront preſentés, avec les conditions marquées à la reception des enfans: & recommencera ſon Ecole ſelon l'ordre preſcrit ci deſſus, ſe rendant ponctuel dés le commencement à toutes ces Obſervations.

3 Tous les mois il changera ſes Officiers, ou les continuëra, comme il trouvera à propos: fera une reveuë exacte des profits que chacun auroit fait au Catechiſme, à la Lecture, Ecri-

ture, au Latin &c. Cherchera les moyens de les avancer davantage, & de corriger les défauts qui se rencontreront en un chacun. Il fera reveuë de ses Registres des Retributions : fera faire la Visite aux maisons de tous les Ecoliers par ses Visiteurs, pour sçavoir les déportemens d'un chacun afin d'y apporter l'ordre necessaire.

4. Tous les quinze jours il fera composer les Latins, & avertira les Ecrivains de prendre garde à bien faire pour le renouvellement des Places, qui se fera, comme il a été dit ci-dessus.

5. Tous les huit jours, il fera une reveuë des fautes ordinaires des Ecoliers, en commun, & en particulier, pour en avertir dans le Catechisme, & y apporter le remede necessaire. Il fera ces Catechismes de la Semaine, ordonnez par monsieur le Chantre; Donnera le Congé le Jeudi, ou en un autre jour : assistera au Service divin des Fêtes & Dimanches, en la maniere dite ci-dessus.

6. Tous les jours il fera aller à la messe : aura soin de son Ecole : fera le Petit Catechisme du dernier quart d'heure, & le reste qui est dans le Journal.

INSTRUCTIONS FAMILIERES

COMPRISES EN IV. TRAITEZ, pour enseigner aux Enfans.

1. *L'Orthographe Françoise, sans la connoissance de la Langue Latine.*

2. *Les principales Regles de l'Arithmetique.*

3. *Les Maximes, & les Pratiques fondamentales de la Religion Chrêtienne, que l'on doit inculquer aux Enfans.*

4. *Les Pratiques plus faciles de la Civilité.*

EXTRAITES DE LA IV. PARTIE du Livre de l'Ecole Paroissiale, pour l'usage des Petites Ecoles.



A PARIS,
Chez SIMON LANGRONNE, ruë S. Victor, prés S. Nicolas du Chardonnet, au Soleil Levant.

M. DC. LXXXVII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

Extrait du Privilege du Roy.

LE Roy par ses Lettres de Privilege, données à Paris le 10. jour de Mars 1669. Signées, GUITONNEAU, & seellées du grand sceau, a permis *à Pierre Trichard*, Marchand Libraire à Paris, de faire imprimer, vendre & debiter le Livre intitulé *Instruction Methodique pour l'Ecole Paroissiale, &c.* Faisant défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer ledit Livre, en vendre ni distribuer par le Royaume, Païs & Terres de son obeissance, sans le consentement dudit *Trichard*, sur peine aux contrevenans de cinq cens livres d'amende, dépens, dommages & interests; Comme il est plus amplement porté par l'Original des presentes.

Et ledit Sieur TRICHARD *a cedé son droit de Privilege au Sieur* LANGRONNE *aussi Marchand Libraire, suivant l'accord fait entre eux.*

QUATRIE'ME PARTIE
DE L'ECOLE PAROISSIALE
INSTRUCTIONS FAMILIERES
pour les Enfans.

Comprises en cinq petits Traitez, qui enseignent brièvement & methodiquement,

1. L'Ortographe Françoise, sans la connoissance de la Langue Latine.
2. Les principales Regles de l'Arithmetique.
3. Les Maximes, & les Pratiques fondamentales de la Religion Chrétienne, que l'on doit inculquer aux enfans dans les Catechismes.
4. Les Pratiques plus faciles de la civilité.
5. La Methode d'apprendre aux enfans le plein-chant.

PREMIER TRAITE'.
METHODE FAMILIERE,

pour apprendre l'Ortographe Françoise la plus commune : dressée en faveur des Enfans, & des autres personnes, qui n'ont pas étudié la Langue Latine.

DESSEIN DE CETTE METHODE, & le moien de s'en servir.

L'ON croit trop facilement, qu'il est necessaire d'être sçavant dans la Langue Latine, pour être sçavant dans l'Ortographe Françoise ; & qu'il faut sçavoir bien écrire en Latin, pour sçavoir bien écrire en François. Cette mauvaise maxime est

fort préjudiciable au public, & détourne tous ceux qui n'ont pas étudié, de s'appliquer à l'ortographe, dans la crainte qu'ils ont de n'y pas réüssir. L'on seroit ennuieux, si l'on vouloit examiner les raisons dont on se sert, pour prouver cette fausse opinion, qui n'est reçuë que par ceux qui n'ont pas d'experience dans la science dont on entreprend de parler. Il suffira pour détruire ce principe mal-établi, de donner des regles si familieres, qu'elles puissent être comprises & retenuës par ceux, qui n'ont connoissance que de la Langue Françoise, & même par des enfans. L'experience fait voir, que l'on peut apprendre suffisamment l'Ortographe, en se servant de quelques moiens familiers, particulierement à l'égard des enfans Voici ceux que l'on met en usage le plus souvent.

1. On leur enseigne les regles generales, comme elles sont ici marquées, plûtôt par plusieurs exemples, que par un grand nombre de preceptes.

2. On les accoûtume, comme insensiblement, à remarquer dans leurs livres François, de quelle maniere chaque mot de leur leçon, ou de leur Catechisme est écrit. Ils profitent beaucoup en cela, parce que la memoire domine dans leur âge: ce que l'on reconnoît facilement, en les interrogeant quelquefois, quand ils lisent; ou en les faisant disputer l'un contre l'autre, durant quelque temps prescrit, pour remarquer celui qui aura mieux retenu l'Ortographe des mots plus difficiles des leçons.

3. On leur fait copier, ou on leur dicte quelque discours de temps en temps: On leur corrige ce qu'ils ont écrit; ou ils se corrigent l'un l'autre reciproquement. Mais comme ces deux derniers moiens se pratiquent selon la commodité

& le talent des personnes qui les instruisent ; sans s'arrêter à les expliquer davantage, l'on parlera seulement du premier moien que l'on a proposé, & qui comprend les regles de l'Ortographe. C'est ce que l'on fera le plus parfaitement qu'il sera possible, dans ce Traité, où l'on enseignera:

1. L'Explication de quelque peu de mots, qui viennent de la Langue Latine, dont on est obligé de se servir dans les regles de l'Ortographe: avec les distinctions dont on se sert dans l'écriture.

2. Les Regles plus generales, plus veritables, & moins embarassées d'exceptions, touchant les difficultez qui se rencontrent dans les noms tant au singulier, qu'au pluriel.

3. Les Regles necessaires pour écrire correctement toutes les difficultez generales & particulieres, qui se trouvent dans les verbes, tant reguliers qu'irreguliers.

Toutes ces regles ont été dressées par demandes, & par réponses; non seulement pour les rendre plus familieres, & plus faciles à comprendre, ou à expliquer; mais encore afin que les enfans pussent s'en servir dans les Ecoles, pour disputer les uns contre les autres sur ce sujet, parce qu'ils prennent un plaisir particulier à cette sorte d'exercice.

L'on a crû aussi qu'il étoit plus avantageux aux enfans, de suivre l'Ortographe la plus commune, que d'en choisir une qui ne fut pas approuvée par l'usage ordinaire ; à cause du danger qu'il y auroit de jetter quelque confusion dans leur esprit, si on leur enseignoit dans la pratique, une Ortographe differente de celle qu'ils remarquent dans les livres François les plus correcTs, qu'ils ont continuellement entre les mains. L'on fera voir neanmoins, en quoi consiste toute la nouvelle Ortographe, quand on parlera des accens

Il n'y a qu'un mot à dire sur ce sujet, quoi-que l'on croie, (mais sans fondement) qu'il y ait de grands secrets à sçavoir, pour être expert dans ces nouveautez.

On s'est servi d'un stile fort familier dans toute cette Methode, parce que l'on n'a pas eu dessein de traiter ce sujet dans toute son étenduë, comme ont fait quelques-uns des meilleurs Maîtres de Paris: Et l'on a crû seulement, aprés une experience de plusieurs années, que ces petites regles étoient suffisantes pour instruire les enfans, & les autres personnes qui n'ont pas la connoissance de la Langue Latine.



EXPLICATION FAMILIERE DE QUELQUES MOTS

qui viennent de la Langue Latine, dont on est obligé de se servir dans les regles de l'Ortographe.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'est-ce que l'Ortographe?

C'EST la science d'écrire les mots, par leurs propres lettres.

Combien y a-t-il de lettres?

Il y en a vingt-&-trois, sçavoir cinq voielles, a, e, i, o, u, & dix-huit consonnes, b, c, d, f, g, h, j, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z. Le k, & l'y ne sont pas fort en usage dans la Langue Françoise, si ce n'est dans quelques mots particuliers, comme l'on verra dans la suite.

Combien y a-t-il de mots dérivez de la Langue Latine, dont l'explication soit necessaire?

Il y en a sept, qui sont:

1. Les articles, sçavoir *un*, ou *le*, qui marquent qu'un nom est du masculin genre; & *une* ou *la*, qui font connoître qu'il est du feminin.

2. Les noms.

3. Les verbes.

4. Les parfaits simples, & les parfaits composez.

5. Les subjonctifs.

6. Les participes.

7. Les nombres. Tous ces mots semblent des monstres à ceux qui n'ont pas étudié; mais il n'y a rien si facile que de les concevoir, selon l'explication suivante.

De quel genre sont donc, par exemple, le papier, le Palais, un bâtiment, & les autres noms devant lesquels on met le *ou* un ?

Ils sont du masculin genre; parce que l'on dit *un*, ou *le papier*; *un*, ou *le Palais*; *un*, ou *le bâtiment*. Et au contraire, ces autres noms, *plume*, *fenêtre*, *gourmandise*, & leurs semblables, sont du feminin genre; parce que l'on dit, *une*, ou *la plume*, *une* ou *la fenêtre*; *une ou la gourmandise*. Et ainsi de tous les autres noms que l'on peut s'imaginer.

Comment peut-on distinguer les noms d'avec les verbes?

C'est que devant les noms on peut mettre toûjours quelqu'un des articles dont on vient de parler, sçavoir *un* ou *une*, *le* ou *la*. Mais devant les verbes on met toûjours quelqu'un de ces mots, *je*, *tu*, *il*, *nous*, *vous*, *ils*. C'est pourquoi ces mots, *danseur* & *danseuse*, sont des noms; parce que l'on dit *un danseur*, *la danseuse*, *un papier*, *la plume*, *un bâtiment*, &c. Et au contraire, *danser*, *parler*, *chanter*, &c. sont des verbes; parce que l'on dit, *je danse*, *tu danses*, *il danse*, *nous dansons*, *vous dansez*, *ils dansent*. Et ainsi des autres.

Que faut-il encore remarquer pour les noms?

Il faut sçavoir, que l'on appelle un nom, *adjectif*, quand l'on peut mettre devant lui, *un* ou *une*, *le* ou *la*. Exemple, *un genereux*, *une gene-*

reuse, le diligent, la diligente, le bien-aimé, la bien-aimée.

Donnez-moi un exemple d'un parfait simple?

Je donnai, tu donnas, il donna; nous donnâmes, vous donnâtes, ils donnerent. Voilà un parfait simple; & l'on se sert de cette sorte de temps, pour parler des choses qui ont esté faites depuis long-temps; comme, *je donnai hier l'aumône; tu composas un livre l'année passée; il rencontra son ami il y a un mois.*

Donnez-moi un exemple d'un parfait composé?

J'ai donné, tu as donné, il a donné; nous avons donné, vous avez donné, ils ont donné. Voilà un parfait composé; & l'on se sert de ce temps, pour parler des choses qui ont esté faites depuis peu. Exemple, *j'ai donné aujourd'hui l'aumône; tu as achevé cette année ton livre; il a rencontré son ami à huit heures.* Le premier parfait est appellé, *simple*, parce qu'il y a seulement, *je, tu, il* &c. devant le verbe, *je donnai, tu donnas, il donna,* &c. Mais le second est nommé *parfait composé*; parce qu'il y a *j'ai, tu as, il a,* &c. devant le verbe, *j'ai donné, tu as donné, il a donné,* &c. En un mot, c'est un temps composé, quand l'on met le verbe, *j'ai, tu as, il a; j'avois, tu avois, il avoit; j'estois, tu estois, il estoit,* &c. avec un participe; *j'ai parlé, j'avois parlé, il avoit parlé,* & ainsi du reste.

Comment peut-on connoître un subjonctif?

C'est quand il y a devant un verbe, quelqu'un de ces mots, *quoi-que, encore que, je voudrois que,* & semblables. Exemple, *quoi que je donnasse; encore que tu écrivisses; je voudrois qu'il reçût, qu'il donnât, qu'il écrivit.*

Qu'est-ce qu'un participe?

Ce n'est autre chose qu'un nom adjectif, qui vient d'un verbe. Exemple, *il est donné, elle est*

donnée ; il est puni, elle est punie. Ces participes viennent des verbes, *donner* & *punir*, &c.

Combien y a-t-il de nombres dans les noms, ou dans les verbes ?

Il y en a deux : sçavoir le singulier, quand on ne parle que d'une chose : Exemple, *un livre, du papier, à l'Empereur: je donne, tu donnes, il donne.* Et le pluriel, quand on parle de plusieurs choses : Exemple, *les livres, des papiers, aux Empereurs; nous donnons, vous donnez, ils donnent.*

L'on ne parle point ici des trois sortes de personnes qui sont dans les verbes, à cause que cette distinction est assez difficile à des enfans : mais neanmoins si ceux que l'on instruira sont assez avancez, l'on pourra se servir de l'explication qui en est donnée dans l'avertissement que l'on a mis aprés les verbes irreguliers, à la fin de ce Traité.

DES TREIZE DISTINCTIONS dont on se sert dans l'écriture.

CHAPITRE II.

Que faut-il sçavoir touchant les treize distinctions de l'écriture ?

1. & 2. LA virgule, & le point avec la virgule, qui se mettent toûjours au bas de la ligne, marquent quand il faut faire une petite pause dans la lecture. (, ;)

3. Les deux points marquent une pause un peu plus longue. (:)

4. Le point seul, qui se met toûjours au bas de la ligne, marque une pause encore plus grande.

& le ſens d'une periode, ou d'un diſcours achevé. (.)

5. Le point interrogant fait connoître que l'on interroge : Exemple, *Pourquoi faites-vous cela?* (?)

6. Le point d'admiration témoigne que l'on admire quelque choſe : Exemple, *ô Dieu que les menteurs ſeront tourmentez dans les enfers!* (!)

7. L'Apoſtrophe, (qui eſt ſemblable à la virgule, mais qui ſe met au haut de la ligne) fait voir que l'on retranche une voielle à la fin d'un mot, à cauſe du mot ſuivant, qui commence par une autre voielle : Exemple, *j'aime*, au lieu de *je aime*; *il t'honore*, au lieu de *il te honore*; *l'on dit qu'il partira s'il vent.* (')

8. Les deux points, qui ſe mettent ſur une voielle: Exemple, *une ſtatuë, une loüange reçeuë, une lieuë*, & leurs ſemblables. (¨)

9. La diviſion (que l'on devroit plûtôt appeller *liaiſon*) ſert, ou pour marquer à la fin d'une ligne, que le mot n'eſt pas encore achevé, (ce qui ſe pratique ſeulement dans l'impreſſion) ou pour joindre deux mots en un : Exemple *parlé-je à lui, parlez-vous, ſoixante-neuf, vingt-ſix.* Devant cette liaiſon, l'on ne met jamais de lettre finale, mais toûjours une lettre du milieu: Exemple, *que dites-vous? que fera-t-on?* (-)

10. La parentheſe ſignifie, que quelques mots ſont ſeparez du diſcours ( )

11. L'accent *grave* ſe met ſur la derniere lettre de quelques mots : Exemple, *il eſt là, il eſt deçà, il eſt à Paris, d'où vient-il.* (`)

12. L'accent *aigu* marque ordinairement la prononciation de l' *é maſculin*, comme dans *poſément, réglement, étonnement, la vanité, la verité.* (´)

13. L'accent *circonflexe* rend la prononciation

d'une voielle plus longue, & tient encore ordinairement la place de la lettre, *s*, dans les mots où elle n'est pas prononcée: comme dans *Pâque*, au lieu de *Pasque*; *Evéque*, au lieu de *Evesque*; *vîtement*, au lieu de *vistement*; & dans le subjonctif des verbes, *quoi-qu'il allât*, au lieu de *quoi-qu'il allast*: & ainsi du reste. Il sert encore à marquer, que deux voielles doivent estre prononcées comme une seule; *j'ai reçû*, *j'ai apperçû*, *j'ai vû*, *j'ai prevû*, que l'on prononce comme s'il n'y avoit point d'*e* devant l'*û*. (^)

Que faut-il encore remarquer sur les distinctions de l'Ecriture?

Il faut sçavoir 1. Que l'on doit toûjours se servir des lettres capitales, ou majuscules, au commencement d'un discours, ou d'un vers, & aprés un point. L'on s'en sert encore au commencement des noms d'homme, de femme, de Roiaume, de Province, ou d'autres mots que l'on est obligé de rendre considerables dans le discours. Exemple, *Jesus*, *Marie*, *Joseph*, *Pierre*, *Paul*, *la France*, *l'Espagne*. L'on ne met jamais de point, ni sur l'y, ni sur l'I majuscule. Pour l'accent *agu* que l'on met sur l'E majuscule, il ne doit pas estre placé immediatement sur l'E, mais un peu à côté, comme l'on voit dans cét exemple, LA VANITE'.

2 Que dans la lettre ronde, ces lettres *m* & *n*, doivent avoir une queuë, quand elles se rencontrent à la fin d'un mot. Quand la lettre *r*, se rencontre à la fin d'un mot, ou qu'elle est mise aprés un *e*, c'est toujours une *r ronde*, & jamais une *r brisée*: ce qui est encore observé, quand cette même lettre *r*, est aprés à l'*f*, ou le *t*: Les Maîtres Ecrivains enseignent comme l'on doit former l'*s finale*, & le *r final*, &c.

Ces regles ne regardent que l'écriture ronde ſeulement.

3. Que ces deux lettres *i* & *u*, eſtant conſonnes, doivent eſtre formées d'une façon particuliere, comme il eſt enſeigné dans les traitez d'écriture. La lettre *i*, eſtant conſonne, c'eſt à-dire, eſtant prononcée comme un *g*, doit avoir une petite queuë : Exemple, *le jeu, joüer, le jurement, le parjure*. Pour l'*v* conſonne, elle n'eſt en uſage dans la lettre ronde, qu'au commencement des mots, comme dans *Vanité*, *Verſer*, *Verifier* : mais dans les autres ſortes de lettres, elle doit eſtre écrite par tout où elle eſt prononcée, ſoit au commencement, ou au milieu des mots; comme dans *gouvernement*, *Gouverneur*, *veneration*, *ſelon la plûpart des meilleurs Auteurs*.

En quoi conſiſtent les ſecrets de la meilleure des Ortographes nouvelles ?

En une choſe ſeulement. L'on retranche le plus que l'on peut, des lettres que l'on ne prononce point dans les mots, particulierement des *s*, que l'on rencontre aprés les cinq voielles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u* : & à la place de ces lettres que l'on retranche, on met un accent *aigu*, ou *circonflexe*, ſur la voielle qui eſt devant la lettre que l'on a retranchée. L'on ſe ſert de l'accent *aigu*, quand la voielle doit eſtre prononcée bréve, comme dans *áporter* avec un *p* tout ſeul, au lieu d'*apporter*, avec 2. *pp*; *étônement*, *échantillon*, *étendre* ſans *s*, au lieu d'*eſtonnement*, *eſchantillon*, *eſtendre* avec une *s* aprés l'*e*. Que ſi au contraire la voielle devoit eſtre prononcée plus longue, l'on mettroit ſur cette voielle un accent *circonflexe* ; comme dans ces mots, *nous donnâmes*, *nous parlâmes*, *la Fête de Pâques*, *même*, *blême*, *être*, &c. au lieu de mettre une *s* aprés la voielle *a* ou *e*, comme *la Feſte de Paſques*, *eſtre*, *meſme*, *bleſme*, &c. L'on

se sert encore de l'accent *circonflexe*, au lieu de l's, qui se rencontrent dans les subjonctifs des verbes : Exemple, *quoi-qu'il portât*, *quoi qu'il entendit*, *quoi-qu'il voulût*, plûtôt que d'écrire, *quoi qu'il portast*, *quoi-qu'il entendist*, *quoi-qu'il voulust*, avec une *s*, & ainsi de tout le reste des autres mots.

Il est constant qu'il seroit fort commode, de retrancher ainsi toutes les lettres inutiles, que l'on ne prononce pas dans les mots ; ou même aussi d'écrire comme l'on parle ; & assûrément l'Ortographe Françoise en deviendroit beaucoup plus facile, si elle étoit conforme à la parole. Mais l'on ne croit pas qu'il soit à propos d'enseigner à des enfans ces nouveautez, si ce n'est quand les Maîtres de nôtre Langue auront mis en lumiere un nouveau Dictionnaire, qui soit universellement suivi, & approuvé par l'autorité publique, à cause de l'inconvenient que l'on a marqué ci dessus.

REGLES FAMILIERES pour écrire correctement le singulier, & le pluriel des noms.

CHAPITRE III.

Afin que ces deux mots, *terminer* & *terminaison*, soient faciles à comprendre dans toutes les regles ou questions suivantes ; il faut remarquer que quand on demandera, comment un tel nom, ou un tel verbe est terminé ? c'est comme si l'on demandoit, comment on écrit la derniere syllabe de ce nom, ou du verbe ? Il

faut encore remarquer, que les deux ou trois exemples que l'on donne en chaque question, doivent être tenus comme les regles de tous ceux qui sont de même prononciation, ou de même terminaison.

REGLES GENERALES,
pour la derniere syllabe des noms au singulier, suivant la prononciation des voielles & des consonnes.

ARTICLE I.

Des noms prononcez en A.

1. *Quelle est la derniere lettre dans les noms prononcez en a bref*, comme *un Avocat*, *un combat*, *un certificat*, & leurs semblables?

C'Est un *t final* aprés l'*a*, parce qu'ils sont prononcez en *a* bref, c'est à dire, comme si on les écrivoit avec un *a* tout seul, *Avoca*, *comba*, *certifica*.

2. *Quelle est la derniere lettre dans les noms prononcez en a long* comme *le coutelas*, *le canevas*, *le matelas*, &c?

C'est une *s finale aprés l'a*, parce qu'ils sont prononcez en *a long*; c'est-à-dire, parce que l'on est plus long-temps à prononcer la derniere syllabe, que les autres precedentes.

3. *Tous les autres noms prononcez en a, suivent-ils ces deux regles?*

Il y en a sept qui en sont exceptez, sçavoir, *un drap*, *un hanap* ou *ecuelle*, le *bast d'un mulet*, un

appât, le *dégât*, un *mât de navire*.

DES NOMS PRONONCEZ en E.

1. *Comment termine-t-on les noms prononcez en é, masculin bref*, comme *la verité*, *la charité*, *la pureté* ? &c.

Ils sont écrits avec un *e*, & un accent *aigu* sur l'*é*.

2. *Comment termine-t on les noms prononcez en ée* masculin long, *comme* la *renommée*, la *pensée*, la *fumée* ? &c.

Ils sont écrits avec deux *ée*, & un accent *aigu* sur le premier *e*, parce que cette derniere syllabe est prononcée un peu plus longue que dans les noms precedens, *verité*, *charité*, *pureté*.

3. *Comment termine-t-on les participes prononcez en é*, *comme* il est *donné*, elle est *donnée* ? &c.

Ils sont écrits au masculin (c'est-à-dire, quand il y a ce mot, *il*) par un *é* seulement, avec un accent *aigu* sur l'*e*. Et au feminin, c'est-à-dire, quand il y a ce mot *elle*, ils sont écrits par deux *ée*, avec un accent *aigu* sur le premier *é*, *comme dans* il est *donné*, elle est *donnée*, il est *porté*, elle est *portée*.

4. *Comment termine-t-on la derniere syllabe de ces noms*, un *oranger*, un *Boulanger*, un *Horloger* ? &c.

Elle est terminée en *e*, *r finale*; ce que l'on observe dans tous leurs semblables, qui sont ordinairement des noms d'artisans, ou des noms d'arbres, que l'on prononce en *é*; comme si l'on devoit écrire un *orangé*, un *Boulangé*, un *Horlogé*.

5 *Comment termine-t on aussi les noms d'arbres, d'artisans ou d'Officiers prononcez en i é, comme* un *cerisier*, un *Charpentier*, un *Conseiller* ? &c.

Ils sont terminez encore par *e, r finale*, comme les noms precedens.

6. *Tous les mots prononcez en* i, é, *sont-ils écrits par* é, r finale ?

Il faut excepter de cette regle 1. les mots suivans, *volontiers*, un *pied*, *l'amitié*, *l'inimitié*, *la pieté*, *la moitié*. 2. Les adjectifs prononcez en *i é*, qui viennent des verbes terminez en *ier* : comme il est *associé*, il est *disgracié*, il est *prié*, qui viennent des verbes *associer*, *disgracier*, & *prier*.

DES NOMS PRONONCEZ en I.

1. *Quelle est la derniere lettre des noms feminins prononcez en* i, comme une *maladie*, la *Comedie*, *une Hôtellerie* ? &c.

C'est un *e* que l'on met aprés l'*i*.

2. *Tous les noms feminins prononcez en* i, *sont-ils terminez en* i, e ?

Il faut excepter de cette regle les quatre noms suivans, une *brebis*, une *souris*, la *nuit*, & une *perdrix*.

3. *Quelle est la derniere lettre de ces adjectifs*, il est *parti*, elle est *partie*, il est *affranchi*, elle est *affranchie* ? &c.

Le masculin *il est parti*, est terminé en *i*, parce que le feminin *elle est partie*, est terminé en *i, e*. Et ainsi de tous les autres.

4. *Quelle est la derniere lettre de ces adjectifs*, il est *pris*, elle est *prise*, il est *surpris*, elle est *surprise* ? &c.

Le masculin *il est pris*, est terminé en *i, s finale*, parce que le feminin *elle est prise*, est terminé en *i, s, e*.

5. *Quelle est la derniere lettre de ces adjectifs;* il est *écrit*, elle est *écrite*; il est *petit*, elle est *petite*, &c?

Le masculin *il est écrit*, est terminé en *i*, *t final*; parce que le feminin *elle est écrite*, est terminé en *i*, *t*, *e*.

Ces trois dernieres regles sont de la derniere importance, parce qu'elles servent à écrire correctement tous les temps composez des verbes, comme j'estois *parti*, j'ai *surpris*, j'eusse *écrit*, nous aurions *écrit*. Et ainsi des autres, comme l'on dira en parlant des verbes.

DES NOMS PRONONCEZ en V.

1. *Quelle est la derniere lettre de ces adjectifs*, il est *rompu*, elle est *rompuë*, il est *reçû*, elle est *reçûë*, &c?

Le masculin est terminé en *u*; parce que le feminin est terminé en, *u e*.

2. *Quelle est la derniere lettre de ces adjectifs*, il est *confus*, elle est *confuse*, il est *perclus*, elle est *percluse*, &c?

Le masculin est terminé en *u*, *s finale*; parce que le feminin est terminé en *u*, *s*, *e*.

3. *Comment écrit on les noms feminins prononcez en* uë, *comme* une *statuë*, une *charruë*, & leurs semblables?

Ils sont écrits par *u*, *ë*, avec deux points sur l'ë, il n'y a que ces deux mots, qui soient exceptez, *la vertu*, & de la *glu*, que l'on termine par un *u*, seulement.

DES NOMS PRONONCEZ en EUX.

Comment écrit-on ces adjectifs, le *genereux*, le *furieux*, le *Religieux*, &c?

Ils sont écrits par *e*, *u*, *x*, au masculin genre. Il y en a aussi quelques-uns prononcez vulgairement & communément en *eux*, quoi-qu'ils soient terminez en *e*, *u*, *r*, à cause qu'ils viennent de quelque verbe pour l'ordinaire, comme le *menteur*, le *Porteur*, l'*Appareilleur*, &c. qui viennent des verbes *mentir*, *porter*, *appareiller*, &c.

Leur feminin est terminé en *euse*, comme le *genereux*, la *genereuse*, le *menteur*, la *menteuse*, le *porteur*, la *porteuse*, & ainsi de tous les autres. Les noms d'Artisans pour la plûpart sont aussi écrits de cette maniere, comme un *Faucheur*, une *Faucheuse*; un *Rotisseur*, une *Rotisseuse*, &c.

DES NOMS PRONONCEZ en B.

Comment écrit-on ces mots, une *syllabe*, un *Scribe*, une *robe*?

Ils sont toûjours terminez en *b*, *e*, & si on les écrivoit sans *e*, comme *syllab*, *scrib*, *rob*, &c. ce seroit une tres lourde faute.

DES DIFFICULTEZ QUI regardent le C.

1. *Comment doit-on écrire la prononciation du c dans ces mots*, il *effaça*, un *François*, une *leçon*, &c?

Il faut mettre une petite *s*, ou apostrophe sous le *c*, afin qu'il soit prononcé comme une *s*, &

non pas comme un *q*, ce que l'on doit toûjours obſerver dans tous les mots, où le *c* eſt prononcé comme une *s* devant l'*a*, ou devant l'*o* ſeulement.

2. *Comment écrit-on la prononciation du* c *dans ces mots ; j'expliquai*, tu *expliquas*, il *expliqua*, *& explication ?* &c.

Elle eſt écrite par un *q*, & un *u*, dans les verbes, comme dans *j'expliquai*, tu *expliquas*, &c. Mais dans les noms, elle eſt écrite par *c*, *a*, comme dans une *explication*, une *vacation*, & ainſi de tous les autres.

DES NOMS PRONONCEZ en D.

Comment écrit-on les noms prononcez en de, comme une *grenade*, un *homicide ?* &c.

Il faut toûjours mettre un *e* aprés le *d*, comme dans une *ambaſſade*, un *remede*, un *guide*, & les autres de même prononciation.

DES DIFFICULTEZ QUI regardent le G.

1 *Comment écrit-on la prononciation du* g *dans ces mots*, un *gemiſſement*, du *gibier*, un *general*, &c.

Elle eſt écrite par *g*, *e*, ou par *g*, *i*, quand elle ſe rencontre au commencement des mots, dans les ſyllabes prononcez en *g e*, ou en *g*, *i*.

2. *Comment la prononciation du* g *eſt-elle écrite dans ces mots je*, ou *moi*, *jetter*, *jeûner*, *la jeuneſſe*, & leurs composez ?

Elle eſt écrite par un *j à queüe*, que l'on appelle un *j conſonne* ; parce qu'ils ſont exceptez de la regle precedente.

3. *Comment écrit-on la prononciation du* g *dans les syllabes prononcées en* ja, *ou en* ju, *comme dans un* javelot, *une* jambe, *un* Juge? &c.

Ces deux syllabes, *ja* & *ju*, sont toûjours écrites par *j consonne*, quand elles se rencontrent au commencement des mots, particulierement dans les noms : mais au contraire, elles sont écrites par un g, quand elles se rencontrent dans les verbes, comme dans je *gageai*, tu *gageas*, il *gagea*, nous *gageâmes*, vous *gageâtes*, ils *gagerent*, &c. Elles s'écrivent encore avec un g, quand elles se rencontrent dans les noms qui sont formez de ces verbes prononcez en *ger*, comme *gager*, &c. Exemple, la *vengeance*, *une gageûre*, & les autres.

4. *Comment termine-t-on les mots prononcez en* g, e, *comme un* personnage, *un* College, *il se* venge? &c.

Ils sont toûjours écrits par g, *e*, & jamais par *j consonne*.

5. *Comment termine-t-on les mots prononcez en* gue, *comme une* bague, *une* harangue? &c.

Ils sont écrits par g, *u*, *e*.

DES NOMS PRONONCEZ en L.

1. *Quelle est la derniere lettre de tous les noms feminins prononcez en* l, *comme une* bale, *une* citadelle, *& les autres?*

C'est toûjours un *e* aprés l'*l* : Exemple, une *male*, une *nacelle*, la *Vigile*, une *Ecole*, une *cedule*, une *toile*, &c.

2. *Quelle est encore la derniere lettre des noms feminins prononcez, comme une* bataille, *la* corbeille, *la* famille, *une* feuille, *& une* quenouille.

C'est aussi un *e*, parce qu'ils sont du feminin, mais l'on met un *i*, & deux *ll* devant l'*e*, dans

les noms de cette prononciation.

3. *Quelle est la derniere lettre des noms masculins prononcez en* l, comme un *gouvernail*, le *sommeil*, un *cercueil*, & *du fenoüil ?*

C'est une *l* toute seule, parce qu'ils sont du masculin genre.

4. *Dans quels adjectifs doit-on mettre une* l *seulement devant l'e ?*

Comme cette difficulté est tres-considerable, il faut bien remarquer les exemples suivans, parce qu'ils serviront d'autant de regles pour tous leurs semblables, tant au masculin qu'au feminin genre.

Le *general*, la *generale*.

Il est *civil*, elle est *civile*.

Il est *seul*, elle est *seule*.

Et les autres de semblable terminaison.

En voici d'autres qui s'écrivent d'une même façon, tant au masculin, qu'au feminin, sçavoir: *Il est* ou *elle est habile ; facile, difficile ; immobile, debile, imbecile, docile, agile, fragile, sterile, utile, inutile, fidele*, & *infidele*.

5. *Dans quels noms doit-on mettre deux* ll *devant l'e ?*

Les exemples suivans serviront de regles pour tous leurs semblables, tant au masculin, qu'au feminin.

Il est *cruel*, elle est *cruelle*.

Il est *fol*, elle est *folle*.

Il est *mol*, elle est *molle*.

Nul homme, *nulle* femme.

Tous les autres noms feminins prononcez en *elle*, sont toûjours écrits par deux *ll* devant l'*e*, comme une *chandelle*, une *échelle*, une *establelle*, &c. Excepté *fidele* & *infidele*, qui s'écrivent ainsi avec une *l* devant l'*e*, tant au masculin, qu'au feminin genre.

Des difficultez qui regardent ces deux lettres, M *&* N.

1. *Comment la prononciation* an, *est-elle écrite dans* constance, *& dans* prudence, *&c?*

Dans ce mot *constance*, elle est écrite par *an*; parce qu'il vient du mot *constant*, qui est aussi écrit par *a*, *n*; & dans cét autre mot *prudence*, cette même prononciation est écrite par *en* parce qu'il vient du mot *prudent*, qui est écrit par *e*, *n*; & ainsi de tous les autres noms prononcez en *ance*.

2. *Comment termine-t-on les participes prononcez en* an, *comme* un *lisant*, une *lisante*, un *amant*, une *amante*, &c?

Ils sont toûjours écrits par *a*, *n*, *t*, parce qu'ils viennent de quelque verbe, *comme lisant* vient du verbe *lire*, & *amant* vient du verbe *aimer*.

3. *Comment écrit-on ces mots*, en *donnant*, en *mangeant*, en *attendant*, en *blasphémant*, en *nommant*, &c?

Ils sont aussi écrits par *a*, *n*, *t*, parce qu'ils viennent toûjours de quelque verbe, comme *en donnant*, vient du verbe *donner*; en *mangeant*, vient de *manger*, &c.

4. *Comment écrit-on ces quatre mots*, *excellent*, *astringent*, *negligent*, *precedent*, *& quelques autres?*

Ils sont toûjours écrits par *e*, *n*, *t*, quoi-qu'ils viennent des verbes *exceller*, *astraindre*, *negliger*, *preceder*, & ainsi des autres. Neanmoins ils seroient terminez par *a*, *n*, *t*, si l'on mettoit devant eux ce mot *en*, comme *en excellant*, *en negligeant*, *en precedant*.

5. *Comment termine-t-on les mots prononcez en* ment, *comme un gouvernement, genereusement, prudemment ?* &c.

Ils sont tous écrit par *m,e,n,t final* ; excepté *un diamant*, & une *pierre d'aiman*.

6. *Comment doit-on écrire les adjectifs prononcez en* n ?

Les exemples suivans serviront de regles sur ce sujet, pour tous leurs semblables, tant au masculin, qu'au feminin genre.

Le *Courtisan*, la *Courtisane*.

Le *Souverain*, la *Souveraine*.

Le *libertin*, la *libertine*.

Un *importun*, une *importune*.

Un *Chrêtien*, une *Chrêtienne*.

Un *Baron*, une *Baronne*.

L'on remarquera qu'il n'y a que ces deux dernieres, avec leurs semblables, une *Chrêtienne*, & une *Baronne*, qui aient deux *n n*, à leur feminin genre.

7. *Comment termine-t-on les mots prononcez en* m, *ou en* n, comme *une Dame, de la basane, la migraine ?* &c.

Ils sont écrits par *m, e*, ou par *n, e*, mettant un *e*, aprés l'*m*, ou l'*n*.

DES NOMS PRONONCEZ en P.

Quelle est la derniere lettre de ces noms, le Pape, un *principe*, une *enveloppe*, *& des autres qui sont prononcez en* p ?

C'est toûjours un *e* que l'on met aprés le *p*, excepté ce seul mot, *un Cap*, qui signifie une terre qui avance dans la mer.

DES NOMS PRONONCEZ en R.

1. *Quelle est la derniere lettre des noms feminins prononcez en r*, comme une *mare*, *l'ire*, ou la *colere*, la *dorure*, la *memoire*? &c.

C'est un *e* que l'on ajoûte aprés l'*r*, parce qu'ils sont du feminin genre.

2. *Quelle est la derniere lettre des noms prononcez en r, comme le* Seculier, *un* Superieur? &c.

Quand ils sont au masculin genre, c'est une *r finale*; & quand ils sont au feminin, l'on ajoûte un *e* aprés l'*r*.

Un *Seculier*, une *Seculiere*.

Un *lieu obscur*, une *maison obscure*.

Le *Superieur*, la *Superieure*.

DES NOMS PRONONCEZ en T.

Quelle est la derniere lettre des noms prononcez en t, *comme* de *l'écarlate*, une *visite*, le *merite*? &c.

C'est un *e* que l'on met aprés le *t*.

Le *parfait*, la *parfaite*.

Le *diligent*, la *diligente*.

Le *délicat*, la *délicate*.

Le *discret*, la *discrete*.

L'on met quelquefois deux *tt*, devant l'*e*, aux noms qui sont du feminin genre, comme une *boulette*, une *trompette*, &c. & encore quelques autres, comme une *flotte*, *une botte*, &c.

DES NOMS PRONONCEZ en X.

Quelle est la derniere lettre des noms prononcez en x, comme une taxe, *le* luxe, *le* sexe, &c?

C'est un *e* que l'on met aprés l'*x*. Voilà les regles plus asurées que l'on peut donner sur la derniere syllabe des noms au singulier. Il y en a peu; mais il a semblé qu'il seroit inutile d'en augmenter le nombre, pour les raisons que l'on a expliquées au commencement de ce Traité.

REGLES GENERALES pour la derniere syllabe des noms au pluriel.

ARTICLE II.

1. *Quelle est la derniere lettre de toutes sortes de noms, quand ils sont au pluriel?*

C'est toûjours une *s finale*. Et l'on connoît qu'ils sont au pluriel, quand il y a l'un de ces mots devant le nom, *les, des* ou *aux*, comme l'on a dit ci-devant. Exemple, *le Maitre, les Maitres, un Empereur, des Empereurs, le chassis, les chassis, du coutelas, aux coutelas*; & ainsi de tous les autres noms, qui sont terminez par une voielle, ou par une consonne. Les regles suivantes serviront d'exceptions.

2. *Quels noms écrit-on toûjours d'une même façon tant au singulier, qu'au pluriel?*

Ceux qui sont terminez en *s finale*, ou en *x* à leur singulier, comme *le coutelas, les coutelas, le procés, les procés, le logis, les logis, le Crucifix, les Crucifix, le genereux, les genereux*, &c.

3. *Comment*

3. *Comment écrit-on le Pluriel de ces Noms*, la Verité, les Veritez, il est enseigné, ils sont enseignez ? &c.

L'on met un *z* aprés l'*e*, en ostant l'accent aigu qui est sur l'*é*; ce que l'on observe pour tous ceux qui sont ainsi terminez en *é*, masculin.

4. *Quelle est la derniere Lettre dans le Pluriel de ces Noms*, le manteau, les manteaux, un cheveu, des cheveux, le caillou, les cailloux ? &c.

C'est toûjours un, *x*, ce que l'on fait dans tous les Noms terminez en, *eau*, en *eu*, & en *ou*.

L'on écrit aussi par *o*, *u*, *x*, le Pluriel de ces deux Noms, *le genoüil*, *les genoux*, *un verroüil*, *des verroux*.

5. *Comment écrit-on le Pluriel des Noms terminez en*, *al*, ou en *ail*, *comme* le Cardinal, les Cardinaux, le travail, les travaux ? &c.

Il est terminé par, *a*, *u*, *x*. Il y a neanmoins quelques Noms qui sont exceptez de cette Regle, que l'on apprendra par l'usage & par la lecture. Comme, le *bal*, *les bals*; un *Serail*, des *Serails*; un *portail*, des *portails*; un *camail*, des *camails*; un *évantail*, des *évantails*; un *combat naval*, des *combats navals*, &c.

6. *Comment écrit-on le Pluriel des Noms terminez en*, *a*, *n*, *t*, *ou en*, *e*, *n*, *t*, *comme*, le sçavant, les sçavans, le mandement, les mandemens ? &c.

L'on change seulement en *s finale*, le, *t*, qui est à la fin du mot.

7. *Comment écrit-on le Pluriel des noms terminez en*, y, *comme*, le Roy, les Rois, le Lundy, les Lundis ? &c.

L'on change l'*y*, en, *i*, & l'on ajoûte une *s finale*, aprés l'*i*.

REGLES FAMILIERES pour écrire correctement toutes les difficultez qui se rencontrent dans les Verbes Reguliers.

CHAPITRE IV.

COmme les difficultez qui regardent les Verbes sont tres-considerables, & en grand nombre; il a semblé qu'il estoit necessaire d'en traiter en general, & en particulier.

REGLES GENERALES pour les difficultez des Verbes Reguliers.

ARTICLE I.

L'On suivra pour les Verbes la même methode, que l'on a gardée cy-devant pour parler des Noms. L'on traitera des difficultez generales, par rapport à ces quatre prononciations, *er*, *ir*, *orre*, & *oir*. Pour les difficultez particulieres, on les rapportera à la prononciation de chacune des voyelles & des consonnes. Les exemples que l'on donnera, tiendront lieu de plusieurs Regles que l'on auroit pû dresser pour tous ceux d'une même terminaison.

Ces quatre prononciations, *er*, *ir*, *orre*, & *oir*, se rencontrent dans ce que l'on appelle l'*Infinitif* des Verbes, c'est à dire, dans leur commencement ou racine, comme, *donner*, *punir*, *éclorre*, & *recevoir*, &c.

E R.

1. *Comment termine-t-on la derniere syllabe des Verbes prononcez en* er, *comme*, donner, porter, parler ? &c.

Elle est toûjours écrite par *e*, *r finale*.

2. *Comment termine-t-on ces Verbes*, ils donnerent, ils porterent, ils parlerent ? &c.

L'on met *e*, *n*, *t*, *final*, aprés l'*r*, parce qu'il y a ce mot, *ils*, devant le Verbe.

3. *Comment termine-t-on ces cinq Verbes*, faire, plaire, braire, se taire, *&* traire ?

Ils sont terminez par *a*, *i*, *r*, *e*, à cause qu'ils sont exceptez de la Regle generale que l'on vient de donner, avec tous leurs composez.

I R.

1. *Comment termine-t-on les Verbes prononcez en* ir, *comme*, cüeillir, abolir, punir, &c ?

Ils sont écrits par *i*, *r finale*.

2. *Comment termine-t-on ces Verbes*, ils cüeillirent, ils abolirent, ils punirent ? &c.

L'on met *e*, *n*, *t*, *final* aprés l'*r*, parce qu'il y a ce mot *ils*, devant le Verbe.

3. *Combien y a-t-il de Verbes prononcez en* ir, *qui se terminent par* i, r, e ?

Il y en a quatorze, qui sont, *dire*, *écrire*, *instruire*, *lire*, *suffire*, *confire*, *élire*, *frire*, *cuire*, *duire*, *rire*, *détruire*, *luire*, & *nuire*, avec tous leurs Composez.

O R.

Comment termine-t-on les Verbes prononcez en orre?

Ils sont écrits avec *un o*, *deux rr*, *&* *un e*, qui sont les quatre suivans, *clorre*, *enclorre*, *éclorre*, & *forclorre*.

OIR.

Comment termine-t-on les Verbes prononcez en oir, *comme*, recevoir, devoir, vouloir? &c.

Ils sont écrits par *o*, *i*, *r finale.* Il y en a trois seulement, qui sont écrits par *o*, *i*, *r*, *e*, *boire*, *croire*, & *accroire*.

Peut-on donner quelques Regles familieres, pour sçavoir s'il faut dire, par Exemple, je donnay, *ou* je donnis; il donna, *ou* il donnit; il écrivit, *ou* il écriva; il partit, *ou* il parta, & semblables?

Encore que plusieurs manquent continuellement dans le discours & dans l'écriture sur ce sujet, il est neanmoins facile de se corriger de toutes ces fautes, sans avoir connoissance de la Langue Latine, pourveu que l'on se ressouvienne de l'explication familiere qui a esté donnée dés le commencement de ce Traité touchant le Parfait-simple, & le Subjonctif des Verbes; & que l'on retienne exactement les Exemples suivans, qui serviront d'autant de Regles pour tous les autres Verbes qui sont de même terminaison. Voici donc en peu de mots ce qu'il faut sçavoir pour toutes les difficultez, qui font de la peine à tant tout de monde.

1. *Quand le Verbe est terminé en* er, *à son Infinitif, c'est à dire, à son commencement, comme* donner, porter, parler, &c. *quelle lettre y a-t-il au Parfait-simple, & au Subjonctif, est-ce un* a, *ou un* i?

C'est toûjours un *a*; Exemple.

Je donnay, tu donnas, il donna:
Nous donnâmes, vous donnâtes, ils donnerent.

Et au Subjonctif?

Quoy-que je donnasse, que tu donnasses, qu'il donnast: quoy-que nous donnassions, que vous donnassiez, qu'ils donnassent.

2. *Quand le Verbe est terminé en* ir, *ou en* re, *comme* partir, *&* punir, &c. *ou* écrire, *&* instruire, &c. *quelle Lettre y a-t-il au Parfait-simple, & au Subjonctif?*

C'est toûjours un *i*; Exemple.

Ie partis,
Tu partis,
Il partit:
Nous partîmes,
Vous partîtes,
Ils partirent.

Et au Subjonctif?

Quoy-que je partisse,
Quoy-que tu partisses,
Quoy-qu'il partist:
Quoy-que nous partissions,
Quoy-que vous partissiez,
Quoy-qu'ils partissent, &c.

Un Exemple pour les Verbes en *re*, comme *écrire*? &c.

I'écrivis,
Tu écrivis,
Il écrivit:
Nous écrivîmes,
Vous écrivîtes,
Ils écrivirent.

Et au Subjonctif?

Quoy que j'écrivisse,
Quoy-que tu écrivisses,
Quoy-qu'il écrivist:
Quoy-que nous écrivissions,
Quoy-que vous écrivissiez,
Quoy-qu'ils écrivissent, &c.

3. *Quand le Verbe est terminé en oir, comme vouloir, & recevoir, &c. quelle Letre y a-t-il au Parfait-simple, & au Subjonctif?*

C'est toûjours un *u*; Exemple,

Je voulus,
Tu voulus,
Il voulut:
Nous voulûmes,
Vous voulûtes,
Ils voulurent.

Et au Subjonctif?

Quoy-que je voulusse,
Quoy-que tu voulusses,
Quoy qu'il voulût:
Quoy-que nous voulussions,
Quoy que vous voulussiez,
Quoy-qu'ils voulussent, &c.
Je receûs, tu receûs, il receût, &c.

De même aussi, *quoy que je receûsse, &c.*

Ces trois Regles sont tres-considerables, & s'étendent sur un grand nombre de Verbes: c'est pourquoy il faudra les relire souvent, & s'exercer en leur pratique.

Il faut donc remarquer sur ces Exemples precedens:

1. Que l'on doit dire, *je donnay, tu donnas, il donna,* &c. & non pas *je donnis, tu donnis, il donnit*; parce que l'on dit *donner*, & non pas *donnir*, à l'Infinitif, c'est à dire, au commencement du Verbe.

2. Qu'au contraire il faut dire *je partis, tu partis, il partit,* &c. & non pas *je partay, tu partas, il parta*; parce que l'on dit *partir*, & non pas *parter*. Qu'il faut dire aussi, *j'écrivis, tu écrivis, il écrivit*; & non pas *j'écrivay, tu écrivas, il écriva*, &c. parce que l'on dit, *écrire*, & non pas *écriver*; & ainsi de tout le reste.

3. Que dans ces mots, *quoy-qu'il donnast pour-*

qu'il partist, quoy qu'il écrivist, quoy-qu'il voulust, & tous leurs semblables, il faut toûjours mettre une *s*, deuant le *t final*; parce que le Verbe est au Subjonctif. Que si l'on veut retrancher cette *s* qui est devant le *t*, il faut se servir de l'accent circonflexe en cette maniere, *quoy-qu'il donnât, quoy-qu'il partît, quoy-qu'il écrivît, quoy-qu'il voulût,* &c.

Est-il necessaire de sçavoir les difficultez des deux Verbes que l'on appelle Auxiliaires, avoir, & estre?

Ouy, parce qu'ils sont fort en usage dans le discours. On les appelle *Auxiliaires*, à cause qu'ils aident aux autres Verbes, pour estre conjuguez.

1. *Comment doit-on écrire les difficultez du Verbe*

AVOIR?

Ayant, ayant eû.
I'ay, tu as, il a:
Nous avons, vous avez, ils ont.
I'avois, tu avois, il avoit:
Nous avions, vous aviez, ils avoient.

I'eûs, tu eûs, il eût:
Nous eûmes, vous eûtes, ils eûrent.
I'ay eû, tu as eû, il a eû,
Nous avons eû, vous avez eû, ils ont eû.
I'auray, tu auras, il aura:
Nous aurons, vous aurez, ils auront.

Quoy-que j'aye,
Quoy-que tu ayes,
Quoy-qu'il ait:
Quoy-que nous ayons;
Quoy-que vous ayez,
Quoy-qu'ils ayent.

Quoy que j'eûsse,
Quoy que tu eûsses,
Quoy qu'il eûst :
Quoy que nous eûssions,
Quoy que vous eûssiez,
Quoy qu'ils eûssent.

J'aurois, tu aurois, il auroit :
Nous aurions, vous auriez, ils auroient.

Comment doit-on écrire les difficultez du Verbe

ESTRE?

Estant, ayant esté.

Ie suis, tu es, il est :
Nous sommes, vous estes, ils sont.

I'estois, tu estois, il estoit :
Nous estions, vous estiez, ils estoient.

Ie fus, tu fus, il fut :
Nous fûmes, vous fûtes, ils furent.

Ie seray, tu seras, il sera ;
Nous serons, vous serez, ils seront.

Quoy-que je sois,
Quoy-que tu sois,
Quoy qu'il soit :
Quoy-que nous soions,
Quoy-que vous soiez,
Quoy-qu'ils soient.

Quoy-que je fusse,
Quoy que tu fusses,
Quoy qu'il fust,
Quoy que nous fussions,

Quoy-que vous fussiez,
Quoy qu'ils fussent.

Je serois, tu serois, il seroit :
Nous serions, vous seriez, ils seroient.

REGLES PARTICULIERES pour les difficultez des Verbes Reguliers.

ARTICLE II.

DES VERBES PRONONCEZ en A.

1. *Quelle est la derniere Lettre de ces Verbes,* tu donnas, tu écriras, &c.

C'Est une *s finale aprés l'a*, parce qu'il y a ce mot, *tu*, devant le Verbe.

2. *Quelle est la derniere Lettre de ces Verbes*, il donna, il écrira ? &c.

C'est un *a tout seul*, parce que l'on met *il*, devant le Verbe.

Sur cét Exemple il faut remarquer, que plusieurs font une tres-lourde faute, quand ils ajoûtent un *t*, à la fin de ces Verbes, en écrivant & prononçant, *il donnat*, *il ecrivat*, *il ferat*, comme si l'on disoit, *il donnate*, *il écrivate*, *il ferate*, &c. Il est bien veritable, que quelquefois l'on y met un *t*, aprés l'*a*, comme dans, *donna-t-il ? écrira-t-elle ? fera t on ?* & semblables ; mais jamais dans d'autres rencontres.

DES VERBES PRONONCEZ en E',

Que l'on *appelle* Masculin.

1. *Comment termine-t-on ces Verbes*, je donnay, je donneray, je liray, *& leurs semblables ?*

Ils sont terminez en *a*, *y*, parce qu'il y a ce mot, *je*, devant le Verbe.

2. *Comment termine-t-on ceux-cy*, j'ay donné, tu as donné, il a donné, il aura donné ? &c.

Ils sont terminez en *é*, tout simple, avec un accent aigu sur l'*é*, parce qu'il a ces mots *j'ay*, *tu as*, *il a*, &c. devant le Verbe.

Il faut remarquer dans cette occasion, au sujet de ces deux mots, *je donnay*, &c. & *j'ay donné*, &c. la difference qu'il y a entre le Parfait-simple, que l'on écrit par *a*, *y*, & le Parfait composé, qui est terminé en *é*, avec un accent aigu sur l'*é*, comme l'on a déja fait voir cy-devant, en expliquant les mots difficiles, au commencement de ce Traité.

3. *Comment termine-t-on ces Verbes*, vous donnez, vous donniez, vous donnerez ? &c.

Ils sont terminez par *e*, *z*, parce qu'il y a *vous* devant le Verbe.

DES VERBES PRONONCEZ en AIS, ou E'S.

1. *Comment termine-t-on ces Verbes*, je donnois, je donnerois, tu écrivois, tu écrirois, *& leurs semblables ?*

Ils sont terminez par *o*, *i*, *s finale*, parce qu'il y a, *je*, ou *tu*, devant le Verbe, *je connois*, *tu connois*, *je parois*, *tu parois*, *il connoist*, *il paroist*.

1. *Comment termine t-on ces Verbes*, ils donnoient, ils donneroient, ils écrivoient, ils écriroient ? &c.

Ils sont terminez par *o*, *i*, *e*, *n*, *t*, *final*; parce que ce mot, *ils*, est mis devant le Verbe.

DES VERBES PRONONCEZ en AI, ou ET.

Comment termine-t-on ces Verbes, il donnoit, il donneroit, il écriroit, *& leurs semblables ?*

Ils sont terminez en *o*, *i*, *t final*, parce que l'on met, *il*, devant le Verbe.

DES VERBES PRONONCEZ en E,

Que l'on appelle Feminin.

1. *Comment termine-t-on ces Verbes*, je donne, je parle, quoy-que je parlasse, il donne, il parle, *& leurs semblables ?*

Ils sont terminez en *e*, tout simple sans accent, parce qu'il y a *je*, ou *il*, devant le Verbe.

2. *Comment termine-t-on ces Verbes*, tu donnes, tu parles, quoy que tu parlasses, quoy-que tu écrivisses, &c ?

L'on ajoûte une *s finale* aprés l'*e*, parce qu'il y a, *tu*, devant le Verbe.

3 *Comment termine-t-on ces Verbes*, ils donnent, ils parlent ; quoy-qu'ils parlassent, quoy-qu'ils écrivissent, &c ?

L'on met une *n*, & un *t final* aprés l'*e*, parce que ce mot, *ils*, se rencontre devant le Verbe.

DES VERBES PRONONCEZ en I.

1. *Comment termine-t-on ces Verbes*, je punis, tu punis, je surpris, tu surpris, *& leurs semblables?*

Ils sont terminez par *i*, *s finale*; parce qu'il y a l'un de ces deux mots devant le Verbe, *je*, ou *tu*, comme *j'écris, tu écris, j'écrivis, tu écrivis*, &c?

2. *Quelle est la derniere Lettre de ces Verbes*, il punit, il écrit, il écrivit, il surprit, &c?

C'est un *t final* aprés l'*i*. parce que ce mot, *il*, se rencontre devant le Verbe.

3. *Pourquoy ces trois sortes de mots, & leurs semblables sont-ils terminez differemment,*

J'ay, tu as, il a puni, &c.
J'ay, tu as, il a surpris, &c.
J'ay, tu as, il a écrit, &c?

En voici la raison, qui est bien facile à concevoir: ce mot *puni* est terminé en *i tout seul*, parce que son Feminin est terminé en *i*, *e*, il est *puni*, elle est *punie*.

Surpris, est terminé en *i*, *s finale*, parce que son Feminin est terminé en *ise*, il est *surpris*, elle est *surprise*.

Ecrit, est terminé par *i*, *t*, *final*; parce que son Feminin est terminé en *ite*: il est écrit, elle est *écrite*.

Tous les Temps qui sont composez de ces Adjectifs, & de leurs semblables, suivent la même Regle, qui doit estre bien considerée, parce qu'elle est d'une grande étenduë.

DES VERBES PRONONCEZ en V.

1. *Quelle est la derniere Lettre de ces Verbes*, je voulus, tu voulus, je connus, tu connus, j'apperceûs, tu apperceûs, &c?

C'est une *s finale aprés l'u*; parce qu'il y a devant le Verbe l'un de ces deux mots, *je*, ou *tu*; c'est ce que l'on appelle un *Parfait-simple*.

2. *Quelle est la derniere Lettre de ces Verbes*, il voulut, il connut, il apperceût, &c?

C'est un *t final aprés l'u*; parce que l'on met, *il*, devant le Verbe.

2. *Quelle est la derniere Lettre de ces Verbes*, j'ay voulu, tu as voulu, j'aurois connu, j'aurois apperceû, *ou semblables*?

C'est un *u seulement*, parce que l'on met devant le Verbe quelqu'un de ces mots, *j'ay*, *tu as*, *il a*, *je suis*, *tu es*, *il a voulu*, *receû*, *connu*, &c. C'est ce que l'on appelle un *Parfait-composé*.

DES VERBES PRONONCEZ en OI.

1. *Comment termine-t-on ces Verbes*, je dois, tu dois, je reçois, tu reçois, &c?

Ils sont terminez par *o*, *i*, *s*, parce qu'il y a devant le Verbe, *je*, ou *tu*.

2. *Comment termine-t-on ces Verbes*, il doit, il reçoit, il apperçoit, &c?

Ils sont terminez en *o*, *i*, *t final*; parce qu'il y a, *il*, devant le Veibe.

DES VERBES PRONONCEZ en ON.

1. *Quelle est la derniere Lettre de ces Verbes*, nous donnons, nous écrivons, &c?

C'est une *s, finale*; parce qu'il y a *nous*, devant le Verbe.

2. *Quelle est la derniere Lettre de ces Verbes*, ils donneront, ils écriront, &c?

C'est un *t final*; parce que l'on met, *ils*, devant le Verbe.

DES DIFFICULTEZ QUI se rencontrent dans les Verbes Irreguliers.

CHAPITRE V.

COmme il ne suffiroit pas d'avoir donné seulement des Regles pour l'Orthographe des Verbes Reguliers; l'on a cru qu'il estoit necessaire d'ajoûter aussi des Regles pour les difficultez des Verbes Irreguliers, que l'on a toûjours plus de peine à écrire correctement que les autres. Tous les Exemples suivans serviront d'autant de Regles pous tous ceux de la même terminaison.

1. *Donnez-moy quelque Verbe Irregulier terminé en* ER?

Il n'y a que ce Verbe, *aller*, que l'on doit écrire ainsi.

Je vas, tu vas, il va, nous allons: vous allez, ils vont. J'iray, tu iras, &c.

Je suis allé, tu es allé, il est allé, nous sommes allez, &c.

Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille : que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent.

2. *Enseignez moy quelques exemples des Verbes terminez en* IR?

Comment écrit-on le Verbe, *dormir?*

Ie dors, tu dors, il dort, nous dormons, &c.

Ie dormis, tu dormis, il dormit.

I'ay, tu as, il a dormi. Ie *dormiray.*

Courir?

Ie cours, tu cours, il court : nous courons, vous courez, ils courent.

Ie courus, tu courus : il courut, nous courumes, vous courutes, ils coururent.

I'ay, tu as, il a couru.

Ie courray, tu courras, il courra, nous courrons, vous courrez, ils courront. Il ne faut pas écrire, *je coureray.*

Partir?

Ie parts, tu parts, il part : nous partons, vous partez, ils partent. Ie partis, je suis parti. Ie partiray.

Mourir?

Ie meurs, tu meurs, il meurt : nous mourons, vous mourez, ils meurent.

Ie mourus, tu mourus, il mourut. Ie suis, tu es, il est mort, nous sommes morts. Ie mourray.

Que je meure.

Fuir?

Ie fuis, tu fuis, il fuit : nous fuyons, vous fuyez, ils fuyent. Ie fuiray.

Se repentir?

Ie me repents, tu te repents, il se repent : nous nous repentons.

Ie me repentis. Ie me suis repenti. Ie me repentiray.

Haïr?

Ie hais, tu hais, il hait, nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent.

I'ay haï.

Faillir ?

Ie faille, nous faillons. Ie failliray.

I'ay failli.

Aquerir ?

I'aquiers, tu aquiers, il aquiert, nous aquerons, vous aquerez, ils aquierent.

I'aquis, tu aquis, il aquit, nous aquimes.

I'ay aquis. I'aquerray, tu aquerras.

Cüeillir ?

Ie cüeille. Ie cüeilliray. Ie cüeillis. I'ay cüeilli.

Servir ?

Ie sers, nous servons.

Ie servis. I'ay servi. Ie serviray.

Sortir ?

Ie sors. Ie sortis. Ie suis sorti. Ie sortiray.

Vestir ?

Ie vests, tu vests, il vest : nous vestons, vous vestez, ils vestent. Ie vestis.

I'ay vestu. Ie suis vestu. Ie vestiray.

Tenir ?

Ie tiens, nous tenons, ils tiennent.

Ie tint, tu tins, il tint : nous tinmes, vous tintes, ils tinrent. I'ay tenu. Ie tiendray.

3. *Donnez-moy quelques Exemples des Verbes Irreguliers terminez en* OIR ?

Pouvoir ?

Ie puis, tu peux, il peut : nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent.

Ie pûs, tu pûs, il pût, nous pûmes, vous pûtes, ils purent.

I'ay pû. Ie pourray.

Vouloir ?

Ie veux, tu veux, il veut : nous voulons, vous voulez, ils veulent.

Ie voulus. I'ay voulu. Ie voudray.

Que je veüille, que tu veüilles : qu'il veüille : que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veüillent.

Sçavoir

Sçavoir ?

Ie sçais, tu sçais, il sçait : nous sçavons, vous sçavez, ils sçavent.

Ie sceûs, tu sceûs, il sceût : nous sceûmes.

I'ay sceu. Ie sçauray.

Que je sçache. Qu'ils sçachent.

Valoir ?

Ie vaux, tu vaux, il vaut : nous valons, ils valent.

Ie valus. I'ay valu. Ie vaudray.

S'asseoir ?

Ie m'assieds, tu t'assieds, il s'assied : nous nous assions, vous vous asseiez, ils s'asseient ou ils s'assient.

Ie m'assis, tu t'assis, il s'assit : nous nous assîmes, vous vous assîtes, ils s'assirent.

Ie me suis assis. Ie m'asseiray, ou je m'asserray.

Assied-toy: assions-nous, asseiez vous, qu'il s'asseie; qu'ils s'asseient, ou qu'ils s'assient.

Voir ?

Ie vois, tu vois, il voit : nous voyons, ils voyent.

Ie vis, nous vîmes.

I'ay veû. Ie verray.

Voy. Qu'il voye, qu'ils voyent. Quoy que je visse.

Donnez-moy quelques Exemples des Verbes Irreguliers terminez en RE ?

Boire ?

Ie bois, nous beuvons, vous beuvez, ils boivent.

Ie bûs, nous bûmes.

I'ay bû. Ie boiray, nous boirons.

Quoy-que je busse.

Vivre ?

Ie vis, nous vivons.

Ie vécu, nous vécumes, ou je véquis.

I'ay vécu. Ie vivray.

Se taire ?

Ie me tais, tu te tais, il se tait : nous nous taisons, vous vous taisez, ils se taisent.

Ie me teûs, nous nous teûmes. Ie me suis teû. Ie me tairay.

Traire ?

Ie trais ; nous trayons, &c. I'ay trait. Ie trairay.

Convaincre ?

Ie convains, nous convainquons.

Ie convainquis. I'ay convaincu. Ie convaincray.

Mordre ?

Ie mords, tu mords, il mord, nous mordons.

Ie mordis. I'ay mordu. Ie mordray. Les autres Verbes en *d, r, e,* s'écrivent comme celuy-cy.

Tordre ?

Ie tords. I'ay tords, tu as tors, il a tors. Ie tordray

Moudre ?

Ie mouds. I'ay moulu. Ie moudray.

Prendre ?

Ie prends, nous prenons. Ie pris. I'ay pris.

Ie prendray. Quoy-que je prisse.

Resoudre ?

Ie resouds, tu resouds, il resoud : nous resolvons.

Ie resolus. I'ay resolu. Ie resoudray.

Coudre ?

Je couds, nous cousons. Je cousis, nous cousimes. J'ay cousu. Je coudray, ou selon quelques-uns *je couseray.*

Peindre ?

Je peinds, il peind, nous peignons. Je peignis. J'ay peint. Je peindray. Peignez ce Tableau.

Faire ?

Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites ils font.

Je fis. J'ay fait. Je feray. Fais cela : qu'il fasse cela. Je ferois. Que je fisse.

Lire ?

Je lis, nous lisons.

Je leus. J'ay leû. Je liray. Quoy que je leusse.

Mettre ?

Je mets, nous mettons. Ie mis, & j'ay mis. Je mettray. Quoy que je misse.

Naistre ?

Je nais, tu nais, il naist : nous naissons.

Je naquis. Je suis né. Je naistray.

Quoy-que je naquisse.

Suivre ?

Je suis, tu suis, il suit, nous suivons.

Je suivis. J'ay suivi. Je suivray.

Suffire ?

Je suffis, nous suffisons. J'ay suffi.

Je suffiray.

Plaire ?

Je plais, tu plais, il plaist, nous plaisons.

Je plûs. J'ay plû. Je plairay. Quoy que je plusse.

Paroistre ?

Je parois, tu parois, il paroist, nous paroissons.

Je parus. J'ay paru. Je paroistray. Quoy que je parusse.

Ecrire ?

J'écris, nous écrivons. J'écrivis. J'ay écrit.

J'écriray. Quoy-que j'écrivisse.

Dire ?

Je dis, nous disons, vous dites, ils disent.

Je dis, nous dîmes, ils dirent.

J'ay dit. Je diray. Qu'il dise, qu'ils disent.

Médire ?

Nous médisons, vous médisez. Les autres composez du Verbe, *dire*, suivent ce dernier Exemple.

Croire ?

Je crois, nous croyons. Je crus. J'ay cru.

Je croiray. Quoy que je crusse.

Confire ?

Je confis, nous confisons. Je confis, nous confimes.

J'ay confit. Je confiray.

Conduire ?

Je conduis, nous conduisons. Je conduisis.

J'ay conduit. Je conduiray.

Conclure?

Je concluds, il conclud: nous concluons, ils concluënt.

Je conclus. J'ay conclu. Je concluray.

Les autres difficultez sont traitees plus au long dans les Livres des Grammairiens François: mais c'est assez pour des Enfans d'avoir icy marqué ce qui pourroit leur donner plus de peine.

AVERTISSEMENT.

L'On remarquera que dans tout ce Traité l'on s'est toûjours servi de ces mots, *je, tu, il, nous, vous, ils*, qui se mettent devant le Verbe, pour faire connoître de quelle maniere chaque Verbe doit estre écrit; afin d'éviter la peine que les enfans auroient à concevoir cette grande diversité de tous les Modes, comme de l'Indicatif, de l'Imperatif, du Subjonctif, &c. ou bien des Temps, comme du Preterit imparfait, du Plus-que-parfait, du Futur, & autres semblables mots, qui leur auroient fait peur; & afin de n'estre pas encore obligez à embarasser leur esprit, par une longue explication de la difference, qui se trouve entre les trois Personnes de tous les Verbes. Neanmoins si ceux à qui l'on enseignera l'Ortographe, sont assez avancez, l'on pourra (touchant les Personnes des Verbes) leur faire entendre qu'il y en a trois, tant au Singulier, qu'au Pluriel.

QU'AU SINGULIER, la premiere Personne, c'est quand il y a ce mot, *je*, devant le Verbe; comme, *je donne, je donnois, je donnay*, &c.

La 2. Quand il y a *tu*: comme *tu donnes, tu donnois, tu donnas*, &c.

La 3. Quand l'on met, *il*, comme *il donne, il donnoit, il donna*, &c.

QU'AU PLURIEL; la premiere Personne, c'est quand il y a *nous*; comme, *nous donnons*, *nous donnions*, *nous donnâmes*, &c.

La 2. Quand il y a *vous*; comme, *vous donnez*, *vous donniez*, *vous donnâtes*, &c.

La 3. Quand l'on met, *ils*; comme *ils donnent*, *ils donnoient*, *ils donnerent*, &c.

Voilà tout ce que l'on a trouvé de plus familier, pour enseigner à des enfans l'Orthographe Françoise, selon la portée de leur esprit: Il auroit esté facile d'ajoûter plusieurs autres remarques trés-considerables, que l'on avoit déja dressées touchant cette Science; mais cela n'a pas semblé à propos, pour plusieurs raisons

1. Parce que l'on a cru, qu'il falloit s'étudier à la breveté.

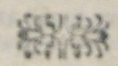
2. Parce que les Enfans, & les autres Personnes qui n'ont pas étudié la Langue Latine, ne sont pas capables des autres Instructions, qui pourroient estre plus étenduës.

3. Cette Science s'apprendra plus facilement avec les Regles precedentes, par l'usage & par quelqu'application à retenir l'Ortographe des mots, que l'on lira dans les Livres bien correcls, que par une multitude de Regles embarassantes par le grand nombre de leurs Exceptions. C'est pourquoy l'on a toûjours remarqué, que les enfans ont beaucoup avancé dans cette Science si necessaire, quand on a táché de les assujettir doucement à remarquer l'Orthographe de leur Leçon, leur demandant toûjours comment quelqu'un des mots est écrit, aprés leur lecture. Quoyque cela se fasse en un moment ils ne laissent pas d'en recevoir un trés-grand avantage, non seulement pour l'Orthographe, qu'ils n'apprendront jamais, s'ils ne s'y appliquent dés leur jeunesse; mais encore pour la lecture, parce qu'ils se voyent

obligez de s'appliquer à leur Leçon, & d'épeler les syllabes du mot sur lequel on les interroge.

4. Parce que l'on espere que quelqu'un des Maîtres de nôtre Langue, donnera peut-estre au Public un Alphabet universel de tous les mots François, suivant la plus commune & la meilleure Orthographe, où l'on verra en méme-temps comment chaque syllabe d'un mot doit estre écrite. Ce Dictionnaire que l'on souhaite depuis si long-temps, seroit assurément le plus court & le plus assuré de tous les autres moyens, dont on pourroit se servir pour enseigner l'Orthographe, à des enfans particulierement, qui ont beaucoup plus de facilité pour retenir toutes les Lettres d'un mot qu'ils auront remarqué dans un Livre ou dans l'Alphabet dont nous parlons, que pour comprendre & appliquer dans les occasions tous les preceptes, que l'on pourroit donner touchant les syllabes du commencement & du milieu des mots.

5. Mais enfin, ce qui a particulierement empéché que l'on ne se soit étendu davantage sur ce sujet, ç'a esté le grand nombre des Auteurs qui ont traité de ces Matieres. Monsieur Irson, & Monsieur de Bleigny, ont excellé par dessus tous les autres; & l'on n'auroit pas même entrepris de dire ici un seul mot sur l'Orthographe, aprés eux, si l'on n'avoit pas reconnu que les Enfans, & les autres Personnes qui n'ont pas étudié, ne peuvent comprendre des Regles, qui semblent n'avoir esté composées que pour ceux qui ont appris le Latin.



TRAITE' DE L'ARITHMETIQUE ET DU JET.

DU JET A LA MAIN & à la Plume.

COMME il y a des Enfans de toutes conditions dans les Ecoles, il est necessaire d'y enseigner tout ce qui peut servir aux uns & aux autres pour le commerce parmi le monde. C'est pourquoy on a dressé ce Traité des quatre Regles de l'Arithmetique, qui sont comme l'Alphabet de cette Science.

Du Get aux Getons. §. 1.

Il faut apprendre aux Enfans les Lettres ordinaires dont on se sert pour marquer les sommes. Voicy le petit caractere qui est en usage chez les Financiers, & les Gens de Justice :

j. ij. iij. iiij. b. bj. bij. biij. ix. x. xj. xij. xiij. xiiij. xb. xbj. xbij. xbiij. xix. xx. xxx. xl. L. lx. lxx. iiij^{xx}. iiij^{xx}x. C. ij^{c}. iij^{c}. iiij^{c}. b^{c}. bj^{c}. bij^{c}.

*biij*ᶜ. *ix*ᶜ. 9 *ij*9. *iij*9. *b*9 *x*9. *j*9ᵐ. *x*9ᵐˢ. *c*9ᵐˢ.

Un *j*. vaut un, &c.

Un *b* vaut cinq.

Quand il y a un *i* devant *x*, cette Lettre ne vaut plus que neuf.

Un *L*. vaut cinquante.

Quand il y a un *x* devant *L*, elle ne vaut que quarante.

Un *C*. vaut cent.

Quand on écrit plusieurs cents, on écrit ainsi, *ij*ᶜ. *iij*ᶜ. *ix*ᶜ. &c. en mettant un *c* au dessus du nombre des cent.

Un 9 vaut mille. Et lors qu'on écrit plusieurs milles, on écrit ainsi, *i*9. *ij*9. *ix*9. *c*9. &c.

Un 9ᵒⁿ. vaut un million : Et pour écrire plusieurs millions, on écrit ainsi, *ij*9ᵒⁿˢ. *x*9ᵒⁿˢ. *xxx*9ᵒⁿˢ. &c.

Aprés ces chiffres ou caracteres d'Arithmetique, on a coûtume de mettre trois sortes de marques pour distinguer trois sortes de monnoyes, ou degrez de monnoyes, qui sont les deniers, les sols, & les livres.

d. ou & marque les deniers. *iiii* & ou *iiii* d.

s. ou *s*. marque les sols. *biii*. *s*. ou *biii*. *s*.

Deux ll. ainsi barrées ll marquent les livres. *biij*ˡˡ. *xxx*ˡˡ. 9ˡˡ.

Le Maître se peut contenter pour la premiere Leçon de bien faire connoître une partie des caracteres, & les marquer avec de la craye blanche sur une tablette noircie. Et en l'autre Leçon il doit faire connoistre le reste, donnant même aux Enfans de ces caracteres sur leurs Exemplaires d'Ecriture.

En voicy des exemples dont le premier contient tous les sept caracteres du chifre des Finances, & leur valeur ; Et le second fait voir comme il faut les ranger.

	Livres.	
	j.........	Un.
	b.........	Cinq.
	x.........	Dix.
1. exemple.	L.........	Cinquante.
	C.........	Cent.
	9.........	Mil.
	9on........	Million.

Somme totale 9on. 9. C. lxbj. livres.

	Livres.	
	lxxix.	xix. ſ. ix. ₰
2. exemple.	xl.	xb. ſ. bj. ₰.
	C.lbiij ll	xj. ſ. xj. ₰
	iij9. iijc. iiijxxx.	b.ij ſ. bij ₰.

total liij9. bjc. lxix. livres xb. ſ. x ₰.

Voicy les valeurs des 4. lignes du 2. exemple.

1e. Soixante-dix neuf livres dix-neuf ſols neuf deniers.

2e. Quarante livres quinze ſols ſix deniers.

3e. Cent cinquante-huit livres onze ſols onze deniers.

4e. Trois mil trois cents quatre-vingts dix livres huit ſols huit deniers.

Voicy la valeur de la ſomme totale.

Trois mil ſix cents ſoixante-neuf livres quinze ſols ſix deniers.

xix. ſ. : xi. ₰.	xiiij. ſ. : bj. ₰.
xbiij. ſ. : x. ₰.	x. ſ. : b ₰.
xbij. ſ. : ix ₰.	ix. ſ. : iiij ₰.
xbj. ſ. : biij. ₰.	b. ſ. : iij. ₰.
xb. ſ. : bij. ₰.	iiij. ſ. : ij. ₰.
iiij ll biij. ſ. ix ₰.	ij ll iiij. ſ. bij ₰.

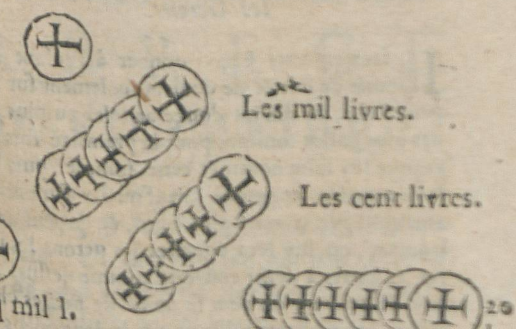
Maniere de connoître les valeurs des Getons selon leurs places.

QUand les enfans connoîtront bien les caractéres des sommes & leur valeur, il faudra leur faire entendre la valeur des getons posez en diverses places : car un geton posé tout en bas & seul vaut six deniers ; s'il y en a plusieurs au dessous, ils valent autant de deniers, ceux de dessus valent autant de sols : s'il y en a un à côté des sols, il vaut cinq sols ; un au dessus tout seul vaut dix sols. Ceux qui sont au dessus valent autant de livres. Celuy qui est posé au dessus, vaut dix livres ; & ceux de dessus valent vingt livres: Ceux qui sont rangez à côté des vingt livres, valent autant de centaines de livres qu'il y a de getons. Le Maître pourra luy-même ranger les getons, & leur fera nommer les sommes, marquant par les getons en cette façon couchez sur une table la somme à compter.

Et afin de les mieux apprendre, aprés leur avoir montré une Leçon, il la donnera à repeter à quelqu'un de ceux qui sont les plus avancez, & par ce moyen les uns & les autres seront instruits, passant aux autres qui seront plus avancez, pour leur faire repeter la Leçon precedente, & leur en montrer une autre nouvelle. Chacun d'eux aura à cét effet un petit livre de papier blanc, large de trois pouces, pour écrire les sommes qui luy seront données, ou qu'il formera luy-même, tant pour geter à la plume qu'à la main.

Modele pour placer les Getons.

Dix mil livres.



Les mil livres.

Les cent livres.

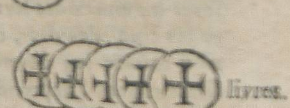
cinq mil l.

20 l.

cinq cens livr.

Dix livres.

cinq livres.



livres.



Dix sols.

cinq sols.





sols.



Six deniers.



den.

De la maniere de montrer à placer les Getons.

IL faut en cette Leçon donner à l'enfant une somme de sols & de deniers seulement sur son petit livre, en dix ou douze articles au plus, & des plus basses sommes pour la premiere fois, & ensuite luy faire nommer cette somme, puis luy faire prendre les getons, neuf ou dix seulement, afin qu'il aye la main plus libre; & de peur de se tromper, on luy fera coucher les getons les uns sur les autres à demi couverts comme dessus. Au lieu de getons, on peut se servir de petites chevilles, prenant une table ou ais de deux pieds en quarré, & le percer selon le modele cy-dessus pour les getons.

Et en l'autre Leçon il faudra luy montrer à relever les unitez des livres & des sols, pour en faire des cinq, des dix, des vingts & des cents, & ainsi ensuite luy donner toûjours de plus hautes sommes pour l'apprendre davantage, comme des vingts, trente, cent livres, sols & deniers: en quoy il faut remarquer que le get des getons consiste à le pratiquer souvent; c'est pourquoy quand ils auront du temps il leur enjoindra de faire des sommes eux mêmes, & de les pratiquer, & pour connoître s'ils auront bien fait, ils doivent geter deux ou trois fois une même somme; & si elle revient à la somme laquelle ils auront marquée à côté, ils tireront une ligne au dessous des sommes, puis la marqueront avec les caracteres selon la valeur & signification des sommes. Voila la methode de montrer à geter aux getons, laquelle est necessaire à toutes sortes de personnes pour les affaires dans le monde.

ABREGE D'ARITHMETIQUE.

Dans lequel on peut apprendre seul, l'Addition, la Soustraction, la Multiplication, & la Division par une Methode, qui comprend par degrez toutes les difficultez de ces quatre Regles.

COMME il faut connoître les lettres de l'Alphabeth, & les sons des syllabes pour lire; il faut aussi connoître les Chifres, qui sont les lettres de l'Arithmetique, & les assembler pour sçavoir les nombres qu'ils signifient.

Il y a neuf chifres & un O, qu'on appelle *zero*, lequel n'est compté pour rien; mais il sert seulement à tenir la place de quelque chifre.

Voici premierement la valeur des neuf chifres chacun à part, & ensuite leur valeur quand ils sont plusieurs de suite.

1. *un.*
2. *deux.*
3. *trois.*
4. *quatre.*
5. *cinq.*
6. *six.*
7. *sept.*
8. *huit.*
9. *neuf.*
0. *zero.*

Quand il y a deux chifres ensemble, le premier, à main gauche, vaut autant de fois Dix.

10. *Dix.*
11. *onze.*
12. *douze.*
13. *treize.*

14. *quatorze.*
15. *quinze.*
16. *seize.*
17. *dix sept.*
18. *dix-huit.*
19. *dix-neuf.*

20. *Vingt.*

21. *vingt & un.*
22. *vingt-deux.*
23. *vingt-trois.*
24. *vingt-quatre.*
25. *vingt-cinq.*
26. *vingt-six.*
27. *vingt-sept.*
28. *vingt-huit.*
29. *vingt-neuf.*

30. *Trente.*

31. *trente & un.*
39. *trente-neuf.*

40. *Quarante.*

50. *Cinquante.*

60. *Soixante.*

70. *Soixante & dix* ou *Septante.*

80. *Quatre vingt* ou *Octante.*

90. *Quatre-vingt* ou *Nonante.*

Quand il y a trois chifres ensemble, le premier à main gauche vaut autant de fois cent.

100. *Cent.*

200. *deux cents.*
900. *neuf cents.*

Quand il y a quatre chifres ensemble, le premier à main gauche vaut autant de fois mil.

1000. *mil.*
2000. *deux mil.*
9000. *neuf mil.*

Quand il y a cinq chifres ensemble, le premier à main gauche vaut autant de fois dix mil.

10000. *dix mil.*
20000. *vingt mil.*
90000. *quatre-vingt dix mil.*

Quand il y a six chifres ensemble, le premier à main gauche vaut autant de fois cent mil.

100000. *cent mil.*
200000. *deux cents mil.*
900000. *neuf cens mil.*

Quand il y a sept chifres ensemble, le premier à main gauche vaut autant de fois un milion.

1000000 *un milion.*
2000000. *deux millions.*
9000000 *neuf millions.*

Quand il y a huit chifres ensemble, le premier à main gauche vaut autant de fois dix millions.

10000000. *dix millions.*
20000000. *vingt millions.*
90000000. *quatre-vingts.dix millions.*

Quand il y a neuf chifres ensemble, le premier à main gauche vaut autant de fois cent millions.

100000000. *cent millions.*
200000000. *deux cents millions.*
900000000. *neuf cents millions.*

L'ARBRE DE NUMERATION
pour apprendre à Nombrer.

Neuf.	9	Nombres.
Quatre-vingt	8	Dixaines
Sept cent	7	Centaines
Six mil	6	Mil
Cinquante	5	Dixaines de Mil
Quatre cent	4	Centaines de Mil
Trois millions	3	Millions
Vingt	2	Dixaines de Millions
Cent	1	Centaines de Millions

Pour dire la valeur des 9 chifres cy-dessus commencez par le 9, en allant à gauche vers le 1. & dites sur chacun ce qui est écrit dessous. *Nombres, Dixaines, Centaines, &c.* remarquant bien leur rang ; Et puis aprés en commençant au contraire à droit par le 1 en allant vers le 9, dites ce qui est écrit dessus : Cent vingt-trois millions &c. Et ainsi vous sçaurez ce que valent 9 chifres ensemble. Vous pourrez vous exercer sur les chifres des deux Tables suivantes.

Centaine de Millions	Dixaine de Millions	Millions	Centaines de Mille	Dixaines de Mille	Mil	Centaines	Dixaines	Nombre	
								1	*Vn.*
							1	2	*Douze.*
						1	2	3	*Cent vingt-trois.*
					1	2	3	4	*Mil deux cent trente-quatre.*
				1	2	3	4	5	*Douze mil trois cent quarante-cinq.*
			1	2	3	4	5	6	*Cent vingt-trois mil, quatre cent cinquante-ſix.*
		1	2	3	4	5	6	7	*Vn Million, deux cent trente-quatre mil, cinq cent ſoixante-ſept.*
	1	2	3	4	5	6	7	8	*Douze million, trois cent quarante-cinq mil, ſix cent ſoixante dix huit.*
1	2	3	4	5	6	7	8	9	*Cent vingt-trois millions, quatre cent cinquante-ſix mil ſept cét quatre-vingt-neuf.*

Il faut s'exercer à nombrer ſur ces deux Tables, mais on verra encore plus clairement dans la Table ſuivante qu'un meſme chifre croiſt ou diminuë ſa valeur ſelon la difference de ſa place.

Centaines de Millions	Dixaines de Millions	Millions	Centaines de Mil	Dixaines de Mil	Mil	Centaines	Dixaines	Nombr.	
								1	*Vn.*
							2	2	*Vingt-deux.*
						3	3	3	*Trois cent, trente, trois.*
					4	4	4	4	*Quatre mil, quatre cent, quarante-quatre.*
				5	5	5	5	5	*Cinquante-cinq mil, cinq cent, cinquante-cinq.*
			6	6	6	6	6	6	*Six cent, ſoixante-ſix mil, ſix cent, ſoixante-ſix.*
		7	7	7	7	7	7	7	*Sept millions, ſept cent, ſoixante & dix-ſept mil, ſept cent, ſoixante & dix-ſept.*
	8	8	8	8	8	8	8	8	*Quatre-vingt-huit millions, huit cent, quatre-vingt-huit mil, huit cent, quatre-vingt-huit.*
9	9	9	9	9	9	9	9	9	*Neuf cent, quatre-vingt-dix-neuf millions, neuf cent, quatre-vingt-dix-neuf mil, neuf cent, quatre-vingt dix-neuf.*

DE L'ADDITION.

Premiere Regle d'Arithmetique.

FAire une Addition, c'est ajoûter plusieurs nombres les uns aux autres pour connoître combien ils valent tous ensemble.

On fait des Additions de toutes sortes, de monnoyes, & de marchandises, qui se peuvent compter ensemble comme des livres, sols, & deniers, de toutes sortes de poids & de toutes sortes de mesures.

Mais comme tous les nombres, les poids & les mesures des marchandises dans le negoce se réduisent à l'argent, & qu'on fera aisément toutes sortes d'additions si on sçait faire l'addition de livres, sols, & deniers. Remarquez que dans cet Abregé d'Arithmetique on fera voir toutes les difficultez de l'Addition, de la Soustraction, de la Multiplication & de la Division, en faisant voir par degrez dans chacun exemple une difficulté : de sorte que le dernier exemple seul comprendra toutes les difficultez.

Et pour commencer par l'Addition, Remarquez 1. Qu'une livre vaut vingt sols, & qu'un sol vaut 12 deniers ; c'est à dire qu'il faut 20 s. pour faire 1 livre. Exemple, 6 fois 20 s. valent 6 livres, & qu'il faut 12 d. pour faire 1 s. Exemple, 2 fois 12 d. valent 2 s.

Pour en venir à la pratique. Prenez une plume, de l'encre & du papier ; & à mesure que vous lirez ce qui est écrit sous chaque exemple, faites les chifres de l'exemple sur votre papier.

On demande combien 123^ll, 324^ll & 212^ll valent ensemble.

Premier exemple.

	C.	B.	A.	
	1	2	3	*livres.*
	3	2	4	*livres.*
	2	1	2	*livres.*
Somme totale	6	5	9	*livres.*

Commencez à compter par la premiere colomne marquée par un A, & dites : 3 & 4 sont 7, & encore 2 sont 9. Ecrivez 9 sous cette colomne.

Comptez la seconde colomne marquée B, & dites : 2 & 2 sont 4, & encore 1 sont 5. Posez 5 sous cette seconde colomne.

Comptez la troisiéme colomne marquée C, & dites : 1 & 3 sont 4, & encore 2 sont 6. Posez 6 sous cette colomne.

Ainsi vous avez trouvé Que 123^ll, 324^ll & 212^ll valent ensemble, Six cens cinquante neuf livres.

2. Exemple, où il y a des Zeros.

		1	0	0	*livres.*
		3	0	0	*liv.*
		6	0	0	*liv.*
Somme totale	1	0	0	0	*livres.*

Dites : 3 zeros ne valent rien. Posez un o sous la premiere colomne.

Dites de mesme à la seconde colomne, & posez un o dessous.

A la troisiéme colomne dites : 1 & 3 sont 4, & encore 6 sont 10. Dites : en 10 il y a une dixaine ; il ne reste rien Posez un o sous la troisiéme colomne, & avancez 1 ; c'est à dire écrivez 10. Ainsi vous trouvez que les trois sommes valent mil livres.

3. *Exemple, où il faut*	87^{ll}:	19 ſ	8 deniers.
rejetter les dixaines sur	99 :	9 :	2
les colomnes prochaines.	66 :	14 :	8
Somme totale	254^{ll}:	3 ſ	6 d.

Pour faire cette Addition commencez par les deniers, & dites : 8 & 2 ſont 10, & encore 8 ſont 18. En 18 deniers il y a 1 ſol qui vaut 12 deniers, il reſte 6 deniers de plus : poſez 6 ſous la colomne des deniers, & retenez un ſol.

Paſſez à la premiere colomne des ſols, & dites : 1 ſol que j'ay retenu & 9 ſont 10, & 9 ſont 19, & encore 4 ſont 23. Dites : En 23 ſols il y a 2 dixaines de ſols, il reſte 3 ſols : poſez 3 ſols ſous cette premiere colomne des ſols, & retenez 2 dixaines.

Paſſez à la ſeconde colomne des ſols, & dites : 2 dixaines de ſols que j'ay retenuës & 1 ſont 3, & encore 1 ſont 4 dixaines de ſols ; Dites : En 4 dixaines de ſols il y a 2 fois 20 ſols, c'eſt à dire 2 livres, il ne reſte rien. Ne poſez rien ſous cette colomne ; mais retenez 2 livres.

Paſſez à la premiere colomne des livres, & dites : 2 livres que j'ay retenuës des ſols & 7 ſont 9, & encore 9 ſont 18, & avec 6 ſont 24. Dites : En 24 il y a deux dixaines, il reſte 4 : poſez 4 ſous cette colomne, & retenez 2 dixaines.

Enfin paſſez à la derniere colomne, & dites : 2 dixaines que j'ay retenuës & 8 ſont 10, & encore 9 ſont 19, & avec 6 encore ſont 25 ; Dites : En 25 il y a 2 dixaines, il reſte 5 : poſez 5 & avancez 2 ; c'eſt à dire écrivez 25. Ainſi vous trouverez que ces trois ſommes de livres, ſols & deniers valent enſemble : Deux cent cinquante-quatre livres trois ſols ſix deniers.

4. *Exemple, qui comprend toutes les difficultez.*	7 0 ll	19 ſ	11 d.
	0 :	14 :	4 *
	9 8 0 :	16 :	1
Somme totale	1 0 5 2 ll	10 ſ	4 d.

Pour faire cette addition, Dites : 11 deniers & 4 ſont 15 deniers, en 15 deniers il y a 1 ſol, il reſte 3 deniers : mettez une marque vis-à vis le 4 pour marquer que vous avez trouvé 1 ſol ; continuez, & dites : 3 deniers qui ont reſté & 1 ſont 4 d. qui ne ſont pas un ſol : poſez 4 ſous la colomne des deniers.

Paſſez à la premiere colomne des ſols, & dites : 1 ſol que j'ay trouvé dans les deniers & 9 ſont 10, & 4 ſont 14, & encore 6 ſont 20 ſols : Dites, en 20 ſ. il y a deux dixaines, il ne reſte rien : poſez un zero, 0, ſous cette colomne, & retenez 2 dixaines.

Paſſez à la ſeconde colomne des ſols, & dites ; deux dixaines que j'ay retenuës, & ces trois dixaines qui ſont en cette colomne-cy, ſont 5 dixaines de ſols ; Dites : En 5 dixaines de ſols il y a deux fois 20 ſols, qui valent 2 livres, il reſte une dixaine : Poſez 1 devant le zero, & retenez 2 livres.

Paſſez aux livres, & dites : 2 livres que j'ay trouvé dans les ſols, & 3 zeros ſont 2 ll ; poſez 2 ll ſous la colomne des zeros, & ne retenez rien.

Paſſez à la ſeconde colomne, & dites : 7 & 8 ſont 15 Dites : En 15 il y a 1 dixaine, il reſte 5 : poſez 5, & retenez 1 dixaine.

Enfin paſſez à la derniere colomne, & dites ; 1 dixaine que j'ay retenuë & 9 qui eſt tout ſeul ſont 10. Dites : En 10 il y a 1 dixaine, il ne reſte rien : Poſez un zero ſous cette colomne, & avancez 1. Ainſi ces trois ſommes valent mil cin-

quante-deux livres dix sols quatre deniers.

Il ne faut pas mettre plus de 19 s. dans le rang des sols; car 20 sols valent 1 livre. Il ne faut pas aussi mettre plus de douze deniers dans le rang des deniers, car 12 deniers valent 1 sol.

Il faut compter les deniers 12 à 12, & faire cette marque x à costé à chaque fois que vous trouvez 12 d. ou plus, sans en compter davantage à la fois, & aprés avoir tout compté, comptez combien il y a de marques qui sont autant de sols, pour les porter avec les sols.

De la Preuve de l'Addition.

COmme on se trompe fort souvent, il faut se servir d'une preuve infaillible pour estre certain qu'on a bien compté.

L'Addition & la Soustraction servent de preuve l'une à l'autre. La Multiplication & la Division servent aussi de preuve l'une à l'autre. On fait encore la preuve de ces 4 regles par 9, en ostant tous les chifres 9, ou tout ce qui monte jusqu'à 9, pour voir si les restes sont égaux.

Preuve par 9 d'une Addition de livres seulement.

	3 4 0 *livres.*	0
	5 6 0	0
Somme totale	9 0 0 *livres.*	

1. Dites, 3 & 5 sont 8, & 4 sont 12; ostez 9, il reste 3. Dites 3 & 6 sont 9; ostez ce 9, il ne reste rien. Ecrivez zero sur une ligne.

2. Dites à la somme totale 9 & zeros ne font rien de reste; écrivez zero dessous la ligne. Le compte est bon, car il ne reste rien de part & d'autre.

Preuve par 9 d'une Addition de livres, sols & deniers.

7 ll. 12 s. 6 d. | 7
6 : 8 : 7 | 7

Somme totale 1 4 ll. 1 s. 1 d.

1. Dites 7 & 6 sont 13. Ostez 9, il reste 4. Doublez le 4, & dites, 2 fois 4 sont 8. Portez ce 8 aux sols.
2. Dites, 8 & 1 sont 9. Ostez ce 9. Continuez, & dites, 2 & 8 sont 10. Ostez 9, il reste 1. Triplez, en disant 3 fois 1 sont 3. Portez 3 aux deniers.
3. Dites 3 & 6 sont 9. Ostez ce 9, il ne reste plus que 7. Ecrivez 7 sur la ligne, & puis passez à la somme totale, &
1. Dites : 1 & 4 sont 5 ; doublez, & dites : 2 fois 5 sont 10 ; ostez 9, reste 1. Portez 1 aux sols.
2. Dites, 1 & 1 sont 2. Triplez, disant 3 fois 2 sont 6. Portez ce 6 aux deniers.
3. Dites, 6 & 1 sont 7. Ecrivez 7 sous la ligne. Ainsi la preuve est bonne, car il reste autant de part & d'autre.

Preuve de l'Addition par la Soustraction.

ABC	DE	F		
4 9 5 ll.	1 6 s.	6 d.		
3 9 1 :	1 5 :	6	1	*Preuve*
5 9 6 :	1 4 :	4	1	*par 9.*
6 4 :	1 2 :	6		
Somme tot. 1 5 4 8 ll.	1 8 -	10		
3 1 2 -	1 -	0		*Preuve par la Soustraction.*

Comme il faut commencer de gauche à droite

pour faire une Addition; il faut au contraire commencer de droite à gauche pour en faire la preuve.

Remarquez qu'il faut rabattre de la somme totale, toutes les sommes particulieres.

1. Commencez par la colomne marquée A, & dites: 4, 3 & 5 font 12. Vous voyez 15 au dessous: Dites donc, de 15 ostez 12, il reste 3. Posez 3 sous le 5.

2. A la colomne B dites: 9, 9, 9, & 6 font 33. Vous voyez 34 au dessous. Dites donc; de 34 ostez 33, il reste 1. Posez 1 sous le 4.

3. A la colomne C, dites: 5, 1, 6 & 4 font 16. Vous voyez 18 dessous. Dites donc, de 18 ostez 16, il reste 2: posez 2 sous le 8, & remarquez que ce 2 vaut 2 ll. ou 4 fois 10 l. qui font 40 f.

4. Passez aux sols à la colomne D, & dites: 4 fois 10 f. font 40 f. ou 2 livres; Dites donc: de 2 livres qui restent des livres ostez 4 fois 10 f. il ne reste rien.

5. A la colomne E dites, 6, 5, 4 & 2 font 17. Dites: de 18 sols ostez 17, il reste 1 sol: posez 1 sous le 8.

6. Enfin passez à la colomne F des deniers, & dites: 6, 6, 4 & 6 font 22 deniers qui valent 1 sol & 10 d. Dites, de 1 sol & 10 d. ostez-en 22 deniers, il ne reste rien. Et la preuve est bonne, car en la preuve de l'Addition par la Soustraction il ne doit jamais rien rester.

DE LA SOUSTRACTION.

Seconde Regle de l'Arithmetique.

FAire une Soustraction, c'est oster un moindre nombre d'un plus grand pour trouver ce qui en reste.

Il y a autant de sortes de soustractions, qu'il y a de sortes d'Additions : & il suffit de sçavoir faire la Soustraction de livres, sols & deniers pour venir à bout des autres. C'est pourquoy ;

Question, Combien une Personne qui devoit 4655 ll. 18 s. 10 d. & qui en a déja payé 3352 ll. 13 s. 4 d. doit-elle encore de reste ?

D. *marque la somme totale.*	D. 4 6 5 5. ll	18. s : o d.
P. *marque la somme payée.*	P. 3 3 5 2	: 13 : 4
R. *marque la somme qui reste à payer*	R 1 3 0 3	- 5 : 6
Pr. *marque la preuve de la Soustraction*	Pr. 4 6 5 5	- 18 : 10.

Pour faire cette Regle, commencez à rabattre les deniers, aprés cela vous rabattrez les sols, & enfin vous rabatrez les livres.

1. Dites de 10 deniers ostez en 4, il reste 6 : posez 6 sous le 4.
2. Dites, de 8 sols ostez 3 sols, il reste 5 : posez 5 sous le 3.
3. Dites, de 10 sols ostez 10 sols, il ne reste rien. N'écrivez rien.
4. Passez aux livres, & dites : De 5 ll. ostez 2 ll. il reste 3 : posez 3 sous le 2. Continuez, & dites : De 5 ostez 5, il ne reste rien. Posez un zero sous le 5. Ensuite dites : De 6 ostez 3, il reste 3 : posez 3 sous le 3. Enfin achevez, & dites : De 4 ostez 3, il reste 1 : posez 1 sous le 3. Ainsi vous trouverez qu'il

reste encore à payer 1303 ll. 5 s. 6. d. La preuve par l'Addition est au bas de la Soustraction.

Preuve de la Soustraction par l'Addition.

LA Preuve de cette premiere Soustraction servira de methode pour toutes les Soustractions.

Il faut faire addition de la ligne de la somme payée avec la ligne de la somme qui reste à payer ; comme de 3352 ll. 13 s. 4. d. avec 1303 ll. 5 s. 6 d. Et ces deux sommes ensemble doivent faire justement la somme totale de la dette, c'est à dire que la preuve de la Soustraction est bonne, quand le payement & le reste à payer se montent ny plus ny moins que la somme de la dette totale.

	D. 4 6 5 5 ll 18 s. 10. d.
Preuve du premier exemple.	P. 3 3 5 2 : 13 : 4
	R. 1 3 0 3 : 5 : 6 d.
	Pr. 4 6 5 5 : 18 : 10. d.

1. Faites l'Addition, & dites : 4 d. & 6 sont 10 d. posez 10 d.
2. Dites 3 s. & 5 s. sont 8 s. posez 8 s. . . Continuez, & dites : 10 sols & rien sont 10 s. posez 1 à costé de 8, ce seront 18 s.
3. Passez aux livres, & dites : 2 & 3 sont 5 : posez 5 . . . Continuez, & dites : 5 & zero sont 5 : posez 5 . . . Dites encore, 3 & 3 sont 6 : posez 6 . . . Enfin achevez l'Addition, en disant : 3 & 1 sont 4 : posez 4. Ainsi se fait la preuve de toutes les Soustractions, en retrouvant au bas la même somme qui est au haut.

2. Exemple qui comprend toutes les difficultez des Soustractions de livres seulement.

	I	H	G	F	E	D	C	B	A	
	.	.	.	.		.	.	.		
D.	4	1	0	0	9	1	9	0	0	ll.
P.	.	.	1	9	9	8	0	5	3	ll.
R.	4	0	8	0	9	3	8	4	7	
	4	1	0	0	9	1	9	0	0	*Preuve.*

Avant commencer cette Soustraction, retenez bien ces trois choses.

1. Chaque chifre qui aura presté diminuë d'un. Par exemple, si c'est un 6 il ne sera plus compté que pour 5.
2. Un zero qui emprunte pour soy sera compté pour 10.
3. Les zeros par dessus lesquels on passera pour emprunter, seront comptez pour 9.

Faites à present cette soûstraction.

1. Sous A dites : De zero ostez 3, cela ne se peut ; Empruntez 1 dixaine du 9 marqué C, & dites : De 10 ostez 3, il reste 7.
2. Sur o marqué B, & qui vaut 9, dites : De 9 ostez 5, il reste 4, posez 4.
3. Sur le 9 marqué C, qui ne vaut plus que 8, dites : De 8 ostez rien, il reste 8 ; posez 8.
4. Sur 1 marqué D, dites : De 1 ostez 8, cela ne se peut ; Empruntez 1 dixaine sur le 9 marqué E, & dites : 1 dixaine que j'ay emprunté & un font onze. De onze ostez 8, il reste 3 : posez 3.
5. Sur le 9 marqué E, qui ne vaut plus que 8, dites : De 8 ostez 9, cela ne se peut : passez par dessus les zeros. Empruntez 1 dixaine sur 1 marqué H, & dites : 1 dixaine & 8 font 18. De 18 ostez 9, il reste 9 : posez 9.
6. Sur o marqué F, dites : De 9 ostez 9, il ne reste rien : posez zero.

7. Sur o marqué G, dites : De 9 ostez 1, il reste 8 : posez 8.

8. Sur 1 marqué H, & qui a tout presté, dites : De rien ostez rien, il ne reste rien : posez zero.

9. Enfin sur 4 marqué I, dites : De 4 ostez rien, il reste 4 : posez 4. Faites-en la preuve par l'Addition.

Mettez un point sur les chifres qui ont presté, pour marquer qu'ils sont diminuez d'un ; & si l'on passe par dessus un zero pour emprunter, mettez aussi un point dessus pour marquer qu'il sera compté pour 9.

Si on ne vouloit point faire la Soustraction des sols & deniers, on ne perdroit que 19 s. tout au plus ; Neanmoins puis qu'il faut sçavoir compter exactement, voicy trois exemples qui contiennent toutes les difficultez des Soustractions, où il y a des sols & deniers.

	D.	59 ll.	13 s.	8 d.
Premier Exemple de sols & deniers.	P.	28 :	19 :	10 d.
	R.	30 :	13 :	10 d.
	Pr.	59 :	13 :	8 d.

1. Dites, de 8 d. ostez-en 10, cela ne se peut ; Empruntez 1 sol sur 3 s. & dites : 1 sol & 8 d. font 20 d. De 20 ostez 10, il reste 10 : posez 10 d.

2. Dites : de 2 s. ostez 9, cela ne se peut ; Empruntez 10 s. & dites : De 12 s. ostez 9, il reste 3 : posez 3.

3. Dites : De rien ostez 10 s. cela ne se peut ; Empruntez 1 ll. sur 9 ll. & dites : De 1 ll. qui vaut 20 s. ostez 10 s. il reste 10 s. posez 1 devant le 3, ce seront 13 s. Les 9 ll. ne valent plus que 8 ll. Achevez, & faites la preu-

Second Exemple de sols & deniers.

D.	41 ll.	10 s.	6 d.
P.	3 ll.	15 :	9
R.	37 ll.	14 s.	9 d.
Pr.	41 ll.	10 s.	6 d.

1. Dites : De 6 ostez 9, cela ne se peut : Empruntez 1 sol sur 10 sols, le zero du 10 vaudra 9. Et dites : 1 sol & 6 d. sont 18 d. De 18 d. ostez 9, il reste 9 : posez 9.
2. Sur le zero, dites : De 9 s. ostez 5, il reste 4 : posez 4.
3. Sur 1 du 10, dites : De rien ostez 10 s. cela ne se peut : Empruntez 1 ll. & dites : De 1 ll. qui vaut 20 s. ostez 10 s. il reste 10 s. posez 1 devant 4 s. ce sera 14 s. Il n'y a plus que 40 livres. Achevez. Empruntez 1 dixaine sur sur le 4, & dites : De 10 ll. ostez 3 ll. il reste 7, &c.

Troisiéme Exemple de sols & deniers.

D.	70 ll.	..	
P.	35 ll.	6 s.	11. d.
R.	34 ll	13 s.	1 d.
Pr.	70 ll.		

1. Dites : De rien ostez 11 d. cela ne se peut : Empruntez 1 dixaine de livres sur le 7, le zero en retiendra 9 ll ; & des 20 s. qui restent mettez-en 19 s. à la place des sols, & gardez-en 1 sol pour les deniers. Et puis aprés, commencez à dire : De 12 d. ostez 11, il reste 1 : posez 1 d.
2. Sur les sols, dites. De 19 s. ostez 6 s. il reste 13 s. posez 13 s.
3. Achevez ; le zero des livres vaut 9, & le 7 ne vaut plus que 6.

DE LA MULTIPLICATION.

Troisiéme Regle d'Arithmetique.

LA Multiplication est la troisiéme Regle de l'Arithmetique, par laquelle en mettant un nombre autant de fois qu'il y a de fois 1 dans un autre nombre, on voit quelle somme totale il en provient. Exemple : Vous voulez multiplier le nombre de 6 autant de fois qu'il y a de fois 1 en 3 ; au lieu de poser trois fois 6 pour faire une Addition, dites : 3 fois 6 sont 18 par la Multiplication, qui est une Addition abregée.

La Multiplication sert à toutes sortes de monnoyes, mesures, poids & nombres de marchandises : On s'en sert pour trouver par le prix d'une seule chose combien valent plusieurs autres de mesme, au mesme prix. Exemple : Si 1 aune de drap vaut 4ll. Combien valent 6 aunes. Ou, Combien 6 aunes de drap à 4ll. l'aune, dites : 4 fois 6 sont 24 ll.

Pour faire la Multiplication & la Division il faut sçavoir entierement & promptement la Table suivante, qui est composée des Multiplications des simples chifres les uns par les autres jusqu'à 9.

Table de Multiplication que l'on doit apprendre par cœur.

2	fois	2	ſont	4
		3		6
		4		8
		5		10
		6		12
		7		14
		8		16
		9		18
3	fois	3	ſont	9
		4		12
		5		15
		6		18
		7		21
		8		24
		9		27
4	fois	4		16
		5		10
		6		24
		7		28
		8		32
		9		36
5	fois	5	ſont	25
		6		30
		7		35
		8		40
		9		45
6	fois	6		36
		7		42
		8		48
		9		54
7	fois	7		49
		8		56
		9		63
8	fois	8	ſont	64
		9		72
9	fois	9	ſont	81

Dans toutes les multiplications il y a trois choſes à remarquer.

1. La Multiplicande ; c'eſt le nombre ou les choſes à multiplier.

2. Le Multiplicateur ; c'eſt le nombre par lequel l'on multiplie, ou le prix de la choſe.

3. Le Produit ; c'eſt la ſomme totale de la Multiplication.

On demande combien valent 4 fois 24.

Preuve.

Premier Exemple.	24. *Multiplicande.*	6
	4. *Multiplicateur.*	6 — 6
Produit	96, *ou somme totale.*	4

Pour faire cette Multiplication, dites : 4 fois 4 sont 16 : en 16 il y a 1 dixaine, il reste 6 : posez 6 & retenez 1 dixaine. Achevez, & dites : 4 fois 2 sont 8, & 1 que j'ay retenu sont 9 : posez 9. Réponse, 4 fois 24 valent 96.

Preuve de la Multiplication par 9.

Preuve du premier exemple cy-dessus.

1. Faites une + ou X, ostez les 9 de la Multiplicande, & dites : 2 & 4 sont 6, il n'y a pas 9 : posez 6 au haut de la croix.
2. Ostez les 9 du Multiplicateur, & dites : En 4 il n'y a pas 9 : posez 4 au bas de la croix.
3. Multipliez 4 qui est au bas de la croix par le 6 qui est au haut, disant : 4 fois 6 sont 24. Ostez-en 18 qui sont les 9, il reste 6 : posez 6 à un costé de la croix.
4. Ostez les 9 du produit ou de la somme totale, & dites : 6 est 6 : posez 6 à l'autre costé de la croix : ainsi la preuve est bonne, car le 4e reste est égal au 3e reste.

Second Exemple.	9 8 7 6 5 4 3 2	*Multiplicande.*
2 / 7 X 7 / 2	2	*Multiplicateur.*
Produit	1 9 7 5 3 0 8 6 4	*Somme totale.*

1. Dites : 2 fois 2 sont 4 : posez 4. Dites : 2 fois 3 ...

3 sont 6 : posez 6. Dites : 2 fois 4 sont 8 : posez 8 Dites : 2 fois 5 sont 10 : posez ze. 10 & retenez 1. Dites : 2 fois 6 sont 12, & 1 que j'ay retenu sont 13 : posez 3 & retenez 1. Dites : 2 fois 7 sont 14, & 1 que j'ay retenu sont 15 : posez 5 & retenez 1. Dites : 2 fois 8 sont 16, & 1 que j'ay retenu sont 17 : posez 7 & retenez 1. Enfin dites : 2 fois 9 sont 18, & 1 que j'ay retenu sont 19 : posez 9, & avancez 1.

2. Sur ce second exemple qui est, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, exercez vous beaucoup, changeant le multiplicateur 2 & multipliant par 3, par 4, par 5 jusqu'à 9, afin de sçavoir promptement multiplier & diviser : & remarquez que c'est la mesme chose de dire 2 fois 9, ou 9 fois 2, &c.

3. Remarquez qu'il faut faire autant de lignes de chifres dans une Multiplication, qu'il y a de chifres au Multiplicateur : de sorte que s'il estoit composé de 9 chifres ou plus, il faudroit faire neuf lignes ou plus, en commençant la ligne sous le chifre par lequel on multiplie, & aprés faire l'addition totale comme en l'exemple suivant, où toute la Table de Multiplication y est pratiquée.

Troisiéme Exemple.

```
            98765432.
            98765432.
         ____________
           197530864
          296296296:
         395061728::
        493827160:::
       592592592::::
      691358024:::::
     790123456::::::
    888888888:::::::
  ___________________
    9754610558146624.
```

Preuve.

```
  8
1 X 1
  8
```

T

4. Exemple, où l'on voit comme il faut ranger les zeros de la fin de la Multiplicande.

Combien. . . 4900 *Toises*	
à 45ll. . . *la Toise*.	
24500	4
196	0 X 0 *Preuve*.
220500	0

Remarquez-bien ce qui se passe dans les 4e, 5e & 6e exemples; car ils contiennent toutes les difficultez de la Multiplication; comme il faut ranger les Multiplicandes & les Multiplicateurs quand il y a à la fin des zeros, & ce qu'il faut faire quand ils s'en rencontre en multipliant.

Pour faire ce quatriéme exemple,

1. Posez les deux zeros de la Multiplicande. Ensuite dites: 5 fois 9 sont 45: posez 5 & retenez 4. Dites encore: 5 fois 4 sont 20, & 4 que j'ay retenu sont 24: posez 24.

2. Dites: 4 fois 9 sont 36: posez 6 & retenez 3. Dites encore: 4 fois 4 sont 16, & 3 que j'ay retenu sont 19: posez 19.

3. Faites l'Addition des deux lignes, vous trouverez 220500ll. qui est le prix de 4900 Toises à 45ll. la Toise.

5. Exemple, comme il faut ranger les zeros à la fin du Multiplitateur,

Combien. . 45 *muids de vin*
à. . . 300ll. *le muid*.
13500ll. *total*.

6. Exemple, où l'on voit ce qu'il faut faire quãd il y a des zeros meslez dans la Multiplicande & dans le Multiplicateur.

Combien 408 *Arpens de terre*
à. . . 305ll. *l'Arpent*.
2040
12240
Produit 124440 *total*.

Pour faire cette Multiplication

1. Dites : 5 fois 8 font 40 : posez zero & retenez 4. Continuez, & dites : 5 fois zero n'est rien : posez 4 que vous avez retenu, & remarquez bien cela. Continuez à dire, 5 fois 4 sont 20 : posez 20.
2. Dites ; zero n'est rien : posez zero sous ce zero, & remarquez bien cela.
3. Dites : 3 fois 8 font 24 : posez 4 & retenez 2. Dites encore : 3 fois zero n'est rien : posez 2 que vous avez retenu. Enfin dites : 3 fois 4 sont 12 : posez 12, & faites l'Addition.

L'on montrera à faire la preuve de la Multiplication par la Division, quand on l'enseignera cy-dessous.

DE LA MULTIPLICATION *de livres, sols & deniers.*

CEtte Multiplication se fait d'une maniere qui est longue, mais tres-claire ; & d'une autre maniere tres-courte, & qui est moins facile. Il faudra se servir seulement de l'une des deux que l'on voudra. Il est necessaire auparavant de sçavoir dire combien un nombre de sols vaut de livres.

Combien 3 7 5. 4 *sols valent-ils de livres?*

Reponse 1 8 7ll. 14 s.

1. Retranchez 4 sols, mettant un point devant 4 s.
2. Les autres chifres qui sont devant le 4 sont pris pour valoir des livres ; mais il n'en faut prendre que la moitié. Dites donc : La

moitié de 3 eſt 1 : poſez 1 il reſte 1 qui vaut 1 dixaine, retenez 1 dixaine.

3. Dites : 1 dixaine qui reſte du 3, & 7 ſont 17 ; la moitié de 17 eſt 8, il reſte 1 dixaine : poſez 8, & retenez 1 dixaine.

4. Dites 1 dixaine qui reſte, & 5 ſont 15 livres ; la moitié de 15 livres eſt 7^{l} 10 ſ. poſez 7^{ll}, & mettez 10 ſ. avec 4 ſ. qui a eſté retranché ſont 14 ſ. ainſi 3754 ſols valent 187^{ll} 14 ſ. Et voilà comme on change des ſols en livres.

Pour la Preuve, multipliez par 20 ſ. les livres, & y ajoûtez le chifre retranché, diſant le contraire.

Combien y a-t-il de ſols en 187^{ll} 14 ſ ?

20 ſ.

3740

Réponſe ... 3754 ſols.

Il faut auſſi ſçavoir dire combien un nombre de deniers valent de livres, ſols & deniers. Apprenez la Table ſuivante.

2	fois 12	ſont	24 d.
3	12		36 d.
4	12		48 d.
5	12		60 d.
6	12		72 d.
7	12		84 d.
8	12		96 d.
9	12		108 d.
10	12		120 d.

Combien ... *3754 deniers valent-ils de ſols ?*

Réponſe ... *312 ſols 10. d.*

1. Prenez la douziéme partie de 3754 d. & dites : En 37 il y a 3 fois 12, il reſte 1 qui

vaut 1 dixaine : posez 3, & retenez 1 dixaine.

2. Dites : 1 dixaine que j'ay retenuë & 5 sont 15, en 15 il y a 1 fois 12, il reste 3 : posez 1, & retenez 3 dixaines.

3. Dites : 3 dixaines que j'ay retenuës, & 4 sont 34 : en 34 il y a 2 fois 12, il reste 10 d. posez 2 sols. Posez aussi 10 d. Ainsi 3754 d. valent 312 s. 10 d. Changez les en livres par la methode cy-dessus, vous trouverez 15 ll 12 s. Cela estant supposé, voyons la maniere la plus longue & la plus claire.

Premiere sorte de Multiplication par livres, sols & deniers.

Combien valent 146 *aunes de toile?*
à 4 ll 19 s. 6 d. *l'aune.*

1. Multipliez 146 aunes par 4 livres. 584 ll.

2. Multipliez 146 aunes par 19 s.

Combien 146 *aunes*
à 19 s?

1314
146

Changez 2774 s. en livres,
ils valent 138 ll 14 s.

3. Multipliez 146 aunes par 6 d.

Combien 146 *aunes.*
à 6 d. *l'aune?*

Changez 876 *deniers en sols*
Changez 73 sols *en livres.*

3 ll 13 s.

On peut encore changer les deniers en sols, en les divisant par 12 d.

Maintenant faites l'Addition des sommes des 3 Multiplications.

	146 aunes		
	à 4ll. c'est	584ll.	2
	à 19 s. c'est	138 : 14 s.	3 X 5
	à 6 d. c'est	...3 : 13 s.	6
Réponse.	146 aunes valent	726ll. 7 s.	à 4ll. 19 s. 6. d. l'aune.

Faites la preuve par 9. Doublez en passant des livres aux sols, & triplez en passant des sols aux deniers.

Seconde sorte de Multiplication par livres, sols, & deniers.

PRemierement, Pour multiplier par 2 sols 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, & 18 sols qui sont des nombres pairs, il faut multiplier par leur moitié. Par exemple pour 4 s. par 2, pour 18 s. par 9.

Secondement, Pour multiplier pour 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, & 19 qui sont des nombres impairs; Multipliez premierement pour le nombre pair. Par exemple pour 19 s. multipliez pour 18 s. par 9, & pour le sol qui restera pour achever 19 s. changez le nombre de la Multiplicande en livres & sols: car par exemple 146 aunes à 1 s. sont 146 sols; changez-les en livres, ce sera 7ll. 6 s. L'exemple suivant servira pour le nombre pair & impair.

	Combien 146. *aunes* à 19 s. l'aune?	
	pour 18 s. . .	131ll 8 s.
	pour 1 s.	7 : 6
Réponse.		138ll 14 s.

Il faut multiplier par 9 pour 18 s.

1. Mettez un point devant le 6. de 146 aunes, & dites : 9 fois 6 sont 54. Doublez le 4, & retenez le 5. Posez donc 8 ſ. Enſuite dites : 9 fois 4 ſont 36, & 5 que j'ay retenu ſont 41 : poſez 1, & retenez 4. Achevez, & dites : 9 fois 1 ſont 9, & 4 que j'ay retenu ſont 13 : poſez 13.

2. Aprés avoir pris pour 18 ſ. prenez pour 1 ſol ; c'eſt à dire : changez en livres 146 aunes à 1 ſ. l'aune, en diſant : La moitié de 14 ſont 7 ll. avec 6 ſ. de reſte. Faites l'Addition du total.

Combien 146 *aunes* à 10ſ ? Prenez la moitié de 146

73 ll.

Combien 146 *aunes* à 5ſ ? Prenez le quart de 146

36 ll. 10 ſ.

Combien 146 *aunes* à 4ſ ? Prenez le 5e de 146.

29 ll. 4 ſ.

Pour multiplier des deniers & en faire livres, ſols & deniers.

PAr exemple vous voulez ſçavoir combien 146 aunes valent à dix deniers l'aune. Il faut ſuppoſer comme ſi c'eſtoit 146 aunes à 2 ſ. l'aune. Et pour faire cela, il faut ſeulement doubler le 6, vous trouverez 14 ll. 12 ſ. que vous rayerez. Aprés cela, tirez-en le quart pour 6 d. Enſuite, tirez la moitié du prix de 6 d. pour 3 d. Et enfin, tirez le tiers du prix de 3 d. pour 1 d. & vous aurez le prix de 146 aunes à 10 d. l'aune.

Combien ... 146 *aunes à* 10 *d. l'aune.*

Supp. à 2 f. l'aune.	14ll	12f.	
Pour 6 d. ..	3	13 :	*le quart de* 14ll 12f.
Pour 3 d. ..	1	16 : 6 d	*la moitié de* 3ll 13f.
Pour 1 d. ..	0	12 : 2 d.	*le tiers de* 1ll 16f 8 d.
Réponse	6ll	1 f. 8 d.	

Ainsi prenez pour:
- 6 d. Le quart du prix supposé à 2 f.
- 3 d. La moitié du prix de 6 d.
- 1 d. Le tiers du prix de 3 d. ou la 6e partie du prix de 6 d. ou le quart du prix de 4 d.
- 8 d. Le tiers du prix supposé à 2 f.
- 4 d. La moitié du prix de 8 d.

Multiplication qui comprend toutes les precedentes.

Combien 656 *aunes*
à ... 2ll 19 f. 11 d. *l'aune.*

Pour 2ll	1312	
Pour 16 f.	524 : 16 f.	
Pour 2 f.	65 : 12 f.	
Pour 1 f.	32 : 16 f.	
Pour 6 d.	16 : 8 f.	
Pour 3 d.	8 : 4 f.	
Pour 2 d.	5 : 9 f. 4 d.	
Réponse.	1965ll 5 f. 4. d.	

8
1 X 1
8
Preuve.

Dans cet Exemple on n'a pas voulu prendre pour 18. f. afin de montrer à prendre pour 2 f. Faites la preuve par 9 comme en l'Addition, doublant le reste des livres & triplant le reste des sols.

DE LA DIVISION.

Quatriême Regle de l'Arithmetique.

FAire une Division c'est partager une somme en parties égales, à un certain nombre de choses ou de personnes.

La Division sert à trouver la valeur d'une seule chose par le prix de plusieurs, comme au contraire la Multiplication sert à trouver le prix de plusieurs choses par la valeur d'une seule. Elle sert pour vendre en détail tout ce qui s'achepte en gros, à imposer, ou oster, ou partager également à un certain nombre de personnes une somme d'argent, c'est à dire à donner à chacun, ou à chaque chose également sa part.

Il y a trois Methodes pour diviser, la premiere à la Françoise qui est longue & difficile, la seconde à l'Espagnole qui est plus courte, & n'est pas encore si aisée ; la troisiéme à l'Italienne, qui se fait en deux ou trois façons. On se servira dans cet Abregé de la Division à l'Italienne, premierement de la plus aisée, quoy qu'un peu longue ; secondement on montrera avec les mesmes exemples la seconde maniere de diviser à l'Italienne, qui n'est differente de l'Espagnole que dans l'arangement des chifres que l'on ne raye point. Dans chaque Division remarquer trois choses.

1. *La Dividende*, c'est le nombre ou la somme a partager.

2. *Le Diviseur*, c'est le nombre ou les personnes à qui l'on partage.

3. *Le Quotient*, c'est le nombre des fois que le Diviseur est contenu dans la Dividende, ou c'est la part de chacun.

Avertissemens.

PLus un Diviseur contient de chifres, & plus les chifres d'un Diviseur vont croissant, comme 1 6 9; plus il est difficile de trouver combien le Diviseur est contenu de fois dans la Dividende.

Pour la Dividende, il faut partir autant de fois la Dividende que le nombre de ses chifres surpassent le nombre des chifres du Diviseur aprés la premiere operation. Ainsi il faut diviser 278[ll] par deux fois par 6, premierement 27, & puis le reste de 27 avec le 8 qui reste à diviser. Le reste d'une Dividende, s'il y en a, doit toûjours estre moindre que le Diviseur.

Pour le Diviseur. Quand le premier chifre du Diviseur est plus grand que le premier chifre de la Dividende, si on pose un Diviseur dessous, il faut commencer à le poser sous le second chifre de la Dividende. Par exemple, mettez 6. Diviseur sous le 7 de 278[ll].

Pour le Quotient. On ne met jamais plus de 9 au Quotient, pour chacune operation.

Chaque chifre posé au Quotient doit multiplier tous les chifres du Diviseur l'un aprés l'autre, en commençant par le premier de droit à gauche.

Aprés chaque operation il faut abaisser un chifre seulement à la fois de la Multiplicande, & recommencer à chercher combien de fois le Diviseur y est contenu.

Que si la Dividende estoit moindre que le Diviseur, mettez un zero au Quotient, & abaissez encore un autre chifre jusqu'à ce que la Dividende soit plus grande que le Diviseur. Pour chaque chifre abaissé, il en faut mettre un au Quotient, ou un zero.

Ordre pour faire la Diviſion à l'Italienne.

1. ECrivez la ſomme à partir, & le Diviſeur à ſon coſté droit ou gauche, ou deſſous la ſomme à diviſer.

2. Mettez un point. aprés les chifres de la Dividende qui doivent eſtre partagez dans la premiere operation, & pour cela ils doivent valoir plus que le Diviſeur.

3. Cherchez exactement & preciſément combien le Diviſeur eſt contenu de fois dans les chifres à diviſer par cette premiere operation.

4. Ecrivez au quotient le nombre des fois. On ne doit jamais y mettre plus de 9 à chaque fois.

5. Multipliez tous les chifres du Diviſeur par celuy que vous aurez mis au Quotient, & écrivez cette Multiplication.

6. De cette Multiplication & de la Dividende faites une Souſtraction.

7. Abaiſſez un chifre de la Dividende, & mettez-le aprés le reſte de la Souſtraction à main droite. Premier exemple.

On veut partir à 6 perſonnes	27.8 ll.	*Quotient.* 46 ll.
Multipliant. de 6 par 4. Premier Quotient.	24	
Reſte de la Souſtraction.	0 3 8	
Multiplication de 6 par 6. Second Quotient.	- 3 6	
Reſte de la Souſtraction & de la Diviſion.	0 2 ll. *Reſte.*	

I. Pour faire cette Diviſion poſez 278, & le 6 Diviſeur à coſté. Mettez un point, aprés 27. Dites : En 27 combien de fois 6? Il y a 4 fois : poſez 4 au Quotient. Multipliez, & dites : 4 fois 6 ſont 24. Ecrivez 24 ſous 27. Faites la Souſtraction. Oſtez 24 de 27.

en disant : De 7 ostez 4 il reste 3 : posez 3. Dites encore : De 2 ostez 2, il ne reste rien. Abaissez le 8 de la Dividende aprés le 3 qui reste, ce sont 38.

2. Dites : En 38 combien de fois 6 ? Il y a 6 fois 6 : posez 6 au Quotient. Multipliez, & dites : 6 fois 6 sont 36 Ecrivez 36 sous 38. Faites la Soustraction, & dites : De 8 ostez 6 il reste 2 : posez 2 sous le 6. Achevez, & dites : De 3 ostez 3 il ne reste rien : posez zero. Il reste 2ll aprés la Division faite. Ainsi 6 personnes auront chacun 46ll.

Quand il reste quelque chose d'une Division, il le faut multiplier en especes moindres, & le diviser encore jusqu'à ce qu'il ne puisse plus estre divisé ; ainsi il reste 2ll. Multipliez les par 20 s. ce sera 40 s. Divisez 40 s. à 6 personnes, ce sera 6 s. à chacun ; il restera 4 s. Multipliez 4 s. par 12. d. ce seront 48 d. Divisez-les encore, ce sera à chacun 8 deniers. Et ainsi des autres divisions.

Preuve de la Division.

Multipliez le Quotient par le Diviseur, & ajoûtez y le reste de la Division ; vous trouverez la Dividende toute entiere au produit, si la division est bonne. Voicy la preuve de la division precedente.

46ll	*Quotient.*
6	*Personnes Diviseur.*
276	
2	*Reste de la Division.*
Dividende. 278ll.	*Preuve.*

Que si vous voulez par une seule Multiplication faire la preuve des trois divisions de livres, sols & deniers cy-dessus, multipliez les

trois Quotiens, sçavoir 46 livres 6 sols 8 deniers par 6 personnes, vous trouverez au produit de la Mutiplication 278 livres, qui est la Dividende. Voicy comme il faut poser sa preuve.

Si un seul a 46ll. 6 s. 8 d. *Combien pour 6 personnes?*
6 personnes.

276	
Pour 6 s. . .	1 : 16
Pour 8 d.	4 s.
278.	

Remarquez que 6 personnes est la Multiplicande, & 46ll. 6 s. 8. d. le Multiplicateur. Mettez neanmoins toûjours le Multiplicateur dessous la Multiplicande, de peur de vous tromper. Voicy le second exemple de Division.

Partagez à 765 personnes 1790.19ll. { *Quotient.* 234ll.

Multiplication de 765. par le Quot 2.	1530
Reste de la Soustraction avec 1 abaissé.	260.1 :
Multiplication de 765 par le Quot. 3.	2295 :
Reste de la Soustraction avec 9 abaissé.	0306 9
Multiplication de 765 par Quotient 4.	3060
Reste de la Soustract. & de la Division.	000 9ll. *Reste.*

1. Pour faire cette Division il ne faut que sçavoir multiplier, & soustraire. Mettez donc un point après 1790 de la Dividende, qui doivent estre divisez par le Diviseur 765, & dites : En 17 combien de fois 7? Il y a 2 fois 7 : posez 2 au Quotient. Multipliez 765 par ce 2, vous trouverez 1530 Ecrivez les sous la Dividende; faites en la Soustraction, vous trouverez de reste 260 Ajoûtez 1 que vous abaisserez de la Dividende, ce seront 2601 encore à diviser.

2. Dites: En 26 combien de fois 7? Il y a 3 fois : posez 3 au Quotient. Multipliez 765

par ce 3, vous trouverez 2295. Ecrivez-les sous 2601; faites-en la Soustraction, il restera 306. Ajoûtez-y 9, dernier chifre de la Dividende, ce seront encore 3069 à diviser.

3. Dites: En 30 combien de fois 7? Il y a 4 fois: posez 4 au Quotient. Multipliez 765 par ce 4, vous trouverez 3060. Ecrivez les sous 3069: & par la Soustraction il en restera 9ll. Ainsi 765 personnes auront chacun 234ll. pour leur part de 179019 livres. Voicy le troisiéme exemple avec des zeros au Quotient & au Diviseur.

Partagez à 5007 personnes 15041.028ll { 3004ll Quot.
Multiplication de 5007 par le Quot. 3. 15021...
Reste de Soustract. avec 0.2.8. abaiss. 00020028
Multiplication de 5007 par le Quot. 4. 20028
Reste rien de la Soustraction. .... 00000. *reste rien.*

1. Dites: En 15 combien de fois 5? il y a 3 fois: posez 3 au Quotient. Multipliez 5007 par ce 3, disant: 3 fois 7 font 21; je pose 1 & je retiens 2 dixaines. Dites ensuite: 3 fois zero n'est rien, mais je pose 2 dixaines que j'ay retenuës. 3 fois zero n'est rien; je pose zero. 3 fois 5 font 15; je pose 15. Rabatez 15021 de 15041, il reste 20.

2. Abaissez un zero de la Dividende, ce seront 200. Dites: En 200 combien de fois 5007? Il n'y a pas une fois; posez un zero au Quotient.

3. Abaissez encore le 2 de la Dividende, & il n'y aura pas encore une fois 5007. Mettez donc encore un zero au Quotient.

4. Abaissez le 8 dernier chifre de la Dividende, il y aura 20028. Dites: En 20 il y a 4 fois 5: posez 4 au Quotient, & multipliez

5007 par ce 4, disant : 4 fois 7 sont 28 ; je pose 8 & je retiens 2. Continuez, 4 fois zero n'est rien ; mais je pose 2 que j'ay retenu. Achevez, 4 fois zero n'est rien ; je pose zero. 4 fois 5 sont 20 ; je pose 20. Rabatez la Multiplication, il ne restera rien. Ainsi 5007 personnes auront chacun 3004ll. pour leur part.

La Methode precedente de la Division à l'Italienne est la plus claire & la plus aisée de toutes les Methodes ; En voicy encore une autre à l'Italienne qui est encore plus courte que celle-cy. Les trois exemples suivans marquez A. B. C. la montreront. On a mis le Diviseur dessous la Dividende dans les mesmes exemples à leur costé.

27.8ll. { à 6. *personnes*
3 8 { 46. *Quot.*
2ll. *reste.*
A

27.8ll. { *Quot.*
Diviseur 6 : { 46.
38
Diviseur 6
2ll. *reste.*

Dites : En 27 combien de fois 6 ? R. 4 fois : posez 4 au Quotient. Multipliez, disant : 4 fois 6 sont 24. De 27 ostez 24, il reste 3 : posez 3 sous le 7 de 27. Abaissez le 8 de la Dividende, & dites : En 38 combien de fois 6 ? R. 6 fois. Multipliez, disant : 6 fois 6 sont 36. De 38 ostez 36, il reste 2 : posez 2 sous le 8 de 38. Voicy le second exemple.

à 765 *personnes* 1790.19ll { Q.
B. 260.1 : { 234
306.9
00 9ll. *reste.*

1790 9ll. { Q.
D 7 6 5 : : { 234
2601 :
Div. 7 6 5 :
3069
Divis. 7 6 5
00 9ll. *reste.*

Dites : En 17 combien de fois 7 ? R. 2 fois :

posez 2 au Quotient, & dites : 2 fois 5 font 10. De zero ostez 10, cela ne se peut ; mais ajoûtez 1 dixaine au zero, & dites : De 10 ostez 10, il ne reste rien : posez un zero & retenez 1 dixaine. Continuez, & dites : 2 fois 6 font 12, & 1 dixaine que j'ay retenuë font 13. De 9 ostez 13, on ne peut. Ajoûtez 1 dixaine au 9, ce sera 19. Dites : De 19 ostez 13, il reste 6 : posez 6 & retenez 1 dixaine. Achevez, 2 fois 7 font 14, & 1 dixaine que j'ay retenuë font 15. Dites : De 17 ostez 15 il reste 2 : posez 2 soûs le 7 de 17. Pour achever baissez un chifre de la Dividende à chaque operation, & recommencez. Voicy le dernier exemple.

15041.028ll { 5007. D. à 5007. 15041 028 { Quot. 3004.
0010.028 { 3004ll. Q. *Diviseur.* 5007
000.000 0010 028
C. *Diviseur.* 5007
0000

Pour faire cette Division dites : En 15 il y a 3 fois 5 ; Multipliez 5007 par 3, & rabatez comme en la Division à l'Espagnole il restera 20. Abaissez en trois differentes fois les 0, 2, & 8 de la Dividende, & chaque fois mettez un chifre au Quotient, vous trouverez 3004 ll. du Quotient.

Voicy un seul exemple de Division à l'Espagnole, qui en comprend toutes les difficultez. Remarquez seulement que lors qu'un chifre de la Dividende n'est pas assez fort pour payer, on luy ajoûte autant de dixaines qu'il en a besoin. On veut partager 357310 livres à 702 personnes on fera cette Division en trois fois, ou en trois Operations.

Premiere Operation.

6
3573.10ll. {5ll.
702.

Premierement dites : En 35 il y a 5 fois 7 : posez 5 au Quotient. Multipliez en disant : 5 fois 2 sont 10. De 3 ostez 10, cela ne se peut ; mais ajoûtez 1 dixaine au 3, ce seront 13. Dites donc : De 13 ostez 10, il reste 3 ; laissez le 3 & rayez le 2 Diviseur, & retenez 1 dixaine ajoûtée au 3... Continuez, & dites : 5 fois zero n'est rien ; mais rabattez la dixaine prestée au 3, en disant : De 7 ostez 1 dixaine, il reste 6 : posez 6 sur le 7, rayez le 7 & le zero du Diviseur. Achevez en disant : 5 fois 7 sont 35 ; de 35 ostez 35, il ne reste rien. Rayez 35, & le 7 Diviseur.

Seconde Operation.

6
357310 {50.
7022
70

Avancez le Diviseur 702 d'un degré sous le 3 de la Dividende, & dites : En 631 il n'y a pas une fois 702 : posez zero au Quotient, & rayez le Diviseur 702.

Troisiéme Operation.

6694
357310. {508ll.
702.22
700
7

Avancez le Diviseur encore d'un degré sous le zero de la Dividende, & dites : En 63 il y a 9 fois 7 ; il reste encore 10. Mais il faudroit dire

ensuite : 9 fois 2 sont 18, & 10 ne payeroient pas 18. Ne posez donc que 8 au Quotient. Multipliez, en disant : 8 fois 2 sont 16 ; Zero ne peut payer pour 16 ; ajoûtez-y 2 dixaines, il y aura 20. Dites donc : De 20 ostez 16, il reste 4 : posez 4 sur le zero ; rayez le zero & le 2 du Diviseur, & retenez 2 dixaines prestées au zero... Continuez, & dites : 8 fois zero n'est rien ; mais rabatez les 2 dixaines prestées, & pour cela ajoûtez 1 dixaine au 1 de la Dividende, ce sera 11. Dites : De 11 ostez 2 dixaines, il reste 9 : posez 9 sur le 1 ; rayez 1 & le zero du Diviseur, & retenez 1 dixaine prestée... Achevez, en disant : 8 fois 7 sont 56, & 1 dixaine prestée sont 57. De 63 ostez 57, il reste 6 : posez 6 sur le 7, & rayez le 7 de la Dividende avec le 7 du Diviseur ; la Division est faite, il reste 694ll. qu'on ne peut partir par le Diviseur 702, sans estre changez en sols. Cette Division à l'Espagnole fait voir que l'Italienne est la plus aisée de toutes.

Voicy les marques pour connoistre quand il faut se servir de la Multiplication ou de la Division. Quand une Question va de 1 à plusieurs, faites une Multiplication. Quand une Question va de plusieurs à 1 seul, faites une Division.

Questions sur la Multiplication. Si 1 aune, 1 toise, 1 pied, 1 livre pesant, 1 pinte, 1 boisseau, 1 cent, 1 millier, 1 écu vaut 3 livres ; combien en valent 24. Multipliez 24 par 3ll. vous trouverez 72ll. pour le prix des 24.

Questions sur la Division. Si 24 aunes, toises, pieds, livres pesant, &c. valent 72ll. combien vaut 1 seule. Divisez 72ll. par 24, vous trouverez 3ll. pour une seule de ces choses.

Multiplication des Monnoyes.

POur trouver combien un nombre de pieces de Monnoyes vaut de livres, de sols & de deniers; multipliez le nombre des pieces de Monnoyes par la valeur d'une seule piece. Multipliez les écus par 3ll. vous aurez la valeur des écus. Multipliez les écus d'or par 119 s. & les loüis d'or par 230 s. vous trouverez ce qu'ils valent de sols; Ensuite vous changerez les sols en livres, vous trouverez combien les écus d'or & les loüis d'or valent de livres. Voicy trois exemples.

	119 sols.	230 sols.
12 *écus.*	9 *écus d'or.*	8 *loüis d'or.*
3ll. *livres.*		
36ll.	107.1 sols.	184.0 sols.
	53ll. 11 sols.	92 *livres.*

Reduction des Monnoyes.

POur sçavoir combien faut de pieces de Monnoyes pour payer une somme d'argent, divisez la somme d'argent par le prix d'une seule piece de monnoyes. Si vous voulez des écus, divisez la somme de livres par 3ll. vous trouverez ce qu'elle vaut d'écus. Si vous voulez des écus d'or de 119 s. piece, multipliez la somme de livres en sols, & divisez ces sols par 119 s. vous trouverez ce qu'elle vaut d'écus d'or. Si vous voulez des loüis d'or de 11ll. 10 s. piece, multipliez aussi cette somme en sols, & divisez ensuite les sols par 230 s. vous trouverez combien elle vaut de loüis d'or. Combien faut-il d'écus pour payer 339ll? Réponse, 113 écus. Combien d'écus d'or pour payer 119ll? Réponse, 20 écus d'or.

Le Marc vaut 8 once, l'once vaut 8 gros, le

gros 72 grains, le demi gros 36 grains.

Le Muid de bled contient 12 septiers, le septier 12 boisseaux.

Le Muid de vin à Paris contient 300 pintes, vin & lie, ou 36 septiers; le septier contient 8 pintes de vin.

Une grosse vaut 12 douzaines, la douzaine 12 pieces ou aunes.

L'année contient 365 jours, ou 12 mois. Le mois 30 jours ordinairement; le jour 24 heures; l'heure 60 minutes.

La toise vaut 6 pieds de Roy. Le pied de Roy vaut 12 pouces; le pouce vaut 12 lignes; la ligne vaut 6 points.

Cette Addition du Toisé montrera à faire les autres sortes d'Additions, dont les parties sont cy-dessus.

16. *Toises*	5. *pieds*	11. *pouces*	11. *lignes*	5. *points*
4.	4.	6.	8	4.
21. *Toises*	4. *pieds*	6. *pouces.*	8 *lignes*	3. *points*
1	1	1	1	0. *Pr.*

1. Dites: 5 points & 4 sont 9 qui valent 1 ligne, il reste 3 points: posez 3, & retenez 1 ligne.

2. Dites: 1 ligne que j'ay retenuë, & 11 sont 12 lignes qui valent 1 pouce, il reste 8 lignes: posez 8, & retenez 1 pouce.

3. Dites: un pouce que j'ay retenu, & 11 sont 12 pouces qui valent 1 pied, il reste 6 pouces: posez 6 & retenez 1 pied.

4. Dites: 1 pied que j'ay retenu, & 5 sont 6 pieds qui valent 1 toise, il reste 4 pieds: posez 4, & retenez 1 Toise.

5. Enfin dites: 1 Toise que j'ay retenuë, & 6 sont 7 & 4 sont 11. La preuve se fait par la Soustraction.

Addition d'aunage.

POur entendre l'Addition des aunes & de ses parties, il faut supposer que chaque aune vaut 20 sols, & que les parties d'une aune valent à proportion leur part de 20 s. ainsi si 1 aune vaut 20 s. 1 demi-aune vaut 10 s. 1 quart vaut 5 s. 1 huitiéme vaut 2 s. 6 d. 1 seize vaut 1 s. 3 d. D'une autre part si 1 aune vaut 20 s, 1 tiers vaut 6 s. 8 d. 1 sixiéme vaut 3 s. 4 d. 1 douziéme vaut 1 s. 8 d. 1 vingt-quatriéme vaut 10 d. 1 quarante huitiéme vaut 5 d. Car on tranche autant de parties dans 20 s. qu'il y a de parties dans une aune. Cela supposé, autant que l'on comptera d'aunes & de parties de l'aune, il faudra compter autant de livres & de parties de 20 s. Exemple: On demande combien toutes ces aunes & parties d'aunes valent ensemble?

1 *aune*		1 ll		
3.	$\frac{1}{2}$	3 ll	10 s	
4.	$\frac{1}{4}$	4 ll	5 s	
6.	$\frac{1}{8}$	6 ll	2 s	6 d
9.	$\frac{1}{16}$	9 ll	1 s	3 d
23 *aun.*	$\frac{15}{16}$	23 ll	18 s	9 d

1 *aune*	$\frac{1}{3}$	1 ll	6 s	8 d
4.	$\frac{1}{6}$	4 ll	3 s	4 d
6.	$\frac{1}{12}$	6 ll	1 s	8 d
[illegible]	$\frac{1}{24}$	. . . . .		10 d
2.	$\frac{1}{48}$	. . . . .		5 d
5 *aunes*	$\frac{5}{8}$ & $\frac{1}{48}$	5 ll	12 s	11 d

La premiere Addition vaut 23 aunes quinze seiziéme, c'est à dire 24 aunes moins un seize, qui vaut 1 sol 3 d. car 16 seiziéme valent 20 s. Et la seconde vaut 5 aunes 5 huitiéme & un quarante-huitiéme, qui correspondent à 12 s. 11 d. c'est environ demi aune & demi quart.

Pour sçavoir le prix d'une chose en détail, prenez par exemple les parties d'un marc, d'une

aune, d'une toise, &c. dont vous aurez besoin.

Combien 3 onces 1 gros $\frac{1}{2}$ à 32ll. le marc.

Le quart de 32ll. *pour 2 onces* ... 8ll.
La moitié de 8ll. *pour 1 once* ... 4ll.
Le quart de 4ll. *pour 1 gros* .... 10 s.
La moitié de 10 s. *pour demi gros*. 5

Réponse. 12ll. 15 s.

De la Regle de Trois, ou de Proportion.

LA Regle de Trois ou de Proportion est ainsi appellée, parce que par trois nombres de choses proposez elle nous fait trouver un quatriéme nombre que nous cherchons. On s'en sert à regler des proportions, des interests, des échanges, des pertes & des profits dans les societez, & pour l'assiete des Tailles au sol la livre. Voicy quelques exemples les plus necessaires pour cet Abregé.

Si 24 *aunes valent* 36ll. *Combien* 48.

172.8	{ *Diviseur* 24	36
168	{ *Quotient* 72ll.	
		288
004 8	48	144
4 8	168	
		1728
0 0	1728	

J'ay multiplié 36ll. par 48 aunes. J'ay divisé 1728 qui est le produit de cette Multiplication par 24 ; j'ay trouvé que 48 aunes valent 72ll. Pour preuve, j'ay prouvé la Division par la Multiplication. Pour faire une autre preuve dites au contraire. Si 48 aunes valent 72ll. combien 24 aunes. Les produits des deux Multiplications doivent estre les mesmes, & c'est une seconde preuve : & la division doit rendre 36ll. au Quotient

& c'est une triple preuve qui n'est pas necessaire. Second exemple.

Si 24 *aunes valent* 36ll. 15 ſ. 6 d.
Combien 48 *aunes?*

Multipliez 36ll. 15 ſ. par 48, vous trouverez 1765ll. 4 ſ. Diviſez 1765ll. par 24, vous trouverez 73ll. il restera 13 ll. Changez les en ſols, & y ajoûtez 4 ſ. de la premiere Multiplication, ce seront 264. Diviſez les encore par 24, & vous trouverez 11 ſ. & que 48 aunes valent 73ll. 11 ſ. si 24 aunes valent 36ll. 15 ſ. 6 d. Voicy un troisiéme Exemple.

Si 12 Perſonnes en 7 jours dépenſent 36ll. combien dépenſeront 15 perſonnes en 30 jours. Poſez ainsi vostre Regle de Trois.

Si 12 *en* 7 *dépenſent* 36ll. *combien* 15 *en* 30?

```
   7            450         30
--------     ----------------------------
  84.          1800        450
               144
             ----------------------------
 72ll.        16200.  { Diviſeur 84.
  20 ſols.    84::    { Quotient 192ll.
---------     780:
1440 { 84     756:
84:  { 17 ſols. 0240
600            168
588            072ll. reste.
012 ſols.
```

1. Multipliez 15 par 30, seront 450.
2. Multipliez 36 par 450, seront 16200.
3. Pour avoir un Diviſeur, multipliez 12 par 7, seront 84.
4 Diviſez 1600 par 84, vous trouverez 192ll; il restera 72ll.
5. Reduiſez 72ll. en ſols, seront 1440 ſols. Diviſez-le encore par 84, vous trouverez 17 ſ. il restera 12. ſols,

6. Reduisez ces 12 sols en deniers, ce sont 144 deniers: divisez-les encore par 84, vous trouverez 1 denier, il restera 60 d. qui valent 5 s.

Pour la Preuve, dites le contraire. Si 15 en 30 jours dépensent 192ll. 17 s. 1 d. combien dépenseront 12 en 7 jours? Multipliez 192ll. 17 s. 1 d. par 84. y ajoûtant 5 s. du reste de la Division cy-dessus, vous trouverez au produit de la Multiplication 16200, qui est une preuve que la Regle est bonne.

Regle de Compagnie.

DEux Personnes sont associées à gain ou perte, le premier a mis 150ll. le second a mis 100ll. ce qui fait 250ll. avec cela ils ont gagné 380ll. On demande combien chacun a gagné à proportion de la somme qu'il a mise en societé.

Premierement mettez ensemble 100 & 150. Voila 250ll. Et pour voir ce que celuy qui a fourni 150ll. a gagné, multipliez 380ll. par 150ll. vous trouverez 57000. Enfin divisez 57000 par 250ll. vous trouverez qu'il a gagné 228ll. pour sa part.

Quant au second. Multipliez encore 380ll par 100ll, vous trouverez 38000. Divisez les par 250, vous trouverez 152ll. pour la part du second.

Pour preuve joignez 228ll. qui est la part du premier, avec 152ll. qui est la part du second, vous trouverez 380ll. qu'ils ont gagné ensemble.

On finira cet Abregé en disant que pour sçavoir combien une somme d'argent donne de rente au denier 20, 18 &c. il faut diviser la somme principale par 20 ou 18, &c. & la Division donnera la rente d'une année. Si vous divisez la rente d'une année par 365 jours, vous trouverez combien sera pour 1 jour.

FIN.

INSTRUCTIONS FAMILIERES, QUI CONTIENNENT BRIE'VEMENT,

Dans le premier Traité, les maximes & les pratiques fondamentales de la Religion Chrêtienne, que l'on doit enseigner aux Enfans dans les Ecoles & dans les Catéchismes, en expliquant en particulier tous les Commandemens de Dieu & de l'Eglise; les péchez que les Enfans doivent éviter avec plus de soin, & les Vertus qui sont plus conformes à leur âge.

Dans le second Traité, les pratiques plus faciles de la Civilité.

Extraites de la IV. Partie du Livre de l'Ecole Paroissiale, pour servir de Lecture aux Enfans dans les Ecoles.

A PARIS,

En la Boutique de Pierre Trichard:

Chez SIMON LANGRONNE, ruë S. Victor, proche saint Nicolas du Chardonnet, au Soleil Levant.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

TRAITÉ III.

DE L'ECOLE PAROISSIALE.

PRATIQUES FAMILIERES du Christianisme, que l'on peut enseigner aux Enfans pour vivre Chrétiennement.

AVERTISSEMENT.



Omme le salut des Enfans doit être le principal motif pour faire entreprendre les travaux de leur instruction, l'on a crû qu'aprés avoir traité ci-devant de ce que l'on peut faire pour avancer dans les premiers élemens des sciences du monde, il étoit nécessaire de parler aussi des maximes principales qui doivent être enseignées & repetées souvent dans les Catéchismes durant tous le cours de l'année, afin d'enseigner en même temps dans les Ecoles les connoissances humaines & la science du salut.

Les Commandemens de Dieu & de l'Eglise renferment en abregé toutes nos obligations, & leur observance étant absolument necessaire pour le salut, leur connoissance aussi est cette veritable science du salut ; & pour ce sujet on a crû devoir les expliquer d'une maniére un peu étenduë, proportionnée neanmoins à la portée des enfans, & déveloper toutes les choses qui y sont ordonnées ou défenduës, afin qu'ayant une idée suffisante de ce qu'ils doivent faire ou éviter, ils puissent vivre en veritables Chrétiens, & ne pas tomber dans le malheur de ceux qui auront ignoré la Loi de Dieu, ou qui l'ayant connuë, ne l'auront pas observée.

Et pour ne rien omettre de ce qui peut les aider à connoître les fautes, dont leur âge est capable, ou les vertus qu'ils peuvent pratiquer; on y a ajoûté quelques articles sur les péchés capitaux & sur les vertus opposées, que l'on n'a pû renfermer commodément dans l'explication des Commandemens.

Ces mêmes Instructions seront trés-utiles aux Enfans pour les préparer au Sacrement de Penitence.

CHAPITRE I.

Pratiques familieres propres aux Enfans pour bien observer les Commandemens de Dieu, & de l'Eglise.

ARTICLE I.

Que peuvent faire les Enfans pour observer ce premier Commandement ?

Un seul Dieu tu adoreras ?
Et aimeras parfaitement.

1. COncevoir une trés-haute idée de la majesté, de la puissance & de la bonté infinie de Dieu.

2. Faire souvent des actes de Foi de l'unité de son essence, de la Trinité des personnes, & des autres mysteres.

3. L'adorer souvent comme nôtre souverain Seigneur.

4. Esperer en lui, comme celui qui seul nous peut rendre heureux éternellement.

5. L'aimer comme une bonté infinie.

6. Le prier tous les jours avec pieté le soir & le matin, & dans tous nos besoins avoir recours à lui.

7. Le servir dans la maniére qu'il le veut, gardant ses Commandemens & ceux de son Eglise, s'aquitant avec pieté des devoirs de la Religion, entendant la sainte Messe & l'Office divin avec dévotion, les Sermons &c.

8. Avoir une horreur extrême de tous les péchez; parce qu'ils déplaisent infiniment à Dieu & qu'ils sont les plus grands de tous les maux, qui nous puissent arriver.

9. Le craindre comme nôtre Juge, qui condamnera à des supplices éternels ceux qui auront commis quelque péché mortel, & qui donnera le Ciel & une felicité éternelle à ceux qui l'auront bien servi, & observé ses Commandemens.

10. S'aquiter fidélement des vœux que l'on a faits, mais n'en point faire sans le conseil de son Confesseur.

11. Offrir à Dieu toutes ses actions principales avant que de les commencer, comme avant que d'étudier, ou de s'appliquer à son emploi; afin d'y obtenir la bénédiction de Dieu. Estre fidéle à cette pratique; en sorte que quand on veut prendre le repos, la nourriture, ou le divertissement nécessaire à la santé du corps, que ce ne soit pas pour se contenter soi-même, comme font les bêtes; mais plûtôt afin de travailler ensuite avec plus de force à son devoir & au service de Dieu.

12. Faire grande estime des Sacremens, comme de la Penitence, de la Communion, &c. & ne s'en approcher jamais qu'avec une grande préparation.

13. Avoir un grand soin d'assister aux Catéchismes, & d'en bien étudier les leçons, afin d'apprendre nos devoirs envers Dieu, & à se sauver.

14. Avoir une dévotion particuliere au saint Sacrement de l'Autel, le visiter souvent, quand il est exposé, pour lui demander les faveurs dont on a plus de besoin, comme la grace de bien apprendre, d'être bien obeïssant, &c. Honorer encore d'un honneur special la sainte Vierge, porter toûjours un chapelet sur soi, & le réciter chaque jour, selon sa commodité; demander dans ses nécessités le secours de son Patron & de son bon Ange.

15. Porter respect aux sacrés Noms de Jesus & de Marie, faire la révérence, ou du moins une inclination quand on les entend prononcer; il ne faut pas neanmoins se découvrir dans un Sermon, ou autre discours, que la premiere ou la seconde fois; afin de ne pas perdre l'attention que l'on doit avoir durant ce temps.

16. Respecter les Eglises, tant par le dehors que par le dedans. Ne point joüer auprés, ou sur le portail, ni profaner la Maison de Dieu par aucune saleté, comme font or-

dinairement plusieurs libertins; y marcher avec modestie & n'y point causer, ni s'y promener. Demander à Dieu pardon dans leur cœur quand ils verront la vanité insupportable des femmes, qui y entrent avec un masque sur le visage, qui s'y font porter la queuë & le carreau, & qui y viennent avec des habits qui ressentent les pompes du démon. Y apporter toûjours un livre, & un chapelet, qui doivent être comme les armes des Chrétiens pour s'en servir dans la priere. Saluër les Eglises & les Croix quand on passe par devant. Porter aussi un grand honneur aux Images, Médailles, *Agnus Dei*, à l'Eau benite, au Pain benit, & aux autres choses saintes. Ne point déchirer ou profaner leurs Images, mais plûtôt les brûler quand elles ne peuvent plus servir.

17. Respecter les Ecclesiastiques & les Religieux ou autres personnes consacrées à Dieu, n'en dire jamais de mal, pour l'honneur que l'on doit à leur caractere, à leur Ordre, & à toute la Religion Chrétienne, dont ils sont les Ministres. Puisque l'Eglise a excommunié tous ceux qui frapperoient seulement un simple Tonsuré, il faut bien croire qu'elle veut que l'on respecte ceux qui sont employez aux sacrez Autels.

18. Ne point faire de railleries sur les choses saintes, ou sur ce qui est tiré de la sainte Ecriture.

19. Ne proferer aucune parole de blasphéme ni contre Dieu, ni contre les Saints. Ne point contrefaire par mocqueries aucunes des Ceremonies de l'Eglise, parce que c'est un grand peché devant Dieu.

20. Avoir chez soi quelques Images dévotes, devant lesquelles on fasse ses prieres le matin & le soir.

21. Faire ses prieres avec un grand respect, les mains jointes, & à deux genoux, le matin aussi tôt que l'on est habillé, & le soir avant que de se coucher, sans attendre que l'on soit dans le lict.

22. Faire l'examen de sa conscience, pour demander pardon à Dieu des péchez que l'on aura pû connoître, prenant resolution de s'en confesser au plûtôt.

23. Quand on est couché, réciter quelque courte priere en attendant le sommeil, pour demander la grace de bien mourir, & occuper son esprit à quelque bonne pensée.

24. Prier Dieu aussi, devant & aprés le repas.

25. Ne point lire la sainte Ecriture, sans la permission de son Confesseur.

26. Quand on a quelque doute sur quelque Mystere, ne s'y point arréter, mais au contraire faire souvent des actes de Foi sur le même sujet pour se délivrer de ces mauvaises pensées.

27. Fuir comme la mort la compagnie des impies, libertins, Heretiques, ou Huguenots; & ne point lire de Livre qu'ils ne l'ayent auparavant montré à leur Maître, ou à quelque personne sçavante, pour être assûré s'il n'y a rien de contraire à la Foi Catholique.

28. Recevoir, quand ils ont l'âge de huit ou neuf ans, le Sacrement de Confirmation, se faire instruire diligemment, quand ils doivent s'en approcher, pour n'être pas indignes des graces que l'on reçoit par ce Sacrement, lors qu'on s'y prepare avec les dispositions necessaires.

29. Ne point ajoûter foi aux songes & réveries; ni aux jours heureux & malheureux, ni aux devins; dire avec respect à leurs parens, qu'ils ont appris au Catéchisme que c'est un grand péché s'ils vouloient les aller interroger aprés avoir perdu quelque chose. Ne point faire dire leur bonne avanture. Ne se servir d'aucunes Oraisons, ni d'aucuns billets que certaines personnes superstitieuses pourroient leur donner pour la guerison de quelques maladies qu'ils auroient, sans en avoir parlé à ceux qui les instruisent.

ARTICLE II.

Que peuvent faire les Enfans pour observer ce second Commandement?

Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.

1. NE point jurer ni par le Nom de Dieu, ni par le Nom des Saints, ni par aucune des creatures, comme font ceux, qui pour assûrer quelque chose, disent : Comme voilà le jour, vrai comme voilà du feu, par mon ame, en ma conscience, en bonne verité, je puisse mourir, & autres semblables façons de parler, qui accoûtument insensiblement aux plus grands péchez.

2. Ne proférer aucune parole de blasphême, ni contre Dieu, ni contre les Saints. Ne rien dire autre chose pour faire croire ce que l'on dira, que *oüi*, ou *non*, comme nôtre Seigneur l'a enseigné. Il n'est permis de jurer qu'en Justice, quand le Juge y oblige; mais c'est commettre un grand péché, lors que l'on jure pour assûrer une fausseté.

3. Fuïr la compagnie de ceux qui jurent, ou blasphêment, comme on fuïroit celle des dé-

mons. Quand on entend par hazard renier ou blaſphémer le ſaint Nom de Dieu, ou dire quelque parole de mépris des choſes ſaintes, ſe donner au diable ou y donner quelqu'un, faut témoigner du reſſentiment pour de ſi grands pechez, reprendre ceux qui les commettent, ou au moins faire un acte de contrition de ſes propres péchez, & demander à Dieu pardon pour eux, diſans: Mon Dieu, faites miſericorde à ces miſerables, convertiſſez-les s'il vous plaît, & ne permettez pas que jamais j'en diſe autant.

4. N'obliger perſonne à jurer en quelque maniére que ce puiſſe être, pour aſſurer quelque choſe; parce que la charité Chrétienne nous doit faire croire que nôtre prochain ne voudroit pas nous tromper, ni mentir pour nous faire croire une fauſſeté.

5. Accomplir fidélement ce que l'on a promis, juré ou voüé; pourvû que l'action ne ſoit pas mauvaiſe; parce que ce ſeroit un ſecond péché de vouloir faire quelque mal, croyant que l'on y eſt obligé à cauſe de ſa promeſſe. Mais ne faire aucun vœu à l'avenir ſans le conſeil de ſon Confeſſeur.

ARTICLE III.

Que peuvent faire les Enfans pour accomplir ce troisiéme Commandement?

Les Dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.

Et ces deux autres Commandemens de l'Eglise :

Les Dimanches Messe oüiras,
Et les Fêtes pareillement.
Les Fêtes tu sanctifieras,
Qui te sont de commandement.

1. CONsiderer les jours des Dimanches & Fêtes, comme des jours consacrez particulierement à Dieu, & qui doivent être employez à le servir. Ne point travailler ni faire travailler les Dimanches ni les Fêtes. Que s'il y a necessité, en aller demander permission auparavant à Monsieur le Curé. Les jours des Dimanches & des Fêtes durent depuis la minuit de la veille, jusqu'à la minuit suivante; & ainsi il n'est pas permis de travailler, par exemple, le Samedi, quand il est plus

de minuit; parce que pour lors la journée du saint Dimanche est commencée. Il en est de même des veilles des Fêtes : & ce péché est ordinaire aux Artisans & Ouvriers.

2. Assister à tout le Service divin dans la Paroisse, & y recevoir les instructions nécessaires pour bien servir Dieu, particuliérement dans les Prônes & dans les Catéchismes, qui sont plus propres aux Enfans que les Sermons, ou autres discours plus relevez, dont l'âge ne les rend pas encore capables.

3. Ne point aller se divertir aux autres Eglises, pour contenter sa dévotion particuliére, qu'aprés avoir satisfait à l'obligation de sa Paroisse.

4. Quand leurs parens voudront les mener promener avec eux en ces jours qui sont consacrés à Dieu, durant le temps des Catéchismes, ils les prieront humblement de leur permettre plûtôt d'assister à Vêpres, au reste du Service, & aux Instructions de la Paroisse; afin d'y prier Dieu pour eux, & d'y apprendre à leur obeïr, à sauver leur ame; leur remontrant que Dieu & son Eglise ordonnent de santifier les Dimanches & les Fêtes, & leur prometrant d'aller où il leur plaira quand le temps du Service divin & des Catéchismes sera passé. Que si leurs parens n'y veulent pas consentir, il vaut mieux leur obéir quelquefois que de

leur donner occasion d'offenser Dieu, les faisant mettre en colére pour cela. Mais à la premiere occasion leur demander cette permission.

5. Ne point aussi passer ces jours en oisiveté ou en ne s'occupant que de choses vaines & inutiles. Eviter les jeux, les danses qui occupent les mauvais Chrétiens durant ces jours, fuïr les jeux de hazard, comme ceux de cartes & de dez, &c.

6. La sainte Messe fait la principale partie du service divin, & il faut l'entendre entiere, c'est à dire, au moins & dans la necessité, depuis le commencement du premier Evangile, jusqu'à la fin du dernier.

7. Quoi que l'Eglise n'oblige pas sous peine de péché d'entendre la Messe, si ce n'est les Dimanches & Fêtes, c'est neanmoins la coûtume des bons Chrétiens de l'entendre tous les jours; mais il faut y demeurer toûjours à genoux & les deux genoux à terre, sans s'agenoüiller sur des bans, ou des chaises, sans s'appuyer, ni s'accouder, & sans causer.

8. Durant les Messes hautes, on peut s'asseoir quelquefois, mais non pas durant les Messes basses, à cause qu'elles sont fort courtes, à moins qu'on ne soit incommodé. Il faut y prier attentivement avec un Livre, ou au moins avec un Chapelet (pourvû que

l'on ne soit pas occupé à y servir) sans regarder à tout moment de côté & d'autre, pour considérer les passans, ou s'occuper l'esprit des choses vaines, inutiles ou mauvaises, ce qu'on appelle distraction.

9. C'est un bon remede contre les distractions qui peuvent arriver durant la Messe, de penser avant de l'entendre, de quelle grace on a plus besoin, afin de la demander à Dieu; & de s'occuper toûjours de la pensée de la presence de Dieu & de ce qu'on leur a appris de ce Sacrifice.

10. Les intentions que l'on peut se proposer sont, par exemple, de prier. 1. Pour demander la remission de nos pechez, la force de se corriger des mauvaises habitudes, ausquelles on est sujet, comme du Mensonge, de la Gourmandise, de la Desobeïssance, &c. & pour nos autres besoins spirituels, & corporels. 2. Pour obtenir la grace de bien apprendre, & de bien profiter des Sciences que l'on a étudiées, la connoissance & la lumiere nécessaire pour bien choisir un état de vie & une condition, dans laquelle on puisse faire son salut. 3. Pour le salut de ses parens, & pour leur santé, particulierement quand ils sont malades, ou pour le repos de leur ame aprés leur mort. 4. Pour tous nos bienfaicteurs ou amis, & même pour nos ennemis; comme nôtre Seigneur

Seigneur Jesus-Christ l'a enseigné & pratiqué. 5. Enfin ne pas manquer quand on entend la Messe, de prier Dieu pour toute l'Eglise, & pour obtenir en faveur des Pasteurs les graces qui leur sont nécessaires, afin de bien conduire les ames qui sont sous leur conduite, & de convertir les Héretiques, qui sont dehors de la voye de salut, & pour demander à Dieu de bons Prêtres; & pour les autres nécessités plus pressantes de son Eglise: dire tous les jours quelques prieres particulieres pour ce sujet, parce que delà dépend le salut de tout les peuples.

Demander encore à Dieu la paix de l'Etat, l'union & la conservation de tous les Princes Chrétiens.

Choisir chaque jour une de ces intentions, ou quelques autres semblables, avant que d'entendre la sainte Messe, afin d'arrêter davantage son esprit par ce moyen.

II. Les bons Chrétiens ne se contentent pas d'assister au Service pour sanctifier les Dimanches & les Fêtes, selon les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, mais aprés avoir assisté à la grande Messe, au Prône, au Sermon, à Vépres, à Complies & au Salut, quand on en dit, ils employent encore quelque temps à la lecture des bons Livres. Les plus propres aux Enfans sont:

Les Vies des Saints, le Pedagogue Chrétien, l'Instruction Chrétienne, l'Introduction à la Vie Devote, l'Instruction de la Jeunesse, le Vrai Fidéle à Dieu, ou quelqu'autre qui leur aura été conseillé par leur Confesseur.

Le Recüeil de differentes Instructions familieres, ou Catéchismes, dressé (pour servir de lecture aux Enfans dans les Ecoles) sur des sujets importans, du signe de la Croix, des Sacremens en général & en particulier, de la maniere de bien entendre la sainte Messe, de la pratique pour communier utilement, de la Messe Paroissiale, du Pain benit, de l'Offrande, de l'Eau-benite, de la dévotion au saint Ange Gardien, contre les Jureurs, du respect que l'on doit aux Eglises, & de plusieurs autres sujets & veritez qui sont fort négligées, quoi qu'elles soient tres-nécessaires.

Toutes ces Instructions se vendent ou séparées, ou reliées ensemble, ruë saint Victor, chez, Simon Langronne, *Imprimeur de ce present Livre de l'Ecole Paroissiale.*

12. Assister aux Processions quand on en fait, mais avec modestie & silence, pour ne pas irriter davantage nôtre Seigneur que l'on tâche d'appaiser par ce moyen, y réciter son Chapelet, ou autres prieres que l'on sçait par cœur, pour occuper son esprit; & non pas lire dans un Livre.

13. Quand le temps des débauches publiques arrivera, comme des Rois, du Carnaval, de la saint Martin, ou d'autres semblables, ne point prophaner leur bouche & leur langue par des hurlemens de bêtes, en criant comme l'on fait ordinairement dans les ruës & dans les maisons aux Rois & à Carême-prenant, se donnant bien garde de prêter ainsi au demon cette même bouche, & cette même langue, qui doivent être un jour consacrées par l'attouchement du Corps de Jesus, dans leur premiere Communion; mais plûtôt faire tout le contraire de ce qu'ils voyent partiquer aux autres, c'est à dire, prier Dieu davantage qu'à l'ordinaire, afin d'appaiser sa colere irritée par tous ces desordres: visiter souvent le saint Sacrement lors qu'il est exposé durant les prieres publiques, que l'on fait au Carnaval, pour réparer les injures que Nôtre-Seigneur reçoit, à cause de tous ces péchez, qui le crucifient encore une seconde fois, plus cruellement que n'ont fait les Juifs. Prier leurs parens de ne les point mener à ces occasions d'offenser Dieu, & les supplier qu'ils s'en retirent eux-mêmes pour ne point attirer la malédiction du Ciel sur toute leur maison. Ne point aller en masque, ni se déguiser en façon quelconque. Ne point même courir

aprés les masquarades, afin de ne point participer à leurs débauches & yvrogneries: faire plûtôt quelque acte de contrition, voyant ces miserables qui font rire les diables, & qui se précipitent ainsi dans les Enfers, en dansant au son des flûtes, des tambours ou des violons, dans un temps auquel ils devroient se préparer à la penitence que l'on va faire durant le Carême.

ARTICLE IV.

Que peuvent faire les Enfans pour accomplir ce quatriéme Commandement de Dieu?

Pere & mere honoreras,
Afin que vive longuement.

S'aquitter fidélement des quatre devoirs qu'ils sont obligez de rendre à leurs Parens.

1. LEs aimer à cause des grandes peines qu'ils ont eûës à les élever. Ne leur point souhaiter du mal par ressentiment des reprimandes ou châtimens qu'ils leur auront faits.

2. Les honorer en les saluant, lors que l'on entre ou que l'on sort de la Maison. Ne

parlant jamais à eux qu'avec respect & la tête nuë. Ne point les mépriser dans leur cœur, à cause de leur vieillesse, ou de leur pauvreté, de leurs défauts ou de leurs infirmitez naturelles : n'en point dire de mal en cachette. Ne point s'entretenir de leurs fautes avec personne, non pas même avec leurs freres ou avec leurs sœurs, ou leurs parens. Ne leur point dire d'injures, ni aucune parole qui puisse les offenser, ou les mettre en colere, & enfin ne rien faire contr'eux qui témoigne quelque mépris, quelque murmure, ou quelque emportement. Ne point sortir sans leur demander congé. Les enfans doivent bien remarquer, qu'ils commettent un grand péché, quand ils déclarent les vices de leurs parens, à d'autres qu'à ceux qui peuvent mettre remede à leurs déréglemens.

3. Leur obéïr en tout ce qu'ils commandent qui n'est point contre la Loi de Dieu, mais que ce soit avec promptitude, & sans murmurer. Ne point empêcher leurs freres, ou leurs sœurs de leur obéïr. Ne leur point resister quand ils voudront leur faire quelque reprimande, mais recevoir tous leurs avis avec grande soûmission, sans se dépiter, comme l'on dit, & sans murmurer ni gronder contr'eux.

Les assister durant leur vie en tout ce

que l'on pourra ; particulierement, dans leur vieillesse. Avoir grand soin de prier Dieu pour eux tous les jours, principalement dans leurs maladies, & aprés leur mort. Ne leur rien dérober, quand ce seroit même pour donner l'aumône : mais au contraire conserver leur bien fort soigneusement. Leur répéter briévement ce qu'ils auront appris au Catéchisme, afin de procurer leur salut, les instruisant des veritez plus nécessaires qu'ils ignorent fort souvent.

5. A l'égard de leurs autres Parens, comme freres & sœurs, &c. Outre les devoirs precedens, vivre en bonne intelligence avec eux, ne les point quereller ni injurier. Ne point cacher leurs fautes à leurs peres & meres, ou à leur maître, craignant par un faux amour, qu'ils n'en soient punis ; mais aussi ne point rapporter leurs manquemens par vangeance & à dessein de les faire réprimander. Ne point négliger de les reprendre quand ils commettent quelques pêchez, mais les instruire en tout ce que l'on pourra charitablement. Ne leur point porter d'envie ni de jalousie, à cause que l'on croit n'être pas tant aimé qu'eux dans la maison.

6. Quand aux autres personnes qui les instruisent, qui les nourrissent, ou qui leur font quelque bien, comme sont leurs Curez

& leurs Confesseurs, Piêtres ou Religieux, leurs Maîtres d'Ecole, ou leurs Précepteurs & leurs Bienfaicteurs, ils doivent à leur égard pratiquer la plûpart de ces mêmes enseignemens.

7. Ce qui se doit entendre encore des autres Superieurs, comme des Rois, des Princes, des Seigneurs, & des Magistrats, pour lesquels Dieu veut que l'on ait beaucoup de respect, sans juger mal de leurs déportemens, sans murmurer contre leur conduite, & sans leur souhaitter aucun mal, croyant toûjours qu'ils ont raison de faire ce qu'ils font.

8. Rendre aux Maîtres, chez lesquels ils sont en service, tout le respect & le service qu'ils leur doivent, leur obéïr, ne leur point donner occasion de se fâcher, ne leur point faire tort en leurs biens, mais au contraire les conserver avec fidelité.

ARTICLE V.

Que peuvent faire les Enfans pour accomplir ce cinquiéme Commandement ?

Homicide point ne seras,
De fait ni volontairement.

1. NE se point desirer la mort ni autre mal à eux-mêmes, par desespoir,

ou à leur prochain par colere ou vengeance. Ne se point faire de mal par dépit, comme font souvent ceux qui se fâchent, ou s'emportent, aprés avoir été repris de quelque faute.

2. Ne battre ni faire battre personne, afin de ne rendre mal pour mal. Ne point quereller, ni avoir même de haine contre personnes. Pardonner volontiers à nos ennemis, leur rendre les mêmes services dans les rencontres, & les mêmes devoirs de civilité, comme si jamais ils ne nous avoient fait aucun mal. Les assister & empécher, si l'on peut, qu'il ne leur soit fait aucun tort.

3. Demander pardon à ceux que l'on auroit offensé & leur satisfaire pour les injures ou torts qu'on leur auroit faits. Rechercher même l'occasion de parler à ceux qui nous voudroient du mal, & les salüer & prévenir en tout, afin de les gagner pour Dieu & de les délivrer du mauvais état de haine où ils sont, en nous reconciliant avec eux; parce qu'il ne suffit pas à un bon Chrétien de dire; Je ne veux pas de mal à celui qui m'a offensé; je lui pardonne tout ce qu'il m'a fait, mais je ne veux jamais le voir, &c.

4. Ne point se rejoüir du mal des autres quand ils seroient même nos ennemis; mais au contraire en témoigner de la compassion & prier Dieu pour eux.

5. Reprendre aussi ceux qui voudroient nous engager à faire quelque mauvaise action contre le prochain, comme pour battre quelqu'un ou pour lui faire quelque tort.

6. Ne point s'arrêter à plusieurs petites familiaritez, ou amitiez particulieres, trop attachantes, parce qu'elles engagent toûjours à rendre beaucoup de services aux personnes que l'on aime, contre sa propre conscience, & contre les interests de Dieu.

7. Avoir un grand soin de donner bon exemple à tous ceux que l'on frequente, particulierement à ses freres, à ses sœurs, ou autres parens, & à ses compagnons. Ne point proferer de paroles, ny faire aucune action qui puissent leur donner de mauvaises pensées, ou les porter à quelque peché.

8. Prendre bien garde aussi de ne point donner à personne occasion de jurer, de se mettre en colere, ou d'offenser Dieu en quelque maniere que ce puisse être, parce que nous serons punis au Jugement de Dieu, non seulement pour nos propres offenses, mais aussi pour les pechez d'autruy, dont nous aurons esté la cause, en leur donnant volontairement & sans necessité, quelque occasion d'offenser Dieu.

9. Supporter les défauts & les incommoditez naturelles de son prochain avec patience & charité, sans se laisser emporter à des

moqueries, ou railleries sur ses fautes, ou sur ses infirmitez. Enfin ne point faire à autruy ce que l'on ne voudroit pas être fait à soy-même.

10. Les Enfans doivent pratiquer cette maxime, non seulement à l'égard de toutes sortes de personnes, mais particulierement à l'égard de leurs domestiques; parce que ceux qui querellent leurs serviteurs ou qui les mal-traittent, ou qui les accusent faussement à leurs parens pour les faire chasser, ou maltraiter par plaisir, ou par vengeance, à cause qu'ils leur auront refusé quelque chose, ils commettent un grand peché.

11. Aimer beaucoup les pauvres, parce qu'ils sont les membres de Jesus-Christ. S'accoûtumer à faire quelques petites aumônes, quand ils auront quelque chose à eux, sans neanmoins rien prendre pour ce sujet, sans congé, dans la maison de leurs parens, ou des Maîtres qu'ils serviront.

12. Quand ils ne pourront donner l'aumône aux pauvres qu'ils rencontrent, ils se souviendront au moins de faire une petite priere à Dieu pour eux, afin qu'il leur donne la patience necessaire pour profiter de leur pauvreté; ç'a esté la pratique de plusieurs grands Saints, qui ont ainsi pratiqué l'aumône spirituelle, n'ayant pas quelquesfois le moyen de donner une aumône corporelle,

ARTICLE VI.

Que peuvent faire les Enfans pour accomplir le 6. & le 9. Commandement de Dieu?

Luxurieux point ne seras,
De corps ny de consentement.
L'œuvre de chair ne desireras,
Qu'en Mariage seulement.

1. NE se plaire & ne s'arrêter jamais volontairement à aucune pensée impure & deshonnête. Quand on est attaqué de quelque tentation, se recommander à Dieu avec une grande humilité, se mettre sous la protection de la sainte Vierge, invoquer le secours de son Patron & de son bon Ange pour en être delivré, ou au moins pour avoir la force d'y resister.

2. Ne point se mettre en peril de commettre quelque peché soy-même, ou d'en faire commettre à d'autres contre ce Commandement; se souvenant qu'il n'y a rien de si prompt que l'esprit & la volonté, ny rien de si frigale que la chair, selon la parole de Nôtre Seigneur. Et que la plus grande partie de tous ceux qui brûlent & qui brûleront éternellement dans les Enfers, ne sont damnez

que pour n'avoir pas eû le soin de renoncer de bonne heure dés leur jeunesse aux occasions dangereuses qui leur ont fait commettre des détestables & abominables pechez, contre la pureté & la chasteté Chrétienne.

3. Ne point dire de paroles sales, ou à double entente, à dessein de se divertir & de faire rire la compagnie ; parce qu'elles sont souvent autant de coups mortels par lesquels on tuë les ames des assistans : ceux qui prennent plaisir de les entendre, commettent un peché aussi grand que ceux qui les prononcent. Durant son travail ne point chanter de chansons lascives, mais plûtôt occuper son esprit à reciter quelques Prieres Chétiennes, comme quelques Pseaumes ou Hymnes de l'Eglise, les Litanies de la Vierge, & semblables, pour être preservez contre les efforts du demon, qui tâche par ce moyen de nous faire tomber dans les plus grands pechez.

4. Fuïr les Bals, les Commedies, les masquarades, les promenades & les danses messéantes, c'est à dire, où les garçons & les filles sont ensemble. Fuïr encore l'oisiveté & la faineantise, afin d'éviter les pensées deshonnêtes : car il défend non seulement tous les pechez deshonnêtes, mais encore tout ce qui peut en être la source ou l'occasion. On doit avoir en horreur la lecture des mauvais Livres, comme des Romans, des Comedies,

des chansons mondaines & d'autres semblables.

5. Eviter encore comme une peste les mauvaises compagnies, & la frequentation de ceux qui disent de vilaines paroles, ou qui sont sujets à chanter de mauvaises chansons.

6. Ne point aimer les friandises, qui ne servent qu'à donner de mauvais desirs. Et comme le vin pris avec excez sert de principal moyen au demon pour corrompre la jeunesse en ce point, les enfans doivent prendre garde de bonne heure à ne s'y point trop addonner : & d'en user avec une trés-grande modération, mais particuliérement les filles.

7. Ne point se baigner sans nécessité, & que ce ne soit point dans un temps ny dans un lieu où l'on puisse être vû des autres en cet état; que ce ne soit point aussi en la compagnie des libertains, où l'on n'apprend ordinairement que le chemin de l'Enfer; mais que l'on soit accompagné de quelques-uns de ses parens; parce que les bains, en la maniére qu'ils se font, sont cause que plus de la moitié de la jeunesse se damne miserablement, á cause des pechez qui s'y apprennent, & qui s'y commettent.

8. Que les garçons & les filles ne se regardent point trop curieusement, & ne se frequentent point avec trop de familiarité, qu'ils ne s'entretouchent point l'un l'autre

avec privauté, qu'ils ne joüent jamais ensemble, quand même ils seroient parens, ou au moins, si l'on ne peut faire autrement, que ce soit avec grandes précautions, & en la presence de quelqu'un qui les observe, & qui puisse leur donner quelque retenuë; parce que c'est dans ce temps & dans ces occasions que le démon donne commencement aux plus grands crimes.

9. Les Enfans qui aimeront bien la Chasteté, ne souffriront pas que l'on se serve avec eux de certaines legeretez dangereuses, particulierement entre les garçons & les filles, comme les attouchemens des mains ou du visage, & les baisers ou autres semblables caresses trop familiéres.

10. Ne rien faire sur eux-mêmes ou sur autruy, soit par regard, par actions ou autrement, qui soit contraire à la Pureté, ou qui puisse donner quelque mauvaise pensée.

11. S'habiller & se deshabiller promptement, & avec une grande modestie, nous persuadant qu'un Dieu & nôtre bon Ange considérent toutes nos actions, particuliérement durant ce temps.

12. Ne rien crayonner qui soit deshonnête; ne point faire de Tableaux, Images, ou Statuës de cette façon, afin de ne point donner occasion de pécher par juditez honteuses, à ceux qui pourroient les regarder. Ne

point prendre plaisir soy-même à considerer de semblables peintures, afin d'éviter les mauvaises pensées; n'en point garder chez soy aucunes, mais au contraire les déchirer par tout où ils en rencontreront, quand elles seront en leur disposition. Ceux qui aimeront l'honneur de Dieu, en feront autant à l'égard des mauvais Livres, qui sont les Ecoles de Satan.

13. Garder dans les habits une grande modestie, ensorte que l'on ne puisse donner à personne occasion d'offenser Dieu par un excés de mondanité, ou par la nudité des bras ou de la gorge.

14. Demander souvent à Dieu cette grande vertu qui nous rend semblable aux Anges & trés-agreable à Dieu.

ARTICLE VII.

Que peuvent faire les Enfans pour accomplir le 7. & le 10. Commandement de Dieu?

Les biens d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras à ton escient.
Biens d'autruy ne convoiteras,
Pour les avoir injustement.

1. NE rien prendre ny retenir à personne, quelque peu de chose que ce puisse être, pour ne point s'accoûtumer insensible-

ment à ce peché. Quand ils sont quelquesfois à la place de leurs parens dans la boutique, ne point vendre une marchandise plus qu'elle ne vaut, à ceux qui ne s'y connoissent pas.

2. Si l'on achete quelque chose, en donner raisonnablement ce qu'elle vaut, encore que la personne qui vend n'en sçache pas la valeur elle-même, ou qu'elle soit en grande necessité. Observer exactement le poids & la mesure ordinaire en tout, parce que Dieu a en abomination tous ceux qui font le contraire, selon les paroles de la sainte Ecriture.

3. Ne point mélanger la marchandise, comme de mettre de l'eau dans du vin, au lieu de le vendre pur, ou autres choses semblables. Que s'ils voyent commettre ces pechez à leurs parens, ils doivent leur remontrer avec respect, que ces tromperies attireront de grandes maledictions de Dieu sur leur maison, & qu'elles leur causeront assurément quelques pertes considérables.

4. Enfin ne rien vendre qui ne soit fidele. Ne point mentir; & encore moins jurer, pour faire valoir sa marchandise. Et parce que c'est encore la coûtume des Artisans & des Marchands de vendre plus cher qu'il n'est raisonnable à ceux qui ne connoissent pas la valeur des marchandises, les Enfans prendront aussi garde de ne pas imiter leurs pa-

rens en ce point ; parce que toutes ces fraudes offensent Dieu, & obligent à restitution, laquelle on doit toûjours faire toute entiére, si l'on peut, ou au moins en partie, même avant que de s'en confesser, s'il est possible. Ne point décrier la marchandise des autres pour les empêcher de vendre, ne point acheter de leurs camarades ou autres sans le consentement de leur pere ou tuteur, dont ils dépendent, ne rien acheter ou recevoir qui ait été dérobé.

5. Ne point tromper dans le jeu, parce que toutes les tricheries sont autant de larcins. Pour éviter cette occasion de pecher, ne point joüer de l'argent : Fuïr la compagnie de ceux qui sont sujets à dérober chez eux, ne participer jamais à leur vol, mangeant par exemple, de ce qu'ils auroient pû acheter avec de l'argent dérobé.

6. Restituër ce que l'on a pris. S'aquiter au plûtôt de ce que l'on doit. Employer fidelement le temps, pour ceux qui payent le travail que l'on fait.

7. Empêcher, selon son pouvoir, que l'on ne fasse tort au prochain, en quoi que ce soit. Ne point cacher ou receler le larcin de personne. Ne point retenir ce que l'on pourroit trouver ; mais si l'on trouve quelque chose, par exemple, dans un Eglise, on le portera à la Sacristie, pour être renduë

à qui elle appartiendra. Que si c'est autrepart, l'on doit s'informer qui l'a perduë, ou enfin la porter aux parens que l'on aura, qui seront obligez de la rendre à ceux qui *la* demanderont, sans obliger à donner quelque chose pour cette restitution, si ce n'est qu'ils eussent eux-mêmes fait quelque dépense pour ce sujet. Que si l'on ne peut sçavoir à qui elle appartient, ils en donneront la valeur aux pauvres, ou à l'Eglise, afin de faire prier Dieu pour ceux qui auront fait cette perte; le tout neanmoins selon le conseil & la prudence de leur Confesseur, auquel on doit demander fidelement son avis sur ce sujet, & sur les difficultez que l'on vient de toucher, au sujet de la vente & de l'achat des marchandises; parce que faute d'être éclairci sur tous ces points, la plûpart des Marchands commettent de grands péchez, & se damnent miserablement, vendant leur ame au diable, pour amasser des biens de ce monde.

8. Et d'autant que plusieurs, parmy les Chrétiens mémes, s'abandonnent miserablement au peché d'Usure, comme les Juifs, en prétant de l'argent, pour en recevoir du profit, & retirer ainsi aprés quelque temps une plus grosse somme que celle qu'ils ont prêtée: les enfans se donneront bien de garde d'imiter en cela leurs parens, quand ils

seront dans un âge plus avancé. Ils doivent prier Dieu continuellement pour eux ; s'ils les voyent engagez dans ce malheureux trafic, afin qu'ils se convertissent, & même dans quelque occasion commode, leur representer que ce péché est horrible devant Dieu, que la sainte Eglise excommunie tous les Dimanches ceux qui sont addonnez à ces détestables pratiques, & que plusieurs malédictions leur arriveront pour ce sujet, & enfin la damnation éternelle.

9. Ne point desirer beaucoup de richesses, mais se contenter du nécessaire, puisque Nôtre-Seigneur a donné sa malédiction aux riches, & au contraire sa benediction aux pauvres.

ARTICLE VIII.

Que peuvent faire les Enfans pour accomplir le huitiéme Commandement de Dieu?

Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.

1. N'Accuser personne de leurs Compagnons ny autres faussement, mais

s'ils sont interrogez par ceux qui peuvent les coriger, touchant quelque mal, qu'ils sçachent, ou qu'ils leur ayent vû faire, dire la verité toute entiére, sans rien ajoûter ni diminuër, sans se laisser corrompre par quelque promesse de ceux qui auroient manqué; parce que Dieu ne veut pas que l'on cache les pechez d'autruy à ceux qui doivent y mettre ordre.

2. Ne jamais mentir, ny exciter les autres au mensonge, par quelque promesse, en quelque occasion & quelque sujet que ce puisse être; comme, ou pour rire, & se divertir, ou pour s'excuser & éviter quelque punition, ou pour ne point mettre leurs parens en colere contr'eux; ou enfin pour faire plaisir à leurs Compagnons; parce que Dieu déteste toute sorte de mensonge, & particuliérement celui qui porte préjudice au prochain. Comme le diable est le pere du mensonge, aussi appelle-t'on *Enfans du demon*, ceux qui commettent ce maudit péché.

3. Comme quelques Marchands sont sujets au mensonge, croyant que sans cela ils vendroient moins leurs Marchandises, leurs enfans prendront garde de ne point suivre l'exemple de leurs parens en cela, & leur representeront même, lors qu'ils en trouveront une occasion favorable, que les men-

teurs ne seront jamais dans la prosperité, & que quand on gagneroit davantage par ce moyen, il ne faut pas se damner éternellement pour les biens de cette vie, qui ne sont que passer en un moment.

4. Quand on est cause par quelque mensonge, qu'il arrive au prochain quelque dommage dans ses biens ou dans son honneur, l'on est obligé à faire restitution, ou à demander pardon de ce mensonge à ceux qui ont été offensés, & se dédire devant ceux qui l'ont entendu.

5. Ne point jurer temerairement d'autrui, c'est à dire, ne point penser à mal, en lui voyant faire quelque chose; mais plûtôt avoir bonne estime de nôtre prochain, & croire qu'il a quelque bonne intention que nous ne connoissons pas.

6. N'être point curieux de sçavoir ses fautes. Fuïr les détractions & les médisances, c'est à dire, ne point parler mal de personne, quand même on diroit la verité en déclarant ses manquemens, parce que les péchez de médisance sont abominables devant Dieu, non seulement à cause du scandale qui en arrive, mais encore parce que l'on ôte à son prochain sa bonne réputation, & son honneur, qui lui est un bien aussi précieux que sa propre vie.

7. Cette maxime n'empêche pas neán-

moins que l'on ne ſoit obligé de donner avis aux Superieurs de ce qui a été mal fait par quelqu'un, afin que l'on y apporte reméde: particuliérement quand on a ordre pour cela, mais il faut que ce ſoit charitablement; c'eſt à dire tant pour ſatisfaire à ſon propre devoir, & pour décharger ſa conſcience, que pour empécher que Dieu ne ſoit offenſé; & non pas jamais par vengeance.

8. Ne rapporter à un autre le mal que l'on auroit entendu dire de luy, ſi ce n'eſt par maniere d'avertiſſement, quand cela eſt neceſſaire, mais ne nommer jamais ceux qui ont déclaré ce défaut, parce que l'on ſeroit la cauſe de quelque inimitié, querelles ou autres malheurs qui pourroient arriver.

9. Empécher autant que l'on peut dans les compagnies, que l'on ne parle point mal de qui que ce ſoit, témoignant que l'on ne prend pas plaiſir à ces mauvais diſcours, où Dieu eſt griévement offenſé, détournant adroitement l'entretien ſur quelqu'autre matiére, ou quittant même la compagnie, ſi cela ſe peut, au cas que l'on voulût continuër ces médiſances, afin de ne pas participer à ces péchez en les écoutant.

10. Fuïr l'hypocriſie, c'eſt à dire, ne point vouloir parroître plus vertueux que l'on eſt pour être eſtimé du monde en faiſant quelque bonne action devant les autres à cette occaſion.

11. S'aquiter fidelement des promesses que l'on fait, pourvû que Dieu n'en soit point offensé, parce que sans cette condition, il vaudroit mieux ne s'en point aquiter, que de se damner pour ne pas manquer à sa parole, quand même l'on se seroit engagé par quelque jurement.

12. Estre fidele à garder un secret, pourvû qu'il n'y ait point de péché ; ce qui arriveroit, si l'on vouloit cacher quelque mauvaise action, & empêcher que l'on n'y donnât ordre.

ARTICLE IX.

Que peuvent faire les Enfans pour accomplir les autres Commandemens de l'Eglise qui restent à expliquer?

Tous tes pechez confesseras,
A tout le moins une fois l'an.
Ton Createur recevras,
Au moins à Pâques humblement.
Quatre-Temps Vigiles jeûneras,
Et le Carême entierement.
Vendredy chair ne mangeras,
Ni le Samedy pareillement.

1. QUoi que l'Eglise n'oblige à se confesser qu'une seule fois, en tel temps de l'année que l'on voudra, & à recevoir le Saint Sacrement une fois aussi durant la quainzaine de Pâques : elle desire neanmoins, & c'est une trés-excellente pratique, de frequenter plus souvent ces deux grands Sacremens, & de s'en approcher quand il arrive quelque Fête de nôtre Seigneur, ou de la sainte Vierge, ou quelqu'autre solemnité ; mais il ne le faut faire que suivant le conseil de leur Confesseur.

2. Choisir toûjours autant qu'ils pourront un bon Directeur ou Confesseur, dans la Paroisse ; aprés l'avoir demandé à Dieu avec de ferventes prieres, comme l'enseigne S. François de Sales ; & quand on l'aura choisi une fois, ne point changer, si ce n'est en cas de necessité, & lors qu'une attache trop grande pourroit apporter quelque retardement notable à la veritable pieté.

3. Avoir en lui une grande confiance, lui déclarant même les peines & les tentations dont on pourroit être affligé, afin d'être assisté par son conseil contre les efforts du démon.

4. Comme Dieu distribuë ses graces dans les grandes Fêtes avec plus d'abondance,

qu'à l'ordinaire, ils n'en laisseront point passer sans demander à Dieu quelque faveur speciale ; aprés avoir pris sur ce sujet le conseil de leur Confesseur.

5. Quand ils auront atteint l'âge de vingt & un an, s'aquiter fidelement des jeûnes & des abstinences que Dieu commande par la sainte Eglise, ne s'en point exempter sans avoir déclaré leur necessité à leur Confesseur. Et neanmoins devant cét âge, ne point manger d'œufs ou de viande aux jours défendus, sans la permission de Monsieur le Curé, encore que l'on fût malade.

6. Ne point entreprendre d'eux-mêmes aucunes penitences ni austeritez sans l'ordre exprés de leur Directeur, pour ne rien faire indiscretement qui puisse porter préjudice à leur santé ; ils pourront neanmoins, à proportion qu'ils avanceront en âge, se retrancher de quelque petit morceau de leur repas dans les jours de jeûnes ; afin d'avoir moins de peine à jeûner quand ils seront en âge ; & toûjours selon le conseil de leur Confesseur, & la permission de leurs parens.

7. Se preparer avec un grand soin quand ils s'approcheront du Sacrement de la Penitence ou de la Communion : demander pardon à leurs parens, à leurs domestiques, & à ceux qu'ils auront offensez, dés

la veille, ou au moins le jour de leur Confession : prier Dieu dans ces occasions pour leurs parens; pour ceux qui les instruisent, & pour leurs Bienfaicteurs, & même pour leurs ennemis.



PRATIQUES FAMILIERES PROPRES AUX ENFANS,

POUR EVITER LES PECHEZ ausquels ils sont plus sujets, & pour acquerir les vertus dont ils sont plus capables.

CHAPITRE I.

Combien y a t-il de pechez que l'on appelle Capitaux?

Il y en a sept, Orgueil, Avarice, Luxure, Envie, Gourmandise, Ire, & Paresse.

ARTICLE I.

Que peuvent faire les Enfans pour éviter les pechez d'Orgueil?

PRATIQUER la vertu d'Humilité, qui est opposée à ces pechez, & pour ce sujet; Ne point s'estimer en méprisant les autres; mais croire toûjours que l'on est moins

sçavant & moins vertueux que son prochain.

2. Ne se point loüer eux-mêmes, ni se vanter du bien, & encore moins du mal que l'on aura fait.

3. Ne point desirer les loüanges, l'estime, ni l'honneur du monde: Faire leurs bonnes actions en secret autant qu'ils pourront.

4. Ne se point glorifier de ce que l'on aura quelque chose plus que les autres, de ce que l'on est mieux vétu ou mieux nourri, &c. n'y point prendre de complaisance, comme font ceux qui se quarrent, quand ils ont des habits un peu plus riches que les autres.

5. Quand on leur donnera des loüanges, n'y point prendre de plaisir, ni en devenir plus superbes, ou concevoir d'eux-mêmes une meilleure estime pour cela, mais au contraire, en rapporter à Dieu toute la gloire, & le remercier humblement, parce qu'il est seul le premier Auteur de toutes nos bonnes actions. Et que toute la gloire lui est duë.

ARTICLE II.

Que peuvent faire les Enfans pour éviter les pechez d'Avarice?

1. FAire peu d'état des biens du monde.
2. Se contenter de ce qui est neces-

faire pour les vivres & pour les habits, & y éviter la superfluité.

3. Ne se point passionner contre les parens, lors qu'ils ne donnent pas tout ce que l'on souhaite.

4. Aimer beaucoup même de manquer toûjours de quelque chose pour montrer la pauvreté de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ.

5. S'habituer de bonne heure à faire de petites aumônes, selon leur commodité, afin d'apprendre à pratiquer la Charité & la Liberalité Chrétienne.

6. Pour éviter au contraire la prodigalité, quand ils auront de l'argent, ne le point dépenser inutilement, comme en friandises, ou autres choses inutiles. Ne rien acheter sans le congé de leurs parens; & pour mieux faire, ne point s'accoûtumer à garder de l'argent, mais plûtôt le rendre à leurs Parens, quand quelqu'un leur en donnera.

7. Observer ce qui est dit sur le septiéme Commandement.

ARTICLE III.

Que peuvent faire les Enfans pour éviter les pechez de Luxure?

1. AImer & garder avec un trés-grand soin la vertu de la Chasteté & de

la Pauvreté, qui est opposée à ces pechez, suivant les Instructions marquées au sixiéme Commandement ci-dessus.

ARTICLE IV.

Que peuvent faire les Enfans, pour éviter les pechez d'Envie?

1. PRatiquer la vertu de Charité, qui est opposée à ces pechez, & pour ce sujet ne point être fâché de la prosperité, de la vertu, ou de quelque perfection d'autrui; mais plûtôt s'en réjoüir. Ne point murmurer contre Dieu dans ces occasions, mais au contraire le remercier des graces qu'il fait à nôtre prochain, comme si nous les recevions nous-mêmes.

2. Ne point se réjoüir du mal, des afflictions, ou des pechez de ceux que nous n'aimons pas, ni des mauvais succez qui leur arriveront dans leurs affaires, parce que les Chrétiens ne doivent haïr personne, mais ils doivent aimer tout le monde, & souhaiter le même bien qu'ils se souhaitent à eux-mêmes.

3. Pratiquer encore les autres Instructions que l'on a marquées sur plusieurs des Commandemens.

ARTICLE V.

Que peuvent faire les Enfans pour éviter les pechez de Gourmandise ?

1. PRatiquer les vertus de la Temperance, & de la Sobrieté, qui sont opposées à ces pechez ; & pour ce sujet ne manger qu'aux heures ordinaires du repas ; ne boire ne manger avec excés.

2. Ne point frequenter les Cabarets, non seulement afin de ne point entendre les blasphémes execrables que l'on y vomit ordinairement contre Dieu, & afin d'éviter les excés qui s'y commettent ordinairement, mais encore pour ne point prendre dans leur jeunesse cette detestable habitude, qui fait damner tant de monde tous les jours.

3. Ne rien manger par friandise ou par quelque appetit dereglé, qui puisse préjudicier à la santé, pour éviter les grandes maladies, qui arrivent aux Gourmands.

4. Ne point exciter les autres à commettre quelqu'un de ces pechez.

5. Ne point prendre garde, si l'on donne à d'autres quelque chose de meilleur ou davantage qu'à eux-mêmes. Se contenter de ce qu'on leur donne, sans murmurer pour avoir autre chose, ou pour en avoir davantage.

6. Ne point se glorifier en racontant par sensualité la bonne chere que l'on auroit faite en quelque compagnie.

ARTICLE VI.

Que peuvent faire les Enfans pour éviter les pechez d'Ire ou de Colere?

1. PRatiquer la vertu de Douceur, qui est opposée à ces pechez, & pour ce sujet n'être point mutins, obstinez, ni opiniâtres, ne pouvant souffrir les avertissemens; n'être point tristes, chagrins, mélancholiques, arrogans, impatiens; ne souffrir de personne; rendant injure pour injure, mal pour mal, & mocqueries pour mocqueries.

2. Suivre les autres Instructions marquées sur les Commandemens, où l'on enseigne la maniere de se comporter charitablement envers son prochain.

3. Si par malheur on se laisse emporter à la colere, l'on ne doit jamais rien dire, ni rien faire, ni rien entreprendre quand on est en cét état, afin de n'avoir pas sujet de s'en repentir dans la suite.

ARTICLE VII.

Que peuvent faire les Enfans pour éviter les pechez de Paresse ?

1. EMployer fidelement tous les momens de la journée. Ne se point acquiter avec lâcheté & nonchalance de leur devoir, tant pour ce qui regarde le service de Dieu, que pour ce qui concerne celui qui doit être rendu aux Maîtres que l'on sert, ou à ses parens.

2. S'appliquer avec un grand soin à étudier les Sciences qui leur sont enseignées, parce que c'est comme voler l'argent que dépensent les parens pour les Instructions, quand on néglige d'en profiter.

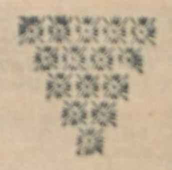
3. Ne point aimer le jeu excessivement, n'y point employer trop de temps au préjudice de ses obligations.

Enfin que peuvent faire les Enfans pour vivre en bons Chrétiens ?

COnformer autant qu'il leur sera possible toutes leurs actions aux exemples des vertus que Jesus-Christ, la Sainte Vierge & plusieurs des plus grands Saints nous ont donnez, quand ils étoient encore

enfans. C'eſt pourquoi ils écouteront avec grande attention les Hiſtoires que l'on en rapportera dans les Catéchiſmes auſquels ils aſſiſteront, & ne ſe contenteront pas ſeulement de les retenir pour eux, mais les répéteront même chez eux à leurs parens, à leurs compagnons, & à leurs domeſtiques, pour exciter le plus de monde qu'ils pourront à bien vivre, & augmenter par ce moyen la gloire de leur Créateur.

Voila les maximes & les pratiques principales que l'on doit inculquer aux enfans dans les Ecoles Chrétiennes pour toute la conduite de leur vie. Ceux qui deſireront être informez de l'ordre & de la maniere que l'on doit garder pour les expliquer & pour faire des Inſtructions ou des Catéchiſmes ſur ce ſujet; ils trouveront quelques petits Livres qui pourront leur être utils, comme il ſe voit dans l'Ecole Paroiſſiale.



TRAITE' IV.

DE L'ECOLE PAROISSIALE.

PRATIQUES FAMILIERES DE LA CIVILITE'.

Pour enseigner aux Enfans à vivre & à agir à l'exterieur, avec honnêteté & bien-séance.

AVERTISSEMENT.

IL seroit inutile de s'arrêter à faire voir combien il est important d'enseigner les regles de la Civilité, & de la bien-séance, même dans les petites Ecoles ; il n'y a personne qui ne soit persuadé qu'il les faut observer pour n'être pas méprisé dans le monde, & rejetté de toutes les compagnies où l'on peut se trouver ; Les peres & meres, & les autres parens ont une tres-grande satisfaction de voir leurs enfans honnêtes & bien

élevez, & ils les en aiment plus tendrement ; & les Maîtres aussi bien que les Peres & Meres auront beaucoup de peine à faire quitter les mauvaises habitudes des Enfans, lors qu'ils seront dans un âge plus avancé, s'ils ont manqué de cette instruction, dés les premieres années de leur vie.

L'on en parlera dans ce Traité le plus briévement qu'il sera possible, & l'on marquera sur chaque sujet, premierement ce que l'on doit faire & ensuite les manquemens plus considerables que l'on doit éviter ; le tout par Demandes & par Réponses, pour la plus grande commodité des Enfans.

De quelques devoirs generaux des Enfans, touchant le service de Dieu.

CHAPITRE I.

De quelques devoirs exterieurs des Enfans dans les choses de pieté.

§. 1.

Qu'est-ce que doit observer un Enfant dans les choses de pieté ?

1. SE découvrir avant que d'entrer dans l'Eglise, & y entrer avec modestie.

2. Aprés avoir quitté les gans, prendre de l'eau benîte sur le front avec le doigt du milieu de la main droite, faisant le signe de la Croix tout entier, & saluer le saint Sacrement les deux genoux en terre.

3. Ne point passer devant un Autel ou un Crucifix sans faire la reverence.

4. Si on entend la sainte Messe, on doit si elle est basse, se tenir à genoux, à l'exception des deux Evangiles, si elle est haute, on peut s'asseoir, à l'exception de l'Introïte, des Oraisons, depuis la Consecration jusqu'au *Pater*, de la Communion, & de la Benediction, que l'on doit se tenir à genoux, & des deux Evangiles, que l'on doit se tenir debout. A Vêpres l'on peut être encore assis pendant les Pseaumes, & Répons, & on doit se lever à *Deus in adjutorium*, & à *Magnificat*, & se mettre à genoux aux Oraisons & aux Hymnes, principalement du saint Sacrement, & de la sainte Vierge. On peut s'instruire plus amplement des ceremonies que l'on doit garder, dans le Livre fait à ce sujet.

5. Quand on a le bon-heur de servir à la sainte Messe, il faut quitter ses gands, son Livre & même son Chapelet, afin de n'avoir point d'autre soin & d'attention que de répondre au Prêtre. Quand il est temps d'y faire quelque action, comme de chan-

ger le Livre de côté, donner les Burettes, &c. il faut se dégager de son chapeau, & le mettre en quelque lieu qui soit net; l'on doit quitter l'épée, avant que d'approcher de l'Autel pour y servir.

6. Quand on entend chanter le ℣. *Gloria Patri*, & quelques autres semblables, ou que l'on prononce les sacrez Noms de JESUS ou de MARIE à la sainte Messe, l'on fait une inclination. Et durant le Sermon, ou au Catéchisme, l'on se découvre si l'on étoit couvert (au moins les premiéres fois) & une inclination seule doit suffire quand on les répétera dans la suite.

7. Lors que l'on entend sonner dans les ruës, la choche pour l'*Angelus*, il n'est pas necessaire de se mettre à genoux pour le reciter; mais il suffira de faire sa priere en marchant avec respect neanmoins & modestie, ayant la tête nuë. Si l'on est à l'Eglise, ou à la maison, on le recite à genoux ordinairement, & debout le Samedi, & le Dimanche tout le jour, & au temps de Pâques.

8. Si l'on rencontre le saint Sacrement dans la Ville, quand on seroit en carosse ou à cheval, il en faut descendre: & s'êtant mis à deux genoux adorer Nôtre Seigneur, & faire sa priere en faveur du malade, auquel on va porter le Viatique. Que si l'on avoit la commodité d'accompagner Nôtre

Seigneur juſqu'à l'Egliſe, comme pluſieurs bons Chrétiens, ce ſeroit une action fort loüable.

---

§. 2.

Que doit on éviter en ce qui regarde le ſervice de Dieu?

1. NE point faire ſes prieres d'obligation dans le lit, ſi ce n'eſt quand on eſt malade.

2. Etant à l'Egliſe, ne point prononcer ſes prieres, ſi haut que l'on puiſſe être entendu des autres; ni élever les yeux au Ciel, ou en ſoûpirant, ou en faiſant quelqu'autre choſe ſemblable; parce que quand on eſt en public, l'on ne doit jamais donner aucun ſigne de quelques ſentimens, ou de quelque dévotion extraordinaire.

3. Ne point tourner les yeux de côté & d'autre, durant qu'on prie Dieu; mais les avoir modeſtement baiſſez ſur ſon Livre, ou regarder attentivement l'Autel ou quelque Image qui puiſſe entretenir l'eſprit dans de bonnes penſées, & l'aider contre les diſtractions, que le diable tâche de donner durant ce temps.

4. N'y point parler que pour choses nécessaires, n'y point faire de bruit en marchant, encore que l'on eût des sabots ; si on est obligé d'y cracher, il faut le faire sans bruit & marcher sur le crachat, en se détournant de la veuë des autres.

CHAPITRE II.

Du devoir des Enfans, touchant les differentes postures du corps.

§. 3.

Quelles bien séances & civilitez doit-on observer dans le maintien ou la posture du corps ?

1. QUand on est assis, tenir les pieds également arrétez, sans croiser, sans écarter, sans remuer, ni étendre les jambes ; se tenir droit modestement dans le siege où l'on est, sans s'appuyer avec indécence, comme si l'on vouloit dormir.

2. Quand on parle à quelques personnes qui sont considérables ou d'un autre sexe, les yeux doivent être un peu baissez, mais sans contrainte ; sans affectation, & au contraire avec indifference ; il suffira de ne

les point regarder fixement en face, se tourner neanmoins vers eux quand ils nous parlent, & s'en éloigner de plus d'un pas, ou environ, pour n'être pas en danger de les toucher, de leur faire sentir nôtre haleine, ou de les incommoder en quelqu'autre maniere.

3. Quand on aura besoin de se nettoyer le nez, ou de se moucher, que ce soit en se couvrant le visage avec son chapeau, & toûjours hors de la presence de la compagnie, avec un linge, & jamais avec les doigts; faire le moins de bruit qu'il sera possible, & serrer aussi tôt son mouchoir, sans regarder ce que l'on y aura jetté.

4. La même honnêteté doit être observée, quand on veut essuyer son visage durant la chaleur, ou à quelqu'autre occasion, ce doit être avec le mouchoir, au lieu de se servir de la main nuë pour ce sujet: particulierement quand il n'y a pas de necessité.

5. Mais si la bien-séance défend de se toucher ainsi le visage, la Pudeur, la Pureté & la Chasteté Chrêtienne, ne peuvent aussi souffrir que l'on se touche les autres parties du corps, qui paroissent encore moins que le visage, sans necessité & jamais devant le monde.

6. Un enfant bien né doit s'accoûtumer à ne cacher jamais ses mains sous ses habits, ni dans ses poches; mais étant en compa-

gnie, il les tiendra en repos devant lui à demi-croiſées, quand il ne ſera pas occupé à tenir ſon chapeau en parlant, comme l'on va dire dans la ſuite.

7. Si l'on porte un manteau, l'avoir également attaché ſur les deux épaules. Retrouſſer les bords de ſon chapeau, c'eſt la coûtume des Soldats. Secoüer la tête en arriere, pour faire retirer les cheveux qui décendent ſur les yeux, cette action témoigne fort un Enfant éventé; il faut avoir ſoin de faire couper ſes cheveux de temps en temps, pour ne pas charger la tête par leur exceſſive longueur, & pour ſe tenir plus proprement.

Quelles incivilitez doit-on éviter, touchant le maintien ou la poſture du corps?

1. QUand on eſt debout, ne point écarter les jambes ni ſe ſoûtenir ſur l'une des deux ſeulement, avançant l'autre davantage.

2. Quand on marche, ne point remuër les bras, mais les tenir arrêtez, ſelon la pratique des mieux inſtruits. Ne point marcher rrop vîte, ni auſſi trop lentement, ni témoigner de la curioſité en choiſiſſant tous

les pavez l'un aprés l'autre, pour faire paroître que l'on est propre. Ne point rire, parler, chanter, ou faire des gestes avec les mains en marchant, ou étant tout seul. Ne point contrefaire le son du tambour avec les pieds, ni avec les mains. Tenir le visage dans une grande égalité autant que l'on poura sans rider le front, cligner les yeux ou faire quelque posture indécente avec la bouche, comme de faire paroître la langue, mordre les lévres.

3. Ne point faire de bruit, que le moins qu'il est possible avec les pieds, quand on marche, ou quand on fait la reverence à ceux que l'on saluë : en faire peu aussi quand on tousse, quand on crache, quand on éternuë, ou quand on baille.

4. Lors que l'on est contraint par quelqu'une de ces necessitez, se détourner un peu de la presence de ceux avec qui on est, & mettre son mouchoir devant sa bouche. Aprés avoir éternué, il ne faut pas manquer de saluër la compagnie, qui doit aussi saluër réciproquement, au moins pour les premieres fois.

5. Ne point avaler ce que l'on dévroit cracher; mais aussi ne point cracher trop loin de soi, ni en un lieu où cela puisse paroître aux yeux de la compagnie : & pour ce sujet l'on marchera sur ce que l'on aura

jetté en terre, afin de l'effacer aussi tôt avec le pied.

6. Ne point s'accoûtumer à cracher trop souvent, & sans necessité ; parce que cette incivilité rend une personne méprisable par tout où elle se rencontre, incommode tout le monde, & nuit beaucoup à la santé.

7. Ne point parler, s'alonger ou s'étendre en baaillant.

8. Lorsque l'on parle, ou que l'on écoûte quelqu'un dans la conversation, se maintenir fort modestement, & ne point faire de gestes des mains ou de la tête pour s'expliquer ; ou pour temoigner que l'on n'approuve pas le sentiment de celui qui parle.

9. Ne point s'occuper en ce temps, à chanter, ou à tenir d'autres contenances aussi peu honnêtes, comme de tourner ses gans, de toucher à ses cheveux, à son rabat, ou à sa cravate, de se joüer avec son mouchoir, ou autre chose semblable ; parce que tout cela témoigne un esprit fort peu arrêté, & qui fait du suffisant.

10. Ne point s'accouder en écoutant quelqu'un. Ne point tenir la tête appuyée sur les mains, ni se gratter avec les ongles, en presence de quelqu'un particulierement.

11. Quand on rit dans les Compagnies, que ce ne soit point en éclatant, & jusqu'à perdre la respiration, & la contenance :

l'on ne doit pas rire en parlant.

12. Quand on ſe chauffe, ne point cracher dans le feu, n'y point tourner le dos, n'y point toucher ſouvent pour l'attiſer, ou pour y mettre du bois, ſi ce n'eſt qu'il eſt neceſſaire, ou que l'on en eſt chargé.

13. Ne ſe point déchauſſer, ou hauſſer ſes habits avec indécence, pour ſe chauffer plus à ſon aiſe. Ne s'y point agenoüiller; afin de s'en approcher plus prés que les autres. Ne point mettre ſes doigts à ſa bouche, ni ronger ſes ongles.

Du devoir des Enfans touchant la Propreté?

CHAPITRE III.

Qu'eſt-ce que Propreté?

1. EStre net dans ſon linge & dans ſes habits, les conſervant ſans tache, ſans ordures, & ſans être déchirez. Un habit negligé témoigne qu'un Enfant eſt un libertin. Porter ſes ſouliers & ſes habits propres, en tenir les cordons bien attachez.

2. Quand on s'aſſied, ou quand on ſe met à genoux, il faut regarder où l'on ſe place, & voir ſi le lieu eſt bien net.

3. Se rogner les ongles chaque ſemaine, afin qu'ils ne paroiſſent pas trop longs, ou entourez d'ordures qui les rendent noirs. La Civilité ne veut pas que l'on ſe ſerve des dents, ou bien d'un coûteau pour les couper, mais il faut toûjours prendre des cizeaux, & ne faire cela que quand on eſt tout ſeul.

4. Se peigner tous les matins, ſe nettoyer avec un grand ſoin le viſage, les yeux, la bouche, les mains & la tête, mais ſans curioſité.

5. L'honnête ſimplicité, dans tout ce qui regarde le corps, eſt toûjours préferable à une vanité dangereuſe, qui eſt ordinairement la ſource des grands péchez.

Quels défauts doit-on éviter touchant la Propreté ?

1. CE ne ſeroit pas être propre, mais ce ſeroit être trop mondain que de ſe friſer, de ſe poudrer ou de porter ſur ſoi des ſenteurs, ou des bouquets. C'eſt auſſi vouloir paroître fier, que de porter ſon chapeau, ou ſur l'oreille, ou trop bas ſur les yeux, ou d'en relever trop les bords comme font les Gens-d'armes.

2. Ne point cracher pas des fenêtres, ni

aussi rien jetter de sale dans les ruës qui puisse incommoder personne.

3. Ne point nettoyer ses oreilles avec les doigts, ni avec des épingles : il faut se servir d'un cur-oreille pour cette necessité, & attendre que l'on soit seul, faire de même pour nettoyer ses dents, & ne se pas servir de la pointe de son coûteau. Quand on a les mains sales, c'est une grande incivilité de les froter à ses habits ; de les essuyer à une muraille, ou à quelque lieu qui puisse salir ceux qui en approcheroient.

Du devoir des Enfans dans les Compagnies.

CHAPITRE IV.

Que doit-on faire quand on se rencontre dans les Compagnies?

1. Comme un Enfant doit porter plus de respect à ses parens qu'à personne, il observera exactement les Instructions qui ont été marquées sur le quatriéme Commandement de Dieu : *Pere & Mere honoreras.*

2. Quand on saluë quelqu'un, il faut se découvrir entiérement, ôtant son chapeau avec la main droite & tournant le dedans du

chapeau vers soi. Ne le point tourner, ou s'en joüer en parlant à celui que l'on saluë, mais le mettre devant soi, sur l'estomach, & y tenir dedans les deux mains arrêtées. Ne le point mettre devant sa bouche ni sous le bras, ni le cacher sous le manteau. A ceux qui sont dans le grand monde & dans un âge plus avancé, l'on enseigne d'autres postures, mais cette simplicité semble plus convenable & plus facile aux enfans.

3. C'est être incivil, que de ne se point découvrir devant ceux ausquels on doit ce repect, comme sont les Ecclesiastiques, les Magistrats, les vieillards, & les autres personnes considerables, soit pour leur âge, leur qualité, ou autrement; C'est encore être mal instruit, que de se couvrir sans leur ordre; mais aussi c'est être importun, ou de ne pas se couvrir aprés en avoir esté averti, deux ou trois fois, ou de se découvrir à tout moment, à chaque mot que l'on dit ou à chaque réponse que l'on fait.

4. Envers les égaux mêmes, il faut toûjours les prévenir en honneur, & les saluër le premier.

5. Quand on est assis, lors que quelque personne considérable arrive, ou qu'elle passe par devant nous, l'on doit se lever pour lui faire honneur, particulierement, quand elle nous veut parler.

6. Don-

6. Donner le côté le plus propre & le plus prés de la muraille à ceux avec qui l'on marche, quand on doit leur faire honneur. Quand on eſt chez ſoy, il faut prier ceux qui nous viſitent, de prendre la meilleure place, & de paſſer les premiers par tout; l'ordinaire eſt de leur donner la droite.

7. Quand ceux que nous reſpectons arrivent dans le lieu où nous ſommes, il faut ſe découvrir, ſe lever & quitter ce que l'on fait, & ne point s'aſſeoir, ni ſe couvrir, ni continuer ſon action, qu'ils ne ſoient eux-mêmes aſſis & couverts.

8. Lorſque l'on arrive durant quelque entretien, c'eſt une incivilité de s'informer ſoy-même par curioſité, du ſujet que l'on traite, ſi l'on n'eſt pas un des premiers de la Compagnie.

9. Lorſque l'on a quelque loüange à donner à quelqu'un, que ce ſoit en peu de mots, car de loüer exceſſivement un particulier, cela pourroit donner aux autres de la jalouſie; mais de raconter par complaiſance les bonnes actions qu'il a faites, & en ſa preſence, afin que les autres luy donnent des loüanges, cela eſt indigne d'un Chrêtien: à cauſe du danger qu'il y a de faire perdre à cette perſonne, tout le fruit de ſes bonnes œuvres par quelque vaine gloire.

10. Celuy auquel on donne des loüanges doit remercier civilement la compagnie, & la prier de parler d'autre chose; & si l'on peut, il vaut mieux se retirer, ou du moins témoigner, que l'on ne prend pas plaisir à entendre ses propres loüanges.

11. Se loüer soi-même, l'Humilité Chrêtienne ne le peut souffrir; se blâmer & se mépriser au contraire; afin de passer pour humble, la même Humilité Chrêtienne ne l'endure pas: l'on évitera aussi ces façons de parler si communes, dont on se sert pour dire du mal d'autrui avec plus de liberté, *Un tel aussi bien que moi, est sujet, à tel défaut, &c.*

12. Aller au devant de ceux qui nous viennent visiter, pour les recevoir, & les reconduire ensuite plus ou moins loin, selon leur qualité. Quand ils sortent de nôtre maison, ne les point quitter, qu'ils ne soient montez en carosse, à cheval; ou enfin qu'ils ne marchent dans les ruës, afin de les salüer encore une fois, quand ils partent, à moins que l'on ne soit beaucoup au dessus d'eux ou tres-familiers.

13. Ne point monter à cheval ou en carosse, en presence de ceux que nous respectons; mais attendre qu'ils soient rentrez chez eux, ne pas souffrir même qu'ils nous reconduisent, s'il se peut.

14. Il est bon de s'accoûtumer, même avec des égaux à porter la main à demi, à la bouche, comme pour la baiser, quand on reçoit, ou quand on donne quelque chose.

15. Parler toûjours d'une voix mediocre en conversation; c'est à dire qui ne soit pas trop hautaine, ou trop lente, ou trop basse, en sorte que l'on ait de la peine d'être entendu. Il faut éviter un certain accent de voix, qui ressent trop la délicatesse, ou le commandement.

16. Lors qu'un Enfant répond à ses parens, ou à d'autres personnes considerables, il ne doit jamais dire ce mot tout seul *Vous, oui & non.* Mais ajoûter à la fin quelque mot d'honneur, disant, par exemple. *Oui, nous vous; Mon Pere & ma mere, Monsieur, &c.* & ainsi des autres; il faut pourtant éviter la repetition trop frequente de ces mots, dans les lettres, & dans les discours pour n'être pas ennuyeux.

17. Quand on parle aussi à des personnes même égales, il ne faut pas se servir de terme qui commande, mais ajoûter quelque mot de civilité, disant par exemple : *Faites cela, je vous prie, donnez-moi cela, s'il vous plaît, &c.*

Que doit-on éviter quand on ſe trouve dans les Compagnies?

1. NE point faire couvrir ceux qui nous parlent la tête nuë, s'ils ne nous ſont inferieurs.

2. Entre ceux qui nous ſont familiers ou d'égale condition, l'on ſe donne quelque ſigne l'un à l'autre, pour ſe couvrir en même tems.

3. Ne point regarder ſi ceux que nous avons ſaluëz, nous rendent la pareille.

4. Ne point entrer la tête couverte dans un lieu où ſont des perſonnes conſiderables; mais ſe découvrir avant que d'y entrer. Ne point paſſer le premier par un lieu où l'on rencontre une perſonne que l'on honore; mais lui faire place pour la laiſſer paſſer en la ſalüant.

5. Ne point témoigner d'empreſſement, pour prendre les meilleures places (quelque part que l'on ſe trouve) la recevoir, neanmoins quand elle eſt preſentée avec inſtance, plûtôt que de ſe rendre importun, par un trop long refus.

6. Eviter les conteſtations dans les entretiens, pourvû que l'on ne parle que de choſes indifferentes. Ne point tutoyer perſonne, comme l'on dit, mais ſe ſervir

toûjours du mot de *Vous* ; à l'égard même de ceux qui nous ſont inferieurs, non pas de *Tu*, ni de *Toy*, parce que cela témoigne un certain dédain, ou mépris, qui eſt opposé en quelque façon à la Charité Chrétienne.

7. Quoy qu'il ſoit veritable que pour faire profiter un avertiſſement, il faut connoître l'eſprit de celui que l'on veut reprendre, afin de lui parler d'une maniere qui puiſſe le gagner, plûtôt que de l'aigrir ; il eſt neanmoins veritable qu'il vaut mieux ne point donner d'avertiſſement à perſonne, pour quelque faute, ſi ce n'eſt en particulier, plûtôt qu'en public ; parce que ſouvent la honte que l'on a d'être repris, empêche les enſeignemens & les remontrances, de faire aucun fruit.

8. Les meilleurs avertiſſemens ſont ceux qui ſe donnent ſans raillerie, & ſans témoignage de mépris pour ceux qui ont commis la faute. La prudence enſeignera quand on doit ſe ſervir de la douceur ou de la rigueur dans les occaſions.

9. Quand on parle à quelqu'un, on ne doit pas arrêter ſa veuë ſur quelque défaut ou imperfection qu'il pourroit avoir, ni encore moins demander d'où cela vient, afin de ne lui pas donner de peine.

10. Ne point courir, s'arrêter, ni manger

dans les ruës, ni y jetter des pierres, ni en rouler aux pieds, comme font les insensez. Ne point se mettre inconsidérement, dans la compagnie des personnes que l'on rencontre en son chemin, si on ne les connoît pas.

11. S'entretenir de quelques sujets honnêtes, & ne point parler des choses dont la pensée & le souvenir pourroit donner du déplaisir aux Assistans.

12. Ne point se servir de ses songes pour entretenir la Compagnie.

13. Ne se point trop échauffer au jeu, ou à d'autres exercices; mais sur tout ne point boire, se découvrir ou se dévêtir quand on se sent ainsi échauffé, à cause du grand peril où l'on s'expose de tomber en quelque grande maladie, par cette inconsideration: ne point mettre ses cheveux derriere les oreilles, ou se déboutonner, sous pretexte qu'il fait chaud, cela est incivil, quand on est en compagnie particulierement.

14. S'appuyer sur quelqu'un, frapper ou contrefaire le tambour sur le siege où on est assis, le tirer par les habits, ou le pousser avec le coude, pour lui parler, l'appeller par paroles, ou par signe; ce sont des incivilitez insuportables à ceux que nous devons honorer.

15. A l'égard de ceux que l'on veut respe-

ćter, ne leur parler jamais ſans être interrogé, & dire ſa penſée en peu de mots. Si un autre rapporte quelque Hiſtoire, ne point faire le ſuffiſant, par quelque ſigne de tête pour témoigner que celui qui parle, ne ſçait pas la verité.

16. Ce ſeroit encore des incivilitez plus groſſieres, ou de lui ſuggerer les mots qui ne lui viendroient pas ſi promptement à la bouche, ou de le preſſer de parler plus vîte, faiſant paroître que l'on s'ennuïe de ſon diſcours, ou de dire auſſi-tôt qu'il commence à parler: *Je ſçais tout cela*, & autres ſemblables, parce qu'il vaudroit autant lui dire, *taiſez-vous.*

17. Il ne faut jamais interrompre qui que ce ſoit dans ſon diſcours; mais aprés qu'il aura fini, ſi la choſe eſt de grande importance, il faut parler à ſon tour, & rapporter modeſtement, ſans arrogance, & ſans conteſtation, ce que l'on pourroit ſçavoir autrement.

18. Porter des fleurs à ſa bouche, ou ſur l'oreille, ou s'occuper à mâcher du papier, ou autre choſe, devant le monde, c'eſt l'ordinaire des mal-inſtruits.

19. Ne point montrer au doigt le lieu, ou la perſonne dont on parle.

20. Ne rien dire en ſecret quand on eſt en Compagnie; mais differer à un autre temps

plus commode, pour ne point donner aux autres quelques ſoupçons.

21. Quand on rend compte de quelque commiſſion, on doit éviter ces façons de parler ridicules, *Or ça, or bien, il m'a dit comme ça*, & ſemblables mots.

22. Ne point s'appuyer quand on parle à quelqu'un.

23. Ne point trouver à redire aux actions des autres, quand on voit bien qu'ils ont fait ce qu'ils ont pû dans quelque affaire, quoy qu'elle n'ait pas réüſſi.

24. Ne point faire paroître ſur les habits de perſonne aucune ſaleté qui pourroit s'y rencontrer, mais la nettoyer, ſans que l'on s'en apperçoive, ſi l'on peut.

25. En ſortant de la chambre, ou de ſon cabinet, ne point porter la plume ſur l'oreille, ou à la bouche, particulierement quand on parle à quelqu'un.

26. Si l'on marche avec une perſonne que l'on veut reſpecter, il ne faut pas aller immediatement à ſon côté, mais un peu derriere elle; ſi ce n'eſt qu'elle ſouhaitât que l'on fit autrement, afin de l'entendre parler avec plus de facilité.

27. N'être point curieux de ſçavoir les affaires d'autrui, ny d'écouter ce que l'on dit en ſécret.

28. Quand on va viſiter quelqu'un, ne point

point considerer & toucher curieusement ce qu'il a chez lui, comme livres, écrits, lettres ou autres choses semblables.

28. Ne point heurter aux portes, ni aussi les fermer avec trop de bruit.

29. A l'égard des personnes qui nous sont de beaucoup superieures, l'on ne doit point leur demander en les saluant, *Comment elles se portent*, si ce n'est quand on les visite dans leur maladie.

30. Pour ce qui est des malades, il faut prendre garde de les faire parler trés-peu, & de n'être pas trop long-temps avec eux, quand on les veut voir, s'ils ne demandent exprés qu'on les entretienne pour les desennuyer Cette prudence doit être encore pratiquée, à l'égard de ceux dont le temps est precieux, à cause de leurs emplois.

31. Ne point passer pardevant une personne que l'on respecte, ni avancer la main pardevant elle, pour donner ou pour recevoir quelque chose, que si l'on ne peut faire autrement, l'on doit lui en demander permission, par quelque civilité.

32. Si on est pressé de dire quelque chose en secret à quelqu'un, lors qu'il est en Compagnie, il faut prier ceux qui sont presens ou celui qui est le plus considerable de trouver bon que l'on prenne à part celui que l'on demande, ou faire quelque inclination à cette

personne à qui l'on a affaire pour l'avertir que l'on souhaite de lui parler. Quand on quitte une Compagnie pour quelque chose semblable, on la salüë avant de la quitter, quand on y revient.

33. Ne promettre rien que l'on ne soit bien assuré de pouvoir faire. Promettre peu, mais s'en aquiter fidelement, & faire quelquefois, s'il est possible plus que ce qui a esté promis; c'est la maxime de ceux qui sçavent bien vivre.

Du devoir des Enfans, touchant le Lever, le Coucher, l'Etude, les Repas, & les Recréations.

CHAPITRE V.

Que doivent observer les Enfans pour le Lever, le Coucher, & les autres actions de la journée?

1. ILs doivent en faisant le signe de la Croix, se lever dés la premiere fois qu'ils sont avertis, se tenans contens de dormir huit ou neuf heures au plus durant leur bas âge, salüer leurs parens, s'habiller toûjours promptement, & hors du lit, sans s'amuser à y joüer, parce que cela est contre l'honnêteté. Se peigner proprement prenant garde qu'il

ne tombe quelqu'ordure sur leurs habits, se laver les mains, se nettoyer les yeux, le visage & la bouche, faire les prieres marquées pour le matin, dans l'exercice du Chrêtien, & demander particulierement à Dieu la grace de ne le point offenser, de bien apprendre, & de bien profiter en travaillant durant le iour.

2. Aprés avoir servi, ou entendu la sainte Messe, selon la commodité pour les jours qui ne sont pas fêtez, s'appliquer à l'étude, ou à leur employ ordinaire, prendre leurs repas aux heures reglées, & y boire selon la nécessité, plûtôt que d'attendre à un autre temps durant la journée.

3. Le matin manger trop de pain, ou boire beaucoup, cela détruit la santé & l'esprit des Enfans; si on leur donne un peu de vin, il faut y metre toûjours plus de la moitié d'eau, non seulement pour leur santé, mais aussi pour ne les pas accoûtumer à en prendre avec excez, quand ils seront plus grands.

4. Il suffira d'en mettre assez dans leur eau, pour la faire changer de couleur & en ôter la crudité.

5. Aprés le repas, prendre quelqu'honnête recréation, se donnant bien de garde de s'appliquer à l'étude, à la lecture, ou à l'écriture, qu'une heure, ou une demie heure au moins, aprés avoir mangé, afin de ne pas détruire les forces & la santé du corps.

6. L'heure de se coucher étant arrivée, avoir un grand soin de prier Dieu, & de faire l'Examen de conscience, avant que de se deshabiller, & se coucher ensuite promptement, aprés avoir souhaité le bon soir à ses Parens.

Que doivent éviter les Enfans, pour le Lever, le Coucher, l'Etude, les Repas, & la Recreation.

1. NE point laisser son lit découvert quand on en sort.

2. Ne point être trop long-temps à s'habiller, selon la mauvaise coûtume des femmes, qui se plaisent fort à la vanité : mais aussi ne point s'habiller avec tant de negligence que l'on soit malpropre.

3. Ne point s'offenser ni se piquer de ce qui est dit durant la recreation, mais témoigner que l'on prend cela en jeu.

4. Ne point rendre de raillerie pour raillerie.

5. Eviter aussi les gestes, & les discours qui pourroient sentir la boufonnerie.

6. Ne point rire avec immodestie, particulierement quand on dit quelque chose qui excite les autres à rire. Il vaut mieux s'abstenir soy-même de rire durant ce temps, pour

Il ne faut pas mettre plus de 19 ſ. dans le rang des ſols ; car 20 ſols valent 1 livre. Il ne faut pas auſſi mettre plus de onze deniers dans le rang des deniers, car 12 deniers valent 1 ſol.

Il faut compter les deniers 12 à 12, & faire cette marque x à côté à chaque fois que vous trouvez 12 d. ou plus, ſans en compter davantage à la fois, & après avoir tout compté, comptez combien il y a de marques qui ſont autant de ſols, pour les porter avec les ſols.

De la Preuve de l'Addition.

COmme on ſe trompe fort ſouvent, il faut ſe ſervir d'une preuve infaillible pour être certain qu'on a bien compté.

L'Addition & la Souſtraction ſervent de preuve l'une à l'autre. La Multiplication & la Diviſion ſervent auſſi de preuve l'une à l'autre. On fait encore la preuve de ces 4 regles par 9, en ôtant tous les chifres 9, ou tout ce qui monte juſqu'à 9, pour voir ſi les reſtes ſont égaux.

Preuve par 9 d'une Addition de livres ſeulement

	3 4 0 *livres.*	0
	5 6 0	0
Somme totale	9 0 0 *livres.*	

1. Dites, 3 & 5 ſont 8, & 4 ſont 12 ; ôtez 9, il reſte 3. Dites, 3 & 6 ſont 9 ; ôtez ce 9, il ne reſte rien. Ecrivez zero ſur une ligne.
2. Dites à la ſomme totale 9 & zeros ne ſont rien de reſte ; écrivez zero deſſous la ligne. Le compte eſt bon, car il ne reſte rien de part ni d'autre.

Preuve par 9 d'une Addition de livres, sols & deniers.

	7 l. 12 s. 6 d.	7
	6 : 8 : 7	7
Somme totale	14 l. 1 s. 1 d.	

1. Dites 7 & 6 sont 13. Ostez 9, il reste 4. Doublez le 4, & dites 2 fois 4 sont 8. Portez ce 8 aux sols.
2. Dites, 8 & 1 sont 9. Ostez ce 9. Continuez, & dites, 2 & 8 sont 10. Ostez 9, il reste 1. Triplez, en disant 3 fois 1 sont 3. Portez 3 aux deniers.
3. Dites 3 & 6 sont 9. Ostez ce 9, il ne reste plus que 7. Ecrivez 7 sur la ligne, & puis passez à la somme totale, &c.
1. Dites, 1 & 4 sont 5; doublez, & dites: 2 fois 5 sont 10. Ostez 9, reste 1. Portez 3 aux sols.
2. Dites, 1 & 1. sont 2. Triplez, disant 3 fois 2 sont 6. Portez ce 6. aux deniers.
3. Dites, 6 & 1 sont 7. Ecrivez 7 sous la ligne. Ainsi la preuve est bonne, car il reste autant de part & d'autre.

Preuve de l'Addition par la Soustraction.

	ABC.	DE.	F.	
	4 9 5. l.	16 s.	6 d	
	3 9 1 :	15 :	6	x 1 *Preuve*
	5 9 6 :	14 :	4	1 *par 9*
	6 4 :	12 :	6	
Somme totale	1 5 4 8 l.	18 :	10	*Preuve par la*
	5 1 2 –	2 –	0	*Soustraction.*

Comme il faut commencer de gauche à droite

4. Quand on sert à table plusieurs personnes, il faut remarquer que l'on ne doit rien presenter, s'il est possible, par le côté de ceux qui sont les plus honorables.

5. Lorsque l'on donne à boire à quelqu'un hors le temps du repas, aprés lui avoir donné le verre, on tient au dessous une serviette ou une assiette, afin d'empêcher que quelques gouttes ne tombent sur ses habits en beuvant.

6. On fait le même aux personnes de grande qualité, lorsqu'on leur donne à boire, même pendant les repas.

Quelles incivilitez les Enfans doivent-ils éviter, quand ils servent à Table?

1. NE point arrêter leur veuë fixement sur ceux qui mangent, ni sur les viandes qui sont sur la Table.

2. En Eté laver les verres à chaque fois qu'on demande à boire, distinguer les verres ou tasses pour ne pas faire servir à l'un celui qui a servi à l'autre, du moins sans les laver de nouveau.

3. Se tenir toûjours prêt à servir ce que l'on demandera, & pour cela ne s'éloigner pas de la table & y avoir toûjours l'œil.

4. Il faut changer les assiettes à chacun lorsqu'elles sont salles, & ne pas attendre le

dessert, pour lequel on les change toutes.

5. Ne point desservir, lorsque quelqu'un mange encore.

6. En desservant, il faut bien se donner de garde, pour avoir plûtost fait, d'entasser les plats les uns dans les autres, quand ils ne so t pas entierement vuides, ou de mêler ensemble ce qui pourroit rester, pour tout emporter tout d'un coup.

7. C'est une friponnerie insupportable de serrer du vin, de la viande ou autre chose en desservant pour boire ou manger en cachete.

Du devoir des Enfans, quand ils sont à Table.

CHAPITRE VII.

Que doivent observer les Enfans, quand ils sont à Table ?

1. LAver les mains avant que d'aller à Table, & suivant la coûtume des bons Chrêtiens, faire sa priere devant & aprés le repas.

2. Prendre les dernieres places & ne s'asseoir qu'aprés que les autres sont assis.

3. Si l'on est à table avec ceux que l'on doit respecter, il ne faut pas commencer à déplier sa serviette, & à manger qu'aprés eux ; tâcher aussi d'avoir achevé devant eux, afin qu'ils commencent toûjours les premiers, & qu'ils finissent les derniers.

4. Se servir de coûteau, de fourchette, & de cuilliere, quand il est necessaire, selon la pratique des mieux civilisez, & ne point toucher la viande ou le potage avec les doigts.

5. Prendre du sel sur son assiete, sans excez, & seulement autant que l'on en a besoin ; mais que ce soit avec le bout du coûteau, aprés l'avoir bien essuyé sur l'assiette & ensuite avec la serviette, au lieu de mettre les doigts dans la saliere, comme font les incivils.

6. Il est bon que les Enfans ne s'accoûtument point à manger trop de sel, afin de conserver davantage leur santé.

7. Quand on voudra presenter ou recevoir quelque chose avec la cuilliere, ou avec la fourchette, si celle que l'on a devant soy n'est pas nette, il faut prendre celle de la personne à laquelle on veut presenter. Il faut observer ce que l'on vient de marquer pour nettoyer le coûteau.

8. L'on doit essuyer & vuider sa bouche proprement, avant que de boire, & aprés que l'on a bû baisser un peu la tête, quand on

craint de répandre ſur ſoy quelque choſe, ne pas demeurer auſſi toûjours la tête baiſſée, mais ſe redreſſer auſſi-toſt.

9. Ce n'eſt pas l'uſage d'ôter ſon chapeau durant le repas, quoique l'on parle à quelque perſonne de conſideration, ſi ce n'eſt pour la premiere fois, & pour le faire il faut eſſüyer ſes mains à ſa ſerviette.

10. Quand il ſurvient quelqu'un qui mérite quelque honneur, on le ſaluë quand il entre durant que l'on eſt à table, ſi l'on voit que cette civilité ſoit pratiquée par le reſte de la compagnie.

Quelles incivilitez un Enfant doit-il éviter, quand il eſt à table?

1. NE point ſouffler ſur ce que l'on veut manger afin de le refroidir, mais attendre quelque peu, ou remuër proprement avec la cuilliere.

2. Le potage ne ſe doit pas *humer* ordinairement dans l'écuelle, mais il faut le prendre peu à peu avec la cuilliere, & ne point trop l'emplir. S'il eſt dans un plat il en faut prendre ſur ſon aſſiete & eſſüyer la cuilliere, ſi on en reprend une ſeconde ou une troiſiéme fois.

3. La fourchette & la cuilliere, ne doivent pas être priſes à pleines mains, comme un bâ-

ton, il faut les tenir entre le pouce & le second doigt. L'on ne doit point lecher ni l'une ni l'autre, mais prendre proprement tout ce qu'il y a, & en laisser le moins que l'on peut pour l'essuyer avec la serviette ou avec un petit morceau de pain que l'on laissera sur l'assiete, ou en demander une blanche. Ne point boire avant que d'avoir mangé le potage, & encore moins durant qu'on le mange.

4. Le pain ne doit pas être rompu, mais coupé, la viande ne doit pas être touchée ni déchirée avec les doigts, mais il faut la couper proprement avec la main droite, tenant la fourchette de la gauche, & ensuite prendre de la main droite avec la fourchette, la viande que l'on aura coupé.

5. Ne point porter à sa bouche avec toutes les deux mains, mais seulemant avec la droite, ne point porter le coûteau à la bouche, & ne l'emplir si fort, que l'on ne puisse parler durant le repas.

6. Ne point témoigner que l'on est sujet à ses appetits quand on coupe du pâin, soit en le rompant avec les mains, pour chercher le côté qui est plus agréable, ou bien en ôtant seulement la mie, ou la croûte, pour ne manger que ce qui plaît davantage.

7. Ne point couper son pain sur l'assiette ni sur la nappe.

8. Ne point choisir dans le plat ce que l'on

veut manger ; mais se contenter de prendre ce qui est devant soy & de son côté, ou de ce qu'on leur donne, sans regarder ce que prennent les autres.

9. L'on ne trempe point de pain dans le plat, mais on prend de la sausse, s'il y en a sur son assiette dans une cuilliere.

10. Ce que l'on ne peut avaller, ne doit point être rétiré de la bouche avec les doigts; en sorte que cela soit veu de la compagnie, mais il faut doucement le recevoir avec la main, & le jetter de côté, ou le mettre sur son assiette, sans que cela paroisse.

11. L'on en doit faire autant des noyaux de fruit sans les avaller, & sans les casser avec les dents, ou autrement. Ne point se plaindre que les viandes ne sont pas bonnes, ni aussi au contraire témoigner que l'on y prend trop de plaisir, ou que l'on se connoît aux meilleurs morceaux.

12. C'est une lourde faute contre la bienséance, de presenter à un autre, ce que l'on aura déja commencé de manger ou de boire; parce qu'il ne faut jamais donner son reste à personne.

13. Il ne faut pas ronger les os avec les dents, ni les prendre à pleines mains, ni les succer, en sorte que l'on soit entendu de la Compagnie, ny les casser avec le coûteau, ou les frapper sur la table, ou sur l'assiette, pour

en tirer la moëlle ; mais l'on ſe doit contenter d'en tirer doucement la viande avec le coû- teau, & les mettre enſuite ſur ſon aſſiette, ſans les jetter à terre.

14. Vuider les plats & les aſſiettes entierement, les eſſuyer avec les doigts, ou avec la langue, ou les frotter avec du pain, en ſorte qu'il n'y reſte rien du tout, c'eſt l'ordinaire de tous les gourmands.

15. Caſſer un œuf mollet, avant que d'avoir preparé le pain, dont on a beſoin pour le manger, cela fait paſſer un enfant pour maladroit.

16. Tremper ſon pain dans le vin, égouter les pots & ſuccer les verres en beuvant, les emplir avec excez, ſans que l'on puiſſe boire en une fois tout ce que l'on a verſé, parler en tenant le verre à la main, prendre trop de plaiſir à conſiderer ou à goûter le vin que l'on veut boir, ſe porter les uns aux autres des ſantez, pour obliger à boire davantage, particulierement quand on eſt inferieur, ce ſont des coûtumes qui viennent du cabaret.

17. Quand on voudra ſaluër quelqu'un avant que de boire, il ſuffira de lui faire une inclination avec civilité, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'ôter ſon chapeau pour ce ſujet. Ne boire point la tête découverte, ni la bouche pleine, ni les mains graſſes ou ſales.

18. Ne point lécher ni ſuccer les doigts,

Ne point faire de bruit en beuvant ou en mangeant. C'est pourquoi le moins que l'on peut salir les mains & ouvrir la bouche en mâchant ses morceaux, c'est toûjours le mieux.

19. La serviette ne doit servir qu'à essuyer la bouche, ou au plus les doigts, le coûteau & la fourchette, mais non pas pour se frotter le visage, ni pour se moucher; ni pour nettoyer les assietes ou les plats, ni pour se frotter les dents.

20. C'est encore une incivilité fort grossiere, d'essuyer les mains, ou autre chose, à la nappe, que l'on doit toûjours tenir fort propre, prenant garde de rien mettre sur la table, ou d'y rien laisser tomber qui puisse la gâter.

21. Ne point tousser, cracher, ou se moucher durant le repas, s'il est possible. Mais quand il y a quelque necessité, se cacher le visage avec sa serviette, ou avec son chapeau, en se détournant un peu de côté, faire le moins de bruit que l'on peut, & resserrer son mouchoir aussi-tôt.

22. Ne point regarder de côté & d'autre, en mangeant ou en beuvant.

23. Ne point s'appuyer sur la Table en quelque façon que ce soit; mais se tenir toûjours droit, sans témoigner neanmoins quelque contrainte ou affectation.

14. Ne point nettoyer ses dents, à table

ni laver ſa bouche, avec bruit, & en preſence des autres, cela ſe doit faire hors de table & à l'écart. Ceux qui ſe ſervent d'épeingles, ou de leurs ongles, du coûteau, ou de la fourchette pour nettoyer les dents, font voir qu'ils n'ont pas été bien élevez.

25. Il faut éviter avec un grand ſoin toutes ces actions indécentes, & toutes les autres qui ſont contraires à la modeſtie, à la ſobrieté, à la temperance, & à la civilité, afin que par ce moyen un enfant puiſſe gagner le cœur de tout le monde, & ſe rendre aimable dans toutes les Compagnies où il pourra ſe rencontrer.

FIN.

APPROBATION.

NOus ſouſſignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, & de la Maiſon de Sorbonne, certifions avoir lû & examiné quelques Prieres, Inſtructions & Pratiques Chrêtiennes, inſerées dans le Livre de l'Ecole Paroiſſiale, leſquelles nous avons

trouvées conformes à la doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & trés-utiles pour l'instruction de la jeunesse. En foi de quoi nous avons souscrit, ce quinziéme Février 1671.

DUMETZ. PIERRE BUREAU.

Extrait du Privilege du Roy.

LE Roi par ses Lettres de Privileges, Signées GUITONEAU, & scellées du grand Sceau, a permis à PIERRE TRICHARD, Marchand Libraire à Paris, de faire imprimer, vendre & debiter, le Livre intitulé, *Instruction Methodique pour l'Ecole Paroissiale, &c.* Faisant défences à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer ledit Livre, en vendre ni en distribuer par tout le Royaume, Païs & Terres de son obéïssance, sans le consentement dudit Trichard; sur peine aux contrevenans de cinq cens liv. d'amende, dépens, dommages & interests, comme il est plus amplement porté par l'original des presentes.

Et ledit Trichard a cedé son droit de Privilege à Simon Langronne Marchand Libraire à Paris, pour en joüir suivant l'accord fait entr'eux.

LES PRINCIPES DU PLAIN-CHANT,

Pour en apprendre les Regles en tres-peu de temps.

Selon l'usage Romain & le nouveau Parisien.

Par un Prêtre du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet.

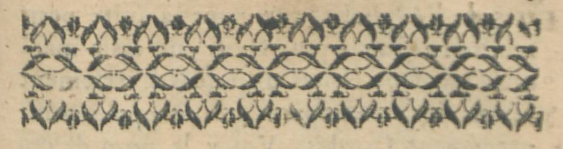


A PARIS.

Chez SIMON LANGRONNE, ruë S. Victor, au Soleil Levant.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Permission.



LES PRINCIPES DU PLAIN-CHANT.

ARTICLE PREMIER.

Des Notes.



IL y a ſept Sons ou degrez de Voix qui ſont toute l'étenduë du Chant, aprés leſquels, ſoit en élevant, ſoit en abaiſſant ſa voix, il faut toûjours recommencer, en ſorte que le huitiéme ſon & les ſuivans ſoient les mêmes que le premier ſon & ceux qui l'ont ſuivy. A peu prés de même qu'il y a ſept jours dans la Semaine, leſquels eſtant expirés, on commence la Semaine ſuivante, en contant les jours de la même maniere qu'on avoit fait dans la precedente.

Ces ſept Tons eſtoient marqués du temps de S. Gregoire par les ſept premieres let-

tres de l'Alphabet ; & dans la ſuite pour rendre le Chant plus facile, on les a marqués par ſept Notes diſpoſées diverſement ſur les lignes & eſpaces qu'on appelle communément Cordes. Voicy le nom de ces Notes qui répondent aux ſept premieres lettres de l'Alphabet.

La, *Si*, *Vt*, *Ré*, *Mi*, *Fa*, *Sol.*
A, B, C, D, E, F, G.

Communément on commence par *Vt*, qui répond au C, en cette maniere.

Vt, *Ré*, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*, *Si*, *Vt*, *Ré*, *&c.*
C, D, E, F, G, A, B, C, D.

ARTICLE II.

Des Clefs.

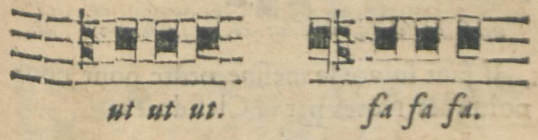
POUR diſtinguer ces Notes les unes des autres, on ſe ſert de deux figures ; l'une deſquelles eſt toûjours miſe au commencement des cordes de chaque ligne, on les appelle la clef d'*Vt*, dont voicy la figure,

Et la clef de *Fa*, en cette maniere.



La premiere Figure eſt appellée Clef d'*Vt*,
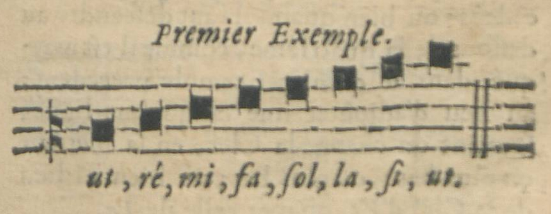
parce que toutes les Notes qui se trouvent sur sa ligne sont des *Vt*. Et la seconde est appellée Clef de *Fa*, parce que les Notes qui sont sur la mesme ligne sont des *Fa*.
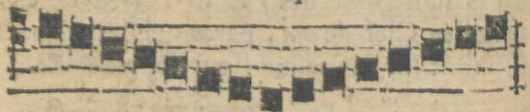


Ayant ainsi trouvé le nom d'une Note, il est aisé de trouver toutes les autres, en suivant l'ordre de *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, &c. Car la Note qui sera immediatement au dessus de la Clef d'*ut*, dans la distance des deux lignes, est un *ré*, & celle qui est au dessus du *ré* est un *mi*, la suivante un *fa*, en suite un *sol*, puis un *la*, un *si*, un *ut*, & ainsi jusqu'à l'infiny.

Pour les Notes qui sont au dessous de la Clef d'*ut*, la premiere qui est dans la distance des deux lignes est un *si*, Celle qui suit sur la ligne est un *la*, la suivante un *sol*, celle d'aprés un *fa*, &c.

Premier Exemple.
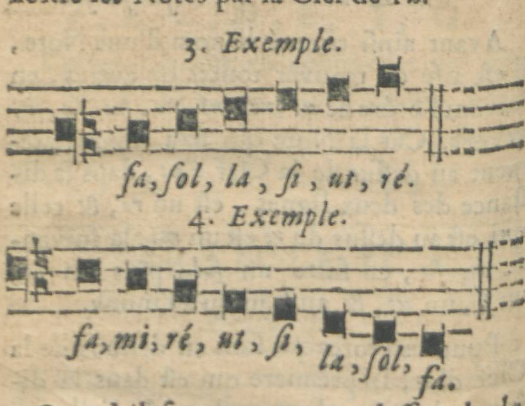


2. *Exemple.*
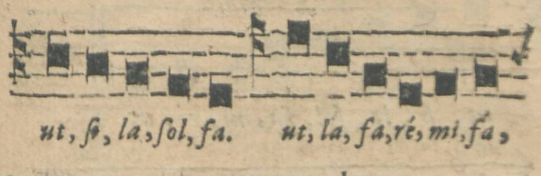


ut, si, la, sol, fa, mi, ré, ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut.

Il faut suivre le mesme ordre pour connoître les Notes par la Clef de *Fa*.



Quand il faut monter au dessus de la quatriéme ligne, comme vous le voyez dans le premier des quatre Exemples precedens; ou bien quand il faut descendre au dessous de la quatriéme, comme il est marqué dans le dernier Exemple precedent; au lieu d'adjoûter une cinquiéme ligne, souvent on change la Clef, en la mettant ou plus haut, ou plus bas; ou bien au lieu de la Clef d'*Vt*, on met celle de *Fa*.
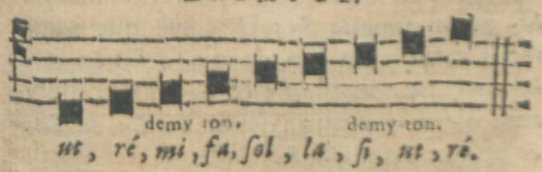
EXEMPLE.
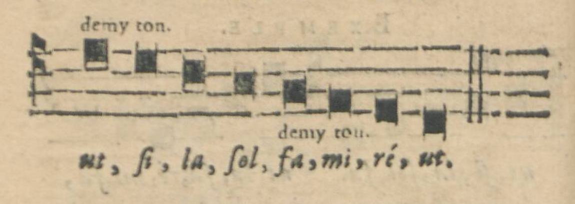




Quoy que toutes les Notes soient posées dans une égale distance sur leurs cordes, cependant il ne faut pas abaisser ou élever également sa voix en toutes; car en montant du *Mi* au *Fa*, & du *Si* à l'*Vt*, il ne faut élever sa voix que d'un demy ton, au lieu qu'on l'éleve d'un ton dans la distance de toutes les autres. Et de mesme en descendant de l'*Vt* au *Si*, & du *Fa* au *Mi*, il ne faut baisser sa voix que d'un demy ton; c'est pourquoy dans les sept voix ou Notes du Plain-Chant, il y a cinq tons & deux demy tons.

EXEMPLE.
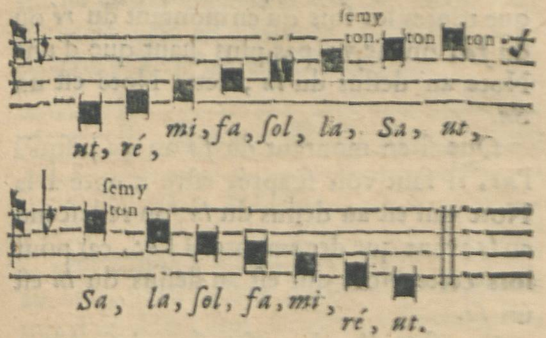




ARTICLE III.
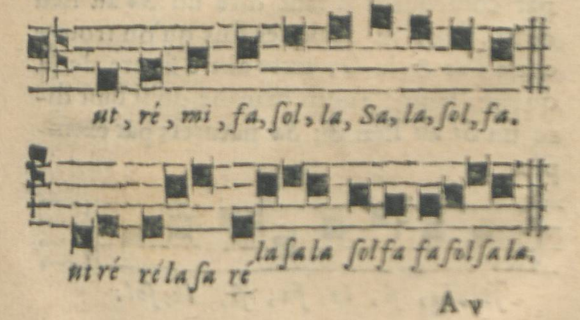
Du b mol, du b quarre & du Diesis.

ON trouve quelque fois sur la corde de B, ou *Si*, c'est à dire entre l'*Vt* & le *La*, cette figure de ♭ rond qu'on appelle b mol, ou cette autre de ♮ quarré qu'on appelle b quarre. Si c'est un ♭ mol, il faut en descendant de l'*Vt* vers le *Si* baisser sa voix d'un ton entier, & en montant du *La*, vers le *Si*, il ne la faut élever que d'un demy ton, & pour lors on appelle cette Note un *Sa*, au lieu d'un *Si*; le demy ton qui estoit en descendant de l'*Vt* vers le *Si*, est transposé en montant du *La* vers le mesme *Si*, qu'on appelle *Sa*; De sorte que comme il y avoit un ton depuis le *La* au *Si*, & un semy-ton depuis le *Si* à l'*Vt*, il n'y aura qu'un demy ton depuis le *La* au *Sa*, & un ton depuis le *Sa* à l'*Vt*.

EXEMPLE.



Il faut remarquer que souvent on doit faire cette transposition du *Si* en *Sa*, quoyqu'il n'y ait point de ♮ mol marqué entre le *La* & l'*Vt*; car pour l'ordinaire le ♮ mol n'est pas marqué lorsque le *Sa* est naturel, comme il l'est toutes les fois que le Chant n'est pas plus haut que d'une Note au dessus du *La*, comme on le voit par ces Exemples.



On peut prendre pour regle generale, que toutes les fois qu'en montant du *ré* ou du *fa*, on ne va pas plus haut que d'une Note au dessus du *la*, cette Note est un *Sa*.

Que si en montant du *fa* on va jusqu'à l'*ut*, il faut voir si aprés estre monté à la Note qui est au dessus du *la*, on redescend au *la* avant que de remonter à l'*ut*, car pour lors cette Note qui est au dessus du *la* est un *fa*.

Il en faut dire de mesme si en descendant de l'*ut* au *la*, on remonte d'une note au dessus du *la*, avant que de descendre au *fa*, comme on le voit par cét Exemple.



Lorsque le ♭ mol est ainsi naturel, & que par consequent il faut dire un *Sa* au lieu de *Si*, il arrive quelques fois qu'on trouve entre l'*ut* & le *la*, cette autre figure de ♮ quarre, laquelle nous marque qu'il faut dire un *Si* au lieu du *Sa* naturel; par exemple.

sol, la, si, la, fa, si, la, sol.

S'il faut quelquefois faire des demy tons ſur les autres cordes où les tons pleins ſont naturels, cela eſt toûjours marqué par cette figure X qu'on appelle Dieſis.



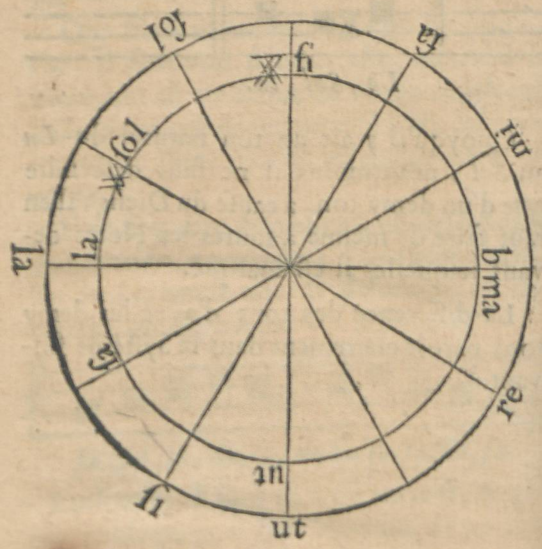
La, Sol, la.

Quoyqu'il y ait un ton naturel du *La* au *Sol*, neantmoins il ne faut deſcendre que d'un demy ton, à cauſe du Dieſis ; il en faut faire de meſme à toutes les Notes devant leſquelles il eſt marqué.

La difference des tons d'avec les demy tons paroît clairement dans le Syſtéme ſuivant.

SYSTEME

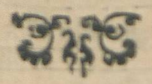
De l'intervalle des Degrez de la voix.



Ce Cercle divisé en douze parties fait voir d'une maniere demonstrative la difference qu'il y a des Tons d'avec les Semytons. Vous voyez que depuis l'*Vt* de la superficie du grand Cercle jusqu'au *ré* en montant à main droite, il y a une grande distance qui est celle d'un ton; Depuis le *ré* jusqu'au *mi*, la distance est aussi d'un ton;
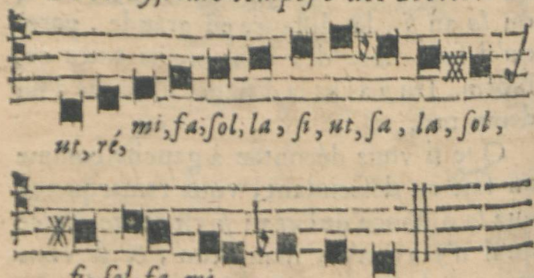
mais depuis le *mi* juſqu'au *fa*, la diſtance eſt moindre de la moitié, parce qu'il n'y a qu'un demy ton. Du *fa* au *ſol*, du *ſol* au *la*, du *la* au *ſi*, la diſtance eſt grande, parce qu'il faut faire des tons pleins entre ces Notes. Du *ſi* à l'*ut* la diſtance n'eſt que d'un demy ton.

Que ſi vous décontez à gauche comme on fait en deſcendant, vous remarquerez que la diſtance de l'*ut* au *ſi* eſt petite, parce qu'il n'y a qu'un demy ton ; & ſi vous omettez le *ſi*, allant directement de l'*ut* au *ſa*, vous y remarquerez la diſtance d'un ton, & du *ſa* au *la* d'un demy ton ; du *la* au *ſol* dieſé un demy ton : Que ſi vous omettez le *ſol* dieſé, allant du *la* au *ſol* naturel, il y a un ton ; du *ſol* naturel au *fa* dieſé, qu'on peut appeller *ſi*, un demy ton ; ſi vous omettez le *fa* dieſé, il y a un ton du *ſol* au *fa* ; du *fa* au *mi* un demy ton : Que s'il y a un ♭ mol devant le *mi*, il faut faire un ton depuis le *fa* juſqu'au *mi*, qu'on peut appeller *ma*, pour le diſtinguer du *mi* ; Du *mi* ♭ mol, ou autrement du *ma* au *ré*, il n'y a qu'un demy ton, & du *ré* à l'*ut* un ton plein.
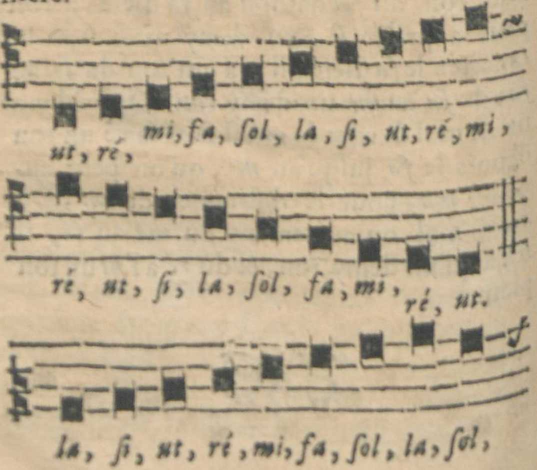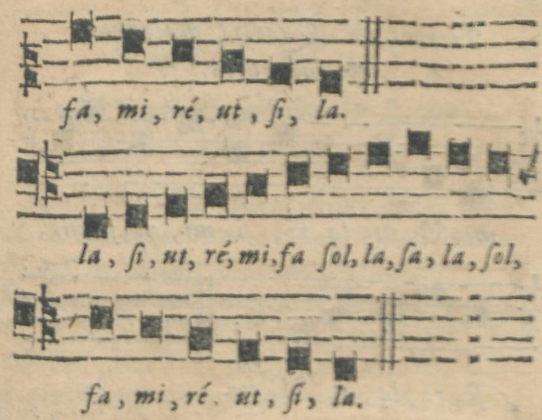


EXEMPLE.

De ce Syſteme composé des Notes.
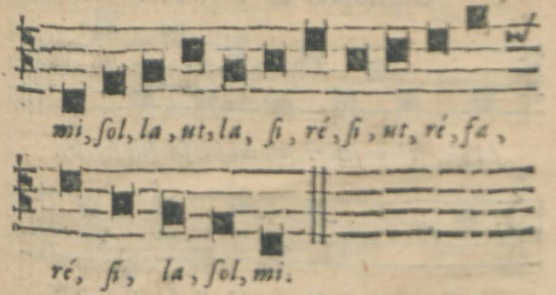


Connoiſſant ainſi les Notes & leur valeur, il faut s'exercer à les chanter premierement par degrez conjoints en cette maniere.





En ſuite on doit s'exercer aux Tierces mineures, c'eſt à dire, d'un Ton & demy.
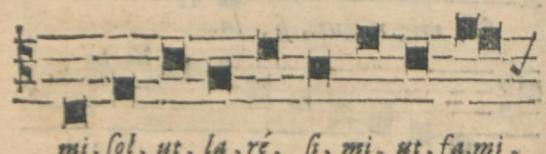


Tierces majeures.

C'eſt à dire deux Tons pleins.



Tierces & Quartes majeures & mineures.





Tierces, Quartes, Quintes, Sixiémes, Septiémes & Octaves.







ARTICLE IV.
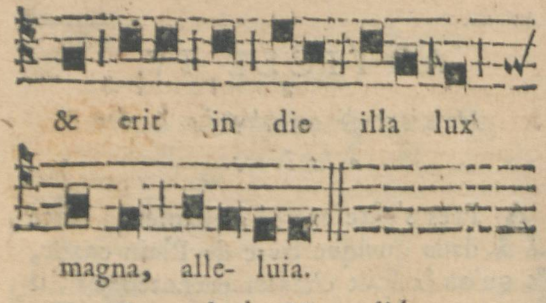
Maniere de joindre la Lettre à la Note.

APrés s'estre exercé à chanter la Note dans quelque livre de Plain-chant, & qu'on la sçait chanter parfaitement, il faut apprendre à joindre la Lettre à la Note, commençant par quelque chose de facile; & pour cela vous remarquerez si les Notes sont liées ou non; car si elles ne sont pas liées, il faut joindre chaque silabe de la Lettre à chaque Note, comme vous le verrez dans le premier Exemple suivant. Pour celles qui seront liées, vous les mettres toutes sur une mesme silable, comme le second Exemple le montre.

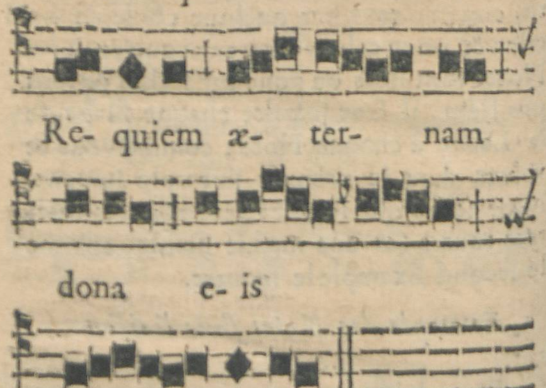
Exemple des Notes sans liaison.

Ecce Dominus veniet &

omnes sancti ejus cum eo,



Exemple des Notes liées.



Do- mine, &c.

Aprés avoir bien appris à joindre la Lettre avec la Note, il faut éviter plusieurs défauts que l'on commet ordinairement.

1° Il ne faut pas tenir si long-temps les Notes qui sont sur des silabes breves, dont la figure est ronde, que celles qui sont sur

des silabes longues & dont la figure est pour l'ordinaire quarrée; & il ne faut jamais traîner les finales; mais bien appuyer les initiales & les penultiémes, sur tout quand on chante en chœur, afin de donner le temps à toutes les voix de s'unir à la premiere Note, & de finir court à la derniere toutes ensemble.

2°. Il faut éviter les mouvemens de la teste & du corps, les contorsions des lévres, les aspirations de voix qu'on fait à toutes les Notes; mais il faut les couler doucement en soûtenant neanmoins sa voix.

3°. Il ne faut jamais faire de pause, ny s'arréter pour prendre la respiration immediatement aprés une Note ou silabe bréve, ny entre deux Notes qui appartiennent à deux differentes silabes d'un mesme mot; mais on peut respirer à la fin d'un mot, ou entre deux Notes qui sont conjointes sur une mesme silabe.

4°. Il ne faut pas contre-faire sa voix la voulant faire paroître plus grosse ou plus claire, ne prendre ny trop haut ny trop bas, ayant égard à la portée de sa voix quand on chante en son particulier, & à celle de ceux qui soûtiennent le chant quand on est en Chœur. Pour éviter ce défaut il est necessaire de connoître les Tons en se servant des Regles suivantes.

ARTICLE V.

Methode pour connoître de quel Ton sont les Antiennes, Respons, Introïte, &c.

NOus ne prenons pas icy le Ton dans sa propre signification pour l'espace qui est entre deux Notes, duquel nous avons déja parlé ; mais nous le prenons pour un certain rapport des Notes superieures aux inferieures, des dominantes aux finales, par le moyen duquel nous connoissons de quel Ton sont les Antiennes, &c. On en admet huit, qui n'ont pas d'autre nom que celuy qu'ils empruntent de leur nombre.

Pour connoître un Ton il faut avoir égard à la dominante & à la finale des Antiennes & Répons dont on veut sçavoir le Ton.

Il n'y a ordinairement que quatre finales, qui sont *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, & pour les connoître il ne faut que regarder la derniere Note de l'Antienne dont on cherche le Ton. Le *Ré* est la finale du premier & du second Ton ; le *Mi* est celle du troisiéme & du quatriéme : le *Fa* est celle du cinquiéme & du sixiéme ; & le *Sol* celle du septiéme & huitiéme.

Il n'y a aussi que quatre dominantes, *fa*, *la*, *ut*, *ré* qui est au dessus de la Clef d'*ut*.
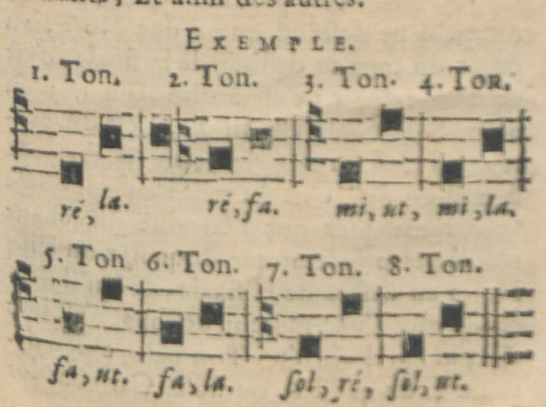
Le *Fa* eſt la dominante du ſecond Ton ; le *La* eſt celle du premier, du quatriéme & du ſixiéme ; l'*Vt* eſt la dominante du troiſiéme, du cinquiéme & du huitiéme ; & le *Ré* eſt la dominante du ſeptiéme.

Pour retenir plus facilement ces finales & dominantes, il faut apprendre ces deux petits vers.

Pri. *ré*, *la*. Sec. *ré*, *fa*. Ter. *mi*, *ut*. Quart. quoque, *mi*, *la*.
Quint. *fa*, *ut*. Sex. *fa*, *la*. Sept. *ſol*, *ré*. Oct. dicito, *ſol*, *ut*.

Par *Pri.* qui eſt la premiere ſilabe de *primus*, il faut entendre le premier Ton qui a pour finale un *ré*, & un *la* pour dominante. Par *Sec.* il faut entendre le ſecond Ton qui a pour finale un *ré*, & un *fa* pour dominante ; Et ainſi des autres.

EXEMPLE.



Il y a d'autres finales & dominantes pour les Tons irreguliers & transposés, desquels nous ne parlerons pas icy à cause qu'il ne sont pas fort frequens.

Voyant la finale d'un Répons ou Antienne, on connoît d'abord que si c'est un *Ré*, elle est du premier ou du second Ton; si c'est un *Mi*, du troisiéme ou du quatriéme; si c'est un *Fa*, du cinquiéme ou du sixiéme; si c'est un *Sol*, du septiéme ou du huitiéme Ton.

La difficulté ne consiste plus qu'à sçavoir duquel des deux Tons elle est; & voicy comme on le peut connoître.

Il faut regarder l'étenduë du chant du Répons ou Antienne dont on veut sçavoir le Ton. Si vous voyez qu'il monte de six, sept ou huit notes plus haut que la finale, ou qu'il ne descend que d'une Note, ou point du tout au dessous de la finale, c'est un Ton impair; c'est à dire, du 1. 3. 5. ou 7. Si la finale est un *Ré*, c'est du premier; si c'est un *Mi*, du 3; un *Fa*, du 5, & si c'est un *Sol*, c'est du 7. Si au contraire vous remarquez que l'étenduë du chant n'aille pas plus haut que de quatre ou cinq Notes au dessus de la finale, & qu'il descende plus d'une Note au dessous, c'est une marque qu'il est d'un Ton pair, c'est à dire du 2. du 4. du 6. ou du 8. Car tous les

Tons impairs montent beaucoup au dessus de leur finale, & ne descendent point, ou tout au plus ne descendent que d'une Note; & au contraire les tons pairs ne montent que de quatre ou cinq Tons au plus au dessus de la finale, & descendent de trois ou quatre plus bas que la finale. Les Vers suivans comprennent toutes ces regles.

Impar stat suprà, sed Par depressus habetur.

EXPLICATION DE CE VERS.

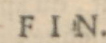
Plus quinque excedit finalem vocibus Impar
Quisque tonus, solâque potest descendere voce.
Sed Par plus unâ descendit, nec minus infrà;
Et suprà ascendit quatuor vel quinque, nec ultrà.

Outre cette regle generale à toute sorte de chant, il y en a de plus particulieres pour les Antiennes & les Répons. Celle des Antiennes est, qu'aprés avoir observé la finale de l'Antienne, il faut regarder la premiere Note de l'æ, u, o, u, a, e, ou, *sæculorum amen.* car elle est toûjours la dominante du ton de l'Antienne. Si par exemple l'Antienne finit en *Ré*, & que la premiere de l'æ, u, o, u, a, e, soit un *La*, c'est du premier Ton; si c'est un *Fa*, c'est du second; & ainsi des autres six Tons.

Pour les Répons, aprés avoir regardé leur finale qui est la derniere Note avant le Verset, il faut voir quelle est la premiere Note du Verset, parce que les Versets des Tons impairs commencent toûjours par leur dominante; ainsi si le Répons finit en *Ré*, & que la premiere Note du Verset soit un *La*, le Répons infailliblement est du premier ton; que si le Verset ne commence pas par un *La*, le Répons est du second Ton, & ainsi des autres six Tons.

Connoissant ainsi les Tons, il faut y avoir égard quand on chante, afin de prendre la dominante des Tons pairs sur le même Ton de celle des Tons impairs, ou mettre leur finale environ une tierce plus haut que la finale des impairs.

Les autres difficultés du Plain-Chant sont traitées bien au long dans une Methode plus ample qui se vend chez le même Simon Langronne.



FIN.

De l'Imprimerie
De CHRISTOPHE BALLARD, seul Imprimeur du Roy pour la Musique.

